

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN

1908

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR CHARLES PAGEAU

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LE ROI.

1909

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1908.

A l'Honorable Sir C. Alphonse Pantaléon Pelletier,

*Chevalier Commandeur de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges,
membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-
Gouverneur de la Province de Québec.*

Qu'il plaise à votre Honneur de vouloir bien agréer le présent aperçu des opérations du Département des Terres et Forêts, comprises dans l'exercice financier écoulé au 30 juin 1908.

TERRES PUBLIQUES

Au premier juillet 1907, les terres arpentées et subdivisées en lots de ferme, embrassaient une étendue de 6,587,967 (*) acres, laquelle s'est accrue

* Ces chiffres sur lesquels l'on doit maintenant se baser, diffèrent de ceux indiqués au même endroit, dans le dernier rapport 1906-07, que l'on a dû amender sur ce point, après une révision complète de toutes ces données relatives aux arpentages, aux ventes, aux concessions gratuites et aux révocations de ventes effectuées, durant chaque année, depuis 1867. Ces renseignements sont consignés dans l'appendice No 5a destiné à remplacer le No 5 de ce dernier compte-rendu, 1906-07.

durant l'exercice en question de 23,373 acres par le fait de nouveaux arpentages, et de 86,431 acres redevenus propriété de la Couronne, comme conséquence de révocations de ventes ; formant en tout 6,697,771 acres.

Du premier juillet 1907 au 30 juin 1908, il a été vendu pour fins de culture et d'industrie, 292,479 acres, et 650 acres ont été concédés gratuitement pour les besoins du culte et pour venir en aide à l'entretien de certains chemins de colonisation ; laissant ainsi à la dernière date ci-dessus citée, une superficie de 6,404,642 acres de terres subdivisées et disponibles.

Ces 292,479 acres cédés pour les fins susdites, aux prix de \$99,099.80, ont produit avec les arrérages perçus sur ventes antérieurs \$89,914.11.

RÉSERVES DU CLERGÉ

Ces réserves dont il ne reste maintenant qu'une très faible étendue, n'ont rapporté que \$143.66, inclus dans le montant ci-dessus.

DOMAINE DE LA COURONNE

Les concessions de lots de grèves et en eau profonde, avec la location et la vente de certaines puissances hydrauliques, jointes au revenu ordinaire du domaine proprement dit, ont produit \$16,092.28.

Les dépenses inhérentes à ce service et celles occasionnées par les études entreprises dans le but de constater la puissance et la valeur de ces forces hydrauliques, ont été de \$2,247.98.

LES BIENS DES JÉSUITES

Comme provenant de ces biens, au cours de l'exercice qui nous occupe, il a été perçu un montant de \$9,284,21. Le coût de la révision des terriers de la seigneurie de Batiscan, laquelle n'est pas encore terminée, joint à celui de la perception de la somme susdite, s'est élevé à \$2,642.

LAUZON

Cette seigneurie a donné \$1,617.17 et a coûté \$957.93.

PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Les affermages des privilèges de pêche et de chasse de diverse nature et les permis de pêcher et de chasser dans l'étendue de ce parc, ont produit \$5,155.00.

Le maintien de l'organisation préposée à la surveillance de ce parc et à la mise en vigueur des lois qui le régissent, a coûté \$5,000

BOIS ET FORÊTS

Les droits de coupe, les rentes foncières, les primes sur transfert et autres, avec les pénalités et les intérêts recueillis soit par les agents, soit directement par le Département, et versés au trésor durant l'exercice 1907-08, s'élèvent à \$978,077.58.

HONORAIRES ET DÉPÔTS

Durant ces mêmes douze mois, il a été aussi reçu sous forme d'honoraires \$3,146.14, comprenant ceux payés par les mesureurs de bois, lors de leur examen, et il a été versé au crédit du compte dit : "En suspens", la somme de \$5,912.97.

REVENU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

Ce revenu, composé des montants ci-dessus énumérés, nous donne un grand total de \$1,109,199.96.

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans le bref exposé ci-dessus ce qui doit frapper l'attention de tous ceux qui ont à cœur de se renseigner et qui tiennent à suivre pas à pas les développements dont sont susceptibles les ressources que la Providence a mises à notre disposition dans notre province pour les faire valoir; c'est l'étendue plus qu'ordinaire de terrains destinés aux fins d'établissements agricoles, dont il a été disposé durant les douze mois écoulés le 30 juin dernier.

Néanmoins, partout l'on se plaint sans cesse du peu de progrès atteint dans cette voie, et, chaque jour l'on se lamente sur l'état de marasme que subit le mouvement colonisateur.

Pour dissiper ces appréhensions et sagement apprécier la situation, et par cela même se convaincre du contraire, il nous suffit ici d'établir un rapprochement entre ce qui a été accompli en ce sens dans le passé et les résultats obtenus depuis quelque temps.

Ainsi durant les quatre dernières années, 905,129 acres de nos terres publiques ont été vendus comme suit : 189,883 acres en 1904-05, 195,736 en 1905-06, 227,031 en 1906-07, et enfin aujourd'hui le total de ces ventes s'élève à 292,479 acres, concédés par lots de 100 et de 200 acres.

Ces chiffres sont d'autant plus significatifs, lorsque l'on constate que durant ces derniers douze mois, l'aire concédée pour fins industrielles n'a pas atteint 4,000 acres, et que presque toujours au cours des exercices précédents, les chiffres y correspondants dépassaient de quatre à cinq fois ceux-ci.

Comme résumé, et pour bien faire saisir l'importance de ces données, il suffit de dire que le total des ventes opérées en 1907-08 dépasse de 139,888 acres celui de la moyenne des trente-neuf derniers exercices et demi qui précèdent.

Maintenant, à ceux qui veulent pénétrer plus avant et qui désirent approfondir la question, je dirai que ces transactions, par leur étendue, constituent un état de choses anormal et que l'œuvre de la colonisation pure et simple ne peut s'accomplir en de telles proportions sans qu'un élément insolite n'en soit le mobile.

Plaise au ciel qu'il en soit autrement. . . . et je fais des vœux pour que cette ardeur qui se manifeste dans l'acquisition de nos terres, dans le but apparemment si louable d'y créer des établissements de culture, soit bien réelle, bien sincère et qu'elle ne soit pas activée par l'espoir d'un gain passager qui ne saurait, en définitive, produire aucun résultat d'utilité permanente.

Pour bien mettre en évidence les fatales conséquences que doit inévitablement amener un semblable mode de procéder, il me suffira de donner comme exemple ce qui se passe dans une localité qui nous est à tous parfaitement connue et dont la situation nous est familière. Je prendrai pour cela la rive sud-est du fleuve Saint-Laurent, depuis le 45° parallèle de latitude à la frontière du New Hampshire et du Vermont, jusqu'à la limite ouest du comté de Rimouski, comprenant les comtés de Compton, Wolfe, Richmond, Beauce, Mégantic, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

Pays traversé par le chemin de fer Québec Central, lignes de l'ouest construites depuis plusieurs années, et ligne de l'est à l'état de projet bien arrêté, par la grande voie du Transcontinental que l'on est actuellement à ouvrir, par l'Intercolonial et le chemin de fer Témiscouata.

Dans cette région les terrains subdivisés en lots de ferme, et ils le sont presque tous, restant aujourd'hui disponibles, occupent une superficie de 1,294,098 acres, les réserves forestières y comprises.

L'aire totale des ventes opérées du 30 juin 1907 au 1er juillet 1908, dans les mêmes endroits, comprend 119,655 acres, distribués comme suit : 5,085 dans l'agence de St-François, 12,906 dans l'agence du lac Mégantic, 39,404½ dans celle de Beauce, 43,285½ dans Montmagny et 18,974 dans Grandville.

D'où il s'en suit que, sur ce pied, en dix ans et quelques mois à dater de la présente année, la Couronne ne possèdera plus, en propre, un seul acre de

terre, ni un bouquet de bois, dans cette vaste contrée, si bien disposée pour ceux qui la connaissent à fonds, à la croissance et au peuplement des essences forestières sur lesquelles nous pourrions compter pour conserver à notre province une source inépuisable de richesses et de revenus.

Prévoyant jusqu'à un certain point les résultats désastreux que je signale, j'ai fait compiler avec soin les chiffres que je viens de citer et j'avoue, en toute sincérité, en être péniblement frappé.

D'un autre côté, me dira-t-on, les réserves forestières sont là pour prévenir et empêcher le déboisement total. Oui, je l'admets, mais si l'on doit en juger par les retranchements nombreux et les modifications qu'elles subissent sans cesse, le même sort les attend ; un peu plus lentement peut-être, mais tout aussi sûrement.

A l'appui des craintes que j'exprime et des appréhensions que je ne puis cacher, il me semble à propos de citer ici un passage d'un rapport transmis dernièrement à mon département, par un de nos ingénieurs forestiers, préparé à la suite d'un examen suivi des conditions dans lesquelles se font et les coupes de bois et les établissements agricoles dans la vallée de la Chaudière, à son bassin supérieur, mémoire qui touche particulièrement à la question de vitale importance dont nous nous occupons.

“Grâce à son système de cours d'eau éminemment propre au flottage des produits ligneux—grâce au chemin de fer qui permet l'écoulement de ces mêmes produits jusque sur les marchés américains, l'agence de la Chaudière est peut-être la région où l'exploitation de la forêt est la plus intense. Les commerçants de bois y sont légion et la quantité d'arbres qu'ils tombent chaque année est énorme, à tel point qu'ils auront bientôt ruiné des cantons entiers. Les rivières ont déjà sensiblement diminué de volume, et la régularité de leur écoulement est une chose du passé ; les habitants l'avouent, le nombre toujours croissant des écluses l'atteste. Ce commerce de bois de pulpe n'a pas par ailleurs amené le développement rapide des paroisses nouvelles, et enrichi beaucoup de colons. Les vieux colons affirment qu'il y a de plus de pauvreté maintenant que les champs sont déserts et que la culture languit et c'est tout naturel. Pour la satisfaction et le bien-être d'un petit nombre, d'un très petit nombre, on a appauvri les forêts, et on ne tardera pas à ressentir les fâcheuses conséquences de ce déboisement à outrance, si les faux colons et les spéculateurs ne peuvent être découverts et arrêtés. Les colons de cette région voient encore autour d'eux trop de peuplements verts, ils sentent trop à côté le marché avantageux des pulperies américaines, pour croire à la disparition possible de la forêt qu'ils s'imaginent inépuisable. Il faudrait les instruire avant que l'expérience, qui donne toujours de dures leçons, ne s'en charge.”

Comme correctif à ce qui précède, il ne faut pas omettre ici de faire une mention du nombre très élevé de titres complets accordés durant l'exercice 1907-1908, lequel est un indice plus sûr des véritables progrès accomplis dans la voie des défrichements et de la mise en culture de nos terres publiques. Cependant, il ne faut pas non plus en conclure que ce nombre si considérable soit la mesure certaine de notre avancement en cette direction ; car un contrôle plus suivi et plus exercé nous fait clairement entrevoir que bien des lettres-patentes sont émises d'après des renseignements et des certificats en partie erronés et quelques fois entièrement inexacts.

Les modifications que j'indiquais l'an passé et que je jugeais urgentes d'apporter à certaines clauses de la loi qui régit l'administration des Terres Publiques, dans le but de tempérer et de guider ce zèle excessif dont je viens de parler, n'ont pu, en entier, je le regrette, être mises à effet. J'ai tout lieu de croire néanmoins, que ce projet n'a pas été abandonné et qu'il sera repris au cours de la prochaine session.

BOIS ET FORÊTS

Ainsi que prévu l'an dernier, la dépression financière que nous traversons a dû influencer sérieusement sur le volume des opérations forestières entreprises dans les conditions régulières, et le revenu qui en découle a dû pour cette raison subir une diminution sensible, et aussi par le fait que les marchands de bois achètent des colons une très grande quantité de bois sur lequel aucun droit, en vertu de la loi, n'est perçu.

Afin de bien faire comprendre comment se pratiquent maintenant les opérations de coupes de bois, j'ai fait préparer par le Surintendant des bois et forêts, un sommaire des états produits par les propriétaires de limites attenantes aux cantons ouverts à la colonisation, faisant voir ce que le possesseur de locations forestières fait couper lui-même sur le territoire qui lui est affermé, et ce qui lui est fourni par l'entremise des colons.

Statistique comparée de la quantité de bois coupé par certains porteurs de licences, en 1907-08, sur leurs limites, et de la quantité de bois qu'ils ont acheté des propriétaires de lots.

	Limites.	Lots vendus.
Lac St-Jean :		
Cie de Pulpe Chicoutimi.....	4,452,000 pds	4,854,000 pds
Montmagny :		
Flavien Chouinard.....	1,000,000	1,500,000
Kilburn.....	2,800,000	700,000
Price Bros.....	12,000,000	6,000,000
Chaudière et Montmagny :		
Atkinson.....	1,000,000	10,000,000
Rimouski :		
Métis Lumber Co.....	8,000,000	8,000,000
Grandville :		
Chs Miller.....	1,500,000	400,000
Fraser & Mathewson.....	1,000,000	1,000,000
St-Maurice :		
Belgo C. P. & P. Co.....	15,000,000	8,500,000
Laurentides P. & P. Co.....	35,000,000	4,000,000
Ottawa Inférieur.....	100,000,000	20,000,000
Ottawa Supérieur :		
J. R. Booth.....	25,000,000	25,000,000
	206,752,000 pds	89,954,000 pds

La proportion du bois fait en ces conditions, laquelle autrefois était à peine digne de mention, s'élève maintenant à 43% de la production totale des seules grandes maisons dont les noms figurent dans le tableau.

Ceci ne constitue pas pour le licencié un abus, c'est simplement la conséquence de l'occupation plus ou moins sincère des terrains achetés, sous le prétexte plus ou moins vrai de colonisation.

A cela il faut ajouter, sous l'autorité du ministère des Douanes à Ottawa, que durant 1908, il a été transporté aux Etats-Unis pour là être converties en pâtes à papier, 720,639 cordes de bois de pulpe, et que d'après nos données, le

bois provenant des terres de la Couronne, sous permis de coupe, ne figure là-dessus que pour une quantité de 147,159 cordes.

Ces données sont aussi la réponse pertinente que l'on peut adresser à ceux qui se donnent mission de propager dans le public cette notion que le colon, lorsqu'il achète un lot compris depuis longtemps dans un permis de coupe de bois, ne peut y trouver les bois nécessaires à l'érection des bâtisses et aux autres besoins les plus pressants de son établissement.

Le très petit nombre de permis que nous sommes appelés à accorder chaque année en vertu de la loi permettant à des colons ou à d'autres personnes de couper sur les terres de la Couronne, sous licence ou non, ce qui est requis pour la construction de maisons, granges ou étables, est aussi la preuve évidente de la fausseté de semblables assertions. Voir appendices Nos 53, 54 et 55.

Dans presque toutes les contrées de l'Europe, aux Etats-Unis chez nos voisins, par un déboisement excessif, la disette des bois de toutes sortes est devenue générale. Un cri d'alarme s'élève de partout pour induire les autorités à conjurer le mal.

Ici, à cause des circonstances spéciales dans lesquelles nous nous trouvons, le concours de l'opinion semble vouloir nous entraîner du côté opposé.

Sous le prétexte de colonisation il nous faut tout abattre, sans songer que notre pays, par son climat rigoureux, par sa conformation physique, par la nature de son sol, est loin d'offrir en son ensemble tous les avantages indispensables à la prospérité et au développement de grands centres agricoles ; tandis qu'en réalité, c'est le contraire qui est le vrai, et que, surtout en ce qui a trait à la majeure partie de nos terres publiques subdivisées et aujourd'hui disponibles, il est plutôt éminemment constitué pour le soutien de grandes entreprises industrielles, de nature à subvenir amplement au maintien d'une population nombreuse et prospère.

PROTECTION DES FORÊTS

Après avoir signalé au long tous ces dangers qui nous menacent, comme contre partie de leur aspect peu rassurant, il convient de mettre ici en lumière tout ce que les lois aujourd'hui en vigueur nous ont permis d'entreprendre pour sauvegarder nos intérêts en ce sens si gravement compromis.

En premier lieu, je citerai comme fait maintenant accompli l'établissement d'une pépinière destinée à la culture des essences les mieux appropriées au reboisement des terrains sablonneux, dépourvus pour une cause ou pour

une autre de toute végétation forestière, que l'on rencontre dissiminés sur plusieurs points de la Province.

Grâce à l'initiative éclairée du gouvernement, nous possédons depuis plus d'un an, près de la ville de Berthier, une grande ferme de 70 à 80 arpents, aujourd'hui bien aménagée, sur laquelle, provenant des semis faits récemment, croissent déjà en nombre considérable, des plants d'arbres forestiers, robustes et de belle venue, que le directeur de cette institution, M. Piché, devra bientôt replanter à certains endroits choisis d'avance pour arriver au but que nous nous proposons.

L'œuvre des réserves forestières, la mesure la plus efficace qu'il nous ait été donné de créer, dans le but d'entraver les déboisements excessifs, a été poursuivie durant les douze mois de ce dernier exercice avec une persévérance constante. Aujourd'hui nous comptons, dispersées sur tous les points de notre territoire là où elles doivent être le plus utiles, 19 de ces réserves, dont la superficie collective comprend 111,400,960 acres, c'est-à-dire à peu près la moitié de l'aire totale de la Province. Bien peu de pays au monde peuvent se prévaloir de la possession d'un domaine forestier comportant d'aussi vastes proportions. Avec la création de ces réserves, le travail de l'organisation d'un personnel aguerri pour combattre efficacement les ravages des feux de forêt a été poussé avec le plus d'énergie et d'activité possibles.

Jamais depuis longtemps, les conditions atmosphériques ne s'étaient présentées plus favorables au développement des feux de forêt que durant l'été 1908 et, jamais elles n'ont offert plus de danger et n'ont exigé une surveillance plus soutenue dans le combat engagé contre cet élément destructeur.

L'extrême sécheresse que nous avons eu à subir surtout en juin et durant les mois de l'automne jusqu'en novembre, n'a pas donné un seul moment de répit à l'armée des gardes-feux agissant sous le contrôle commun du Département et des porteurs de permis de coupe de bois. Etant sans cesse entouré d'une fumée épaisse obstruant la vue à de très faibles distances, et qui semblait provenir de tous les points de l'horizon, il était presque impossible de se rendre un compte exact de la situation des endroits les plus en danger.

Cependant, grâce à une intelligente direction et aux facilités que nous offrent le téléphone et les communications télégraphiques, après des efforts incessants, il a été possible de faire face à toutes les attaques et de mettre fin aux dégâts.

Après avoir fait un relevé du chiffre des dommages ainsi causés, nous avons constaté que, en général, il n'a pas été aussi élevé que nous avons toute raison de supposer : que les grandes forêts de l'état avaient été surtout épar-

gnées et que presque seules, les localités situées à une distance relativement rapprochée des rives du St-Laurent sur les confins des nouveaux établissements, avec la contrée située autour du lac Mégantic, avaient eu le plus à souffrir de ce fléau. Les appendices Nos 25 et 26 contiennent des informations détaillées et précises touchant le service de la protection des forêts.

ARPENTAGES

Au cours du printemps et de la première partie de l'été 1908, les grands travaux d'exploration inaugurés en 1904 et continués sous mes auspices en 1905, 1906 et 1907 ont été poursuivis avec le même entrain.

Dans la région du bassin de la Baie James, M. Henry O'Sullivan, durant les derniers mois de l'été et les premiers de l'automne a complété le lever de plan de la rivière Harricanaw et de ses principaux affluents, et, par ce moyen, a eu l'occasion de reconnaître dans presque toute son étendue la zone de terrains fertiles gisant entre la rivière Nottaway, vers le nord-est, et la ligne frontière Ontario et Québec vers l'ouest. Dans ce long parcours, l'infatigable géomètre a pu se rendre compte des ressources qu'offre cette immense contrée dont la surface, par un plan incliné très doux et très régulier, s'étend vers le nord, jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson.

Ces renseignements confirment entièrement les notions moins particularisées que nous possédions déjà sur ce grand plateau qui n'est que la continuation de celui déjà exploré au nord et adjoignant la ligne du partage des eaux, dont il est fait mention dans le rapport de 1907 et désigné spécialement sur la carte qui accompagne le mémoire de 1906.

Dès le commencement de l'été dernier il m'a été aussi réservé le soin de présider à la délimitation de ceux des principaux cantons traversés, de l'ouest à l'est, par la voie projetée du Transcontinental, dont j'énumérais les noms l'an passé.

Je confiai alors à M. G. P. Roy, arpenteur-géomètre, dont la réputation est depuis longtemps très favorablement établie, la charge importante de définir, *in situ* la ligne de base sur laquelle devaient s'appuyer vers le nord, les limites des cantons La Reine, La Sarre, Royal Roussillon, Languedoc, Guyenne, Béry et Béarn, et du côté sud, celles des cantons Roquemaure, Palmarolle Poularès, Privas, Launay, Trécesson et Dalquier. Cette base formant un long parallèle de latitude de 70 milles environ de développement de la ligne frontière Ontario et Québec jusqu'au canton Fignery, où, par un raccordement de 10 milles, dans la direction vrai sud, elle se joint à l'extrémité nord du méridien tracé par M. Henry O'Sullivan en 1907.

M. Roy reçut en même temps mission d'élever de dix milles en dix milles, des méridiennes d'une longueur déterminée pour servir de démarcation entre les circonscriptions territoriales susdites, et aussi d'arrêter la position des lignes centrales auxquelles devait se rattacher la subdivision en lots de ferme de chacun de ces cantons. Ce dernier travail fut assigné à M. L. P. de Courval, A. G., pour ceux de La Reine, La Sarre, Royal Roussillon, Languedoc, Privas et Launay, et à M. P. P. V. du Tremblay, A. G., pour Trécesson, Dalquier et Fignery.

Ce lotissement est maintenant à peu près terminé et il comprend au-delà de 3,800 lots qui doivent être mis en vente dès que les travaux de construction du Transcontinental seront suffisamment avancés pour permettre aux colons d'arriver facilement jusque là.

Le lever de plan des principaux affluents de la rive gauche du Haut St-Maurice accompli au cours de l'hiver dernier, étant pour ainsi dire la contrepartie d'opérations analogues exécutées ces années dernières sur la rive droite du même cours d'eau, complète nos connaissances sur le réseau immense de rivières qui sillonnent en tous sens ce grand sommet.

M. Lemoine, A. G., après avoir déterminé la position et la configuration des divers emplacements de pêcheurs, échelonnés sur la côte Nord du golfe St-Laurent, du Blanc-Sablon, à l'est, jusqu'à la rivière Goynish vers l'ouest, à la limite orientale du territoire dit la Seigneurie de Mingan, a entrepris et mené à bonne fin un relevé similaire du cap Cormoran, à la limite occidentale de ce même Mingan, jusqu'à la rivière Godbout, à quelques milles à l'ouest de la pointe des Monts.

Les informations assez complètes que nous avons ainsi obtenues, nous permettront, par l'entremise de notre agent local, M. E. Joncas, de fournir à ces emplacitaires, l'occasion de se pourvoir de titres réguliers pour les terrains qu'ils occupent, en la plupart des cas, depuis très longtemps.

En préparant les instructions concernant la localisation des blocs de terre concédés, sous forme de subsides, à la compagnie du chemin de fer Québec et Lac-St-Jean, pour rapporter ce bornage à un point bien arrêté, il a été décidé, comme mesure indispensable, d'établir une grande ligne méridienne, à lever du poste de Waymontachingue, rive gauche du St-Maurice, sur une longueur d'environ 40 milles, devant nous permettre d'y rattacher d'une manière indiscutable tout un groupe de locations forestières afferméés en cet endroit, en nous donnant aussi l'occasion de faire vérifier par ce moyen la position relative des grands cours d'eau que ce tracé doit nécessairement rencontrer. Tous ces renseignements devront aussi nous fournir les moyens de dresser une carte de

toute la région du haut St-Maurice, que nous ne possédons encore qu'à l'état rudimentaire, et ce, afin de pourvoir à toutes les demandes qui nous sont adressées à ce sujet.

Les appendices 28 et 29 contiennent respectivement la liste des arpentages terminés et commencés durant l'exercice 1907-08, dans lesquelles figurent ceux que je viens de mentionner et d'autres d'une importance secondaire.

De plus, dans les appendices portant les Nos 30 à 45 inclusivement, sont reproduits les rapports des géomètres qui nous ont été dernièrement transmis. Bon nombre de ces mémoires renferment des données très utiles et très intéressantes. J'attire particulièrement l'attention sur ceux de Messieurs O'Sullivan, Blouin, Lepage, Lemoine et Lacoursière. Comme travail technique, que je puis assimiler jusqu'à un certain point à ceux indiqués ci-dessus, je réfère ici spécialement à l'étude faite en 1907 par M. Gauvin, surintendant des arpentages, des forces hydrauliques que peuvent développer les chutes et cascades de la grande rivière aux Outardes, dans le voisinage de son embouchure sur le fleuve St-Laurent. Voir appendice No 46.

PUBLICATIONS.

Durant l'exercice qui nous occupe, il a été publié, sous mes auspices, dans mon département, une nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée, de la carte de cette partie de la rive droite du fleuve désignée généralement sous le nom de Bas St-Laurent, comprenant les comtés de Lévis, Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

La construction du Transcontinental à travers ce pays, et l'extension vers l'est, du Québec Central, maintenant à l'étude, ont apporté un double intérêt à cette contrée, en vue des anciens et riches établissements que ces voies de communications doivent desservir, et, surtout, en vue de ceux qu'elles devront nécessairement faire naître.

Pour ces deux raisons, cette carte est aujourd'hui en très grande demande. La préparation de la carte de la rive Nord du golfe Saint-Laurent, s'étendant du détroit de Belle Isle jusqu'à la rivière Manicouagan, dont il a déjà été fait mention dans mes rapports et dans ceux de mon prédécesseur, après avoir subi de nombreux retards, progresse maintenant favorablement. J'hésite cependant à déclarer qu'elle puisse, en son ensemble, être prête à placer entre les mains du lithographe dans le cours de l'été prochain

Il y a quelques mois, j'ordonnais la continuation d'un travail qui m'a toujours semblé fort utile ; celui de résumer et de condenser tous les rapports ou mémoires des arpenteurs-géomètres, que nous possédons dans nos archives, ayant trait à la division des cantons, aux levers de plan de rivières, aux explorations et aux reconnaissances exécutés, sous la surveillance et d'après les instructions de mon département, sur tous les points de la province.

La seule publication de ce genre datant de l'année 1889, il s'était accumulé depuis une foule de données nouvelles que j'ai cru devoir faire recueillir et faire imprimer sous une forme abrégée.

Afin de rendre cette compilation moins encombrante, il m'a semblé à propos de suivre l'avis de celui qui l'a préparée, M. Eugène Rouillard, de classer ces renseignements par région et de faire publier par volume séparé tout ce qui se rapporte à une grande division géographique dupays sous les titres suivants :

1.—La région du Saint-Maurice ; 2.—La région de l'Outaouais ; 3.—Québec, le Lac Saint-Jean, Chicoutimi et la côte Nord du Saint-Laurent ; 4.—Le bas du fleuve, la Matapédia et la Gaspésie.

Les versions anglaise et française de ces ouvrages sont maintenant complétées et à la disposition du public studieux.

En touchant à ce sujet il convient aussi de recommander à l'attention de tous ceux qui sont portés à parcourir chaque année le champ de nos labeurs, les mémoires qui figurent aux appendices ci-joints. Je dois mentionner en particulier la conférence de M. Piché sur la conservation de forêts ; le rapport de ce dernier relatif à la fondation d'une pépinière ; celui de M. A. Bédard, traitant de la coupe de bois dans l'agence de la Chaudière ; celui de M. J. C. Langelier, concernant le bois de commerce vendu par les colons ; puis enfin celui de M. Paul Blouin, se rapportant à l'exploitation forestière pratiquée en dehors des terrains sous licence.

Voir aux Nos 20, 21, 22, 23, et 24.

La lecture suivie de ces documents devra considérablement aider à l'intelligence du sujet que je traite ; elle pourra en faire saisir les aspects multiples et variés, et faire entrer dans le vif de toutes les difficultés inhérentes à l'administration de notre vaste domaine, qui nous livrent sans cesse en butte à deux intérêts en apparence irréconciliables et nous placent tous les jours en présence de problèmes impossibles à résoudre.

Lourde tâche à laquelle je me suis voué pendant près de quatre années, que je ne puis abandonner sans éprouver un certain sentiment de désenchan-

tement et de peine, et que je laisse volontiers aux soins de mon successeur, en conservant le ferme espoir que, de la gravité même de la situation, devra surgir, par l'influence de tous les esprits pondérés et bien pensants, un courant d'opinion propre à nous faire entrer dans la voie de méthodes plus saines, plus prudentes et d'élémentaire prévoyance.

ADÉLARD TURGEON,
Ministre.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 décembre 1908.

INDEX DES APPENDICES

No.	PAGE
1. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	3
2. Liste des surnuméraires employés par le Département des Terres et Forêts, durant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	6
3. Liste des agents des biens des Jésuites, de la Seigneurie de Lauzon et du domaine de la Couronne, pour les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	8
4. Etat donnant le nombre d'acres de terre vendus, des sommes perçues, etc., à compte des terres du Clergé et de la Couronne, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	9
5. Tableau de la superficie (en acre) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1908.	10
6. Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.	14
7. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres Patentes, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.	15
8. Etat indiquant le nombre de Lettres Patentes émises, chaque année, depuis 1869; époque à laquelle l'on a commencé à exiger strictement la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissements.	18
9. Etat des recettes du département des Terres et Forêts, pour les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	20
10. Etat des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	21
11. Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.	22
12. Etat des sommes d'argent payées aux gardes-forestiers, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	23
13. Etat des sommes d'argent payées aux gardes-forestiers, explorateurs, pour inspection et classifications de terre, etc., pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	27
14. Etat des sommes payées aux ingénieurs civils, pour inspection de forces hydrauliques, de lots de grève, etc., du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.	30
BOIS ET FORÊTS	
15. Etat du revenu perçu durant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.	32
16. Etat du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les 12 mois terminés le 30 juin 1907, et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1907-1908.	32a
17. Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage des coupes de bois, etc.	33
18. Liste des gardes-forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1908.	35
19. Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.	39
20. Conférence de M. G. C. Piché, donnée à l'Université Laval à Québec, concernant la protection et la conservation des forêts.	41
21. Rapport de M. G. C. Piché, concernant la pépinière de Berthierville.	55
22. Rapport de M. Avila Bédard sur les coupes de bois dans l'agence de la Chaudière, saison 1907-08.	62
23. Rapport de Avila Bédard concernant le canton Bédard.	66
24. Rapport de M. J. C. Langelier, concernant le bois de commerce sur les lots vendus aux colons	69
Rapport de M. J. C. Langelier, concernant le bois de commerce vendu par les colons aux porteurs de licences de l'Ottawa Intérieur.	70
53. Rapport sur l'exploitation forestière faite en cette province, en dehors des territoires sous licence.	203
54. Liste de permis de coupe de bois de construction, émis pour des territoires sous licence, jusqu'au 16 février 1909, en vertu de l'article 1343B.	206
55. Liste de permis de coupe de bois accordés sur des terrains non sur licence, depuis 1905 jusqu'à ce jour en vertu de l'article 1343B.	207

PROTECTION DES FORÊTS

No.		PAGE.
25.	Rapport de W. C. J. Hall, surintendant de la protection des forêts, saison 1908.....	73
	Incidies dans les terres sous licence.—Saison 1908.....	82
	Tableau de la pluviographie de la province pendant la saison de 1908.....	92
	Liste des réserves forestières dans la province de Québec.....	93
	Gardes-feu spéciaux employés.—Saison 1908.....	94
	Gardes-feu employés durant la saison de 1908.....	95
26.	Rapport de W. C. J. Hall, surintendant du Parc National des Laurentides.....	104

ARPEMAGES

27.	Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1908.....	106
28.	Etat général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.....	108
29.	Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.....	110
30.	Extraits des rapports de M. A. Blouin, A. G., concernant l'établissement d'une partie de la ligne séparative des rangs 4 et 5 du bloc "A" de l'agence de l'Ottawa Supérieur.....	111
31.	Extraits du rapport de M. G. Gagnon, A. G., concernant certaines parties des cantons Letellier et Arnaud, comté de Saguenay (Côte-Nord).....	114
32.	Rapport sur l'arpentage de l'augmentation du canton McNider, comté de Matane, par C. S. Lepage, A. G.....	116
33.	Extraits du rapport d'arpentage d'une partie du canton St-Denis, comté de Matane, par C. S. Lepage, A. G.....	118
34.	Extraits d'un rapport de l'arpentage du canton Guérin, comté de Pontiac, par M. H. O'Sullivan, inspecteur des arpentages.....	119
35.	Extraits du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Panet, comté de Montmagny, par M. J. O. Lacourcière, A. G.....	120
36.	Rapport d'arpentage d'une partie du canton Laverlochère, comté de Pontiac, par M. T. Simard, A. G.....	121
37.	Extraits du rapport d'arpentage d'une partie du canton Rolette, comté de Montmagny, par M. J. O. Lacourcière, A. G.....	123
38.	Rapport de M. L. P. de Courval, A. G., concernant certains tributaires de la rivière Valin, comté de Saguenay.....	124
39.	Extrait du rapport d'arpentage du canton Patton, comté de Montmagny, par M. J. O. Lacourcière, A. G.....	125
40.	Premier rapport de M. Henry O'Sullivan, A. G., inspecteur des arpentages et topographe provincial, sur l'arpentage du bloc "A" de l'Ottawa Supérieur, des bassins Abitibi et Harricana.....	126
41.	Second rapport de M. H. O'Sullivan, A. G., inspecteur des arpentages et topographe provincial, concernant certaines opérations d'arpentage faites dans le bloc "A," Bassin de l'Ottawa Supérieur, de l'Abitibi et de l'Harricana.....	132
42.	Rapport d'arpentage d'une partie du canton Robinson, du comté de Témiscouata, par M. Eugène Fafard, A. G.....	149
43.	Rapport d'arpentage du village de Natashquan (Côte-Nord), comté de Saguenay, par M. C.-E. Lemoine, A. G.....	150
44.	Rapport concernant le territoire arrosé par les rivières des Aulnets, à l'Ours, des Brochets, Blanche, etc., comté de Chicoutimi, par M. Wm. Tremblay, A. G.....	152
45.	Rapport d'un levé topographique de la région au nord de la ligne de base entre les rangs 5 et 6 du bloc "A", comté de Pontiac, par M. Hy. O'Sullivan, inspecteur des arpentages.....	154

FORCES HYDRAULIQUES

46.	Rapport de M. C. E. Gauvin, I. F. H., concernant "les dernières cascades de la rivière aux Outardes".....	190
47.	Etat indiquant les forces hydrauliques vendues ou affermées par la Province, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.....	194a

No.	DIVERS	PAGE.
48.	Liste des cantons inspectés en vue de la classification des terres avec les noms des inspecteurs nommés à cet effet, depuis le 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.....	195
49.	Liste des cantons dont les terres ont été classifiées par ordre en conseil, depuis le 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.....	196
50.	Etat indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux biens des Jésuites pour les dix dernières années.....	197
51.	Etat indiquant le revenu et la dépense se rattachant à la seigneurie Lauzon pour les dix dernières années.....	198
52.	Etat indiquant le travail exécuté dans le département des Terres et Forêts, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1908.....	199

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1908

APPENDICE No 1.

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Commission sur perception d'arrérages.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.		
Geó. Turcot.....	Arthabaska.....	Arthabaskaville.....	800 00	143 70	31 janvier 1905	Décédé le 15 mars 1908.
F. X. Jemieux.....	do.....	do.....	800 00	13 70	30 mars 1908.	Remplace Geo. Turcot.
J. A. Dorais.....	Bonaventure, Est.....	New-Carlisle.....	500 00	44 40	4 novembre 1905.	Démissionné
F. Lachaine, pro-temp.....	do do.....	do.....				Remplace J. A. Dorais, pro-tem.
W. H. Clapperton.....	do Ouest.....	Maria.....	400 00	43 40	4 novembre 1905.	
W. B. C. DeLery.....	Chaudière.....	Beauceville.....	600 00	338 70	24 octobre 1884.	
J. S. Ouellet.....	do.....	Ste-Germaine.....	400 00	130 80	22 septembre 1905.	
Wm. Clark.....	Coulonge, Est.....	Morehead.....	500 00	19 20	20 janvier 1883.	
J. O. Tremblay.....	do Ouest.....	Ville-Marie.....	700 00	270 35	1 mai 1906.	
R. M. Gendron.....	Gatineau Supérieure.....	Maniwaki.....	500 00	90 60	17 novembre 1897.	
L. A. Gendron.....	do do.....	Hull.....	1,100 00		18 novembre 1904.	
H. MacGrady, (commis).....	do do.....	do.....	950 00		5 mai 1893.	
A. Synek.....	do partie sud.....	Gracefield.....	600 00	108 70	22 octobre 1888.	

APPENDICE No 1—*Suite.*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Commission sur perception d'arrérages.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.		
J. A. L'Espérance	Gaspé, Est	Percé	400 00	31 50	21 octobre 1897.	
Delphis Roy	do do	Cap Chat	400 00	7 00	17 juin 1897.	
John Carter	do Centre	Bassin de Gaspé	400 00	15 20	12 avril 1892.	
N. Lebel	Grandville	Fraserville	700 00	344 65	13 août 1897.	
V. Bourque	Iles de la Madeleine	Etang-du-Nord	50 00		26 février 1900.	
A. Lambert	Lac Mégantic	Village Mégantic	400 00	290 20	9 février 1906.	
Caj. Vézina	Lac St-Jean, Centre	Hébertville	800 00	116 20	11 août 1905.	
J. A. Claveau	do do Est	Chicoutimi	1,000 00	199 70	14 juillet 1903.	
Geo. Audet	do do Ouest	Roberval	600 00	67 00	26 mars 1886.	
A. Poliquin	do do Nord-Ouest	St-Félicien	400 00	72 20	1er mai 1883.	
E. J. Marchand	L'Assomption et Petite Nation, (partie)	Ste-Agathe-des-Monts	800 00	161 60	5 janvier 1898.	
J. A. Martin	L'Assomption (partie)	Joliette	800 00	48 40	25 mai 1895.	
Rév. J. E. Sirois	Matapédia, St-Laurent de	St-Laurent de Matapédia	400 00	5 10	

Mde B. Pineault.....	Matapédia, St-Laurent de.....	St-Laurent de Matapédia.....	400 00	9 70	Remplace Rév. J. E. Sirois.
Frs Saucier....	} Conjoints	Matapédia, Vallée de la.....	Humqui.....	250 00	} 88 30	23 juillet 1897.
Geo. Dionne....		do do.....	do.....	250 00		
C. F. Lec'erc.....		Montmagny.....	Montmagny.....	700 00		
J. E. Clément.....	Ottawa Inférieure.....	Montréal.....	1,400 00	5 novembre 1900.....	Ag. des bois seulement
S. A. Filion.....	Petite Nation Est.....	Arundel.....	550 00	124 80	23 janvier 1907.	
U. Joubert.....	do do Centre.....	Ripon.....	400 00	109 00	27 juillet 1904.	
T. A. Christin.....	do do Nord.....	St-Ignace-de-Nominin-gue.....	550 00	164 10	7 avril 1892.	
Auguste Lavoie.....	Rimou'ski, Ouest.....	Rimouski.....	600 00	36 50	24 août 1899.....	Décédé le 20 déc. 1907.
J. B. D'Anjou.....	do ".....	do.....	600 00	19 mars 1908.....	Remplace Aug. Lavoie
Alex. Fraser.....	do Est.....	Matane.....	600 00	15 70	10 août 1885.....	
Eug. Caron.....	Saguenay.....	Tadoussac.....	600 00	26 30	26 décembre 1903.	
J. E. Boily.....	St-Charles.....	Québec.....	600 00	79 60	1 février 1880.	
N. E. Morissette.....	St-Maurice.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	29 juin 1907.	
L. A. Lord.....	do.....	do do.....	1,000 00	2 juin 1898.....	Agent des terres et des biens des Jésuites.
H. B. Vallières de St. Réal, (commis).....	do.....	do do.....	800 00	27 février 1890.	
J. C. Millier.....	St-François.....	Sherbrooke.....	800 00	238 65	15 juin 1905.	
L. J. Turgeon.....	St-Philémon.....	St-Philémon.....	400 00	78 10	16 décembre 1888.	
A. B. Filion.....	Inspecteur des agences.....	Arundel.....	1,200 00	23 janvier 1907.	
G. A. Langelier.....	do do.....	Québec.....	1,200 00	7 janvier 1905.	

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 2.

LISTE des surnuméraires employés dans le département des Terres et Forêts
durant les 12 mois finissant le 30 juin 1908.

NOM.	Employé à	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Jos. Patry.....	Comptabilité.....	1er août 1899.....	\$1,000 par année..	
Edm. Corriveau....	do	1er juillet 1906....	\$900 do ..	
T. P. Morin.....	do	7 août 1905.....	\$912.50 do ..	\$2.50 par jour.
J. E. Girard.....	Arpentages	27 novembre 1901..	\$1,460 do ..	Nommé permanent 17 déc. 1907.
W. G. Waddell....	do	17 janvier 1891 ...	\$800 do ..	Nommé permanent 17 déc. 1907.
F. X. Fafard.....	do	juin 1900.....	\$1,460 do ..	\$4.00 par jour.
H. O. Fortier.....	do	22 novembre 1897..	\$1,021.25 do ..	Nommé permanent 17 déc. 1907.
C. A. Bourget.....	do	25 octobre 1906 ...	\$912.50 do ..	\$2.50 par jour.
A. Dorval.....	do	20 octobre 1905...	\$1,000 do ..	
J. C. Rondeau.....	do	15 mars 1906	\$480 do ..	\$40.00 par mois.
J. C. Michaud.....	do	1er juillet 1907....	\$480 do ..	do
P. Aucouturier	do	13 juin 1906.....	\$730 do ..	\$2.00 par jour.
J. A. Mercier.....	Br. Ventes.....	1er octobre 1897..	\$1,000 do ..	Nommé permanent 17 déc. 1907.
F. Lachaine.....	do	5 mars 1905	\$912.50 do ..	\$2.50 par jour.
K. G. Fraser.....	do	\$912.50 do ..	do do
C. F. Chartré.....	do	18 novembre 1907..	\$480 do ..	\$40.00 par mois.
Jules Bolduc	do	28 novembre 1904..	\$912.50 do ..	Nommé permanent 15 mai 1908.
J. O. Laferrière	do	1er juillet 1905....	\$912.50 do ..	\$2.50 par jour.
Gust. B. Edge.....	do	18 mai 1908.....	\$547.50 do ..	\$1.50 par jour
H. A. Arcand.....	do	7 novembre 1905..	\$730 do ..	\$2.00 do
L. U. Bélanger.	do	1er décembre 1907..	\$800 do ..	
G. M. Fortier.....	Régistraire	17 mars 1905	\$1,095 do ..	Décédé 11 déc. 1907.
Em. Bernier.....	do	1er avril 1906	\$912.50 do ..	\$2.50 par jour.
J. H. Turgeon	do	1er décembre 1907..	\$730 do ..	\$2.00 do
C. E. Bernier.....	Bois et Forêts.....	\$1,460 do ..	\$4.00 do
Frs Pouliot.....	do do	17 mars 1908	\$1,460 do ..	do do

APPENDICE No 2.—*Suite.*

LISTE des surnuméraires employés dans le département des Terres et Forêts
durant les 12 mois finissant le 30 juin 1908.

NOM.	Employé à	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Delle L. Bédard	Dactylographe	15 janvier 1899....	\$547.50 do ..	
" L. Verreault.....	do	1 ^{er} juillet 1905 ...	\$480 do ..	\$40.00 par mois.
O. Beaulieu	Messagers	4 décembre 1902.	\$600 do ..	
O. Fiset	do	1 ^{er} décembre 1897.	\$500 do ..	Nommé permanent 13 déc. 1907.
Léo Dupuis	do	1 ^{er} septembre 1905	\$600 do ..	
Abel Lavoie	do	1 ^{er} novembre 1906.	\$600 do ..	
Amédée Lapointe.....	do	6 mars 1903 ..	\$547.50 do ..	\$1.50 par jour.
Phil. Turgeon.....	do	1 ^{er} janvier 1903....	\$500 do ..	

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

E.-E. TACHÉ,
Sous-Mini tre.

Département des Terres et Forêts,
Québec. 30 juin 1908.

APPENDICE No 3.

LISTE des agents des biens des Jésuites, de la seigneurie de Lauzon et du domaine de la Couronne pour les douze mois expirés le 30 juin 1908.

Nom de l'agent.	AGENCE.	Date de la nomination.	Commission et traitement.	REMARQUES.
Lemieux, Evariste.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon	1887, novembre 9	\$ cts. 700 00	Traitement.
Moquin, Alexis.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1891, octobre 2.....	200 00	do
Larue, Félix.....	Agent de perception et de commutation, bien des Jésuites, partie du district de Québec et domaine de la Couronne..	1907, mai 25.....	1,200 00	do
Lord, L. A.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan et ville des Trois-Rivières.....	1898, juin 2.....	1,000 00	Y compris le salaire en qualité d'agent des terres.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE N^o 4.

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1908.

Source de perceptions.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant de perceptions sur vente et arrérages.
		cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	292,378	99,079 60	89,770 45
Terres du Clergé.....	101	20 20	143 66
	-----	-----	-----
Total.....	292,479	\$99,099 80	\$89,914 11

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1908.

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 5

TABEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1908.

ANNÉE.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867 :					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
do du Clergé.....	246,858				6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 do 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,553,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790½	54,801		6,462,231½
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962½	57,610	63,766½	6,436,511½
do 1878 eo 1879.....	180,886½	17,424½	68,876	74,008	6,381,084½
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	179,961	69,761	6,492,011½

do	1880	do	1881	179,562	7,041½	222,570	32,260	6,560,238
do	1881	do	1882	219,368	7,901½	358,721	36,226	6,727,915½
do	1882	do	1883	207,526	8,232¼	117,335	60,302	6,689,794¼
do	1883	do	1884	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806¼
do	1884	do	1885	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,957¼
do	1885	do	1886	101,788	3,474	229,436	25,504	7,103,635¼
do	1886	do	1887	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764¼
do	1887	do	1888	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465¼
do	1888	do	1889	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418¼
do	1889	do	1890	129,014	200	72,722	31,710	7,495,636¼
do	1890	do	1891	137,829¼	2,117	41,143	38,203	7,435,035¼
do	1891	do	1892	102,252¾	15,898	40,783	25,674	7,383,342¼
do	1892	do	1893	156,925¼	37,646	68,059	40,534	7,297,363¾
do	1893	do	1894	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923¾
do	1894	do	1895	167,708½	26,814½	62,987	39,912½	7,119,300¾
do	1895	do	1896	129,604½	31,869½	58,602	37,044	7,053,472¾
do	1896	do	1897	184,667	12,346	96,717	40,584	6,993,760¾
do	1897	do	1898	190,195¼	10,631	104,413	73,578	6,970,925¼
do	1898	do	1899	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385¼
do	1899	do	1900	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,392¼
do	1900	do	1901	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247¼
do	1901	do	1902	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467¼
do	1902	do	1903	150,638½	8,026	89,398	46,506	6,720,706¾
do	1903	do	1904	135,752¼	11,038	40,027	43,481	6,657,424¼

APPENDICE No 5

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1908.—
Suite.

ANNÉE.				Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
do	1904	do	1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244½
do	1905	do	1906.....	195,736½	322½	209,182	112,053	6,667,420½
do	1906	do	1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967½
do	1907	do	1908.....	292,479	650	23,373½	86,431	6,404,642½
Totaux.....				6,243,546½	398,228½	4,859,220½	1,610,773

APPENDICE No 5.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1907-1908).

Superficie totale des terres divisées et disponibles au premier juillet 1907	6,587,967½ acres *	
		————— 6,587,967½ acres
<i>A ajouter :</i>		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1907-1908	23,373½ acre	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne	86,431 acre	
		————— 109,804½ acres
		————— 6,697,771½ acres
<i>A déduire :</i>		
Superficie des terres vendues	292,479 acres	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses	200 “	
Superficie des terres octroyées gratuitement sur les routes de colonisation	450 “	
		————— 293,129 acres
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1908	6,404,642½ acres	

* Ce chiffre n'est pas le même que celui (6,468,215) avec lequel il est censé concorder et qui se trouve sur l'état (Appendice No 5.—*Suite*) publié à la page 11 du rapport pour les douze mois expirés le 30 juin 1907 : on en trouvera l'explication dans l'apostille de la page III du présent rapport.

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

CHS-ED. GAUVIN,

Surintendant de la Branche des Arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 6.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.

Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres.		Octrois de 500 acres ou plus en vertu de transports, etc.		Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par octrois gratuits ou par vente.	Grand total de la superficie des terrains octroyés.
Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.				
858	56,390	383	63,779			858	56,390		
				I	Rév. Ovide Larouche, Ptre, de St-Fidèle et Chas Angers, avocat, de la Malbaie.....	500	500		
				I	"Price Brothers & Co., Ltd", de la cité de Québec.....	700	700		
				I	"La Compagnie Agricole de Péribonca".....	764	764		
				I	Paul Augustin Normand, agriculteur, de St-Edouard de Péribonka.....	1,225	1,225		
				I	Ludger Petit, de Ste-Anne de Chicoutimi.....	1,382	1,382		
				I	Charles W. Mullen, de Bangor, Etat du Maine, E. U. A..	1,400	1,400		
						1247	126,140	Ventes.....	Superficie des terrains octroyés antérieurement au 30 juin 1907. 8,631,266
43						43	3,286	Oct. gratuits....	Superficie des terrains octroyés par Lettres-Patentes du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.. 129,426
24						24		Lots de grève...	
					Grand total.....	1314	129,426		8,760,692

CHS-ED. GAUVIN,

Surintendant des arpentages.

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 7.

TABEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1907
au 30 juin 1908.

Date de l'octroi.	Superficie.	Montant payé.	Nom du concessionnaire.	Nature de l'octroi.	Localité.
16 juillet 1907.	24,000 pds carrés.	\$ 45 00	M. Henri Jalbert, de la ville de Chicoutimi.	Lot de grève	Rivière Saguenay, ville de Chicoutimi
17 juillet 1907.	115,000 pd. carrés.	185 00	Dame Lætitia Martel, épouse séparée de biens de M. Joseph E. Cloutier	Lot de grève	Riv. Saguenay, paroisse de Chicoutimi.
30 juillet 1907.	330 acres.	3,300 00	Alfred William Carpenter, éc., Londres, Angleterre, banquier, pour le chemin de fer "Atlantic, Quebec & Western"	Lot de grève et en eau profonde	Bassin de Gaspé.
30 août 1907.	1 acre 72/100	42 00	L. O. Noël, éc., médecin, de St-Ferdinand d'Halifax	Lot de grève et en eau profonde	Lac William, St-Ferdinand d'Halifax.
11 sept. 1907.	265,000 pds ang.	25 00	Paul de Cazes, éc., sec. départ. de l'Instruction Publique, à Québec.	Lot de grève	Paroisse St-Laurent, Ile d'Orléans.
23 sept. 1907.	12,500 pds carrés.	50 00	M. Isaïe Préfontaine, bourgeois, Montréal.	Lot de grève et en eau profonde	Riv. Richelieu, paroisse de St-Mathieu de Belœil.
5 octobre 1907.	90 acres.	900 00	M. Alfred William Carpenter, Londres, Angleterre, banquier, pour le chemin de fer "Atlantic, Quebec & Western"	Lot de grève et en eau profonde	Bassin (extérieur) de Gaspé.

APPENDICE No 7.—*Suite.*

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.

Date de l'octroi.	Superficie.	Montant payé.	Nom du Concessionnaire,	Nature de l'octroi.	Localité.
12 octobre 1907..	1 1/16 acres.	\$ 25 00	Fabrique Catholique Romaine, St-Jérôme, Co. Rimouski	Lot de grève	Riv. Matane, paroisse de St-Jérôme.
19 nov. 1907....	17,750 pds. carrés	177 50	M. Alfred William Carpenter, Londres, Angleterre	Lot de grève et en eau profonde	Bassin de Gaspé,
27 nov. 1907....	80 1/2 acres.	805 00	M. Alfred William Carpenter, Londres, Angleterre, banquier, pour le chemin de fer "Atlantic Quebec & Western.....	Lot de grève et en eau profonde.....	Bassin de Gaspé.
7 déc. 1907....	5,200 pds. carrés.	50 00	M. Emile Simard, du village de Grande-Baie.	Lot de grève.....	Baie des Ha ! Ha !, Paroisse de St-Alexis.
9 déc. 1907....	37,000 pds. carrés	50 00	M. Johnny Fortin, du village de Grande-Baie	Lot de grève.....	Baie des Ha ! Ha !, Paroisse de St-Alexis.
10 déc. 1907....	325 pds. carrés.	20 00	Dame Emilie Perron, veuve de Gilbert Lavoie, de Grande-Baie.....	Lot de grève.....	Baie des Ha ! Ha !, Paroisse de St-Alexis.
21 fév. 1908....	25 arpents.	25 00	Dame Adélarde Guay, veuve d'Abraham Bégin.	Lot de grève.....	Fleuve St-Laurent. Paroisse de St-Joseph de Lévis,
27 mars 1908....	90 acres.	900 00	Frank William Ross, écr., de Québec.....	Lot de grève.....	Golfe St-Laurent. Seigneurie de-la-Magdeleine.
22 avril 1908....	23,250 pds. carrés	1,984 65	Héritiers de feu Arthur H. Murphy.....	Lot en eau profonde.	Fleuve St-Laurent. Ville de Lévis.

1 mai 1908.....	599,137 pds carrés	\$ 16 25	M. Elzéar Dubé, cultivateur, de L'Islet.	Lot de grève	Fleuve St-Laurent, paroisse de L'Islet.
8 mai 1908.....	160 acres	1,600 00	M. Alfred William Carpenter, Londres, Angleterre, banquier, pour le chemin de fer "Atlantic, Quebec & Western".....	Lot de grève et en eau profonde.....	Bassin (extérieur) de Gaspé.
30 juin 1908.....	13,600 pds carrés	136 06	Municipalité du village de la Pointe au Pic. .	Lot de grève.....	Pointe au Pic, Malbaie.

C.-E. GAUVIN,

Surint. des arpentages.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1908.

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 8.

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger strictement la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Lots de grève.	Total.
1869-1870	1	383	30	414
1870-1871	2	615	39	656
1871-1872	15	594	52	661
1872-1873	9	546	39	594
1873-1874	3	530	112	645
1874-1875	451	50	501
1875-1876	2	379	35	416
1876-1877	1	342	46	389
1877-1878	1	302	29	332
1878-1879	7	610	39	656
1879-1880	3	343	40	386
1880-1881	2	369	31	402
1881-1882	7	522	44	573
1882-1883	4	502	33	539
1883-1884	2	868	36	906
1884-1885	3	782	51	836
1885-1886	2	660	30	701
1886-1887	2	663	41	706
1887-1888	2	539	38	579
1888-1889	3	700	56	759
1889-1890	7	905	88	
1890-1891	7	674	30	
1891-1892	468	183	651
1892-1893	3	587	407	997
1893-1894	2	483	242	727
1894-1895	1	462	259	722
1895-1896	3	477	66	546
1896-1897	7	595	80	682
1897-1898	11	649	70	730
1898-1899	3	660	58	741

APPENDICE No 8.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger strictement la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Nombre octroyé contenant une superficie de 500 acres et plus.	Nombre octroyé contenant une superficie de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Lots de grève.	Total.
1899-1900	5	747	50	802
1900-1901	6	850	59	915
1901-1902	4	1,045	86	41	1,176
1902-1903	7	962	89	13	1,071
1903-1904	9	1,095	93	11	1,213
1904-1905	7	1,021	179	12	1,219
1905-1906	9	1,376	53	24	1,462
1906-1907	2	1,158	35	44	1,239
1907-1908	6	1,241	43	24	1,314
	170	26,155	3,055	169	29,549

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

CHS.-ED. GAUVIN,
Surint. des Arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 9.

ÉTAT des recettes du département des Terres et Forêts, pour les douze mois
expirés le 30 juin 1908.

Bois et Forêts.....	\$ 978,077 58
Terres de la Couronne.....	89,770 45
Terres du Clergé.....	143 66
Biens des Jésuites.....	9,284 21
Domaine de la Couronne.....	16,092 28
Seigneurie de Lauzon.....	1,617 17
Divers honoraires.....	2,784 14
Honoraires d'examen de mesureurs de bois..	362 00
Parc national des Laurentides.....	5,155 50
	<hr/>
	\$1,103,286 99

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$3,928 07	
Remboursements.....	1,984 90	
	<hr/>	\$ 5,912 97
Total.....		<hr/>
		\$ 1,109,199 96

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 10.

ÉTAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois
expirés le 30 juin 1908.

Études forestières	\$ 500.00	}	\$ 1,500 00
do do remis au trésorier.	1,000.00		
Arpentages			100,000 00
Protection des forêts			12,000 00
Parc national des Laurentides			5,000 00
Publication de cartes			1,000 00
Pépinière Berthierville			6,700 00
Inspection et classification de terres			20,000 00
			<hr/>
			\$146,200 00
Traitement des agents	\$ 26,973 53		
Commission des agents	3,643 45		
Déboursés des agents	5,894 67		
Port de lettres	2,073 63		
Bois et forêts	7,181 08		
Traitements et déboursés des gardes forestiers	22,254 52		
Biens des Jésuites	2,642 00		
Domaine de la Couronne	2,247 98		
Seigneurie de Lauzon	957 93		
Service spécial	31,393 68		
Frais d'avis de révocation de vente	186 84		
Déboursés judiciaires	369 37		
Publication d'avis dans les journaux	2,838 32		
Déboursés du bureau des examinateurs de mesu- reurs de bois	643 00		
			<hr/>
			\$ 109,300 00
			<hr/>
			\$ 255,500 00
COMPTES EN SUSPENS			
Dépôt à compte des terres	\$ 3,678 95		
Remboursement	5,579 50		
			<hr/>
Montant total payé	\$ 9,258 45		
Remis au trésorier	741 55		
			<hr/>
			\$ 10,000 00
			<hr/>
			\$265,500 00

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 11.

TABLEAU relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DÉTAILS.	Dr.	Cr.
	\$ cts	\$ cts
Montant des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII), abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1908.....	47,350 00	
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, se. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1908.....	105,000 00	
Montants payés au 30 juin 1908 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII), (944 pères de 12 enfants, \$50.00 chacun).....		47,200 00
Montants payés au 30 juin 1908 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16), (2,098 pères de 12 enfants, \$50.00 chacun).....		104,900 00
Balance en mains provenant de la loi 4 Ed. VII..... \$ 150 00		
do do do do 5 Ed. VII, c. 16..... 100 00		
Balance en mains, total.....		250,00
	\$152,350 00	\$152,350 00

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 12.

ETAT des sommes d'argent payées aux gardes forestiers pendant les douze
mois expirés le 30 juin 1908.

AGENCE D'ARTHABASKA :

A. Thibault	\$ 147 00	
L. Desharnais.....	216 00	
	<u> </u>	\$ 363 00

AGENCE DE BONAVENTURE, OUEST :

Jas. Campbell	\$ 192 75	
Jos. Nadeau.....	165 00	
	<u> </u>	357 75

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE :

J. Bégin	\$ 45 00	
J. L. Lamontagne.....	72 00	
J. D. Roy.....	64 50	
Jos. Veilleux.....	25 00	
	<u> </u>	206 50

AGENCE DE GASPÉ, OUEST :

W. Thérien	\$ 466 50	
	<u> </u>	466 50

AGENCE DE GASPÉ, EST :

W. Hurley	\$ 132 00	
	<u> </u>	132 00

AGENCE DE GASPÉ, CENTRE :

G. T. Harbour.....	\$ 290 00	
	<u> </u>	290 00

APPENDICE No 12.—*Suite.*

AGENCE DE GRANDVILLE :

Jos. Hudon.....	\$ 98 50	
E. Beaulieu.....	233 50	
Cyrille Leclerc.....	50 00	
	<u> </u>	\$ 382 00

AGENCE DU LAC ST-JEAN, EST :

P. L. Gauthier.....	\$ 219 00	
Joseph Gauthier dit Larouche.....	478 00	
E. Gobeil.....	483 75	
	<u> </u>	1,180 75

AGENCE DU LAC ST-JEAN, CENTRE :

C. Ménard.....	\$ 417 00	
	<u> </u>	417 00

AGENCE DE MONTMAGNY :

Cyrille Langlois.....	\$ 199 50	
Eug. Lapointe.....	388 00	
M. Francœur.....	96 00	
	<u> </u>	683 50

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR :

J. Varin.....	\$ 111 00	
Jos. Guérin.....	1,180 00	
E. Remington.....	411 00	
	<u> </u>	1,702 00
		<u> </u>

APPENDICE No 12.—*Suite.*

AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR :

J. O. Latulippe.....	\$1,293 00	
J. O. Tremblay.....	30 00	
J. A. A. Cook.....	371 13	
John Thompson.....	463 00	
J. S. Poupore.....	300 00	
G. H. Graham.....	453 00	
Jas. Donovan.....	473 50	
T. Desmarais.....	1,217 00	
R. M. Gendron.....	298 00	
J. Armstrong.....	600 58	
T. Marcil.....	535 75	
J. A. C. Bock.....	717 50	
	<u> </u>	\$6,752 46

AGENCE DE RIMOUSKI, EST :

J. A. Deroy.....	\$ 654 00	
	<u> </u>	654 00

AGENCE DE RIMOUSKI, OUEST :

Ludger Lavoie.....	\$ 139 50	
D. Ruest.....	328 00	
	<u> </u>	467 50

AGENCE DU SAGUENAY :

J. A. Piuze.....	\$ 605 00	
F. Tremblay.....	42 75	
T. Pelletier.....	139 50	
	<u> </u>	787 25

AGENCE DU ST-MAURICE :

T. Trépanier.....	\$ 232 65	
P. Grandchamps.....	36 00	
	<u> </u>	268 65

AGENCE ST-CHARLES :

Z. Matte.....	34 50	
	<u> </u>	34 50

APPENDICE No 12.—*Suite.*

AGENCE DE ST-FRANÇOIS :

B. L. O'Hara.....	\$2,021 68	
J. Langlois.....	24 00	
N. Brulotte.....	144 00	
		\$2,189 68

AGENCE DE LA MATAPÉDIA :

Chs. St-Amand.....	\$ 202 50	
V. O. Morissette.....	191 13	
		393 63

DIVERS :

Jas. Hamilton.....	\$ 490 80	
C. E. Bernier.....	50 00	
Jules Côté.....	485 50	
P. E. Delisle.....	18 00	
A. B. Filion.....	234 50	
J. A. Gagnon.....	729 50	
W. E. Rosher.....	12 00	
		2,020 30
J. C. Langelier, Surintendant des gardes forestiers, salaire et dépenses de voyage.....		2,180 00
G. A. Langelier, Assistant-Surintendant, salaire et dépenses de voyage.....		325 55
		\$22,254 52

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 13.

ÉTAT des sommes payées aux agents, gardes-forestiers, explorateurs, pour inspection et classification de terres, etc., pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.

NOMS.	CANTONS, etc.			Montant.
				\$ cts.
M. April	Inspection de lots dans	canton	Raudot.....	172 50
F. April.....	do	do	Botsford, etc.....	33 00
Jos. Bégin.....	do	do	Cranbourne, Watford, etc.....	205 00
C. E. Bernier.....	do	do	Taillon, Boyer, etc.....	287 35
God. Bédard.....	do	do	Botsford, Lessard, etc.....	684 50
D. Ball.....	do	do	Ditchfield.....	9 00
J.-B. Beaulieu.....	do	do	Ixworth.....	6 00
W.-A. Bignell.....	do	do	Hackett.....	343 88
Jos. Bureau.....	do	do	Chavigny, Girard, Montauban, etc.....	1,087 94
C. A. Bourget.....	do	do	Normandin, Panet, etc.....	300 00
Elie Beaulieu.....	do	do	Armand.....	10 00
P. Caouette.....	do	do	Lafontaine, Arago, Beaubien.....	446 75
T. Cossette.....	do	do	Demeules.....	7 00
Jos. Cass.....	do	do	Cap-Rosier.....	108 00
André Caron.....	do	do	Adstock, Hackett, etc.....	1,542 25
Jas. Campbell.....	do	do	Cox, Hamilton.....	77 00
A. D. Dugal.....	do	do	Peterborough, Boyer et Belleau.....	136 90
J. A. Deroy.....	do	do	St-Denis.....	6 00
M. Francœur.....	do	do	Lafontaine, Arago, etc.....	1,191 50
F. X. Fafard.....	do	do	St-Denis, Tessier, Matane.....	98 40
P. Gaudreau.....	do	do	Delisle.....	7 50
Phy. Gauthier.....	do	do	Kénogami, Taché, Simard.....	24 00
G. Gervais.....	do	do	Hackett.....	72 00
J. E. Girard.....	do	do	Laterrière.....	198 80
G. T. Harbour.....	do	do	Cap Rosier.....	285 00
E. Hébert.....	do	do	Montigny et Painchaud.....	44 30
Jas. Hamilton.....	do	do	Fournier, Lafontaine, etc.....	598 50
A. E. Joncas.....	do	do	Côte Nord.....	1,025 75
L. Lavoie.....	do	do	Massé.....	3 00
			A rapporter.....	\$9,011 82

APPENDICE No 13.—*Suite.*

NOMS.	CANTONS, etc.				Montant.
				Rapporté	\$9,011 82.
C. O. Lavoie	Inspection de lots	dans canton	Gaspé, Matapédia, etc.....		130 00
Cy. Leclerc	do	do	do Raudot, Bégin, etc.....		348 00
Jos. Leclerc	do	do	do do		115 00
L. Lebrun	do	do	do Robinson		264 00
Amb. Lagacé	do	do	do Milnikel		9 00
A. Lajoie	do	do	do Hoop, Cox, etc.....		22 63
Eug. Lapointe	do	do	do Garneau, Lessard, etc.....		270 00
J. B. Morin	do	do	do Montminy, Patton, etc.....		1,300 00
C. Ménard	do	do	do Dablon		3 00
J. McAuley	do	do	do Cap Rosier		108 00
John Morgan	do	do	do Montcalm		117 00
Z. Matte	do	do	do Montauban		3 00
B. L. O'Hara	do	do	do Whitton, Woburn, etc.....		20 00
F. Pouliot	do	do	do Taillon, Racine, Adstock, etc.....		1,447 05
Jos. Picard	do	do	do Robinson		660 00
J. D. Roy	do	do	do Adstock, Price, etc.....		241 18
J. D. Roche	do	do	do Peterborough		25 15
D. Ruest	do	do	do Macpès		72 00
E. Remington	do	do	do Peterborough		10 00
C. St. Amant	do	do	do Lepage, Pinault, etc.....		80 50
P. Simard	do	do	do Robinson		240 00
Rév. J. E. Sirois	do	do	do Matapédia		7 00
S. Tremblay	do	do	do Kénogami		10 00
P. Trudel	do	do	do Hackett, etc.....		98 00
Jos. Veilleux	do	do	do Marlow, Coleraine, Linière, etc.....		71 50
Geo. Audet	Inspection de lots	dans son agence			10 50
John Carter	do	do	do do		76 00
Eug. Caron	do	do	do do		56 00
J. A. Claveau	do	do	do do		13 00
Wm. Clark	do	do	do do		52 00
T. A. Christin	do	do	do do		176 00
W. H. Clapperton	do	do	do do		4 00
			A rapporter		\$15,071 30

APPENDICE No 13.—*Suite.*

NOMS.	CANTONS, etc.				Montant.
				Rapporté.....	\$15,071 30
J. A. Dorais.....	Inspection de lots dans son agence.....				40 00
S. A. Fillion.....	do	do	do	do	394 00
Alex. Fraser.....	do	do	do	do	12 00
R. M. Gendron.....	do	do	do	do	378 00
L. A. Gendron.....	do	do	do	co	4 00
U. Joubert.....	do	do	do	do	146 00
J. A. Lambert.....	do	do	do	do	164 00
Aug. Lavoie.....	do	do	do	do	47 00
N. LeBel.....	do	do	do	do	100 00
C. F. Leclerc.....	do	do	do	do	72 00
J. A. L'Espérance.....	do	do	do	do	40 00
L. A. Lord.....	do	do	do	do	20 00
J. A. Martin.....	do	do	do	do	44 00
J. E. Marchand.....	do	do	do	do	213 00
J. C. Millier.....	do	do	do	do	240 20
A. Poliquin.....	do	do	do	do	60 00
D. Roy.....	do	do	do	do	74 50
Saucier & Dionne.....	do	do	do	do	56 50
Alex. Synek.....	do	do	do	do	302 00
L. J. Turgeon.....	do	do	do	do	60 50
Geo. Turcot.....	do	do	do	do	4 00
J. O. Tremblay.....	do	do	do	do	56 00
C. Vézina.....	do	do	do	do	101 00
J. C. Langelier, Surintendant des Gardes-Forestiers.....	do	et classification de divers cantons.....			2,300 00
				Total.....	20,000 00

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1903.

APPENDICE No 14.

ETAT des sommes payées aux ingénieurs civils, pour inspection de forces hydrauliques, de lots de grève, etc., du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.

NOMS.	INSPECTIONS.	Montant.
		\$ cts
C. E. Gauvin	Inspection de lots de grève à la Malbaie	47 10
do	do do do re Bonner vs. Laferrière L. Co	159 81
do	do do do à Pointe-au-Pic	58 77
do	do do do à Portneuf	4 00
do	do de pouvoir hydraulique à la décharge du lac Long	82 54
do	do dans Woodbridge et Pohenegamook	50 00
do	do aux lacs Rocheux, Huard, etc	90 75
do	do partie rivière Batiscan	30 00
do	do dernières chutes rivière aux Outardes	254 50
do	do do do Manicouagan	333 93
do	Evaluation de lots en eau profonde à Belœil	2 00
do	do do do Lambton	5 00
do	do do do seig. Portneuf	5 00
do	do do do Hull	5 00
do	do do do St-Joachim de Chateauguay	5 00
do	do do do Divers	22 00
do	do du pouvoir hydraulique au rapide " Bois-Franc "	10 00
do	Vérification d'arpentage dans le canton Newton	433 69
do	Rapport re B. C. Howard & Co	5 00
do	do re chutes à l'Ourse	15 00
do	do re rivière Sawga	5 00
J. E. Girard	Inspection de lots de grève dans Bonaventure	263 45
do	do do do à Chicoutimi	4 05
do	do do do rivière St-Maurice	20 02

APPENDICE No 14.—*Suite.*

ETAT des sommes payées aux ingénieurs civils, pour inspection de forces hydrauliques, de lots de grève, etc., du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.

NOMS.	INSPECTION.	Montant.
		\$ cts
J. E. Girard.....	Evaluation et rapport re rivière Rocheuse	5 00
do	Vérification d'arpentage des lots C, E, D, canton Horton.....	45 60
do	Inspection dans Bonaventure et Gaspé	163 52
do	do de 172 N. E., du No 7, Rg. 9, Warwick.....	53 50
F. X. Fafard.....	do à St-Camille.....	68 75
		2,247 98

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 15.

BOIS ET FORÊTS.

ETAT du revenu perçu durant les douze mois expirés le 30 juin 1908.

SOMMES PERÇUES DANS LES DISTRICTS SUIVANTS :

DISTRICTS.	AGENTS.	MONTANT.
Ottawa Supérieur.....	L. A. Gendron.....	\$ 393,436 25
do Inférieur.....	J. E. Clément.....	105,647 21
St-Maurice.....	N. E. Morissette.....	148,553 22
St-François.....	J. C. Millier.....	13,748 78
Arthabaska.....	Geo. Turcot..... \$574 11 }	
do.....	F. X. Lemieux..... 178 36 }	752 47
Chaudière.....	W. B. C. DeLéry.....	12,702 83
Montmagny.....	C. F. Leclerc.....	15,563 69
Grandville.....	N. Lebel.....	29,812 85
Rimouski Ouest.....	Aug. Lavoie..... \$11,379 59 }	
do do.....	J. B. Danjou..... 2,558 34 }	13,937 93
Rimouski Est.....	A. Fraser.....	25,994 38
Vallée de la Matapédia.....	Frs. Saucier & G. Dionne.....	19,186 50
St-Laurent-de-Matapédia.....	Mad. Berthe Pinault.....	6,476 92
Bonaventure Ouest.....	W. H. Clapperton.....	9,637 91
Bonaventure Est.....	J. A. Dorais.....	4,927 95
Gaspé Est.....	J. A. L'Espérance.....	11,645 66
do Centre.....	John Carter.....	8,554 14
do Ouest.....	D. Roy.....	5,045 44
Lac St-Jean Est.....	J. A. Claveau.....	25,019 19
do Centre.....	C. Vézina.....	2,161 50
do Ouest.....	Geo. Audet.....	4,909 92
do Nord-Ouest.....	A. Poliquin.....	7,007 22
Saguenay.....	Eug. Caron.....	70,649 08
St-Charles.....	J. E. Boily.....	42,706 54
	Total.....	\$ 978,077 58

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

. PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 16.

ÉTAT du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1907, et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1907-1908.

AGENTS.	Superficie sous licences, durant l'année.	Bois carré.		Épinette, pruche, sapin, cyprès, cèdre, bouleau, peuplier. Billots et bois d'estacade.		Pin blanc et autres essences. Billots et bois d'estacade.		Pin rouge. Billots et bois d'estacade.		Pin blanc, 11 pouces et moins. Billots.		Poteaux.		Bois de pulpe.	Bois de chauffage.*	Dormants de chemins de fer.	Piquets.	Bardeaux.	Bois à bobines.	Poteaux. ¹	Bois à lattes.	Infractions et frais.	Intérêts.	Droits de Coupe.	Rentes foncières.	Honoraires de transfert.	Bonus.	TOTAL.
		Milles carrés.	Morceaux.	Pieds.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.															
L. A. Gendron.....	25,070			447,215	25,036,653	1,125,260	144,087,992	423,828	29,083,038	1,481,397	65,293,928			14,314		144,434				20,429		88 94	1,287 82	307,350 49	81,825 00	2,884 00		393,436 25
J. E. Clément.....	3,102	1,188	29,101	1,762,361	81,263,875	135,594	10,075,574	1,254	52,585	22,620	826,343	10	360	49,251		56,467	902			3		3,153 00	620 91	90,718 30	11,019 00	136 00		105,647 21
N. E. Morissette.....	12,510			1,001,109	43,756,498	120,336	13,441,230	6,285	348,593	120,196	5,252,132	3,204	88,515	112,208	132	38,857						154 89	1,155 30	106,703 03	37,476 00	3,064 00		148,553 22
J. C. Millier.....	438			335,138	14,620,119	5,603	453,779							2,634								353 89	179 51	11,980 38	1,200 00	35 00		13,748 78
Geo. Turcotte.....	50			35,508	1,420,341									871									5 26	597 21	150 00		752 47	
F. X. Lemieux.....																												
W. B. C. Delery.....	488	70	2,460	364,562	19,407,594	2,082	133,931							859		156						103 28		11,324 55	1,275 00			12,702 83
C. F. Leclerc.....	809			451,887	20,145,326	7,038	106,710							126								49 00		13,154 69	2,352 00	8 00		15,563 69
N. Lebel.....	1,295			756,796	31,195,958	4,741	243,213	1,310	57,738					163	20	32,608		200				76 74	19 88	25,696 23	3,996 00	24 00		29,812 85
Aug. Lavoie.....	1,269			277,076	14,260,450											4,388						206 36	32 24	9,939 33	3,760 00		13,937 93	
J. B. Danjou.....																												
A. Fraser.....	904	44	1,637	642,297	32,239,008											27,797		1,054		3,426		105 34	24 00	23,366 04	2,499 00			25,994 38
F. Saucier et G. Dionne..	518			608,485	24,659,418	358	40,562									4,876						386 48		17,551 02	1,233 00	16 00		19,186 50
Mad. Bertha Pinault.....	675			60,887	3,645,010	3,160	259,806									7,395							13 02	4,254 90	1,989 00	220 00		6,476 92
W. H. Clapperton.....	1,886			143,131	6,864,183	4,432	268,579									302						94 91	222 53	3,436 47	5,868 00	16 00		9,637 91
J. A. Dorais.....	714			64,498	2,506,644							108	2,700			44,160		3,563				82 57		2,123 38	2,142 00	580 00		4,927 95
J. A. L'Espérance.....	780			265,920	8,343,661	359	17,749															264 99		5,846 67	3,558 00	1,976 00		11,645 66
John Carter.....	1,202			149,689	7,592,055	1,249	107,151					900	27,020										59	5,145 55	3,408 00			8,554 14
D. Roy.....	1,124			196,677	7,892,540	369	26,271							1,468		1,250								1,426 44	2,421 00	1,198 00		5,045 44
J. A. Claveau.....	3,630			283,424	6,264,443	235	13,861					4	169	30,922	236	6,708							382 39	13,441 80	11,163 00	32 00		25,019 19
C. Vézina.....	595			11,836	190,230									40								78 90	18 70	278 90	1,785 00			2,161 50
Geo. Audet.....	1,586			16,200	207,900							50	1,050	3,005		4,881		60				23 76	30 09	98 07	4,758 00			4,909 92
A. Poliquin.....	434			197,178	3,585,301	996	91,653							1,774	38	207,824		170				3 80	344 39	5,357 03	1,302 00			7,007 22
Eug. Caron.....	7,646	48	1,814	702,481	28,949,697	9,962	652,803	7,417	196,603			834	16,890	13,158	220	10,725				50		25 00	1,525 79	27,633 29	21,657 00	3,728 00	16,080 00	70,649 08
J. E. Boily.....	2,700	5,938	179,152	1,027,211	33,316,738	3,182	241,554							17,320		2,722						4 00	124 86	34,360 68	8,217 00			42,706 54
	69,425	7,288	214,164	9,801,566	417,363,642	1,425,215	170,290,746	440,295	29,738,557	1,624,213	71,372,403	6,352	167,751	‡ 248,113	646	595,550	2,186	3,763	3,426	20,482	5	4,521 81	6,721 32	721,784 45	215,053 00	13,917 00	16,080 00	978,077 58

‡ Dont 147,159 cordes ont été exportées du Canada.

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1908.

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 17.

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermagés des coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.		Rentes foncières.		Primes sur affermagés des coupes de bois.		Honoraires de transferts.		Droits de coupe.		Totaux.		
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
1867-68	3,404	66	22,401	03	3,928	50	165	381	77	195,115	96
1868-69	2,823	27	55,055	06	74,894	97	193,977	82	331,751	12
1869-70	7,208	37	64,089	20	22,518	37	1,584	00	267,463	03	362,868	02
1870-71	3,122	68	63,297	43	62,437	34	4,750	00	274,833	12	406,480	57
1871-72	4,102	44	86,783	01	56,191	81	4,686	00	292,989	42	444	752
1872-73	3,186	67	90,950	84	68,941	18	9,242	66	346,361	27	518	682
1873-74	32,906	06	97,220	37	31,385	93	5,384	00	361,080	51	527	976
1874-75	15,380	21	90,565	04	3,259	50	15,361	00	408,169	12	532	734
1875-76	11,025	65	96,881	82	572	00	3,764	07	274,530	64	386	774
1876-77	10,686	72	94,588	07	16,658	82	269,685	24	391	618
1877-78	10,915	20	85,385	12	6,410	00	248,612	84	351	323
1878-79	8,684	01	87,558	04	448	00	526	00	217,664	04	314,800	09
1879-80	12,065	94	96,157	86	3,219	75	231,437	89	342,881	44
1880-81	7,611	48	94,633	90	132,774	25	4,548	88	303,950	25	543,5	8
1881-82	12,069	09	111,113	78	26,921	25	4,239	70	514,252	57	663,596	39
1882-83	17,006	21	94,424	68	2,055	00	3,441	48	567,815	97	634	743
1883-84	13,363	26	83,399	92	246	27	910	75	562,836	93	60,757	13
1884-85	9,449	77	99,884	86	68,145	61	2,565	25	350,070	28	530,1	5
1885-86	13,047	63	100,548	76	112	00	3,646	09	411,220	32	528,574	80
1886-87	12,429	02	90,684	83	470	00	3,418	28	475,617	40	582	6
1887-88	7,597	91	141,549	88	2,315	03	447,200	87	558,6	3
1888-89	7,293	81	124,314	09	118,253	65	1,719	25	707,357	20	958,9	8
1889-90	12,380	95	147,208	72	17,646	04	2,062	31	626,753	66	806,0	1
1890-91	11,185	81	125,141	77	9,023	12	2,516	25	498,370	30	646,237	25
1891-92	12,641	42	132,984	95	3,470	53	474,900	79	623,9	7
1892-93	19,293	97	152,664	67	68,822	10	4,989	04	642,952	63	888,7	2
1893-94	11,171	82	147,660	59	18,549	70	2,008	12	644,516	69	823,9	6
1894-95	15,713	15	147,203	51	9,388	05	2,378	25	597,672	60	772	355

APPENDICE No 17.—*Suite.*

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermagés de coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermagés des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	705,260 31	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	148,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 06	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1900-1901	14,958 50	178,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	13,146 91	163,983 00	201,483 39	11,871 74	664,552 44	1,055,037 48
1902-1903	14,895 70	187,206 25	352,004 58	20,076 00	667,631 96	1,241,814 49
1903-1904	16,988 03	176,226 41	252,554 01	6,575 06	715,134 02	1,167,477 53
1904-1905	23,391 17	208,712 00	389,576 12	8,166 41	750,340 85	1,380,186 55
1905-1906	18,143 97	206,809 20	253,545 00	10,714 50	776,901 37	1,266,114 04
1906-1907	14,891 61	214,452 00	15,911 50	773,130 29	1,018,385 40
1907-1908	11,243 13	215,053 00	16,080 00	13,917 00	721,784 45	978,077 58

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,
Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 18.

Liste des gardes-forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1908.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Trefflé Marcil	7 août 1889	Lachute	Ottawa Supérieur.	
John S. Poupore	8 août 1888	Waltham	do do	
James Donavan	9 janvier 1888	Maniwaki	do do	
A. B. Filion	12 mars 1874	Arundel	Ottawa Inférieur.	
Jos. Gauthier dit Larouche	13 septembre 1886	Chicoutimi	Lac St-Jean, Est.	
Cyrille Leclerc	21 mars 1889	St-Jean-de-Dieu	Grandville.	
Jos. Hudon dit Beaulieu	14 novembre 1889	St-Pascal	do	
ohn Thompson	4 janvier 1892	Fort-Coulonge	Ottawa Supérieur.	
J. E. Rhéault	4 juin 1894	D'Israëli	Arthabaska.	
Ed. Gobeil	16 février 1894	St-Alexis, Chicoutimi	Lac-St-Jean, Est.	
Phidime Gauthier	17 décembre 1897	Chicoutimi	do	
Chs. St. Amant	do	St-Moise	Matapédia.	
Zénophile Matte	do	N.-D. des Anges	St-Charles.	
Ovila Lalulippe	19 janvier 1905	Hull	Ottawa Supérieur.	
Cyrille Langlois	21 octobre 1898	St-Cajétan	Montmagny.	
Eugène Lapointe	29 septembre 1905	St-Jean-Port-Joli	do	
Jo Nadeau	6 octobre 1898	St-Jean-Evangéliste	Bonaventure	

APPENDICE No 18.—*Suite.*

LISTE des gardes-forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1908.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Jas. Hamilton	2 mai 1900	Maria	Spécial.
Edouard Robitaille	15 juin 1897	Lévis	Chaudière	Spécial.
Camille Latour	16 do	Baie-des-Pères	Ottawa Supérieur.	
Asa Cook	7 do	North-Nation Mills.	Ottawa Inférieur. .	
Jas. Campbell	18 do	New-Richmond	Bonaventure, Ouest.	
Narcisse Lemieux	do	St-Clément	Grandville.	
Elie Beaulieu	do	Cacouna	do	
Fan'el Ruest	22 do	Ste-Anne, Pointe-aux-Pères ..	do	
Ludger Lavoie	23 do	St-Donat	Rimouski, Ouest.	
Adolphe Girouard	24 do	Stanford	Arthabaska.	
Edmond Bazin	8 juillet 1897	Ste-Emilie-de-l'Energie	Ottawa Inférieur.	
Geo. T. Harbour	16 do	Sandy Beach	Gaspé, Centre.	
Chs. Ménard	do	Chambord	Lac St-Jean, Ouest.	
Joseph Langlois	16 do	Scotstown	St-François.	
Alf. Dumas	23 do	St-Cyrille	Lac St-Jean, N.-O.	
Théophile Trépanier	20 août 1897	St-Tite	St-Maurice.	
Désiré Roy	9 septembre 1897	Lambton	Chaudière.	

Thos. Desmarais.....	23 septembre 1897...	Hull	Ottawa Supérieur.	
Tancrède Pelletier.....	14 octobre 1897.....	Ile-aux-Œufs	Saguenay.	
Ernest Théberge.....	20 do	St-Cajétan.....	Montmagny.	
J. E. Bruneau.....	19 novembre 1897...	Laprairie	Ottawa Inférieur.	
Louis P. Godbout.....	12 mai 1898.....	Ironsides	Ottawa Supérieur.	
J. C. Langelier.....	22 octobre 1897.....	Québec.....		Surintendant des Gardes-Foriestiers.
Gus. A. Langelier.....	15 mars 1898	do		Assistant-Sur. do
Jos. A. Deroy.....	28 août 1898.....	Ste-Félicité.....	Rimouski, Est.	
Michel Francoeur.....	28 novembre 1898...	St-Roch-des-Aulnaies.....	Montmagny.	
Wm. Thérien.....	14 septembre 1899...	Ste-Anne-des-Monts.....	Gaspé, Ouest.	
R. M. Gendron.....	18 octobre 1899.....	Maniwaki.....	Ottawa Supérieur.	
Jno. Armstrong.....	7 novembre 1901...	Shawville	do do	
J. O. Tremblay	do	Bryson.....	do do	
Jos. Varin.....	28 juillet 1897.....	St-Théodore de Chester....	Ottawa Inférieur.	
Wm. Hurley.....	30 mai 1903.....	Pabos.....	Gaspé, Est.	
Frs. Tremblay.....	16 novembre 1901...	St-Fidèle.....	Saguenay.	
Ambroise Lagacé.....	9 do 1905.....	St-Laurent.....	Matapédia.	
Ed. Remington.....	4 octobre 1906.....	St-Gabriel.....	Ottawa Inférieur.	
P. E. Delisle.....	4 décembre 1906...	St-Tite.....	St-Maurice.	
Chas. Bock.....	21 décembre 1906...	Preston.....	Ottawa Inférieur.	
Joseph Guérin.....	31 janvier 1906.....	St-Gérard.....	do do	
Jos. L. Lamontagne.....	1er février 1906.....	Ste-Rose.....	Chaudière.	
François Pouliot.....	13 février 1906.....	St-Michel.....		Spécial.
Arthur Graham.....	18 décembre 1907...	Arundel.....	Ottawa Inférieur.	

APPENDICE No 18.—*Suite.*

LISTE des gardes-forestiers pour les douze mois terminés le 30 juin 1908.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Lazare Desharnais.....	novembre 1907...	Arthabaskaville.....	Arthabaska.	
Ulric Marcotte.....	28 janvier 1908.....	St-Georges.....	Chaudière.	
Pitre Gaudreault.....	12 juin 1908.....	St-Bruno.....	Lac St-Jean, Centre.	
Onézime Tremblay.....	3 juillet 1908.....	St-Jérôme.....	do do	

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,
Surintendant, Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No. 19.

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
C	
Cooke, Roy G.....	Arandel, P. Q.
E	
Earley, W. F.	Sillery, P. Q.
L	
Lachance, Cyrille.....	Hull, P. Q.
Learoyd, J. H.....	Ottawa, Ont.
L'Ecuyer, Wm.....	Maniwaki, P. Q.
Lunam, I. E.....	Campbells Bay, P. Q.
M	
Mathurin, J. E.....	Pont Rouge, P. Q.
Moore, Walter.....	Arandel, P. Q.
Mc	
McMahon, Edwin.....	Chapeau, P. Q.
McCallum, Webster.....	Amprior, Ont.
S	
Stephens, Christy.....	Pointe-au-Chêne, P. Q.
Smith, J. M.....	Ottawa, Ont.
T	
Taylor, John.....	Burnstowns.

APPENDICE No. 19.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
W	
Weldon, F. G.....	Calumet.
Woods, J. R.....	Antrim, Ont.

WM. DELANEY,

Secrétaire du Bureau

des Mesureurs de Bois.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1908.

E. E. TACHÉ,

Député Ministre.

APPENDICE No 20.

LES FEUX DE FORETS.

CONFÉRENCE DONNÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL PAR M. G. C. PICHÉ,
CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DE NOS FORETS.

Grâce à la disette de bois qui semble nous menacer de plus en plus, nous sommes enfin arrivés à vouloir donner à notre domaine forestier tous les soins qu'il réclame.

Un des facteurs les plus importants dans la dégradation de nos forêts a été, sans contredit, le feu. Les incendies de ce genre ont été particulièrement fréquents et désastreux dans notre province, et il est grandement temps que nous tournions toute notre attention vers cet ennemi de nos bois.

Déjà nos législateurs se sont préoccupés de nous procurer des lois excellentes ; et le gouvernement actuel a établi, en 1905, un service spécial pour s'occuper de la protection de notre richesse forestière.

Cela ne suffit pas encore, il faut compléter ce bon mouvement par une campagne vigoureuse d'éducation. C'est la population rurale qu'il faut instruire de l'urgence qu'il y a de protéger ce qui nous reste de terrains boisés. Il faut que chacun de nous aide aux fonctionnaires du gouvernement à combattre efficacement cet élément destructeur.

INCENDIES HISTORIQUES.

Les renseignements nous manquent pour retracer les grands incendies qui ont dû ravager nos forêts dans le passé. Mais il est hors de doute que les premiers colons et les chasseurs d'autrefois ne devaient guère être plus prudents que ceux d'aujourd'hui, sinon moins, car, pour eux, la forêt était le repaire où se cachaient leurs ennemis. De plus, la barbare coutume de réduire en cendres toutes les places conquises, aidait aussi au déboisement. Il est donc certain que le territoire forestier fut beaucoup endommagé par la négligence de nos pères.

Le premier grand feu, dont il nous soit parvenu certains détails, est celui qui dévasta la vallée de la rivière Miramichi, le 7 octobre, 1825. Signalé à une heure de l'après-midi, à soixante milles de Newcastle, N. B., cet incendie, poussé

par un vent formidable du N.-O., avait à dix heures, le même soir, ravagé tout le pays jusqu'à vingt milles plus bas que ce village. Le territoire brûlé couvrait plus de 2000 milles carrés. Les dommages furent très considérables : 160 personnes y perdirent la vie, plus un grand nombre de bestiaux ; trois villages furent rasés par les flammes. Sur toute cette étendue gigantesque, la forêt avait disparu ; et dans certaines rivières, le poisson périt par milliers tant les eaux avaient été surchauffées.

Le même jour, presque à la même heure, un autre incendie, probablement allumé par quelques étincelles du précédent, se déclarait dans l'état du Maine, où il ruina, dans les vallées des rivières Penobscot et Piscataquis, 1300 milles carrés de belles forêts.

Si nous allons vers l'ouest, nous voyons que dans la seule année 1871, l'état du Michigan perdit 7200 milles carrés de ses plus riches pinières par divers feux de forêt.

Le Wisconsin, les états de la côte du Pacifique, même ceux du Sud, ont été tour-à-tour victimes de ces incendies. Si bien, que l'on a évalué à près de \$120,000,000.00 la perte subie de ce chef par l'Union américaine, en cinq ans seulement.

Plus près de nous, l'état de New-York, par les divers sinistres qui sévirent dans les Adirondacks d'avril à la fin de mai, en 1903, perdit plus de \$3,500,000 et ce, malgré l'emploi de 6500 hommes et la dépense de \$155,000 pour combattre ces incendies.

La province de Québec fut également ravagée, durant la même année par la vague rouge. Durant deux mois, notre pays fut en feu. Depuis le lac Témiscamingue jusqu'au Labrador, les bois brûlaient. Dans Montréal, des cendres tombèrent durant plusieurs jours. Quelles furent nos pertes ? nul ne peut le dire, mais elles furent très considérables, bien au-delà de celles de New-York, car dans la seule région du lac Edouard, 150 milles carrés passèrent au feu. De plus, nous manquons d'informations exactes sur ce qui se passe dans les parties non-organisées de notre province, et nombreux sont les rapport des explorateurs, où ceux-ci mentionnent qu'ils ont dû traverser de grands brûlés !

J'ai été bien étonné de lire récemment (Canadian Fertile Northland, v. p. 23) que le feu s'était étendu jusqu'à l'Ungava, c'est-à-dire, jusqu'aux limites nord-est de notre province. Il paraîtrait que des pêcheurs ou des colons de l'estuaire Hamilton (Baie des Esquimaux) auraient, pour faire sécher leurs bois d'hiver, allumé des incendies si considérables que, suivant le témoignage du sénateur Edwards, la forêt, qui là-bas, s'étendait jusqu'à l'Atlantique, aurait reculé au fond de la baie des Esquimaux.

Les "brûlés", pour me servir du terme populaire, sont beaucoup plus considérables qu'on ne le suppose. N'ayant encore vu qu'un petit coin de nos forêts, il m'est impossible de dire quelle proportion de notre domaine forestier a été ainsi ruinée, mais je crains fort que nous ne soyons douloureusement surpris de ce côté.

Il nous importe donc d'étudier sérieusement ce problème, afin d'en chercher la solution exacte. C'est pourquoi j'ai tenu, en réponse à la gracieuse invitation de Mgr Mathieu, à discuter cette importante question de préférence à toute autre.

Je me propose de vous montrer, en premier lieu, quels dommages sont causés par les incendies en forêt, puis nous examinerons les causes les plus fréquentes de ces sinistres ainsi que les moyens les plus propres à les prévenir.

I.—DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INCENDIES EN FORÊT.

Il m'a été donné, l'été dernier, d'aller faire l'examen d'une parcelle de concession forestière qui avait brûlé au mois de juin dernier. Je ne vous ferai pas un tableau de l'aspect navrant du terrain, car les "brûlés" sont choses malheureusement trop familières dans notre province, mais je vous parlerai un peu des constatations que j'ai pu faire sur place

D'abord l'étendue brûlée couvrait 6,000 acres environ, ce qui est formidable n'est-ce pas ? Ce brûlé représentait environ 3% de tout le territoire exploité par cette compagnie.

L'évaluation des dommages causés par un incendie en forêt est une chose fort délicate : il faut que la réparation soit complète. Nous appuyons nos calculs sur le principe suivant, le seul équitable d'ailleurs : "On doit escompter le prix de vente de la coupe pour tout le temps restant à courir du jour de l'incendie jusqu'au terme de l'exploitation".

Comme les dommages se rattachent à la forêt de diverses manières, je les ai classés en dommages directs et dommages indirects. Voyons les premiers :

A.—DOMMAGES DIRECTS.

1. *Dommages faits aux arbres mêmes :*

Sauf ceux qui contiennent beaucoup de résine, les arbres ne brûlent pas ; mais la flamme de l'incendie en léchant leur écorce réchauffe plus ou moins la partie active de l'arbre, le cambium, et c'est ainsi qu'elle peut amener la mort de ce végétal. Tout dépend donc de la vitalité du cambium ; naturellement l'épaisseur de l'écorce joue un rôle important dans la résistance d'un arbre aux

effets du feu. Il est facile de voir que plus une plante est protégée par une écorce épaisse et plus elle a de chances de survivre à un sinistre ordinaire. D'où, les jeunes arbres n'ayant qu'un rythidome fort mince sont facilement tués, alors qu'une autre tige, de même nature, mais plus âgée, survivra aisément au même incendie.

Ainsi le pin blanc et la pruche qui développent en vieillissant une écorce très forte, résistent fort bien à des feux ardents. L'épinette est plus sensible à ceux-ci vu que son enveloppe extérieure est divisée en lamelles; quant au sapin, qui n'est que faiblement protégé, il en réchappe rarement. Le cèdre, ou thuya, ne doit son salut qu'aux endroits humides où il croît de préférence. Le merisier et les bouleaux possèdent des écorces fort inflammables, qui brûlent avec un bruit caractéristique; cependant lorsque ces arbres sont vieux, ils résistent assez bien aux feux. Par contre, les frênes, les érables et surtout le hêtre périclent ordinairement.

Ces dommages purement physiologiques échappent souvent à la première constatation. En effet, beaucoup d'arbres qui paraissaient n'avoir été que faiblement endommagés par un incendie, disparaissent finalement après avoir végété durant quelques années. Chez un grand nombre de ceux qui survivent, les accroissements annuels demeurent très faibles durant une longue période. Tout cela est du capital perdu, et l'évaluation doit comprendre cette perte.

Pour les arbres tués par l'incendie, le préjudice est non moins grand. La dessiccation rapide des couches ligneuses altère souvent les propriétés du bois; elle rend les fibres généralement moins élastiques. Ces défauts sont peut-être peu importants pour les emplois ordinaires des bois, mais ils peuvent constituer un grave inconvénient pour d'autres usages, tels que la fabrication de la pulpe, etc., et ils entraînent une dépréciation notable dans le prix qu'aurait été payé ce produit à l'état sain.

Il faut ajouter à ces dommages; la nécessité d'écorcer les pièces brûlées plus profondément afin de faire disparaître toutes les traces de la carbonisation, ce qui amène une réduction parfois sensible de volume et une augmentation de frais de main-d'œuvre.

Je mentionne, pour mémoire, les arbres tellement ruinés par l'incendie que l'exploitation les laisse en arrière.

2. *Dommages à la propriété :*

Le concessionnaire ou ses entrepreneurs ont généralement plusieurs constructions, telles que remises, camps, etc., sur les lieux. La disparition de ces bâtiments occasionne une autre perte souvent considérable.



Brûlé en 1907 (juillet). Limites Tourville.— Vue prise en août 1907.

Le feu s'attaque parfois aux ponts, digues, écluses, et autres travaux semblables, nécessitant de grandes dépenses pour leur réparation.

Il arrive encore que des colons aient leurs domaines enclavés dans le territoire brûlé et voient s'envoler en fumée leur petit avoir. C'est généralement une perte sèche, car ces pauvres gens n'ont pas les moyens de s'assurer contre ces accidents, et il leur faut comme avant recommencer la lutte et les privations.

3. *Droits de coupe perdus :*

Le gouvernement est également affecté par ces incendies. Le feu ne détruit pas seulement les vieux arbres, qui constituent la récolte et sur laquelle seule le marchand de bois paiera des droits de coupe, mais il détruit encore les jeunes pousses, qui formaient la forêt de demain et pour laquelle aucune taxe ne peut être immédiatement perçue. Ce dernier dommage est très grand, plus qu'on ne le croirait. Pour les dix milles carrés dont je parlais tantôt, je l'ai estimé à près de \$25,000.

B.—DOMMAGES INDIRECTS.

1. *Perte du stock forestier :*

Lorsqu'un feu annihile la forêt, et qu'il est impossible d'espérer un prompt rétablissement de la végétation arborescente sur l'étendue brûlée, il faut avoir recours à des plantations. L'évaluation devra donc comprendre ces frais.

2. *Fertilité du sol réduite :*

La destruction de la couverture, de l'humus et aussi du sol végétal cause un grave dommage à la forêt, sans contredit le plus grand et le plus difficile à apprécier.

Dans le sol qui a été desséché par un incendie, le travail des microbes nitrificateurs est suspendu, car, comme l'a établi Déhérain, "un terrain séché ne nitrifie pas."

Les lombrics sont chassés de ces lieux, et l'on sait maintenant le rôle important que ces "vers de terre" jouent dans la transformation du sol minéral en terre végétale.

Avec la disparition de ces principes fertilisants, le sol forestier est grandement appauvri. Il ne peut plus, du moins pour longtemps, alimenter suffisamment les essences exigeantes, aussi la qualité et l'accroissement des bois s'en ressentent beaucoup.

Pour qui sait l'extrême lenteur avec laquelle se fait le travail de transformation des débris végétaux en humus, cette perte est incalculable. Il s'écoulera une longue période de temps avant que le sol forestier ait reconquis sa richesse première, envolée avec les fumées de l'incendie.

J'ai établi sommairement que, pour le brûlé de la limite, Tourville dont j'ai fait mention tantôt, cette fertilité ne pourrait être récupérée avant une cinquantaine d'années, ce qui représente une perte de \$150,000 au pays. Mon avancé est pleinement confirmé par certaines informations que j'ai recueillies depuis, au sujet du feu de Miramichi dont j'ai parlé en commençant. Bien que cet incendie ait eu lieu en 1825, ce n'est seulement que depuis une vingtaine d'années qu'on a pu faire du bois marchand dans cette région, et, détail à noter, le bois est de faible diamètre bien que d'assez bonne longueur. En 1871, lors de la construction de l'Intercolonial, la forêt était encore si peu forte que l'on pouvait se promener facilement en voiture par tout le pays.

3. *Invasion des essences secondaires et des morts-bois :*

Avec l'appauvrissement du sol, les essences précieuses ne sont plus en état de disputer la place aux espèces plus frugales. Aussi voit-on, là où le massif est le plus desserré et dans les vides, le tremble et le bouleau s'y établir en maîtres.

Souvent aussi, quand les feux se succèdent rapidement au même endroit, la végétation arborescente est chassée totalement et remplacée par des morts-bois, comme les bruyères ou les myrtilles (bluets). Ceci explique les champs de bluets du Saguenay et autres.

Dans l'ouest la répétition des feux a amené la création de ces immenses prairies. Depuis l'établissement des villes qui ont amené la cessation des feux de prairie, il a été possible d'y planter diverses espèces. Grâce à l'intervention du gouvernement fédéral, des millions d'arbres s'élèvent aujourd'hui autour des fermes qu'ils abritent et protègent contre les vents et les blizzards.

4. *Diminution du régime des eaux :*

Il est très difficile d'apprécier le dommage causé au régime des eaux d'une région incendiée. Cela dépend beaucoup des conditions locales. Ce préjudice est ordinairement plus grave aux sources d'une rivière qu'à l'embouchure de celle-ci, &c. Avec l'absence du couvert de la forêt, des mousses, de toutes les conditions qui maintenaient là une humidité constante, au lieu des gentils ruisseaux qui dégringolaient joyeusement des hauteurs, il ne demeure plus que des lits à sec et quelques mares d'eau saumâtre. Cela revendra avec la forêt, me direz-vous, mais dans combien d'années?

5. *Dangers d'érosion :*

D'ici là, le sol sans protection contre le vent, la pluie, la gelée, les feux du soleil, etc. deviendra la proie de ces agents de la terrible érosion, et, sur les versants dont l'angle est un peu fort, le ruissellement causera de grands dommages. Ecoutez cette page de Gustave Pérez, que j'ai extraite de son "Action humaine", lorsqu'il parle des régions dénudées imprudemment :

" Cette coupable imprévoyance est la cause première de la formation des torrents et des ruines qu'ils occasionnent ; les mêmes yeux qui ont vu tomber les forêts sur le penchant d'une montagne y ont vu apparaître incontinent une multitude de torrents.

" En effet, la pluie, que les branches entremêlées des arbres, laissaient tomber goutte à goutte et qui suintaient lentement à travers les feuilles mortes et l'enchevêtrement des racines, s'écoule désormais avec une grande force d'érosion. Au lieu de descendre souterrainement pour surgir plus loin en fontaines jaillissantes, elle glisse à la surface du sol dont elle enlève sans peine la mince couche de terre végétale, l'entraîne sous forme de limon inutile ; la roche est mise à nu et de vastes champs de pierres finissent par remplacer, dans les vallées, les prairies et les cultures ; de profonds ravins se creusent peu à peu dans les escarpements, et finissent par découper la montagne en cônes distinctes qui s'éboulent et s'abaissent rapidement ; les roches s'écroulent sur les habitations ; et le sol, si riant et si fertile autrefois, n'offre plus que le triste tableau d'un pays d'où la vie se retire et dont l'immobile sérénité du ciel augmente encore la tristesse ". (Conférence sur l'Action Humaine p : 13).

6. *Circulation entravée par la neige.*

Le vent n'étant plus modéré par la forêt balayera la neige dans les routes, et les voitures n'y pourront plus circuler aussi facilement que dans le passé. Les hommes des bois connaissent trop les difficultés d'entretien qu'offrent les chemins d'hiver traversant les brûlés —aussi appelés déserts— sans qu'il me soit nécessaire d'en dire plus long ici à ce sujet.

7. *Ravages des insectes et des champignons.*

Il s'écoule peu de temps après le passage d'un incendie que déjà les ravageurs de la forêt ont commencé leur œuvre de destruction. Les arbres brûlés ne pouvant plus s'opposer aux attaques des insectes xylophages, leur bois est vite rendu impropre à tout usage. Il importe de couper ces bois le plus tôt possible ; d'autant plus que ces arbres forment de véritables foyers d'infection, d'où des millions de larves pourront essaimer aux environs et s'attaquer aux arbres verts.

Il en est de mêmes des maladies cryptogamiques, dont on doit combattre la propagation énergiquement.

C.—INDEMNITÉS DE CONVENTION

Il reste encore à ajouter à cette liste si longue, les dommages que Jacquot appelle les indemnités de convention, comme " les questions de convenance personnelle, d'ennui, de trouble dans les ventes, d'amointrissement du cachet ornemental de la forêt... Il y a encore à inclure les débours tels que les dépenses faites pour éteindre le sinistre, et les frais d'enquête, d'expertise, de ruptures de marchés en cours de dédits, etc ". (V. Incendies en forêts).

Ces choses dépendent plutôt du propriétaire, et c'est à lui de fixer le chiffre de sa réclamation.

II.—CAUSES DES INCENDIES ET MESURES PRÉSERVATIVES.

Je vous ai entretenu, peut-être un peu longuement, des dommages causés par un incendie en forêt, car je tenais à vous exposer toute la série noire qui le suit. Je serai plus bref en vous parlant des causes de ces accidents, car celles-ci sont plus patentes et plus connues. En même temps, je discuterai, point par point, les mesures propres à restreindre ces mêmes causes.

Un incendie en forêt a des débuts presque toujours minimes. Une petite étincelle provenant soit d'un feu d'abattis, soit d'une locomotive, ou bien une allumette que laissera tomber un fumeur imprudent, ou encore un feu de camp qu'on aura négligé d'éteindre complètement, telles sont les causes premières de la plupart de ces sinistres.

Ceux-ci commencent par courir à la surface du sol, consumant les brindilles et les feuilles mortes, etc, puis ils augmentent petit à petit, et, pour peu que le milieu soit favorable ou que le vent souffle un peu fort, l'incendie prend bientôt des proportions gigantesques et devient la calamité que l'on sait.

Tout dépend donc de la condition de la forêt, du vent, des essences qui composent le peuplement et surtout de l'époque de l'année. En effet, les statistiques renseignent que les mois où les feux de forêt sont les plus fréquents dans notre province sont avril et mai ainsi que ceux de septembre, d'octobre et de novembre; c'est-à-dire la plus grande partie du printemps et de l'automne. Ces deux saisons coïncident justement avec le moment où le parquet de la forêt se trouve encombré de débris végétaux dans un état plus ou moins sec. Vers le même temps, la précipitation est généralement moins abondante, par contre, les vents, surtout aux équinoxes, soufflent avec force. Tout concourt donc à rendre la conflagration pour ainsi dire inévitable.



Brûlé durant les mois d'août et septembre 1908. Le sol ayant été brûlé complètement, ces arbres sont devenus le jouet des vents et plusieurs sont renversés formant des enchevêtrements impassables.—Lac Clair, canton Lussier, Xe Rang. Vue prise le 5 novembre 1908.



Brûlé 1903—Bassin Riv. Mastigoche (Comté Maskinongé), limites S. Gabriel Lumber Co., savanne au bas épargnée en partie par l'incendie.

Vue prise en fév. 1908.

Les rapports périodiques des états américains, de même que ceux des vieux pays, établissent que la grande majorité des feux de forêt sont attribuables à la négligence humaine et que dans de rares cas seulement certains incendies sont dûs à la foudre ou à l'acte d'un criminel. Voici les chiffres que j'ai relevés :—

Causes	Percentage
Colons, feux d'abattis, etc.....	de 20 à 50%
Chemins de fer, locomotives, etc.....	de 5 à 30%
Campeurs, chasseurs, sportsmen etc.....	de 3 à 15%
Ouvriers du flottage.....	de 1 à 5%
Incendiaires.....	de 1 à 4%
Indiens.....	de $\frac{1}{2}$ à 2%
Foudre, tessons de verre.....	de $\frac{1}{2}$ à 2%

Inconnues (en proportion variant avec l'organisation des services de proportion de chaque pays)

A.—FEUX CAUSÉS PAR L'IMPRUDENCE DES COLONS.

Habités à considérer la forêt plutôt comme une ennemie, comme une source d'ennuis, les colons l'ont toujours combattue par tous les moyens à leurs dispositions. Les feux de défrichement, outre le grand dommage qu'ils font au sol même, ont été la cause de pertes irréparables dans notre province. Tout le monde connaît l'histoire de ce pauvre homme de la vallée de la Gatineau qui, en voulant nettoyer le terrain nécessaire pour semer quelques minots de pommes de terre, fit brûler des millions de pieds de pins. Son cas se répète chaque année, malgré les écriteaux et en dépit des avertissements des garde-feux. Ainsi, il est défendu, par l'article 1345 des Lois des terres de cette province, de faire brûler des broussailles, etc, ou des abattis, du 15 mars au 15 juin et du 1er septembre au 15 novembre de chaque année. Et cependant le service de la protection des forêts est obligé de punir chaque année plusieurs délinquants. On a beaucoup critiqué, en certains lieux, la fermeté du gouvernement et pourtant la chose est nécessaire. Ce n'est pas un plaisir que de faire payer \$50 à ces pauvres gens, mais quelques-uns sont si obtinés, si rebelles à toute défensé que c'est le seul moyen de les faire marcher dans l'ordre. D'ailleurs les résultats obtenus par les autres contrées justifient notre action. Ainsi dans l'état de New-York, en 1903, 23% des feux avaient été causés par des fermiers; leur procureur poursuivit 56 personnes qui dûrent verser \$1781 au trésor. L'année suivante la proportion n'était plus que de 20%, nouvelles poursuites, cette fois avec la plénitude de la peine. Aussi en 1905, seulement 8% des incendies étaient dûs à ces gens.

Nous voici arrivés au temps de l'année où se commettent le plus fréquemment ces genres de délits. Je crois que les journaux devraient inviter notre population à être plus soigneuse vis-à-vis de nos forêts et les encourager à observer les lois.

B.—CHEMINS DE FER.

La deuxième cause de ces accidents provient de la négligence des compagnies de chemin de fer à faire éteindre les divers incendies allumés, soit par leurs cantonniers en faisant brûler des vieux dormants, etc., soit par des cendres chaudes échappées sur la voie, ou par des étincelles et escarbilles lancées par quelque locomotive.

Dans le dernier rapport de M. Hall, directeur du service de la protection des forêts, beaucoup de feux de l'année 1907 sont attribués aux compagnies de chemin de fer, en particulier au Transcontinental. Je dois me hâter de dire que le gouvernement fédéral s'occupe activement de faire cesser cet état de chose.

Pour ce qui est des incendies dûs à la négligence des cantonniers ou à celle des chauffeurs qui laissent le cendrier de leur locomotive s'encombrer, ceux-ci peuvent être facilement évités si ces employés veulent apporter un peu plus de soin et de vigilance à l'occasion.

La question des étincelles est beaucoup plus difficile et fait depuis plusieurs années le désespoir de ces compagnies de transportation. Quelques mots d'explication sont ici nécessaires :

Le foyer d'une locomotive est de proportions fort restreintes, si on le compare avec celui des autres appareils à vapeur, sans compter que la cheminée est aussi trop courte. Comme la consommation de charbon est fort grande, il faut, pour brûler le montant de combustible nécessaire, avoir recours à un tirage artificiel. On produit donc un appel d'air au moyen d'un jet de la vapeur d'échappement des cylindres, qui est lancé au bas de la cheminée. Le tirage ainsi créé fait que beaucoup de petits morceaux de charbon sont entraînés à l'avant dans la boîte à fumée, où la vapeur d'échappement les projette avec force au dehors. Plus la traction est grande et plus grande est la quantité d'étincelles, particulièrement au démarrage des trains et en gravissant les rampes.

Les escarbilles et les étincelles sont naturellement incandescentes quand le tirage s'en empare, mais heureusement que la vapeur les refroidit un peu ; mais elles sont encore suffisamment rouges pour allumer un feu là où elles tombent, surtout si le terrain est propice à la combustion.

Pour réduire le volume et le nombre d'étincelles, on a imaginé divers systèmes de treillage en fils de fer croisés, appelés garde-étincelles (spark-arresters). Ceux-ci doivent laisser un espace suffisant pour ne pas nuire au tirage. Ces garde-étincelles sont ordinairement boulonnés au bas de la cheminée et non au col de celle-ci, comme l'on pourrait croire.

Parmi les divers appareils de ce genre, l'un des plus estimés est celui dont M. Hall possède le brevet.

Les articles 1348 à 1352 de notre loi forestière obligent, sous peine d'une amende très élevée " les compagnies de chemin de fer de cette province à munir leurs locomotives des appareils les plus perfectionnés pour prévenir l'échappement du feu ou des étincelles de la fournaise, du cendrier ou de la cheminée. Les employés de ces sociétés sont aussi tenus de voir au bon entretien de ces garde-étincelles."

Les tribunaux se sont montrés impitoyables vis-à-vis des compagnies de chemin de fer. Ainsi l'Intercolonial a dû payer il y a deux ans, je crois, plus de \$300,000 aux messieurs Price pour l'incendie de leurs scieries dans le comté de Rimouski.

Les chemins de fer de la Nouvelle-Angleterre ont dû également faire de gros déboursés. La Cie N. Y., N. H. & H., en particulier, a payé de 1903 à 1906, le joli total de \$126,000 en réclamations de ce genre. Si bien que le conseil d'administration de cette société a jugé bon de se protéger en achetant, de chaque côté de leur voie, à divers endroits de leur réseau, des bandes de terrain, ayant 70 pieds en largeur. Ils font nettoyer ces bandes de tous les débris inflammables, et il paraît que ceci leur a donné d'excellents résultats.

Dans le Colorado, et aussi en Europe, chaque chemin de fer qui traverse une forêt doit faire labourer le sol, à 20 pieds de chaque côté de la voie, sur une largeur d'au moins 2 raies. Il sont encore tenus de faire patrouiller tout le long de leur réseau durant les temps de sécheresse.

La Cie New-York Central renouvelle deux fois par an ses instructions à son personnel pour le mettre en garde contre les négligences rapportées plus haut, et lorsqu'un incendie se déclare dans le voisinage de leurs tracés, tous les sectionnaires doivent aider à l'éteindre.

Sans préconiser l'emploi de toutes ces mesures, il serait à souhaiter que nos chemins de fer donnassent des instructions sévères à tous leurs employés, que chaque locomotive circulant dans la province de Québec soit munie d'un garde-étincelles perfectionné, et que dans les temps critiques, des patrouilles

nombreuses soient organisées le long des voies ferrées pour combattre les incendies qui pourraient s'y déclarer.

C.—FEUX ALLUMÉS PAR DES CAMPEURS, SPORTSMEN ETC.

Les incendies allumés par ces gens sont peut-être moins fréquents, mais ils me paraissent plus blâmables, que ceux dûs aux colons ou aux chemins de fer, car enfin ceux-ci n'occasionnent ces feux qu'en faisant œuvre utile, alors que ceux-là, en s'amusant, sont causes de graves désastres. Aussi devrait-on sévir fortement contre cette classe d'infracteurs et adopter des mesures rigoureuses pour prévenir de nouveaux délits.

Dans l'état du Maine, aucun étranger n'a le droit de circuler dans les bois sans être accompagné d'un guide du pays. Dans les forêts européennes, ainsi que dans les réserves américaines, les gardes-forestiers tiennent note de tous ceux qui traversent le domaine de l'Etat.

On devrait donc exercer une grande surveillance sur les mouvements de ces personnes.

D.—INCENDIAIRES.

Les feux allumés par une main criminelle sont très rares ici. Ils sont plus fréquents en Europe, où les bois sont à la proximité des villages. Dans les Adirondacks, la création forcée de grands parcs par les millionnaires américains a causé beaucoup de colères et il arrive assez souvent qu'un des montagnards apaise son ressentiment en mettant le feu au domaine de son prétendu spoliateur.

E.—FOUDRE, TESSONS DE BOUTEILLES ETC.

Les incendies attribuables à la foudre sont aussi très rares. Ils sont plus abondants dans certaines régions, et aussi dans certains peuplements. Néanmoins, il serait bon de faire patrouiller les bois à la suite d'un grand orage électrique.

Il arrive encore que des tessons de bouteille, en formant lentille, allument aussi des incendies, mais ceci ne se produit que bien rarement.

F.—HOMMES DE CHANTIERS—SAUVAGES

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les hommes des bois sont plus prudents que tous les autres hôtes de la forêt. Il est peu fréquent de voir un incendie déclarer au cours d'un flottage. Pour ce qui est des pauvres sauvages la crainte des blancs et leur intérêt personnel leur font observer une grande vigilance et bien des feux ont été éteints par leurs soins.



Lorsque toute la végétale est brûlée, le sol apparaît à nu. La végétation ne peut s'établir que dans les creux, dans les anfractuosités du rocher, comme on le voit, ici. Brûlé en 1900, sur les bords du Lac Ouareau. Vue prise le 7 novembre 1908.

G.—OBLIGATIONS DES CONCESSIONNAIRES.

Depuis trois ans, la protection des 45 millions d'acres affermés aux marchands de bois a été confiée à ceux-ci. Cette modification a donné de bons résultats dans la majorité des cas, car les licenciés sont particulièrement anxieux de sauvegarder leurs concessions. Ils pourraient, il me semble, accomplir un grand bien en faisant disparaître les déchets de la coupe aussi promptement que possible. Il est reconnu que lorsqu'un feu passe par un ancien bûcher, il assume des proportions gigantesque et fait en outre, des dommages considérables au sol forestier et au peu de bois épargné par l'exploitation. On devrait s'imposer un petit sacrifice pour assurer la protection de nos forêts. Dans les pinières, on devrait faire brûler tous les déchets, tandis que dans les peuplements d'épinettes, il faudrait faire ébrancher les têtes d'arbres complètement. Le temps me manque pour traiter à fonds cette importante question, d'ailleurs les coupes sont terminées, je me propose de la reprendre au commencement de l'automne prochain.

PERSONNEL INSUFFISANT.

Il demeure encore sous les soins absolus du gouvernement une étendue de 155 millions d'acres. Je comprends que c'est l'intention de nos gouvernants d'augmenter graduellement l'effectif du service de la protection des forêts. Parlant au dernier congrès forestier, monsieur le député Bergevin a suggéré de placer des gardes-forestiers sur chacune de nos rivières afin de surveiller notre domaine forestier et d'instruire chaque habitant de ces régions à protéger la forêt. Cette suggestion se recommande à notre considération, car on doit éviter la répétition de feux comme celui de la baie des Esquimaux.

Nous ne pouvons pas encore employer toutes les méthodes des vieux pays pour la protection de nos forêts, mais nous pourrions commencer par faire tout ce qui est possible. Ainsi chacun des intéressés devrait avoir un personnel discipliné, commandé par des hommes compétents et sachant garder leur sang-froid au moment nécessaire. Il faudrait augmenter la distribution des écriteaux. Les patrouilles devraient être faites régulièrement et fréquemment durant les saisons dangereuses et après chaque orage électrique.

Il serait nécessaire d'avoir, à proximité de la forêt, des cabanes pour remiser les outils, tels que haches, pelles, pioches, etc., nécessaires pour combattre le feu.

Il faudrait aussi organiser un système de ravitaillement pour que les ouvriers ne souffrent pas du manque de provisions.

Dans toute forêt bien organisée, il y a des routes et des sentiers en nombre suffisant pour permettre la rapide inspection du domaine. Ces chemins pourraient être utilisés par les patrouilles. A leur défaut, on pourrait suivre ceux tracés par le gros gibier. L'important est de pouvoir se transporter rapidement au théâtre de l'incendie.

Depuis deux ans, le service forestier des Etats-Unis s'occupe activement de faire établir, sur chacune de leurs réserves, des lignes téléphoniques ainsi que des postes d'observation, afin qu'à la première fumée tout le personnel de la réserve soit sur pied.

CONCLUSION.

Si d'un côté le gouvernement et les concessionnaires travaillent à protéger nos forêts, notre population ne devrait pas rester indifférente à ces nobles efforts, et dans chacun des villages voisins de la forêt, l'on devrait former des corps de pompiers volontaires.

Jusqu'ici tout le fardeau de la protection a reposé sur l'Etat. La conservation de nos forêts est chose trop importante pour que nous y demeurions plus longtemps indifférents. Secouons notre insouciance traditionnelle et unissons nos énergies pour sauvegarder ce qui nous demeure de notre richesse nationale.

G. C. PICHÉ,
Ingénieur-Forestier.

Ferme d'E. N. Trempe dit Piette

Emplacement de l'École Communale

Plantation de Tulipiers
Route Montréal-Québec

CULTURE DE SARRAZIN

134	133	118	117
135	132	119	116
136	131	120	115
137	130	121	114
138	129	122	113
139	128	123	112
140	127	124	111
141	126	125	110
102	101	86	85
103	100	87	84
104	99	88	83
105	98	89	82
106	97	90	81
107	96	91	80
108	95	92	79
109	94	93	78
70	69	54	53
71	68	55	52
72	67	56	51
73	66	57	50
74	65	58	49
75	64	59	48
76	63	60	47
77	62	61	46
29	14	1	1
30	15	2	2
31	16	3	3
32	17	4	4
33	18	5	5
34	19	6	6
35	20	7	7
36	21	8	8
37	22	9	9
38	23	10	10
39	24	11	11
40	25	12	12
41	26	13	13
42	27	14	14
43	28	15	15
44	29	16	16

F O S S É

Petit Verger

Poulailler et cour

Bureau
Chambres
Remise
Hangar
Etable

Habitation

Remise temporaire

Grange

Engin pompier

Etable

Ecurie

porcherie
aboyer

CHAMP D'AVOINE

Jardin et potager

Ferme d'Alfred Blais

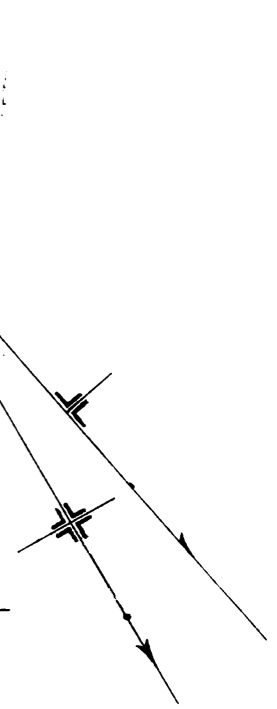
PRAIRIE

FLEUVE
ST
LAURENT

Pépinière de Berthierville

Berthierville, 10 juillet 1908
Signé G. C. Piché
Ingénieur Forestier

Echelle: 1" = 40'



APPENDICE No 21.

RAPPORT DE M. G. C. PICHE, CONCERNANT LA PÉPINIÈRE DE BERTHIERVILLE.

BERTHIERVILLE, le 1er novembre 1908.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le premier rapport annuel des diverses opérations de la pépinière d'arbres forestiers de Berthierville.

La ferme que le gouvernement provincial a achetée pour les fins de reboisement est située à environ $3\frac{1}{2}$ milles de la ville de Berthier. Sa superficie dépasse quelque peu 70 arpents : près de 40 arpents sont défrichés, les bâtiments, le jardin et la cour de la ferme occupent $1\frac{1}{2}$ arpent, le reste est encore à l'état boisé.

PÉPINIÈRE

L'emplacement choisi pour la pépinière se trouve près de la grand'route de Montréal à Québec, c'est-à-dire bien en évidence. Le sol relève un peu, ce qui aide les passants à mieux voir. Aussi nos travaux ont-ils été suivis avec beaucoup d'attention par le public ; nombreuses ont été les demandes d'information. Les visiteurs ont toujours été bien accueillis et à tous ceux que la chose intéressait, nous avons remis un petit lot de semences forestières.

Le terrain fut labouré l'automne dernier, afin de donner au sol le temps de se rasseoir. Puis au printemps, nous avons commencé les hersages. Il a fallu dépenser beaucoup de temps pour ameublir ce sol et le débarrasser des mauvaises herbes dont il était infesté. Il ne restait plus ensuite qu'à tracer les carrés, puis les planches ; ainsi que le montre le plan ci-joint, nous avons 141 planches de 30 pieds de longueur par 4 de largeur.

De sorte que vers le 22 mai nous commençons nos semis ; tout était terminé le 10 juin. Le printemps qui fut tardif et froid a quelque peu retardé la marche de nos opérations.

Les forestiers américains recouvrent leurs semis d'une couverture de feuilles mortes, qu'ils appellent " mulch ", mais comme notre approvisionnement de ces feuilles était fort restreint j'y ai suppléé par l'emploi de la sciure de bois. Celle-ci était distribuée en couche de faible épaisseur entre les bandes de semis ; elle a beaucoup contribué à maintenir une humidité plus grande et aussi à empêcher les mauvaises herbes de s'implanter.

Dès que les premiers plants commencèrent à surgir (ce furent les pins blancs de Thos. Meehan & Sons), nous les avons abrités avec des lattis, pour les protéger des ardeurs du soleil. Puis nous nous sommes occupés des sarclages, des binages et aussi des arrosages; mais la grande sécheresse qui a prévalu tout l'été et la plus grande partie de l'automne nous a causé de très grands dommages. Nos petits arbres ont souffert beaucoup du manque d'eau, si bien que notre récolte est diminuée de 40% environ.

Il est regrettable que nous n'ayons pu avoir plus tôt notre système d'arrosage, car nous aurions pu sauver beaucoup de jeunes plants. Malheureusement, je n'ai reçu l'autorisation pour en commencer les travaux que le 29 juin, et, malgré toute la diligence apportée, cette installation n'a été achevée que le 10 août dernier.

Pour protéger nos plants contre les grands froids de l'hiver, nous les avons recouverts d'une couverture de paille, qui est maintenue en place par les lattis. Ces paillassons seront enlevés le printemps prochain.

Nous avons actuellement, comme stock, les plants suivants tous provenant de semis faits cette année :

Pin blanc (<i>Pinus strobus</i>).....	75,000
Pin noir d'Autriche (<i>Pinus Austriaca</i>).....	30,000
Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>).....	25,000
Mélèze d'Europe (<i>Larix Europea</i>).....	40,000
Epicéa (<i>Picea excelsa</i>).....	30,000
Sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga Douglasi</i>).....	2,500
Pin taureau (<i>Pinus ponderosa</i>).....	2,000
Pin rouge (<i>Pinus resinosa</i>).....	1,000
Epinette blanche (<i>Picea Canadensis</i>).....	1,500
Sapins divers.....	1,000
Mélèze japonais (<i>Larix leptolepsis</i>).....	1,000
Epinette piquante (<i>Picea pungens</i>).....	1,000
	210,000

Plus, de moindres quantités de noyer noir (*Juglans nigra*), d'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), de frênes, de pruches, d'érables, etc.

Les cinq premières essences de la liste ci-dessus sont celles que nous cultivons pour les fins de reboisement, les autres sont plutôt pour des essais d'acclimation.

Sauf les semences d'orme et d'érable roux (*Acer rubrum*), que je me suis procurées à Berthier même en mai dernier, toutes les autres graines sont de provenance étrangère. Nous avons ainsi acheté des maisons suivantes : Josef Jenewein, Insbruck, Tyrol ; Johannes Rafn, Copenhague, Danemark, et Thos. Meehan & Sons, de Germantown, Pennsylvanie. A l'exception de la fourniture de semences de pin blanc, par Jenewein, tout le reste a donné bonne satisfaction.

C'est mon intention cette année de donner plus d'attention à nos essences indigènes. Bien que l'année ait été mauvaise pour la fructification, nos agents forestiers vont s'occuper, au cours de leurs inspections, de recueillir une certaine quantité de cônes d'épinettes et si possible de pins, dont nous extrairons nos propres semences. Nous serons obligés néanmoins de continuer nos achats à l'étranger pour les autres essences.

SEMIS PERMANENTS ET PLANTATION.

Grâce à l'obligeance de M. Zavitz, forestier du département d'agriculture d'Ontario, j'ai reçu 300 tulipiers pour être essayés ici. J'en ai distribué une cinquantaine aux fermiers des environs et ai planté la balance sur notre terrain : 90% des sujets ont survécu à la transplantation. Leur pousse a été aussi bonne. J'ignore comment ils supporteront l'hiver, mais il serait à souhaiter que cette expérience réussisse, car le tulipier, tout en étant un bel arbre d'ornement, produit un bois fort apprécié, connu ici sous le nom de cotonnier.

Tout près de notre bois, nous avons trois arpents de terre qui sont absolument impropres à l'agriculture. A beaucoup d'endroits le sable perce, la végétation y est pour ainsi dire nulle. Cette pièce commence à être envahie par des pins blancs et des bouleaux ; comme elle est fort éloignée de la ferme, à plus d'un demi mille, j'ai cru qu'il vaudrait mieux la reboiser. Dans les éclaircies, j'ai enfoui à la pioche des glands de chêne rouge. Il est intéressant de se rappeler que cette région a été autrefois très riche en chêne. Ainsi que le rapporte de M. P. G. Roy, dans ses "Ephémérides Québécoises", en 1731, il fut coupé ici 2000 pieds cubes de chêne qui furent flottés jusqu'à Québec. Aujourd'hui les chênes sont disparus. Nos fermiers devraient imiter notre exemple, reboiser leurs terrains incultes, car le bois a beaucoup de valeur.

Ces semis ont donné de beaux résultats. Ils ont déjà 8 pouces de hauteur ; avant 10 ans, ils formeront un joli petit bois.

EXPLOITATION AGRICOLE

La ferme que nous avons achetée, ayant été délaissée depuis 6 ans par son propriétaire parti aux États-Unis, le terrain était donc bien appauvri,

pour ne pas dire ruiné. Pour suppléer à cette pauvreté du sol, notre fermier et son aide ont charroyé tout l'hiver dernier du fumier qu'ils achetaient à Berthier. Les labours avaient été faits l'automne dernier à l'entreprise, car nous n'avions pas encore de chevaux.

Nous avons travaillé le sol "généreusement", puis nous l'avonsensemencé avec les meilleures semences sur le marché, employant des engrais chimiques à la dose de 200 livres par acre pour les grains, et 1200 livres pour les patates.

La rotation adoptée est de 7 ans. Nous pouvons ainsi préparer le sol avantageusement pour les agrandissements de la pépinière.

Notre récolte d'avoine a été fort bonne, dépassant la moyenne pour le Canada, tel que renseigné par le Bureau du recensement. Les pommes de terre, bien qu'ayant souffert de la sécheresse et des attaques du *Doriphore* (*Bête à patates*), ont donné plus de 300 minots. Le sarrazin a également souffert de la sécheresse et son rendement est inférieur à 15 minots.

En somme, cette récolte est satisfaisante pour les conditions dans lesquelles nous étions placés. Le surplus des grains et des pommes de terres sera vendu prochainement et les argents seront versés entre les mains du comptable du Ministère.

TERRE À BOIS ET ÉRABLIÈRE

Nous avons au bout de notre terre, pour employer le langage courant, un fort joli bois, un des plus beaux des environs. Il renferme une couple de cents pins de belle taille et de bonne qualité. Ces arbres sont encore trop jeunes pour être exploités, bien qu'ils pourraient donner près de 80,000 pieds de bois, mesure de planche. Il vaut mieux les conserver.

Notre bois peut se diviser en deux parties à peu près égales : l'érablière et la parcelle des bois de commerce. Je me suis occupé cet automne de faire ramasser tous les bois morts et d'enlever tous les arbres défectueux chancreux, ainsi qu'une partie de ceux qui nuisent aux développements des tiges d'élite.

Dans l'érablière, les éclaircies tondront à favoriser les érables, le tilleul et le pin blanc; au-delà, les arbres préférés seront le pin blanc, l'épinette, le merisier et l'érable dur.

Une forte partie des produits de ces coupes pourra être vendue à Berthier même, où le marché est assez bon, et les argents seront également envoyés à Québec.

Il nous a fallu dépenser \$45.91 pour remettre le matériel de la sucrerie en bon ordre. Les coulées du printemps passé ont été irrégulières, de sorte que le rendement de notre érablière n'a été que de 89 gallons de sirop d'érable.

BÂTIMENTS DE FERME.

Il a été nécessaire de restaurer la maison d'habitation ainsi que les autres bâtiments de la ferme, qui par suite du grand abandon ou ils avaient été laissés, avaient souffert de grands dommages. Ces travaux ont été faits à la journée par des ouvriers des environs ; le coût total s'élevait au 30 juin dernier, à la somme de \$396.47. Depuis cette date, l'on a ajouté une galerie à la maison, on l'a aussi peinturée, puis on a transformé une ancienne laiterie en bureau et magasin pour les semences forestières. Avec les débris d'une vieille grange, on a construit un poulailler. Ces dépenses figureront au prochain état de compte. Il nous faudrait encore une remise pour nos machines et voitures, car celle que nous avons est trop étroite et mal construite. Ce qui nécessiterait une dépense de \$300.00.

CORRESPONDANCE.

Ce bureau a échangé 81 lettres avec le dehors concernant les questions de reboisement. Nous avons en préparation un bulletin sur ce sujet, ainsi qu'une circulaire destinée à renseigner les divers modes de propagation de nos principales essences forestières.

EXPÉRIENCES DE LA BATTLE ISLAND PAPER CO.

Comme j'avais un léger surplus de semences forestières, j'ai, sur permission du département, fait de petits envois au dehors. Il me fait plaisir de rapporter l'excellent résultat obtenu par la Cie Battle Island Paper de la Baie Ha. Ha. J'inclus la lettre de M. Wells, commentant leur expérience et vous voudrez bien remarquer que ce monsieur déclare que ces reboisements sont pratiques et méritent d'être continués.

Je me suis entendu avec ce monsieur pour entreprendre de nouvelles expériences, en distribuant cette fois les semences forestières sur la neige. Dans mon rapport sur l'incendie du lac Clair, j'ai recommandé l'emploi de ce mode pour tenter le reboisement de ce brûlé.

PERSONNEL.

ARBRES FRUITIERS.

J'oubliais de mentionner que grâce à la courtoisie de M. Dupuis, administrateur de la Pépinière des Aulnaies, nous avons reçu une trentaine d'arbres fruitiers pour notre verger. Ces arbres sont bien repris.

EXPOSITION RÉGIONALE.

Lors de la dernière exposition du comté de Berthier, un des principaux agriculteurs de la région m'a demandé pourquoi nous n'avions pas exposé de nos petits arbres. Je crois que ce serait là une riche idée que d'avoir un petit exhibit pour les différentes expositions agricoles. Nous enseignerions ainsi à beaucoup de personnes, aux fermiers principalement, les modes de propagation des essences forestières, et si la chose vous agréée, monsieur le ministre, nous pourrions nous préparer pour exposer de nos produits forestiers, tel que le suggérerait mon interlocuteur.

Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de mon entier dévouement.

G.-C. PICHÉ

Ingénieur forestier et
 Directeur de la Pépinière de Berthierville.

Baie Ha! Ha! 25 septembre 1908.

M. G. C. PICHÉ,
 Ingénieur-forestier,
 Berthierville, P. Q.

Cher monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire communiquer les résultats obtenus avec les graines de pin, (Pin blanc) d'épinette (Epicéa) et de mélèze (Européen), semées le printemps dernier.

Nous avons fait trois expériences différentes de ces semences : un lot fut semé dans un jardin, un deuxième sous le couvert de la forêt et le dernier dans un "brûlé".

Le premier essai fait dans le jardin a été un insuccès car les poules du voisin dévorèrent les graines.

Le deuxième fut fait dans la forêt avoisinante : les graines furent semées en sillons, et à un pouce de distance entre elles ; le sol ayant été débarrassé au préalable de la mousse et de la végétation herbacée. Les trois variétés furent semées ici alternativement, Le terrain ne fut pas labouré ni bêché, mais simplement ratissé et après l'ensemencement nous avons recouvert les graines d'un peu de mousse en guise de couverture. De prime abord on pourrait croire que toutes les graines ont levées, mais après examen je crois que la

germination a été d'au moins 75% dans chaque cas. Cet ensemencement fut pratiqué au pied d'un pin florissant ; cette place fut choisie parce que le pin y était abondant dans le passé et nous croyons que ce serait un endroit convenable pour faire ces essais.

Notre troisième expérience fut faite dans un brûlé ; le sol semble avoir été totalement détruit par l'incendie et on n'y voit plus que le sable blanc, il y demeure encore quelques arbres debout mais que le feu n'a pas épargnés, L'ensemencement fut fait de la même manière que dans le cas précédent, seulement comme couverture nous avons dû employer du sable vif au lieu de mousse. A notre surprise, ces semences ont levé aussi également que les autres et à cette heure semblent bien disposées à continuer leur croissance.

Nous n'avons pas tenté de sémis à la volée en plein bois vu que nous voulions connaître les resultats exacts de ces expériences.

Nos essais faits cette année, nous ont convaincu que le reboisement est une chose pratique et que chaque porteur de licence devrait coopérer avec le gouvernement pour reproduire un montant d'arbres égal à celui qu'il coupe chaque année.

Nous serons bien aise de recevoir un nouvel envoi de semences forestières et nous leur donnerons le même soin que nous avons prodigué à celles que vous nous avez envoyées cette année.

Nous nous tenons à votre disposition pour plus amples informations et demeurons.

Bien cordialement à vous,

“The Battle Island Paper Company.”

par G. L. WELLS.

APPENDICE No 22.

RAPPORT DE M. AVILA BÉDARD SUR LES COUPES DE BOIS DANS L'AGENCE
DE LA CHAUDIÈRE, SAISON 1907-8.

A l'honorable ADÉLARD TURGEON,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport général des travaux que j'ai faits durant la saison 1907-08, vous y trouverez quelques suggestions que je soumets humblement à votre considération.

Le département des Terres et Forêts m'avait chargé de visiter les exploitations forestières dans l'agence de la Chaudière, en vue d'y faire respecter les règlements tant par les porteurs de licences que par les porteurs de billets de location, et d'assurer la perception des droits ou pénalités exigibles sur tout le bois coupé.

Mon travail, il faut bien l'avouer, est incomplet : étant obligé de tout refaire, de tout étudier, ayant à surveiller un grand nombre de commerçants de bois, à parcourir une étendue considérable de territoire, je ne pouvais humainement faire autre chose qu'un travail superficiel.

J'ajouterai toutefois que j'ai, si nous exceptons deux ou trois circonstances où les services d'assistants m'ont été d'une absolue nécessité, accompli seul cette tâche. Le département m'autorisera, je l'espère, à la saison prochaine, d'organiser le service forestier dans cette agence. Des jeunes gens intelligents qui ont le goût de la forêt, et sont capables d'initiative, pourraient être nommés à ces positions d'assistants. Créer un service forestier,—qui en soit un,—est la question vitale, celle qu'il faut d'abord résoudre, avant que de modifier, pour le faire scientifique, le mode d'exploiter aujourd'hui en honneur.

J'ai tout d'abord recueilli chez l'agent M. de Léry, tous les renseignements indispensables pour mener à bonne fin une inspection de cette sorte. J'ignorais jusqu'alors et les noms des exploitants et les centres d'activité forestière.

Avec la liste des exploitants, qui contient quelque cinquante noms, je me suis mis en campagne ; à chaque commerçant de bois j'ai remis des blancs de " retour général d'exploitation ", et je n'étais pas très exigeant : je n'ai demandé à un chacun que les noms de ses fournisseurs en matière ligneuse et les localités (lots et rangs) où le bois était coupé.

Les marchands qui se sont rendus de bonne grâce à mes désirs ne sont pas légion, comme le prouvent les rapports généraux annexés à ce travail : beaucoup d'exploitants n'ont eu pour moi que de belles promesses ; de leur retour général il ne n'est parvenu aucune nouvelle.

Je ne me suis pas rebuté ; avec ces data incomplets j'ai parcouru l'agence de la Chaudière, visitant les exploitations des colons, des spéculateurs et des porteurs de licences, j'y ai surpris sur le fait quelques coupes audacieusement illégales, que j'ai frappées de droits—(j'ai remis les comptes à M. de Léry) — et j'y ai fait des découvertes quelques peu suggestives.

Tout d'abord les gardes-forestiers, soit qu'ils aient trop de territoire à couvrir, soit qu'ils comprennent mal leur devoir, font peu de besogne ; leur travail est loin d'être satisfaisant : il est presque toujours à refaire. Ils ne savent peut-être pas bien où diriger leurs courses, où conduire leurs investigations. A l'ouverture de chaque saison de coupes, il serait important de leur donner avec des ordres précis,—ils n'ont pas d'initiative en général,—une liste des lots qui ont été pris pendant les quatre années précédentes ; ils pourraient alors, tout en faisant l'inspection des coupes sous licence, voir à ce que les colons n'entrent pas trop avant, sous prétexte de défrichement, dans le domaine forestier de la Couronne.

Les colons,—ici je ne fais aucune distinction entre ceux qui sont de bonne foi et ceux qui ne le sont pas,—savent mal la loi ou l'interprètent dans leur sens, et à leur avantage. Ainsi ils prétendent qu'ils peuvent couper tout à clair sur quatre, sur cinq arpents de superficie en dehors de leurs dix acres de défriché, et que le bois ainsi tombé n'est soumis à aucun droit. Ils étendent, disent-ils, leur défriché : c'est très bien, mais d'autre part les conditions nécessaires pour l'obtention des lettres-patentes sont à peine remplies, ce qui est pis.

Il semble qu'il serait à propos d'introduire dans l'acte de vente ou plutôt dans le billet de location une clause portant que tout le bois coupé à seule fin de commerce en dehors des 10 acres de défriché et de culture légaux, est passible de droit—fut ce bois coupé pour étendre le défriché et agrandir la terre faite—tant que les lettres-patentes ne sont pas émises.

J'ai fait un rapport particulier, touchant les exploitations de la Brompton sur le lot 1 dans le VI d'Adstock, dans lequel j'affirmais que les coupes tant

au point de vue silvicole qu'au point de vue légal étaient mal conduites. Vous me permettez, j'espère, d'y revenir. Je ne vais pas jusqu'à avancer que, partout où le détenteur de limites exploite un lot récemment sorti de sa licence, il y a de l'illégalité et du gaspillage. Il n'en n'est pas moins vrai cependant qu'un jobber qui, de par son contrat est obligé de retirer du lot en question un trop grand nombre de billes, soit souvent forcé d'abattre des arbres qui n'ont pas le diamètre légal. Quand, toutefois, le jobber fait à dessein des chemins nombreux, évidemment trop nombreux pour la quantité de billots à couper, il se moque de la loi, et en conséquence devrait être sévèrement puni. Il va de soi que certains modes d'exploitation qui consistent à abattre plusieurs arbres à seule fin de "bedder"—(expression anglaise qui n'a pas je crois d'équivalent français)—les billes qui sortiront de la forêt, ne sauraient trouver d'excuses : c'est du gaspillage et du pire ; ces arbres sont laissés là où on les a tombés et le département n'en retire aucun revenu.

Le département perd aussi des sommes considérables sur le bois amené aux rivières, soit que les billes échappent par leur position à tout mesurage, soit que leur mesurage se fasse d'une manière incomplète. J'ai déjà, dans un rapport précédent, insisté sur le fait qu'en certaine localité les billots étaient roulés et empilés sur le lit de la rivière, et que les cullers ne pouvaient mesurer ces mêmes billots, soigneusement gardés par les ruisseaux dans leur masse de glace. Les commerçants qui cherchent ainsi à se soustraire à la loi et veulent, au détriment de la Couronne, faire un commerce payant, ne sauraient trouver grâce.

Les cullers feraient, m'est avis, des mesurages plus complets et peut-être moins partiels s'ils étaient salariés à tant du mille pieds de bois mesurés. Le département, le premier, en bénéficierait : toutes les billes seraient mesurées et elles auraient toute leur mesure ; les droits de coupe que les détenteurs de licences ont à payer couvriraient toutes les billes exploitées et non une partie d'icelles.

Grâce à son système de cours d'eau éminemment propre au flottage des produits ligneux—grâce au chemin de fer qui permet l'écoulement de ces mêmes produits jusque sur les marchés américains, l'agence de la Chaudière est peut-être la région où l'exploitation de la forêt est la plus intense. Les commerçants de bois sont légion et la quantité d'arbres qu'ils tombent chaque année est énorme, à tel point qu'ils auront bientôt ruiné des cantons entiers. Les rivières ont déjà sensiblement diminué de volume, et la régularité de leur écoulement est une chose du passé : les habitants l'avouent, le nombre toujours croissant des écluses l'atteste. Ce commerce de bois de pulpe n'a pas par ailleurs amené le développement rapide des paroisses nouvelles, et enrichi

beaucoup de colons. Les vieux colons affirment qu'il y a plus de pauvreté maintenant que les champs sont déserts et que la culture languit et c'est tout naturel. Pour la satisfaction et le bien être d'un petit nombre, d'un très petit nombre, on a appauvri les forêts, et on ne tardera pas à ressentir les fâcheuses conséquences de ce déboisement à outrance, si les faux colons et les spéculateurs ne peuvent être découverts et arrêtés. Les colons de cette région voient encore autour d'eux trop de peuplements verts, ils sentent trop à côté le marché avantageux des pulperies américaines, pour croire à la disparition possible de la forêt qu'ils s'imaginent inépuisable. Il faudrait les instruire avant que l'expérience, qui donne toujours de dures leçons, ne s'en charge.

Pour protéger ces pauvres gens contre eux-mêmes, pour préparer une réserve de matière ligneuse, pour assurer le maintien et la régularité des cours d'eau, on devrait fermer à la colonisation dans tout canton une certaine section où les coupes centralisées pourraient être mieux surveillées et scientifiquement conduites. Il ne faudrait pas, je crois, tarder à adopter ces mesures—d'ailleurs en honneur chez les Suédois,—car les Américains savent comme pas une nation faire disparaître la forêt. Il ne nous sera pas d'ailleurs loisible, quand, instruits par l'expérience, nous voudrons aménager scientifiquement nos forêts déjà ruinées, où les coupes sont peut-être supérieures à l'accroissement normal, d'aller chez nos voisins chercher notre matière première, pour laisser à nos forêts le repos dont elles auront besoin.

Le tout humblement soumis.

AVILA BÉDARD, M. F.

APPENDICE No 23:

RAPPORT DE AVILA BÉDARD CONCERNANT LE CANTON BÉDARD.

Ce canton est en général très accidenté : le partie nord est l'est toutefois plus qu'aucune autre. Les montagnes du nord-est se prolongent à l'ouest dans les rangs VI, V et IV et enchassent une myriade de lacs et au sud semblent s'abaisser dans la direction du lac des Aigles.

Ailleurs c'est une succession de plateaux plus ou moins élevés dont la monotonie est rompue par les montagnes Blanche et Samson et les rivières Boisbouscache et St-Jean.

Les terrains de cette région ressemblent de très près à ceux que j'ai déjà classifiés dans le canton Rolette : cependant les savanes d'épinette noire y sont moins nombreuses et moins étendues, les cédrières y sont plus fréquentes que dans celui-ci.

Le sol est un "loam" légèrement argileux—de couleur brune—semé de cailloux et roches. Les terrains les plus avantageux pour la culture, ceux où la vraie colonisation aurait chances de réussir et de demeurer sont les plateaux des derniers rangs (à l'ouest de la ligne centrale) et les bords de la rivière Boisbouscache, aussi les ondulations des rangs 1 2 et 3 comprises entre la rivière St-Jean et la ligne médiane du canton. Tous les lots ne seront pas dans leur entier susceptibles de culture ; mais le pourcentage de terre arable y est assez élevé pour justifier l'ouverture de ces demi-rangs à la colonisation. Toutefois on ne devrait pas aujourd'hui vendre les lots dans les rangs I, II et III, parce que le mouvement des colons ne semble pas se faire dans cette direction aussi intense que dans les environs des paroisses Ste-Françoise et St-Jean-de-Dieu.

Pour rencontrer les besoins présents de la colonisation il suffirait d'ouvrir les rangs VII, VIII, IX, X dans la partie ouest du canton ; c'est là, si nous exceptons cependant les lots 56-55 et 54 des rangs VIII et VII qui doivent rester à l'industrie du sucre d'érable (montagnes Blanche et Samson) que se trouvent les meilleurs terrains ; sol riche, beaucoup moins rocheux, il m'a semblé qu'ailleurs, en tout cas suffisamment profond pour permettre toute culture. Soit 106 lots environ pour satisfaire aux exigences des vrais colons qui n'ont pas l'intention de s'instituer marchands de bois.

Les autres parties du canton sont trop accidentées, les roches y sont trop abondantes, le sol trop léger pour que la colonisation y prenne racine. Rien de méthodique ni intense ne s'y pourrait faire en fait d'établissements agricoles : la colonisation y serait éparse, ce qui est pis, je crois que le désert ou la forêt vierge.

Laissons ces parties du canton à la forêt : les cours d'eau, les sources, les lacs y sont nombreux, et le maintien de leur régularité d'écoulement, de leur plénitude d'action présuppose l'existence de massifs forestiers.

Les essences qui se rencontrent dans cette région, sont l'épinette, le sapin et le cèdre, pour les conifères ; l'érable, le bouleau, le merisier, le peuplier pour les feuillus.

Voici comment sont associées ces essences, quelles sortes de peuplements elles constituent :

A. Pour les conifères :

- (1) Epinette et sapin.
- (2) Sapin et cèdre.
- (3) Epinette noire (en peuplement pur) savane.
- (4) Cèdre (à peu près pur).

B. Pour les feuillus :

- (1) Merisier et érable (individus très gros).
- (2) Boulcau et sapin.
- (3) Bois francs, épinette et sapin.
- (4) Boulcaux (peuplement presque pur), conséquence des feux.

Il y a quelque peu d'épinette rouge (mélèze) sur les bords des lacs : la reproduction en est très bonne. Chose étonnante, beaucoup de mélèzes âgés ont échappé à la maladie qui a sévi il y a quelque vingt ans, par toute la province, tuant tous les individus de cette espèce. Un de mes amis qui est allé au lac Plétipi, me dit qu'à 200 milles environ de la rive nord du St-Laurent, l'épinette rouge de gros diamètre est parfaitement saine et pleine de vie.

Les plus beaux peuplements de sapin et d'épinette se trouvent : 1. Dans le rang X sur les limites de la Seigneurie (cette richesse forestière paraît être la raison d'exister de plusieurs colons, qui ont signé la requête portant le numéro 3658/08) ; 2. Dans les environs du lac Touladi, j'y ai remarqué des épinettes de belle venue, pouvant donner à l'exploitation cinq billots de 12 pieds de longueur.

Le cèdre est ici comme ailleurs l'arbre que l'on exploite avec le plus d'incurie, le gaspillage qui marque les coupes que j'ai vues entre le lac Belle-avance et le lac du Diable en témoigne : les souches sont trop hautes, les têtes trop longues contiennent encore trop de bois utilisable ; on dirait à voir certaines exploitations que le cèdre est l'arbre type de nos forêts, qu'il est partout, que les peuplements de cèdres sont inépuisables.

Il est plus que jamais temps de modifier nos méthodes d'exploitation forestière, devenues surannées aujourd'hui que nos essences de plus de valeur menacent de disparaître, que la demande des produits ligneux est de plus en plus grande.

Pour amener ce changement, il faudrait une loi sévère et très précise, à l'observation de laquelle des agents spéciaux verraient, portant, que tout bois non exploité, laissé dans la forêt sous forme 1. de souches plus hautes qu'un pied ; 2. de têtes d'arbres ayant plus de cinq pouces au gros bout ; 3. d'arbres renversés durant les opérations forestières ; 4. de longerons servant à la roule des billots (skid-ways) ; 5. de billes et pièces servant au pontage des chemins et à la construction des ponts ; 6. de petits arbres (qui feront plus tard la forêt) abattus sans nécessité, sera frappé d'un simple droit de coupe tout comme les produits, qui sortent de la forêt.

A. BÉDARD, M. F.

APPENDICE No 24

RAPPORT DE M. J. C. LANGELIER, CONCERNANT LE BOIS DE COMMERCE SUR
LES LOTS VENDUS AUX COLONS.

ÉTAT DU BOIS ACHETÉ DES COLONS PAR LA MÉTIS LUMBER CO., DURANT LA
SAISON 1907-08, DANS LES CANTONS MASSÉ, OUIMET, FLEURIOT, CABOT,
NEIGETTE, AWANTJISH, MACPÈS ET DE QUELQUES FERMIERS DES SEIGNEU-
RIES LEPAGE ET THIVIERGE.

QUÉBEC, 12 septembre 1908.

L'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Je vous envoie un état du bois acheté des colons par la Métis Lumber Co. en 1907-08. Cet état fait voir clairement que dans cette région, comme partout ailleurs, les lots livrés aux colons pour les fins de colonisation sont loin d'être dépouillés de leur bois. Je ne crois pas que les agents aient perçu plus d'une couple de cents piastres de droits de coupe sur tout ce bois. Or, à simple coupe, ces droits se seraient élevés à \$5,519.51. Mais la vente de ce bois a rapporté beaucoup plus que cela aux colons : en mettant tout au plus bas, ils ont dû retirer environ \$45,000.

Billots d'épinette.....	144,602—4,552,562	pieds.
“ de cèdre.....	31,191—2,271,270	“
Cordes de cèdre à bardeau	1,530— 917,625	“
	7,741,457	“
Dormants de cèdre.....	24,378	

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

J.-C. LANGELIER.

RAPPORT DE M. J. C. LANGELIER, CONCERNANT LE BOIS DE COMMERCE VENDU
PAR LES COLONS AUX PORTEURS DE LICENCES DE L'OTTAWA INTÉRIEUR.

QUÉBEC, 6 avril, 1908.

L'honorable Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre différents tableaux faisant voir les quantités de bois achetées aux colons par les porteurs de licence de l'Ottawa inférieur, en 1906-07. Le total s'élève à 460,087 billots, toisant 18,936,873 pieds mesure de planche. Il y a de plus 385 cordes de bois de pulpe et 5,119 dormants. Le bois vendu aux propriétaires de petits moulins et aux petits commerçants égale au moins les quantités mentionnées plus haut, de sorte que, en prenant des chiffres ronds, l'on peut dire que la totalité du bois fait sur les lots de colons dans cette agence est d'environ 1,000,000 de billots toisant près de 40,000,000 pieds. En mettant la valeur de ce bois à \$6.00 le 1000 pieds, ce qui est le bas chiffre, on trouve une somme de \$240,000.

Pratiquement parlant, il n'a pas été payé de droits de coupe sur ce bois, qui a été pris sur des lots patentés ou susceptibles de l'être, ou dans l'abatis pour le défrichement. Il y a beaucoup de bois franc et joliment de pin dans les quantités mentionnées plus haut ; mais en mettant le tout à 65 cts. le 1000 pieds, les droits de coupe sur ce bois formeraient une somme de \$26,000.

Ces faits, il me semble, répondent d'une manière péremptoire à ceux qui prétendent que le ministère des terres ne livre aux colons que des terrains dépouillés du bois de commerce qu'il y avait dessus.

J'attire surtout votre attention sur le canton Loranger, où il a été fait 134,643 billots, mesurant 5,385,720 pieds superficiels et valant une soixantaine de mille piastres.

Je vous annexe des tableaux détaillés, faisant voir les quantités lot par lot, afin de mettre les chiffres de ce rapport hors de contestation : ils sont extraits des rapports assermentés des porteurs de licences.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

J. C. LANGELIER.

COMTÉ D'OTTAWA.

CANTONS.	Billots.	Pieds.	Bois de pulpe.	Dormants.
Amherst	3,278	96,248		
Addington	1,311	58,210		
Boyer	2,457	94,108		
Clyde	313	7,326		
Joly	324	8,722		
Loranger	134,643	5,385,720	155	
Lochaber	11,617	758,188		
Marchand	14,853	809,691		1,660
Mulgrave	917	78,830		356
Montigny	6,937	277,480		
Ponsonby	12,512	339,378	16	
Turgeon	31,874	1,311,143	10	441
	221,036	9,225,044	181	2,457

COMTÉ D'ARGENTEUIL.

Arundel	1,588	57,725		
Grenville	110	4,048		
Harrington	4,368	120,704	6	
Howard	36	1,649		
Wentworth	20,011	1,004,274		
	26,113	1,188,400	6	

COMTÉ DE TERREBONNE.

CANTONS.	Billots.	Pieds.	Bais de pulpe.	Dormants.
Beresford.....	117	7,982		
De Saleberry.....	1,676	43,204	2 6
Doncaster.....	8,147	203,675		
Grandison.....	843	25,114	13
Morin.....	13,021	869 121		
Wolfe.....	6,860	163,073		
	30,664	1,312,169	259

COMTÉ DE MONTCALM.

Archambault.....	21,716	1,000,010		
Chertsey.....	59,052	1,488,742		
Kilkenny.....	6,962	420,221		
Lussier.....	56,979	3,065,012		
Lynch.....	2,639	81,036		
Mousseau.....	24,048	799,668	198	2,403
Rawdon.....	5,500	141,962		
Wexford.....	3,246	114,871		
Chilton.....	2,132	99,738		
	182,274	7,211,260	198	2,403

RÉSUMÉ.

Ottawa.....	221,036	9,225,044	181	2,457
Argenteuil.....	26,113	1,188,400	6	
Terrebonne.....	30,664	1,312,169		259
Montcalm.....	182,274	7,211,260	198	2,403
	460,087	18,936,873	385	5,119

APPENDICE No 25.

RAPPORT DE LA DIVISION DE LA PROTECTION DES FORÊTS, SAISON 1908.

QUÉBEC, 5 novembre 1908.

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint mon rapport pour l'année 1908.

L'été dernier sera mémorable, car la sécheresse commençant au mois de juin a duré presque sans interruption jusqu'au mois de novembre, et a été générale presque dans toute la province, mettant nos terres boisées dans des conditions qui ne se sont peut-être jamais présentées auparavant. Des sources et des cours d'eau d'un assez bon débit, qui dans les saisons ordinaires ont toujours fourni de l'eau en abondance, ont tari cette année, et le terreau végétal, les feuilles dans les bois se sont complètement desséchés rendant bien difficile la tâche de réprimer les incendies, car ceux qui ont eu à les combattre, vu la rareté de l'eau, ont dû avoir recours aux coupe-feu et à la terre.

Durant la saison, de nombreux incendies de forêt se sont déclarés dans différentes parties de la Province, causant de très grands dommages. L'origine de ces incendies pouvaient être généralement dans les feux de colons, ou sur le passage des chemins de fer, quoique dans certains cas il fut impossible de découvrir comment le feu avait originé.

Jusqu'à la fin de septembre, la perte sur les terres du gouvernement avait été insignifiante, car plusieurs équipes se trouvaient sur les lieux. Plusieurs de ces équipes ont réussi à éloigner le feu du bois de haute futaie sur les terres du gouvernement, durant des semaines, même lorsque le feu ravageait les alentours, ce qui fait voir que dans des circonstances ordinaires il est possible de combattre les feux de forêts, pourvu qu'on s'y prenne intelligemment. Les dommages ont été surtout confinés aux terres privées et dans les anciens brûlés, mais en certains cas, ils ont gagné les villages. Ainsi les villages de Daveluyville, de Carmel et de Notre-Dame du Bon Conseil ont été pratiquement "balayés", et dans le village de Agnès, près de 17 bâtisses ont été incendiées.

Ces différents incendies ont été l'objet d'une enquête et il a été démontré qu'il y a grande incurie de la part de plusieurs colons qui allument des feux et les laissent absolument sans contrôle ; en affichant la plus grande indifférence pour les conséquences désastreuses qui peuvent en résulter. En certains cas, on a pu constater que les compagnies de chemin de fer avaient fort négligé de tenir en bon état les appareils fumivores ou autres sur leurs locomotives, bien que l'on ait trouvé en plusieurs cas que des incendies que l'on avait remarqués juste après le passage d'un train, ne pouvaient pas être attribués à la locomotive (qui sur examen se trouvait être en parfait ordre), ce qui nous force à conclure que si le feu avait été mis par le passage du train, il a dû l'être par quelqu'un du train en vidant sa pipe ou en jetant une allumette encore enflammée ou le bout encore brûlant d'un cigare ou d'une cigarette—mais dans tous les cas, le chemin de fer est responsable du dommage causé, si l'incendie provient de son droit de passage. Ce qui prouve que cela est bien compris de leur part, c'est que les compagnies envoient des équipes d'hommes travailler à l'extinction de ces incendies.

En certains cas, on a aussi trouvé que les colons, en contravention flagrante de la loi, brûlaient des déchets et de la brousse après le 1er septembre.

Ces investigations ont fait voir à l'évidence que la loi doit être mise en vigueur, et les délinquants sévèrement punis, car tant que l'on n'aura pas fait quelques exemples dans différentes localités, il y en a beaucoup qui continueront à enfreindre la loi.

J'aurais aussi des amendements à suggérer à la loi concernant les feux de forêts, et je me permettrai de référer à mon rapport à ce sujet.

Dans ces cas, lorsqu'il a été prouvé que les compagnies de chemin de fer se sont rendues coupables de négligence quant aux appareils protecteurs à mettre sur leurs locomotives, ou quant aux mesures à prendre immédiatement pour éteindre les incendies qui résultent de leur droit de passage, on devrait aussi leur faire comprendre que la loi doit être respectée—mais ces cas se présenteront rarement, car la plupart des compagnies de chemin de fer se sont montrées très désireuses de coopérer avec notre bureau à la protection de nos forêts.

Nous avons suivi, cette année, le même système que l'année dernière pour la surveillance des forêts. Dans le cas de construction de chemin de fer, on a jugé à propos de charger des hommes spéciaux de faire la patrouille dans les localités où se font les travaux ; le résultat a été des plus satisfaisants, car malgré que tout fut si sec durant les mois d'août, septembre et octobre, qu'il suffisait d'une étincelle pour embraser une forêt, où le terreau végétal eût

brûlé jusqu'à la couche de glaise,—nous n'avons pas eu de dommages de quelque importance ni sur le Transcontinental ni sur le prolongement du C. P. R. au Nominique, quoique l'on ait brûlé de l'abattis sur plusieurs milles de ligne de chemin de fer. Les commissaires de chemins de fer, les ingénieurs et les entrepreneurs ont tous coopéré à l'œuvre de notre service.

Les incendies les plus désastreux de la saison ont été ceux de Daveluyville, le 11 juillet, qui a détruit 55 maisons, 1 moulin, un magasin de provisions, 38 chars à marchandises, 2,000 cordes de bois de pulpe, environ 6,000 traverses de chemin de fer et du bois de chauffage, sans compter le bois de construction qui a été consumé. A la même date, des incendies de forêts ont eu lieu à Carmel et à Notre-Dame du Bon Conseil. Dans le premier cas, 13 maisons, des hangars, un magasin, un moulin, le contenu d'un chantier de bois de construction, et 44 chars à marchandises ont été brûlés. A Notre-Dame, 20 maisons, l'église catholique et les approches du pont du chemin public ont été consumés. La perte dans ces trois incendies a été évaluée de \$200,000 à \$250,000, toute au détriment de particuliers, le gouvernement ne possédant pas de terrains dans le village. Une enquête faite sur ses incendies ne laisse pas de doute qu'ils sont dûs à de la négligence de la part des colons.

Ce qui aurait pu être un incendie désastreux s'est déclaré sur un terrain "buché" possédé par M. Flood, à Perthuis, sur la ligne du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, et qui a duré depuis le 31 de juillet jusqu'au 5 août. Cet incendie a ravagé une superficie d'environ trois cents acres, et il a été difficile à combattre, sur ce terrain couvert de déchet, à cause de la rareté de l'eau, et du grand vent qu'il faisait alors; l'incendie gagna jusqu'à la concession forestière de M. Harold Kennedy dans Colbert, mais je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'a pas été brûlé sur les terres du gouvernement une douzaine de pièces de bois marchand. Le feu a pris naissance sur la ligne ou le tracé du chemin de fer et il n'y a pas de doute qu'il a été mis par le passage d'un train.

Des feux de brousse ont eu lieu dans différentes parties des Cantons de l'Est, entre le 8 septembre et la fin d'octobre, mais pour la plupart ils ont été limités dans d'anciens brûlés et à des terrains privés, quoique, je regrette d'avoir à le dire, les terres du gouvernement ont aussi subi des dommages dans une certaine mesure, surtout dans le voisinage du lac Mégantic, où le 29 septembre il n'était plus possible de maîtriser les incendies de forêt qui gagnèrent les deux villages de Agnès et de Mégantic; dans le premier de ces villages, 17 bâtisses furent détruites avant que la pluie vint arrêter le feu, (pour plus amples détails, je renvoie au rapport de M. O'Hara, à la date du 14 octobre 1908). Quelques-uns des concessionnaires forestiers, la compa-

guie du chemin de fer (C. P. R.) et les propriétaires de terrains privés ont répondu généreusement, quand notre bureau leur a conseillé d'envoyer un nombre d'hommes nécessaires pour protéger leurs terres, ont fait tout ce qu'il leur était possible de faire pour entraver la marche de l'incendie et ont réussi durant près de trois semaines, dans les circonstances les plus difficiles, à l'éloigner du bon bois de construction, mais quelques-uns des concessionnaires de terrains forestiers se sont montrés extraordinairement apathiques sur le danger dont ils étaient menacés sous ce rapport. Si chaque intéressé avait fait sa part en protégeant ses terres boisées, comme ceux qui ont lutté contre l'incendie, les rapports reçus du lac Mégantic n'auraient probablement pas été les mêmes. Dans la plupart des cas, on pouvait voir que le feu avait été mis par des colons ou provenait de la ligne du chemin de fer ; les colons, dans bien des cas, accusant la plus grande indifférence quant au dommage qu'ils pouvaient causer en brûlant leurs abattis ou leurs déchets, pourvu qu'ils réussissent à défricher un petit morceau de terrain.

Dans quelques cas, il n'était pas possible de trouver la cause de l'incendie et l'on devait l'attribuer aux chasseurs, aux pêcheurs et aux explorateurs.

On devrait apprendre aux gens qu'ils sont obligés de surveiller les feux sur leurs terres et qu'ils ne peuvent pas faire tout ce qu'ils veulent sur leurs propriétés si leurs actions constituent une menace pour le public en général.

Dans mon dernier rapport, j'ai parlé du système de surveillance contre les incendies de forêts, dans l'état du Maine, et je suggérais l'a-propos d'une conférence entre les officiers de cet état et des représentants du service de la protection des forêts de la province de Québec, et cette suggestion ayant été approuvée par le département, M. O'Hara et moi, avons rencontré M. Edgar E. Ring, le commissaire forestier de l'état du Maine, à Augusta, le 10 juin, M. Ring nous a très bien reçus et nous a expliqué au long leur système de surveillance et de signaux pour les incendies, dont il a fait le plus grand éloge, prétendant qu'avec ce système un homme peut faire autant pour prévenir les feux de forêts que 80 des meilleurs hommes de patrouille et il disait que c'était l'intention et la politique de cet état d'augmenter encore le système et d'établir de nouveaux postes d'observation.

M. Ring a accueilli vos représentants de la manière la plus cordiale, quant à la question de faire coopérer les gens du guet et les gardes-feu de l'état du Maine avec ceux de cette Province, et a promptement compris l'aide que nous pourrions nous donner les uns aux autres sur la frontière internationale, en signalant fidèlement et opportunément les commencements d'incendies ; vu que les guets qui existent déjà dans l'état du Maine et ceux que ce gouvernement se propose d'établir dans les comtés de Compton et de Beauce,

commandent une grande étendue de territoire de chaque côté de la frontière. Voici en peu de mots la description du système du guet. Des postes d'observation sont établis au sommet des plus hautes montagnes, dans le territoire à protéger, et sont reliés par communications téléphoniques avec le système téléphonique du voisinage; il y a des indicateurs de rangs, télescopes, boussoles, etc. Chaque station de guet est confiée à un homme fiable, qui connaît l'usage de ces instruments. Cet homme possède aussi une carte de la région circonvoisine, et dès qu'il aperçoit de la fumée dans une direction, il cherche à localiser l'endroit, appelle par téléphone le plus proche garde-feu et lui dit à peu près où est le feu. Il appelle ensuite le concessionnaire de la coupe de bois qu'il informe aussi du commencement d'incendie et il fait immédiatement une entrée à cet effet dans son journal, en inscrivant la date et l'heure à laquelle chacun a été averti. Dans l'état du Maine, les propriétaires de terres boisées, établissent et équipent les postes d'observation, mais l'état fournit les gens du guet. Les postes qu'ils ont déjà établis ont coûté \$500 à \$600 d'installation chacun, à part les instruments.

Les investigations, à propos de ce système, ont été si encourageantes que votre département a décidé de l'accepter, et de défrayer la moitié de l'installation et de l'entretien subséquent de deux stations de guet, si les concessionnaires de coupe veulent supporter entre eux l'autre moitié des dépenses, et l'on a écrit aux concessionnaires à cet effet. Quelques-uns d'entre eux ont aussi été personnellement interrogés à ce sujet, et tous ont paru satisfaits du projet, mais demandaient du temps pour examiner la question et devaient écrire au département à ce propos. Mais jusqu'à présent, la majorité d'entre eux ne nous en ont plus parlé. Si ce système avait été en opération le 8 septembre, et si les gardes-feux avaient été sur le qui-vive, à mon avis les dommages causés dans les cantons autour de Mégantic auraient pu être évités, car, à cette date, des feux avaient été signalés et localisés (par un officier de ce département et un garde-feu de l'un des concessionnaires) du haut de la grosse montagne de Mégantic, dans un certain nombre de cantons; l'un de ces feux se trouvant à environ 40 milles de distance, et on aurait pu les contrôler comparativement avec assez de facilité, car ils ne faisaient que commencer. Cette nuit-là, le vent s'éleva en tempête, et avant le matin les feux du lac Mégantic faisaient rage, et ils ont subsisté avec plus ou moins de violence durant les sept semaines suivantes. Et même au 4 novembre, je lisais ce qui suit dans le "Mégantic Chronicle". "La tempête de neige depuis trois jours a été très violente, et elle nous a rappelé que l'hiver est à nos portes. Il y a trois ou quatre pouces de neige dans les bois, et cependant en plusieurs endroits, dans Ditchfield, les feux de forêt ne sont pas encore éteints".

Quoique 493 gardes-feu aient été nommés par les concessionnaires de coupe, et mis en fonction par le département, durant la saison qui vient de se terminer, je regrette d'avoir à dire que dans certains cas les concessionnaires ne semblent pas comprendre parfaitement l'importance qu'il y a à tenir ces hommes sur les lieux, comme ils le devraient, ni la nécessité de nommer à cette tâche importante des gens non seulement capables de conduire une équipe d'hommes, mais qui ont acquis de l'expérience dans la manière de combattre les incendies de forêt. Dans certains cas, le garde-feu se trouvait être un explorateur, dans d'autres, le contre-maître d'un moulin ou un scieur, et l'on a même trouvé des gens de bureau sur la liste des gardes-feux. Il n'y a pas d'objection à ce que l'on nomme des gens qui occupent ces différentes positions pourvu que chaque société en mette assez d'autres sur les lieux pour faire une patrouille régulière dans les coupes de bois, et que les gens nommés aient les aptitudes voulues pour faire de bons gardes-feux. Quelques-uns de ceux dont les noms se voient sur la liste des gardes-feux, se sont montrés, dans le cours de l'été dernier, d'excellents lutteurs contre les incendies, et l'on devrait s'efforcer d'engager ces gens à consacrer tout leur temps, l'été prochain, au service de protection contre les incendies. Au moment du danger, ils rendraient des services très précieux en enseignant aux autres à travailler, car dans plusieurs endroits on manque déplorablement de notions sur la manière de maîtriser un incendie de forêt. Plusieurs croient et disent à qui veut les entendre qu'il est inutile d'essayer d'éteindre et même de contrôler un incendie de forêt.

Je suggérerais respectueusement que l'on demandât aux propriétaires de terres boisées de faire mettre, à des endroits convenables, des outils, comme des haches-piques combinées, des haches, etc., des pelles rondes, des grattes, des bêches, que ces outils soient marqués des mots "pour les feux de forêts" et gardés pour cela seulement, afin qu'ils soient toujours prêts quand on en aura besoin, car il est arrivé dans le passé que l'on avait parfois besoin de ces outils, on n'en pouvait pas trouver, et quelques heures de perdues dans de telles circonstances peuvent souvent signifier plusieurs milliers de piastres. On devrait aussi tenir disponibles, à la même fin, un certain nombre de vaisseaux (cans). Je suggérerais encore que l'on essayât quelque espèce d'arrosoirs ou d'extincteurs portatifs pour les commencements d'incendies.

Un grand nombre de circulaires, de brochures, d'affiches ont été distribuées dans la province, durant l'année 1908, et auront sans doute un bon effet, mais l'éducation des groupes populaires se fait lentement; elle demande de la patience et de la persévérance; en effet, quelques-uns des membres du clergé qui portent un vif intérêt à la conservation de nos forêts, disent que, bien qu'ils aient prêché leurs ouailles plusieurs fois, durant la sécheresse de l'été

dernier, sur le danger d'allumer des feux, leurs sermons n'ont pas été écoutés par plusieurs de leurs gens. Cependant, nous ne devons pas nous décourager, et je suggérerais de demander la coopération de toutes les grandes organisations commerciales pour qu'elles nous aident à prêcher l'évangile de la protection de la richesse la plus précieuse de cette province, qui est aussi la plus facilement détruite grâce à l'incurie des gens, savoir : nos forêts et nos forces hydrauliques.

Un octroi plus considérable devrait être accordé au service de la protection des forêts pour nous permettre d'employer des hommes pratiques choisis comme chefs des gardes-feux, et pour faciliter l'établissement d'un système de protection conforme aux besoins de la province, car les méthodes européennes sont, dans une certaine mesure, impraticables ici, et j'espère que le gouvernement comprendra la nécessité d'accorder cet octroi additionnel pour la saison prochaine.

Je suggérerais aussi de faire un effort pour engager les concessionnaires à faire ébrancher les têtes d'arbres laissées dans les bois, après la coupe, afin qu'ainsi les branches et le tronc de la tête puissent reposer à plat sur le sol. Cette dépense additionnelle ne s'élèverait pas à beaucoup plus que quelques centins par mille pieds, et, à mon avis cela diminuerait beaucoup les dangers de désastreux incendies de forêts, après une coupe de bois de construction ou de bois de pulpe. Non seulement cette méthode donnerait aux déchets, laissés dans le bois, une occasion de pourrir plus promptement et de retenir l'humidité et la rosée, mais advenant un incendie, cela donnerait aux gens occupés à le combattre meilleure chance de le contourner et de le contrôler, car le feu tout probablement resterait alors dans la partie basse de la forêt.

La fumée qui a nui à la navigation sur le Saint-Laurent provenait de nouveaux incendies dans les Cantons de l'Est, l'état du Maine et les Adirondacks, sur la rive sud, et sur la rive nord, d'incendies le long du C. P. R., entre Québec et Montréal, où des milliers d'acres de terrains en taillis et même de champs cultivés d'une nature tourbeuse ont brûlé pendant des semaines. Il y a eu aussi de nombreux incendies dans les seigneuries, sur la rive nord du fleuve, au-dessus de Québec, à part quelques petits incendies sur les terres du gouvernement ; mais comme il a déjà été démontré, il y a eu une très faible proportion de ces incendies sur les terres de la Couronne.

Quoique les dommages causés par les feux de forêts, durant la présente saison aient été surtout confinés aux terrains privés, aux anciens brûlés et dans les taillis, d'une manière indirecte la province s'est trouvée à y perdre beaucoup, car dans plusieurs cas la végétation avait recommencé dans les

anciens brûlés, et les taillis et les terrains possédés par des particuliers ont un aussi grand effet sur les sources d'eau de la province que si ils étaient possédés par le gouvernement. Ces feux ont retardé les forêts de l'avenir de quelques années de plus, pour ne rien dire du danger grandement accru qu'offrent ces brûlés. Rien ne justifie mieux l'établissement et le maintien à perpétuité de réserves forestières aux sources de nos rivières et de nos principaux cours d'eau, que ce qui s'est passé l'été dernier, et rien non plus ne démontre mieux la sagesse de gouvernement qui a établi les réserves actuelles.

Les rapports reçus sur les incendies qui ont eu lieu dans toute la province font voir que les districts Nos 3 et 4 sont restés pratiquement intacts, tandis que les districts 1, 2 et 5 ont beaucoup souffert.

La bonne œuvre d'ajouter aux réserves forestières avance rapidement, surtout au nord du lac St-Jean et sur la rivière du Loup au-dessus de Trois-Rivières; une liste complète des réserves est annexée à ce rapport.

A mesure que la construction du chemin de fer Transcontinental avance, nous trouvons nécessaire de maintenir un personnel de gardes spéciaux pour contrôler les feux du tracé, et cette année nous avons adopté un système qui a donné satisfaction sur toute la ligne. Après une entrevue à Ottawa avec la commission et une correspondance subséquente, il a été convenu que le coût de la patrouille serait supporté conjointement par la commission, le gouvernement local, et les concessionnaires, les gardes-feux devant être sous le contrôle direct des concessionnaires. Cette dernière disposition assurerait l'accomplissement fidèle du devoir, et semble être une solution complète de la question de savoir comment obtenir un service efficace.

Le clergé dans toute la Province a montré plus de zèle et d'énergie que jamais pour exhorter les paroissiens à prendre garde aux feux de forêts; les affiches en langue sauvage ont été distribuées, grâce à l'aide obligeante du Rév. Geo. Lemoine, comme de coutume, à tous les postes de la compagnie de la Baie d'Hudson.

On trouvera ci-dessous un état de la quantité de pluie tombée durant la dernière saison. Le fait qu'une si grande proportion des forêts des Cantons de l'Est ont été abattues, explique pourquoi plusieurs petits cours d'eau ont été asséchés, et comme question de fait nous connaissons plusieurs endroits dans les Cantons de l'Est où les moulins n'ont pu donner qu'un quart de leur rendement ordinaire, et les générateurs d'électricité n'ont pu fournir de courant pendant de longues périodes, dans le temps de la sécheresse. N'est-il donc pas grand temps de garder strictement en forêts toutes les terres publiques de

ce district, et de ne pas laisser les choses devenir pires encore qu'elles sont maintenant ? On a déjà à plusieurs reprises appelé l'attention là-dessus. .

Durant cette saison, nous n'avons pas reçu de plaintes au sujet d'occupants sans titres dans les concessions forestières.

La dépense encourue pour éteindre les incendies a sans doute été plus considérable que durant les saisons précédentes, les incendies étant plus nombreux.

Un certain nombre d'infractions à la loi ont été portées à notre connaissance, et elle feront l'objet d'une enquête sérieuse en vue de faire un exemple.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. C. J. HALL,
Surintendant.

DISTRICT No 1.

Incendies dans les terres sous licence.—Saison 1908.

Date.	Noms des détenteurs de limites.	Localité.	Etendue incendiée.	Dommages causés.	Origine.
25 juin.	W. C. Edwards & Co....	Dumoine.....	2 acres.....	100 petits pins.....	" Drivers ".
		do	6 acres.....	300 petits pins.....	Foudre.
		Rivière Ottawa.....	3 acres.....	Aucun.....	Inconnue.
		Rivière Coulonge.....	2 $\frac{1}{4}$ milles.....	do	do
		Rivière Noire.....	2 milles.....	do	do
		Rivière " Eagle".....	Pas de rapport.....
		Kippewa.....	30 acres.....	24 pins.....	Foudre.
		Rivière Ottawa.....	Ne s'est pas propagé.....	20 pins.....	Inconnue.
		do	$\frac{1}{2}$ mille.....	Aucun.....	do
		Témiscamingue.....	6 acres.....	do	Colons.
		do	$\frac{3}{4}$ mille.....	500 arbres.....	do
		Rivière Ottawa.....	$\frac{1}{4}$ mille.....	Aucun.....	Inconnue.
		do	Peu considérable.....	do	do
		Dumoine.....	13 acres.....	99 arbres.....	Voyageurs.
Rivière Ottawa.....	1 mille.....	Environ 50 arbres.....	Inconnue.		

Rivière Ottawa.....	$\frac{3}{4}$ mille.....	Aucun.....	Inconnue.
do	Peu considérable.....	do	do
do	5 acres.....	do	Les chars.
do	2 acres.....	do	do
do	10 acres.	do	do
do	$\frac{1}{2}$ mille.....	do	Inconnue.
Quinze.....	5 acres ..	Très peu.....	Voyageurs.

DISTRICT No 2.

Incendies dans les terres sous licence.—Saison 1908.

Date.	Noms des détenteurs de limites.	Localité.	Etendue ince diée.	Domages causés.	Origine.
Juin.....	" Price Bros & Co." (Ltd).	Chavigny.....	Pas de rapport.....	Domages considérables..	Colons.
"	do	Batiscan.....	600 acres.....	Locomotive.
17 S pt	do	Marnier.....	Peu de dommages.....	Inconnue.
24 Oct.....	" G. H. Perley & Co.".....	Lac Mitchell	$\frac{1}{2}$ mille.....	Dom. peu considérables..	Chasseurs.
"	do ..	Montagne Tremblante.....	$\frac{1}{2}$ mille.....	Dom. peu considérables..	do
Octobre.....	" Price Bros & Co." (Ltd).	Lac Masketsy, etc.....	20 acres.....	Pas de rapport.....	Ch. de fer Trans.
"	do	Lac des Iles.....	10 acres.....	do	Inconnue.
18 septembre...	do	Lac au Sable.....	100 acres.....	Sans importance.....	Colons.
25 "	do	Lejeune.....	50 acres.....	do
Octobre.....	do	Seigneurie de Ste-Anne.....	30 acres.....	Itals. ou "Sportsmen".
13 octobre.....	do	Lac Roberge.....	25 acres.....	Itals. ou les chars.
21 "	do	Chavigny.....	100 acres.....	R.R. ou "Sportsmen"
9 "	" Riordan P. M. Co.".....	Stony Lake.....	Aucun.....	Inconnue.
Juin.....	" Charlemagne et Lac Ouareau Coy".....	Lac Clair.....	$5\frac{1}{2}$ milles.....	18,000 billots brûlés.....	Inconnue.

24 juin.....	do	Lussier.....	Peu de dommages.....	Colons
13 ".....	do	Chilton.....	3 milles.....	Pour \$175.00.....	do
".....	do	Lac Orignal.....	Aucun dommage.....	do
".....	do	La Mercé.....	3 x 15 acres.....	do	do
".....	do	Lac Croche.....	do	Inconnue.
".....	do	Lac Blanc.....	do	do
28 ".....	" Grés Falls Co.".....	Shawinigan.....	10 acres.....	Pas de rapport.....	Colons.
8 ".....	" Laurentide Paper Co.".....	St-Michel des Saints.....	Considérables.....	Cultivateurs.
".....	do	Rivière Croche.....	15 acres.....	do	Equipe des entrepr.
25 mai.....	do	Lac Barabée.....	Pas de bois de brûlé.....	
6 juin.....	do	Rivière Mattawin.....	2½ milles.....	Pas de rapport.....	Cultivateurs.
".....	do	Pêche Creek.....	Aucun dommage.....	do
".....	do	Creek La Slide.....	2 milles carrés.....	" Drivers ".
".....	do	Creek L'eau Morte.....	3¾ milles carrés.....	do
11 ".....	do	Rivière Mattawin.....	½ mille carré.....	Quelques cypres brûlés.....	" Drivers, etc '.
14 ".....	do	Lac Edouard.....	Partie influente brûlée.....	do
27 ".....	do	Lac Antiagamak.....	7 acres.....
".....	do	Rivière du Long.....	200 acres.....
30 ".....	do	St-Maurice et Vermillion.....	2 milles carrés.....	Certains dommages.....	Inconnue.
".....	do	St-Maurice et Vermillion.....	1 mille carré.....	do	do
7 juillet.....	do	Creek du Prairie.....	500 pieds carrés.....	Aucun.....	Portageurs.
11 ".....	do	Lac Isaie.....	0.3 milles carrés.....	do	" Drivers '.

DISTRICT No. 2.—*Suite.*

Incendies dans les terres sous licence.—Saison 1908.

Date.	Noms des détenteurs de limites.	Localité.	Etendue incendiée.	Domages causés.	Origine.
14 septembre . . .	" Laurentide Paper Co."	Lac Perchaude	100 acres	Bois franc brûlé	
14 "	do	Creek Lac Marie	45 acres	Pruche, épinette, etc, brûlés	Const. de digues.
Juin	" Charlemagne et Lac Ouareau Coy."	Chertsey	15 acres	Aucun dommage	Pêcheurs.
"	do	Dufresne		do	" Drivers ".
23 mai		Nomingue	2 petits feux	do	Colons.
Juin		do	Quelques incendies	do	Cie de ch. de fer.
Juillet		do	Feu peu considérable	do	do
Septembre	" St-Gabriel Lbr. Co."	Gauthier	195 acres	6,400 billots brûlés	
Octobre	do	Joliette	162 acres	3,500 do do	
"		Nomingue		Dom. peu considérables	Chasseurs.
"		do		do	Pas de rapport.
"	" Grès Falls Co."	Plusieurs localités	19 feux	Plus ou moins de dommages	

DISTRICT No 3.

Incendies dans les terres sous licence.—Saison 1908.

Date.	Noms des détenteurs de limites.	Localité.	Etendue incendiée.	Domages causés.	Origine.
Août, 26.....	"Price Bros & Co. (Ltd)"	Cap Trinité.....	Incendie contrôlé avant qu'il eut atteint gros bois.....		Inconnue.
	"The Turner L. & P. W. Co."	9 milles par ½ mille.....	Pas de rapport.....	Les chars.
		Lac Souris à Parc National.....	Aucuns dommages au bois marchand.....	Inconnue
Mai, 1er.....	Compagnie de pulpe de Chicoutimi.....	Lac Kénogami.....	2 milles.....	Pas de rapport.....	Cueilleurs de gomme.
Octobre.....	Compagnie de pulpe de Chicoutimi.....	do.....	A pris 3 fois.....	do.....	Pas de rapport.
" 19	"Price Bros & Co. (Ltd)"	Rivière Cyriac.....	Pas de rapport.....	do.....	do
Mai.....	Compagnie de pulpe de Chicoutimi.....	Rivière des Aulnaies.....	Aucun dommage, sauf un camp brûlé.....	"Drivers."

DISTRICT No 4.

Date.	Noms des détenteurs de limites.	Localité.	Etendue incendiée.	Dommages causés.	Origine.
Juillet 3.	"Manicouagan and English Bay Export Co."	5 milles par $\frac{3}{4}$ mille.	550 m. pieds de bois debout brûlé.	Inconnue.
“	Belles Amours	4 acres	Pas de rapport	do
Août 3.	Jupitagan	2 $\frac{1}{2}$ arpents	Aucun dommage	do
“	Magpie	do	do

DISTRICT No 5.

Incendies dans les terres sous licence—Saison 1908.

Date.	Noms des détenteurs de limites.	Localité.	Etendue incendiée.	Dommages causés.	Origine.
Juillet 31.....		Neigette.....			Colons.
Juin 27.....	Grt Northern Lumber Co.	Hampden.....		Aucun.....	Colons.
“ 28.....	“	“.....		100 cordes de bois de pulpe endommagés.....	Inconnue.
Sept. 11.....	“	Chesham.....		Aucun.....	“
“ 28.....	“	Hampden.....			“
“ 30.....	“	Ditton.....		Aucun.....	“
Oct. 23.....	“	“.....		Peu de dommage.....	“
“ 27.....	“	Chesham.....		do.....	“
“ 29.....	“	“.....			“
Sept. 15.....	Shives Lumber Co.....	Vallée de la Matapédia.....	1½ acres.....		Pas de rapport.
“ 5.....	“ Est. W. H. Murray ”	Lac Crapeau.....		Aucun.....	Inconnue.
Juin 30.....		Whitworth.....			Colons.
Juillet 29.....		“.....			“
Août 31.....		Armand.....			“
Juin 14.....		Chemin de fer Transcontinental.....	2 acres.....	100 arbres d'épinettes brûlés.....	“

DISTRICT No 5.—*Suite.*

Incendies dans les terres sous licence.—Saison 1908.

Date	Noms des détenteurs de limites.	Localité.	Etendue incendiée.	Domages causés.	Origine.
Juillet 25		St-Perpétue	2 acres.		
" 29		"	1 "		
" 30		"	1 "		Entrepreneurs.
" 1		St-Alphonse de Caplan		} Cinq petites incendies de peu d'importance.	
" 3		Hamilton, canton			
" 9		Cox "	1 acre.		
" 10, 11		Hope "	1 "		
Sept. 14		Matapédia			1 feu de peu d'importance.
" 18, 19		Caplin		2 feux "	
" 21		"		1 feu "	
" 29		"		1 feu "	
Août 9	" Fraser & Sons "	Botsford	1 mille carré.		Journaliers.
"	" Brompton P. & P. Co. "			Un peu de bois brûlé.	Colons.
" 2		Fournier		Aucun.	
" 1		Fontaine	3 arpents.		

Août 3		Fournier	1½ acres	{ 175 arbres brûlés. 350 billots brûlés.	
" 11		Ashford	Feu éteint	Domages pas encore indiqués.	
"	" D. Fraser & Sons "	Robinson	500 acres		Journaliers.
"	"	Packington	Petit feu le long de la	ligne de chemin de fer	G. T. P.
Mai 24		Hope		Domages considérables.	Colons.
"		Cox		Beaucoup de dommages.	
"	Arthabaska Water & Power Co	Ham	2,700 acres	9,768 m. pds en P. brûlés.	Cultivateurs.
Août		Taschereau		Insignifiants.	Colons.
		"		Aucun.	
	" Price Bros & Co (Ltd) "	Bourdages & Patton	10 arpents		
	do	Arago	40 "		
	do	Beaubien	20 "		
	do	Ashburton	4 "	500 billots brûlés.	
	do	Rolette	4 "	5 à 600 "	
	J. Breakey	6 incendies, principalement sur	terres privées.		
	Lake Megantic Pulp Co.	5 feux	Pas encore de rapport.		
	" Brompton Pulp & Paper Co "	12 feux	Pas de rapport.		

PLUVIOGRAPHIE.

1908.		Total pour le mois.
Avril.....	Quantité de pluie tombée pendant 15 jours.....	1.86 pouces.
Mai.....	do do do do 16 do	5.63 “
Juin.....	do do do do 10 do	0.90 “
Juillet.....	do do do do 18 do	4.36 “
Août.....	do do do do 15 do	2.83 “
Septembre.....	do do do do 7 do	1.80 “
Octobre.....	do do do do 11 do	1.49 “

LISTE des réserves forestières dans la province de Québec.

Le parc de Gaspé	2,500 milles carrés.
“ National des Laurentides	3,271 $\frac{1}{2}$ “ “
“ Saguenay et Labrador	110,000 “ “
“ Péribonka	3,500 “ “
Rimouski	1,237 “ “
Chaudière	318 $\frac{1}{2}$ “ “
Saint-François	150 “ “
Témiscouata	227 “ “
Barachois	113 “ “
Saint-Maurice	21,141 “ “
Ottawa	27,712 “ “
Rivière du Loup	500 “ “
Bonaventure et Gaspé	1,733 “ “
Laurentian	900 $\frac{3}{8}$ “ “
Rivière Ouelle	339 “ “
Parc de Bungay, Chabot et Pohenegamooke	252 “ “
Beaubien-Bourdages	35 “ “
Bellechasse	35 “ “
Maskinongé	100 “ “
Total	174,064 $\frac{1}{2}$ milles carrés

Gardes-feu spéciaux employés.—Saison 1908.

Noms des gardes-feu.	Où et comment employés.
Bonenfant, Ovide.....	Patrouille pour Transcontinental. Construction.— Rive sud.
Bard, Urbain.....	Patrouille pour Transcontinental. Construction.— Rive sud.
Caron, Horace.....	Patrouille pour Transcontinental. Construction.— Rive sud.
Chamard, Louis.....	Patrouille pour Transcontinental. Construction.— Rive sud.
D'Anjou, J. E.....	Chef des gardes-feu, pour district No 5,
Filion, J. E.....	Patrouille pour prolongement Nomingue, "C. P. R."
Label, David.....	Patrouille pour Transcontinental. Construction.— Rive sud.
Lagacé, Joseph.....	Patrouille dans la Baie des Chaleurs. —Rive sud.
McPeak, H. F.....	Patrouille pour construction sur le "C. P. R." prolongement Nomingue.
Loken, H. E.....	Patrouille pour Transcontinental. Construction dans le district de l'Abittibi.
Farrier, James.....	Patrouille pour Transcontinental, dans le district de l'Abittibi.

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Adams, Austin.....	J. R. Booth.
Allan, Alfred.....	" Fraser & Co "
Anderson, R. A.....	" D. Fraser & Sons "
Arthur, John.....	" Labrador Co "
Adams, Edward.....	Alex Baptist.
Adams, Wilfrid.....	do do
Adams, J.....	do do
Adams, P.....	do do
Adams, Alex S.....	do do
Aubin, Wilfred.....	" Union Bag & Paper Co "
Arbour, Edward.....	" Cascapedia Mfg. & Trading Co.
Arsenault, André.....	do do do
Arsenault, Joachim.....	do do do
Allaire, Armidas.....	" Price Bros & Co (Ltd.) "
Bergeron, P. E.....	La Compagnie de la Baie des Chaleurs.
Berred, Michel.....	" Union Bag & Paper Co "
Bernier, Wilfred.....	" Price Bros & Co (Ltd.) "
Boulet, Camel.....	do do
Boulet, Ferdinand.....	do do
Brochu, Philias.....	do do
Bernier, Cléophas.....	do do
Bernier, Ernest.....	do do
Bernier, Raphaël.....	do do
Boulet, Onésime.....	do do
Boivin, Maurice.....	do do
Blair, H. H.....	do do
Blanchette, Romie.....	do do
Boulianne, Alfred.....	do do
Boufford, Adélar.....	do do
Bolduc, Archelas.....	" Brompton Pulp & Paper Co "
Baribeault, J. Elzéar.....	M. A. Grandbois.
Bisson, Fred.....	Henry Atkinson.
Bernier, N.....	" J. Fenderson & Co "
Buchanan, P. W.....	" Brompton Pulp & Paper Co "
Boivin, Henri.....	" Turner Lumber & Pulp Co "
Boudreault, Elizé.....	La compagnie de Pulpe de Chicoutim.
Bélangier, Joseph.....	Alex. Bélangier.
Bird, William.....	" Trois-Pistoles Pulp & Lumber Co "
Bélangier, C. J.....	Chs. Bélangier.
Boivin, Jos.....	La compagnie de Pulpe de Oniatouan.
Boudreau, Nicholas.....	Ivers P. Lawrence.
Barrachez, L. N.....	N. Piché & Fils.
Brook, John.....	" Price Bros & Co. (Ltd.) "
Bourassa, A.....	do do
Bergeron, J.-Bte.....	" Tourville Lumber Co "
Bourassa, Delphis.....	do do
Bagg, R. A.....	" Laurentide Pulp Co "
Beaulieu, S.....	do do
Bennett, H.....	do do
Beaulieu, N.....	do do
Beaudin, Oct.....	" H. M. Price & Co "
Beauchesne, Ludger.....	" St. Maurice Lumber Co "
Bouvette, Jean-Bte.....	do do
Bellemare, Wilfred.....	do do
Beauchesne, Nap.....	do do
Boyes, Thomas.....	do do
Blier, Joseph.....	C. Miller
Bruneau, Napoléon.....	" St. Gabriel Lumber Co "
Bussiére, Delphis.....	do do

Gardes-feu employés durant la saison de 1908...*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Bouillon, Antoine.....	Alphonse Pineault.
Bouchard, Fred.....	" Union Bag & Paper Co ".
Bellefueille, Maurice.....	do do
Blackburn, Joe.....	do do
Brousseau, Jos.....	do do
Blackburn, Pete.....	do do
Bard, Urbain, sr.....	" River Ouelle Lumber & Pulp Co ".
Bienvenu, Louis.....	J. R. Booth.
Belleaire, Geo.....	" Canadian Timber Co ".
Bryson, Norris C.....	Davidson & Thackray.
Barnash, David.....	" W. C. Edwards Co ".
Bradley, John.....	" The East Templeton Lumber Co ".
Bourke, Philippe.....	Gilmour & Hughson.
Beaulieu, J.-B.....	" Gillies Bros (Ltd.)
Bouchard, Joseph.....	" The Hawkesbury Lumber Co "
Britt, Nicholas.....	Succession Charles Logue.
Chamard, Louis.....	K. L. Warren.
Comber, Anthony.....	Henry Atkinson.
Chouinard, David.....	" Lake Megantic Pulp Co ".
Connors, Nelson.....	" D. Fraser & Sons "
Coulombe, Evangeliste.....	" Lake Megantic Pulp Co ".
Castainer, J. A.....	" J. Fenderson & Co. "
Cameron, David.....	do do
Chapedeau, F. X.....	" Grand Pabos Lumber Co ".
Ca bonneau, Louis.....	" Alex. Cochran & Co ".
Champagne, Philias.....	John Breakey.
Cathcart, A. E.....	do
Cahill, Martin.....	do
Crapeau, Magloire.....	Edward Fiske.
Charpentier, Joseph.....	" The Peterborough Realty Co ".
Conway, Thomas.....	H. Kennedy.
Charest, St. Samuel.....	" Price Bros & Co. (Ltd.) ".
Carter, A. W.....	" Laurentide Paper Co ".
Crocker, E. L.....	do do
Crocker, D. A.....	do do
Chouinard, F.....	F. Chouinard.
Clerihue, G. W.....	" Laurentide Paper Co ".
Chi holm, D. F.....	" North Shore Power, Ry & Nav. Co ".
Chisholm, W. J.....	do do do
Cawes, John.....	do do do
Carmichael, Wm.....	" J. D. Sowerby & Co ".
Caron, Magloire, jr.....	" Riviere Ouelle Pulp & Lumber Co ".
Cochrane, John.....	" Cascapedia Mfr & Trading Co ".
Churchill, W.....	" Quebec & St. Maurice Indust. Co ".
Carter, John.....	do do do
Coffin, Chs. T.....	" The Calhoun Lumber Co ".
Cleary, Edward.....	" St. Lawrence Lumber & Indus. Co "
Coulombe, Désiré.....	" Price Bros & Co. (Ltd.) ".
Caron, Alexis.....	do do
Clouston, H.....	do do
Colin, Luc.....	" Price Bros & Co ".
Charest, Alphonse.....	" St. Cimon Lumber Co ".
Castello, Simon.....	" The Bronson Co ".
Crawford, Ed.....	" W. C Edwards' C ".
Caron, Paul.....	do do
Courneau, Andrew.....	do do
Courvette, Dan.....	" The Edwards & Hawkesbury Lumber Co ".
Cooley, James.....	Gilmour & Hughson.
Coutchance, Jacques.....	" Gillies Bros (Ltd) ".

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.—*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Crawford, T. A	" Gillies Bros (Ltd) ".
Cookran, Robert	" The McArthur Bros Co.
Dubuc, Isaïe	" Lake Megantic Pulp Co ".
Dupuis, P. C.	Frank Ross.
Duchêne, Joseph	" Murray Bay Lumber Pulp Co ".
Dougherty, Alex	A. B. Hunt, M. P.
Dionne, Abraham	" Jas. Richardson & Co (Ltd) ".
Dupuis, Peter	" G. H. Perley & Co ".
Doran, Frank	" Dominion Lumber Co ".
Dugas, A. A.	do do
Downs, H. A.	" Laurentide Paper Co ".
Dorval, Onésime	Power & Calvin.
Dontigny, Tréfilé	" Union Bag & Paper Co ".
Dufour, Wilfred	do do
Dallaire, Jos	do do
Dugas, Pierre	R. H. Scougall.
Dufore, Adélarde	Lefebvre & Mahon.
Delany, Thomas	Pratt & Frères.
Dubeau, Jos	Geo. Dansereau.
Dubeau, Joseph	R. Deschambeault.
Deloney, D. G.	" St. Maurice Lumber Co ".
Desrochers, J. A.	" Price Bros & Co (Ltd) ".
Durette, Cajetan	do do
Duke, Richard	J. R. Booth.
Dunbar, Pat	do do
Dufore, John	do do
Dupuis, Edmond	do do
Durand, Antoine	" The Colonial Lumber Co ".
Dechêne, Théo	" W. C. Edwards Co ".
Davidson, Russell	do do
Dougherty, John	Gilmour & Hughson.
Deachman, Wm	do do
Decautie, Joseph	" The Hull Lumber Co ".
Durrell, John	J. T. Charlton et Johnson & Collins.
Dougherty, John	" The Law Lumber Co ".
Enright, Michael	Henry Atkinson.
England, Thomas	" The Fraser & Mathewson Lumber Co ".
Emigh, P.	" Laurentide Paper Co ".
Essemble, Benjamin	Pierre Nadeau & Fils.
Edwardson, Lawrence	Succession Wm. Hendrie.
Farrell, Edward	" Murray & Gregory (Ltd) ".
Fournier, Edouard	" J. Fenderson & Co ".
French, T. F.	" Jas. Richardson & Co (Ltd) ".
Foley, Louis	J. Breakey.
Fleury, Nery	" Turner Lumber & Pulpwood Co ".
Foster, François	" Callières Lumber Co ".
Finnigan, Larry	" Lake Megantic Pulp Co ".
Falardeau, Philias	H. Kennedy.
Fleurant, Moïse	" G. H. Perley & Co ".
Fortin, Jos	Ivers P. Lawrence.
Fenby, E. J.	" Laurentide Paper Co ".
Ferguson, John	" Union Bag & Paper Co ".
Follow, John G.	" Cascapedia Manufacturing & Trading & Co ".
Ferget, Ovila	" Union Bag & Paper Co ".
Finner, Frank	M. G. O'Brien.
Gravois, Denis	" Jos. Murchie's Sons & Co ".
Goudreau, Lucienne	" Murray & Gregory (Limit d).

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.—*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Guenette, F. X.	" Grand Pabos Lumber Co "
Gilbert, François	" Jonquière Pulp Co "
Grenon, Charles	" Turner Lumber & Pulpwood Co "
Goudreault, Louis	do do do
Gelinas, M. J.	" Callières Lumber Co "
Godin, C. J.	H. Kennedy.
Gingras, Louis	do
Gravel, David	" Belgo-Canadian Pulp & Paper Co "
Gallant, Félix	" Shives Lumber Co "
Goulet, Louis	Alex B'ptist.
Goulette, Pete	" Union Bag & Paper Co "
Gauthier, Zeph	do do
Grogan, Joseph	" St. Maurice Lumber Co "
Gauthier, A. B.	" Caspédia Mfg & Trading Co "
Grosart, H. Mc. D.	" Price Bros & Co (Ltd.) "
Gagnon, Pierre	do do
Gagnon, Adélarde	do do
Gagnon, Toby	do do
Gauthier, Pierre	do do
Gann, Ignace	H. Barnet.
Gendron, Israël.	J. R. Booth.
Gagnon, Philippe	" W. C. Edwards Co "
Groves, Wm	Gilmour & Hughson.
Gibson, Rodger, F.	" The Hull Lumber Co "
Godmere, Alex	" MacLachlin Bros (Ltd.) "
Grenier, Siméon	" The James MacLaren Co "
Grenier, Louis	do do
Gorman, Michael	Fraser & Bryson.
Hamel, Emil	E. G. de Lotbinière.
Huot, Nap.	Henry Atkinson.
Harbic, Joseph	" Riordan Paper Mills Co (Ltd.) "
Harbic, Laurent	do do
Hawks, Wm	" Temiscouata Lumber Co "
Ham, H. F.	" Union Bag & Paper Co "
Hebert, Edmond	" Brompton Pulp & Paper Co "
Hanson, Harman	J. R. Booth.
Henrie, Paul	Gilmour & Hughson.
Hunter, James, jr.	" The Hull Lumber Co "
Hanson, Theo	Succession Robert Hurdlan.
Hanson, Isaac	" Shepard & Morse Lumber Co "
Irvine, Thomas	M. Bertrand,
Imbeault, Joseph	" Murray Bay Lumber Co "
Isabelle, Joseph	" Bayless Pulp & Paper Co "
Joly de Lotbinière, E. G.	
Juneau, A.	" Laurentide Paper Co "
Joncas, Onésime	" C. P. Easton & Co "
Johnson, Jas. T.	" Laurentide Lumber Co "
Jawbone, Frank	W. C. Edwards Co "
Jones, Peter	Gilmour & Hughson.
Jerome, George	Succession de Logue & Cox.
Jamieson, W. J.	" The James MacLaren Co "
Kissick, W. H.	J. R. Booth.
Kearney, Wm	J & B. Grier.
Keays, Edward	T. B. Chapin.
Keays, Henry	D'naher & McLendy.
Kaible, François	" Jas Richardson & Co (Ltd.) "

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.—*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Kane, M. R.	"Price Bros & Co (Ltd.)".
King, E.	do do
Kean, James	"Shives Lumber Co".
Lachance, Victor	E. G. Joly de Lotbinière.
Laquerre Isail	M. A. Grandbois.
Leveillé, Joseph	K. L. Warren.
Levesque, Chs.	"Jos. Murchie's Sons Co".
Lapointe, F.	"Brompton Pulp & Paper Co".
Lapointe, T.	do do
Lavoie, Anicet	La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.
Labbé,	John Robertson.
Lafontaine, F. X.	H. Kennedy.
Langlois, Oct	"Dominion Lumber Co".
Leage, Joseph	"Tourville Lumber Co".
Laliberté, Arthur	La Cie Champoux.
Labino, Alphonse	William Copping.
Leticq, Henri	Power & Calvin.
Larouche, Meridé	"Battle Island Paper Co".
Lacroix, Edouard	"C. P. Easton Co".
Larouche, Wilfred	"Union Bag & Paper Co".
Lamarre, Arthur	do do
Lacroix, Alex.	do do
Lamarre, Charles.	do do
Lavoie, Alphonse, jr.	"Rivière Ouelle Pulp & Lumber Co".
Laforest, Ernest	Oyamel.
Lagacé, Wm.	W. K. McKean.
Leblanc, Joseph	do do
Lafrançois, Louis	"Union Bag & Paper Co".
Leblanc, Gosselin.	"Ascapedia Mfg & Trading Co".
Lecuy, E.	"Price Bros & Co (Ltd.)".
Labrie, Joseph	"Price Bros & Co Ltd."
Levesque, Rodirick	do do
Lapointe, Oliva	"Brompton Pulp & Paper Co".
Lapointe, Paul	do do do
Langlois, Louis	do do do
Label, James	J. R. Booth.
Lussier, Armedas	do do
Lanigan, John	"W. C. Edwards Co".
Lavergne, Philippe	"The Hawksbury Lumber Co".
Lapière, M. J. T.	T. A. Gendron et A. E. Hitchcock.
Lacasse, Adéland	"R. A. Kloek & Bros".
Matheson, Thomas	"Fraser & Matheson Lumber Co".
Miller, Henry	"D. Fraser & Sons".
Miller, Henry W.	"York Lumber Co".
Maher, John	Kaine, Bird & Murphy".
Maltais, Louis	"Murray Bay Lumber & Pulp Co".
Maltais, Alfred	do do do
Moisan, Ignace	Harold Hennedy.
Moisan, Wilbrod	do do
Morin, Joseph	"Charles Church & Sons".
Martin, John B.	"England Lumber Co".
Michaud, Désiré	Geo. H. Eaton.
Martel, Arthur	"Belgo-Canadian Pulp & P. Co".
Martel, Johnny	"Iberville Lumber Co".
Mosher, T. J.	"Laurentide Paper Co".
Martin, Prince	"Temiscouata Lumber Co".
Marye, Wm. B.	"Laurentide Paper Co".
Michaud, Fabien	W. W. Wheeler.

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.—*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Moreau, Peter.....	"Manicouagan & English Bay Expt. Co."
Murphy, Joseph.....	do do do
Mullen, Fred.....	"Union Bag & Paper Co."
Morel, Elzéar.....	do do
Murphy, P. J.....	"Union Bag & Paper Co."
Meredith, Joseph.....	"Casapedia, Mfg. & Trading Co."
Marcotte, Geo. P.....	"Oyamel."
Marcotte, Léandre.....	do
Morrison, Edward.....	"Laurentian Lumber Co."
Morrisette, Alfred.....	Art. du Tremblay.
Miller, Frank.....	"St. Lawrence Lumber & Industrial Co."
Maltais, Xavier.....	"Price Bros & Co. Ltd."
Martel, Antoine.....	"Brompton Pulp & Paper Co."
McRitchie, Donald.....	"Great Northern Lumber Co."
McDonald, J. B.....	"Brompton Pulp & Paper Co."
McKee, Charles.....	"Union Bag & Paper Co."
McCormick, John S.....	"Casapedia Mfg & Trading Co."
McWhirter, John.....	do do do
McKinnon, David.....	"Price Bros & Co (Ltd.),"
McKinnon, Joseph.....	do do
McKinnon, Arthur.....	do do
Moore, B. C.....	"The Hull Lumber Co."
Menier, John.....	John Lumsden.
MacLachlin, James.....	Succession Robert Hurdman.
MacDonald, Hugh.....	"MacLachlin Bros. (Ltd.)"
Michel, Sheen.....	do do
Morrison, Duncan.....	do do
Mauary, James.....	"Pembroke Lumber Co."
McCrauk, W.....	"The Law Lumber Co."
McRory, James.....	Gilmour & Hughson.
McElroy, Patrick.....	"W. C. Edwards Co."
Michel, Philippe.....	H. Barnet.
Morrison, John.....	"The Bronson Co.,"
Monaghan, Robert.....	J. R. Booth.
McLarin, John.....	"The Colonial Lumber Co."
Marion, Eugène.....	Davidson & Thackray.
Morissette, John.....	"W. C. Edwards Co."
Murphy James.....	do
Moreau, Alex.....	do
MacIntyre, James.....	A. & G. Francis.
Moncrieff, Joseph.....	Gilmour & Hughson.
Macrief, George.....	do do
Molineaux, James.....	do do
Murphy, Charles J.....	do do
McCormick, Pat.....	"Gillies Bros. (Ltd)."
Nault, Octave.....	"Union Bag & Paper Co."
Nadeau, Joseph.....	"Price Bros & Co (Ltd.)"
Nantel, Calixte.....	"The E. B. Eddy Co."
Nicol, Thomas.....	Hector Murtyh (Banque d'Ottawa).
Nicol, R.....	"Pembroke, Lumber Co."
Nadeau, Alphonse.....	"Shepard & Morse Lumber Co."
Nadeau, Joseph.....	"Fraser & Co."
Ogl., A. J.....	"Laurentide Paper Co."
Ouellette, Joseph.....	"Union Bag & Paper Co"
O'Neil, Charles.....	do do
Phillips, Harvy.....	R. ndolph & Baker.
Pelletier, Ernest.....	F. Florentin Soucy.

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.—*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Paradis, Archille.....	" Donald Fraser & Sons "
Poulin, Joseph.....	" Mossom Boyd & Co "
Pineault, Louis.....	" Murray Bay Lumber & Pulp Co "
Pinerault, Joseph.....	do do do
Patterson, Henry G.....	" Gaspé Lumber & Trading Co "
Poirier, Octave.....	G. H. Eaton.
Phillips, R. H.....	G. H. Eaton.
Pinet, Alex.....	Guillaume Pinet.
Pysal, F. J.....	" Laurentide Paper Co "
Piché, Joseph.....	Wm. Anderson.
Pepin, Jules.....	W. W. Wheeler.
Prevost, Joseph.....	" Union Bag & Paper Co "
Pelerin, Hy.....	do do
Peletier, Arthur.....	do do
Pagé, L. N.....	do do
Pagé, Antoine.....	do do
Perron, Joseph.....	" Oyamel Co "
Polette, John.....	" Quebec & St. Maurice Industrial Co "
Potvin, Euclide.....	" Chaleurs Bay Mills Co "
Pipe, Alex.....	" St. Maurice Lumber Co "
Powel, H. Baring.....	" Price Bros & Co "
Perron, Jamien.....	A. B. Hunt, P.
Perron, Wilfred.....	do do
Perron, Evariste.....	W. W. Wheeler.
Pratt, Arthur.....	J. R. Booth.
Pigeon, Amiable.....	" Gillies Bros (Ltd) "
Papatisse, Jonas.....	Succession Wm. Hendrie.
Pillon, Joseph.....	F. A. Gendron et A. E. Hitchcock.
Pinault, Francis.....	" The James MacLaren Co "
Poirier, Geo.....	" W. C. Edwards Co "
Québec, C. W.....	" J. Fenderson & Co "
Roy, Joseph.....	" Lake Megantic Pulp Co "
Ryan, W. A.....	Alex. Ryan.
Robertson, Hurd.....	" Montgomery Sons Co "
Robins, Louis.....	" York Lumber Co "
Ross, Art.....	" Jonquière Pulp Co "
Ross, Paul.....	" Saguenay Lumber Co "
Russell, J. S.....	" Jas. Richardson & Co (Ltd) "
Roy, Arthur.....	do do
Rancourt, George.....	John Breakey.
Ruest, Daniel.....	Maurice Quinn.
Roy, Jean-Bte.....	Joseph Roy.
Robert, Thomas, J.....	" St. Maurice Lumber Co "
Richardson, Pred.....	" Union Bag & Paper Co "
Robert, Ludger.....	do do
Robertson, Alex. Donald.....	" Sherbrooke Lumber Co "
Rousseau, Xavier.....	" Oyamel Co "
Rousseau, Joseph.....	do
Renat, Donald.....	do
Richard, N.....	C. W. Mullen.
Roy, James.....	" Cascapédia Mfg. & Trading Co "
Racey, H. W.....	" Price Bros & Co Ltd "
Richard, Joseph.....	do do
Ross, Adélar.....	do do
Ryland, G.....	do do
Rodgers, Thomas.....	" The Bronson Co "
Reynolds, Arthur.....	J. R. Booth.
Reynolds, Pat.....	" The E. B. Eddy Co "

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.—*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Ralph, John.....	" The E. B. Eddy Co. "
Rice, M.....	" W. C. Edwards Co. "
Rielly, Geo.....	" The Edwards & Hawkesbury Lumber Co. "
Robinson, Ed. A.....	" MacLachlin Bros (Ltd) "
Richer, W. D.....	" The James MacLaren Co. "
Retty, Michael.....	J. R. Booth.
Rowan Andrew.....	Gilmour & Hughson.
Simard, Ovila.....	Henry Atkinson:
Smith, E lward.....	" J. Fenderron & Co. "
Sirois, Samuel.....	" Trois Pistoles Pulp & Lumber Co. "
St. Gelais, François.....	" Jas. Richardson & Co. "
St. Pierre, Germain.....	M. Loverin.
Savard Ludger.....	" Belgo Canadian Pulp & Paper Co. "
Savard, X.....	do do do
Savard, Paul.....	" Iberville Lumber Co. "
Stimpson, L.....	" Laurentide Paper Co. "
Seymour, E. H.....	do do
Sweezcy, Albert.....	" St. Maurice Lumber Co. "
Smith, John.....	" North Shore Power, R'y & Nav. Co. "
Scougall, H. M.....	R. H Scougall.
Shea, Joseph.....	John Forman.
Scott, J. S. A.....	" Oyamel Co. "
Simard, Joseph.....	" Price Bros & Co (Ltd). "
St. Pierre, Joseph.....	do do
St. Pierre, Paul.....	do do
Simard, Joseph.....	F. X. St. Laurent.
Savard, Dedyme.....	
Smithson, Richard.....	" The Bronson Co. "
Sauriole, Isaie.....	J. R. Booth.
Spencer, Louis.....	" The Edwards & Hawkesbury Lumber C. "
Sarvin, Thomas.....	Gilmour & Hughson.
Saucier, Xavier.....	" Gillies Bros (Ltd.) "
Stewart, John.....	J. & T. Charlto , et Johnson & Collins.
Sheehan, Thomas.....	M. J. O'Brien.
Tremblay, Phil.....	M. A. Grandbois.
Tremblay, Joseph.....	" D. Fraser & Sons. "
Turcotte, Etienne.....	" Jos. Rishardson & Co (Ltd.) "
Tremblay, David.....	" Belgo-Canadian Pulp & Paper Co. "
Turbi, Charles.....	" St. Maurice Lumber Co. "
Tremblay, Alcide.....	" Union Bag & Paper Co. "
Thibeault, David.....	" Price Bros & Co (Ltd) "
Thomson, Howe.....	do do
Turcotte, Ernest.....	do do
Tremblay, Emile.....	" Price Bros & Co (Ltd.) "
Tremblay, Richard.....	do do
Tremblay, Alexis.....	do do
Tremblay, Ernest.....	do do
Thibeault, Pierre.....	do do
Tennisco, Alex.....	" Canadian Timber Co. "
Tait, James.....	" Fraser & Co. "
Tait, Thomas C.....	" The Hawkesbury Lumber Co. "
Tait, Robert.....	" Fraser & Co. "
Undogwin, H.....	John Lumsden.
Vallière, Joseph.....	Brysons, Chu.ch & Charlton.
Vallière, Arthur.....	do do
Veverais.....	J. R. Booth.

Gardes-feu employés durant la saison de 1908.—*Suite.*

Noms des gardes-feu.	Employé par :
Villeneuve, J. H.	M. L. Villeneuve & Cie.
Vachon, E. A.	H. Kennedy.
Vézina, Alex.	do
Veaugeois, Donat	" Union Bag & Paper Co. "
Veaugeois, Antoine	" Union Bag & Paper Co. "
Vibert, Charles	A. H., F. H. M., & A. H. Campbell, jr.
Veaugeois, Lucien	" Union Bag & Paper Co. "
Walker, Dougal	" W. C. Edwards Co. "
White, J. J.	Gilmour & Hughson,
Wilson, H. M.	" Jonquière Pulp Co. "
Wilson, Ellwood	" Laurentide Paper Co. "
Woodward, R. W.	do do
Wyers, Fred	" Dalhousie Lumber Co. "
Wyers, John	do do
Winegor, B. M.	" Laurentide Paper Co. "
Waltzing, Joseph	" Battle Island Paper Co. "
Wetherall, Arthur	Lafebvre & McMahon.
Willet B. N.	Banque Molson.
Williamson, B. J.	" Laurentian Lumber Co. "
Way, T. W.	" Union Bag & Paper Co. "
Yberg, H	" Laurentide Paper Co. "

APPENDICE No 26.

RAPPORT DE W. C. J. HALL, SURINTENDANT DU PARC NATIONAL
DES LAURENTIDES.

QUÉBEC, 30 novembre 1908.

A l'honorable ADÉLARD TURGEON, C. M. G., C. V. O.,

Ministre des Terres et Forêts.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire le rapport suivant, au sujet du Parc National des Laurentides, pour 1907-08.

La nouvelle bâtisse à La Roche a été complétée le 1er septembre et tous les visiteurs du Parc déclarent qu'ils trouvent le local très confortable.

L'ouverture de plusieurs lacs, le long du vieux chemin de colonisation, a été une attraction pour un bon nombre de "sportsmen" de cette Province, durant la saison de chasse, les travaux faits sur cette section du chemin permettant d'atteindre la localité en un jour de voyage en voiture, à partir de la ville. Une petite étable a été érigée pour loger les chevaux. Les visiteurs ont fait beaucoup d'éloges de cette amélioration. La saison prochaine, au lieu de tentes et de planchers, nous avons l'intention d'ériger une maison qui rendra l'endroit encore plus attrayant.

Je regrette d'avoir à rapporter qu'un feu s'est déclaré dans le parc, cette année, sur le côté sud de la rivière Murray, près du lac Souris; après un examen par l'inspecteur, on en est venu à la conclusion que cet incendie était dû à la foudre. Je suis heureux de pouvoir déclarer qu'il n'a causé aucun dommage notable, aucune destruction de gros bois, bien que l'étendue couverte par le feu fut considérable; heureusement, il s'est déclaré dans un des terrains stériles des jardins à caribous. Aussitôt que l'incendie fut découvert, l'inspecteur se rendit sur les lieux avec une petite équipe d'hommes et, grâce à une averse qui tombait, l'éteignit complètement.

Je suis d'opinion, d'après les données que j'ai recueillies de différentes sources, qu'il y a dans le parc augmentation incontestable de gros gibier, surtout l'orignal. L'augmentation des perdrix des bois francs est remarquable dans la section du comté de Charlevoix.

Dans la section septentrionale, au sud du lac Saint-Jean et à l'endroit où le vieux chemin de colonisation entre dans le parc, une cabane et une étable ont été érigées ; six milles plus loin dans le parc, une autre cabane a été aussi construite, que les visiteurs trouveront très commode.

Je suis heureux de déclarer que les infractions à la loi et aux règlements du parc ont été rares ; nous déciderons de ces infractions suivant la preuve qui sera fournie.

Il y a maintenant, dans le parc, une quantité immense de castors ; on peut en trouver partout.

Les recettes continuent à augmenter, surtout pour ce qui regarde les loyers.

En plusieurs occasions, j'ai questionné les gardiens avec attention et ils s'accordent tous à dire qu'il n'y a aucun loup dans le parc, à leur connaissance.

Nous avons, comme de coutume, obtenu la coopération des marchands de bois pour empêcher les travailleurs de faire la chasse, au moyen de pièges ou d'armes à feu, et leur défendre la pêche, soit pendant la saison permise ou non.

La décision que vous avez prise de placer un troupeau de cerfs du Canada, *Wapiti*, est une action très louable. L'expérience sera de la nature la plus intéressante possible ; on ne peut douter que ces animaux soient capables d'endurer le froid et, quant à la nourriture qui leur convient, il y en a en abondance. S'ils préfèrent habiter les terrains stériles, il y a un grand territoire à leur disposition ; d'un autre côté, s'ils veulent garder leurs "ravages" pendant l'hiver, il y a pour cela des endroits qui leur conviendront. Je ne m'attends pas à rencontrer de difficulté à protéger le cerf du Canada, car tout le monde est intéressé à ce qu'il lui soit permis de se propager et il est facile, par sa couleur, de le distinguer de l'orignal ou du caribou, lorsque les andouillers sont tombés tandis que lorsqu'ils les portent encore, il n'y a pas d'erreur possible. Si nous avions du chevreuil dans le parc, il pourrait être difficile de faire la distinction entre ce dernier et le cerf du Canada, mais pratiquement parlant, nous n'en avons aucun, de sorte que personne ne rencontrera cette difficulté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. C. J. HALL,
Surintendant.

APPENDICE No 27.

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1908.

EXERCICES	Crédits réguliers.	Mandats spéciaux.	Crédits supplémentaires.	Totaux.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
30 juin 1868.	7,647 29			7,647 29
30 juin 1869.	12,077 38	10,000 00		22,077 38
1869-70.	29,593 38			29,593 38
1870-71.	24,000 00			24,000 00
1871-72.	24,000 00			24,000 00
1872-73.	24,000 00	2,633 48		26,633 48
1873-74.	22,000 00			22,000 00
1874-75.	24,000 00			24,000 00
1875-76.	30,500 00			30,500 00
1876-77.	17,500 00			17,500 00
1877-78.	22,361 13			22,361 13
1878-79.	17,170 62			17,170 62
1879-80.	20,000 00	9,100 00		29,100 00
1880-81.	25,000 00			25,000 00
1881-82.	41,960 00	14,000 00		55,960 00
1882-83.	40,000 00			40,000 00
1883-84.	40,000 00			40,000 00
1884-85.	30,000 00			30,000 00
1885-86.	30,000 00			30,000 00
1886-87.	30,000 00		8,600 00	38,600 00
1887-88.	52,844 93			52,844 93
1888-89.	50,000 00			50,000 00
1889-90.	45,000 00			45,000 00
1890-91.	45,500 00		19,000 00	64,500 00
1891-92.	36,256 41		80,000 00	116,256 41

APPENDICE No 27.—*Suite.*

ÉTAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la confédération jusqu'au 30 juin 1908.

EXERCICES.	Crédits réguliers.	Mandats spéciaux.	Crédits- supplémentaires.	Totaux.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
1892-93.....	40,000 00			40,000 00
1893-94.....	26,000 00		12,000 00	38,000 00
1894-95.....	20,000 00	6,000 00		26,000 00
1895-96.....	25,000 00		15,000 00	40,000 00
1896-97.....	27,000 00	25,654 95	13,000 00	65,654 95
1897-98.....	40,000 00			40,000 00
1898-99.....	20,000 00	17,743 00		37,743 00
1899-1900.....	25,000 00	12,855 00		37,855 00
1900-1901.....	35,000 00	13,000 00		48,000 00
1901-1902.....	25,000 00			25,000 00
1902-1903.....	55,000 00			55,000 00
1903-1904.....	45,000 00			45,000 00
1904-1905.....	40,000 00			40,000 00
1905-1906.....	40,000 00	2,000 00		42,000 00
1906-1907.....	40,000 00	15,000 00		55,000 00
1907-1908.....	75,000 00	25,000 00		100,000 00

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 28.

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.

NOMS	GENRE D'OPÉRATIONS, ET LOCALITÉ	\$ cts
G. P. Roy	Arpentage dans les cantons Causapscal et Ristigouche	944 59
do	do do l'Abitibi	5,000 00
C. E. Lemoine	do sur la côte nord du golfe St-Laurent	7,385 10
Jean Maltais	Lever des rivières Shipshaw et Boiteuse	500 00
do	do de la rivière Huit Chutes	500 00
do	do do Serpent	75 00
L. P. DeCourval	do de tributaires du St-Maurice et de la Gatineau	9,412 13
do	do de la rivière Valin	5,720 87
do	Lotissement de terrains dans la région de l'Abitibi	10,000 00
J. O. Lacourcière	Renouvellement d'arpentage dans les cantons Patton, Rolette et Panet	6,240 00
Wm Tremblay	Lever de la rivière des Aulnets	3,705 00
Hy O'Sullivan	do des rivières Rupert, Némiskau, etc.	9,922 60
do	Tracé de parallèles de latitude et de méridiennes dans l'Abitibi	17,389 12
do	Dépenses d'un voyage à Ottawa, relativement à une exploration dans l'Abitibi	71 85
John Sullivan	Délimitation de cantons dans la région du lac Chibougamou	10,000 00
Elz. Laberge	Lever de la rivière Pierriche	2,255 34
C. S. Lepage	Lotissement dans le canton McNider	433 84
do	do do Blais et le canton Jetté	400 00
do	Délimitation de cantons dans la région du lac Chibougamou	233 71
F. Simard	Lotissement, canton de Laverlochère	677 28
G. Gagnon	do do Letellier, etc.	923 84
C. A. Bourget	Vérification d'arpentage, canton Stratford	21 10
do	do do cantons Harvey, Pelletier et Normandin	125 30
do	do do canton Montauban	27 20
do	do do seigneurie Grande Vallée, Gaspé	104 90
A reporter		\$ 92,068 77

APPENDICE No 28.— Suite.

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.

NOMS.	GENRE D'OPÉRATIONS, ET LOCALITÉ.	\$ cts
	Report	\$ 92,068 77
C. A. Bourget	Vérifications d'arpentage, cantons Normandin et Parent	200 00
D. W. Mill	Lotissement, cantons Estcourt et Robinson	1,000 00
Eug. Fafard	do canton Robinson	259 00
F. X. Fafard	do cantons Garnier et Delisle	130 85
P. P. V. DuTremblay	do do Gouin, Laviolette et Masson	1,055 92
A. Blouin	Lignes de base, Bloc "A" de l'Outaouais supérieur	475 73
F. O. A. Legendre	Lotissement, canton Standon	150 00
J. E. Girard	Vérification d'arpentage, cantons Kenogami et Estcourt	427 26
J. A. Martin	Piquetage dans le canton Provost	143 90
G. A. Doucet	Renouvellement d'arpentage, canton Cabano	39 56
E. H. N. Piton	Tracé d'une méridienne de 30 milles, à Weymontachingue	500 00
do	Levé de lacs et rivières traversés par les lignes extérieures du bloc de terre octroyé à la Cie du c. d. f. Québec & Lac St-Jean	198 01
G. C. Rainboth	Lignes de base, Bloc "A" de l'Outaouais supérieur	1,250 00
Chibougamo G. & M. Co.	Etablissement de lignes dans la région du Chibougamo	1,275 00
Jas. Bernard	Ligne entre les cantons Desaulniers et Allard	600 00
L. J. Demers	Arpentage dans le canton Amherst	100 00
G. K. Addie	Copie de procès-verbal d'arpentage (Colrairie)	6 00
J. E. Sirois	do plans	20 00
C. E. Gauvin	Vérification d'arpentage dans le canton Newton	100 00
	Total	100,000 00

E.-E. TACHÉ.
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 1er octobre 1908.

APPENDICE No 29.

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1908.

ARPEUTEURS	LOCALITÉ, NATURE DE L'OPÉRATION, ETC.	Coût	Superficie en acres du terrain divisé
		\$	
Simard, T.	Canton Laverlochère, lotissement	1015 92	7,106½
Lemoine, C. E.	Côte-Nord, exploration	6151 22	
Tremblay, W.	Riv. des Aulnets, Péribonka, lever des	6127 22	
O'Sullivan, Hy.	Riv. Rupert, Martin, Lac Mistassini, lever	21286 80	
"	Ottawa Supérieur, vérification d'arpentage et exploration	5095 00	
"	Canton Guerin, Inspection d'arpentage	540 80	
"	Ottawa Supérieur et Abittibi, exploration	11052 50	
"	Canton Lavolette, Inspection d'arpentage	969 05	
Courval, L. P. de.	Haut St-Maurice, levé (Publié en 1907)	14712 13	
"	Affluents de la riv. Valin, lever des	6120 87	
Blouin, A.	Ottawa Supérieur, Block A, lignes de base	1975 73	
Fafard, Eug.	Canton Robinson, renouvellement d'arpentage	1138 89	
Lacoursière, J. O.	Cantons Rolette et Panet, renouvellement d'arpentage	4712 60	
"	Canton Patton	2878 47	
"	" Carignan	1553 72	13,339
Lepage, C. S.	" S.-Denis, renouvellement d'arpentage	1149 92	
"	" McNider, lotissement d'une partie du	840 05	2,928
Gagnon, Géd.	Côte-Nord, lotissement, levés, inspection	2529 84	
Gauvin, C. E.	Canton Newton, vérification d'arpentage	783 69	
	Totaux	\$90634 42	23,373½

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

CHS.-ED. GAUVIN,

Surintendant de la Branche des Arpentages.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1908.

 APPENDICE No 30

 EXTRAITS DES RAPPORTS DE M. L'ARPENTEUR BLOUIN, CONCERNANT L'ÉTABLIS-
 SEMENT D'UNE PARTIE DE LA LIGNE SÉPARATIVE DES RANGS 4 et 5
 DU BLOC " A " DE L'AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR.

La région traversée par la ligne n'offre rien de particulier. Ce n'est qu'une succession de savannes et de côteaUX rocheux. Le sol est en général pauvre, bien que l'on rencontre de la bonne terre jaune en certains endroits. Le bois dominant est l'épinette noire qui constitue les 4/5 de la végétation forestière. Ce bois n'est pas très gros, son diamètre variant entre 4 et 12 pouces. Les autres essences forestières sont le cyprès ou pin rouge qui se rencontre en assez grande abondance et dont le diamètre moyen atteint 12 pouces ; le sapin, le tremble, le peuplier, l'épinette blanche, le bouleau et l'épinette rouge ou tamarac. Ce dernier bois est partout sec. Il n'y a pas de bois franc et nous n'avons vu que quelques cèdres rabougris et un peu de frêne dans le voisinage du lac Kinojiskaskatie. Le sol, en certains endroits, est excessivement rocheux, et sur le lot 9, nous avons trouvé des roches de quartz. Les cours d'eau sont assez nombreux et quelques-uns sont considérables. A part le lac Kinojiskaskatie que nous avons traversé avec notre ligne, nous n'avons rencontré qu'un petit lac, sans décharge apparente, sur le lot 8.

J'ai fait un nivellement approximatif de la ligne et j'en ai dressé un profil sur mon plan d'arpentage. Entre la borne Rainboth et le point où j'ai abandonné l'ouvrage, il y a une différence de niveau de 168.72 pieds, ce dernier point étant 168.72 pieds plus haut que le point de départ.

ALPHONSE BLOUIN

A. G.

La plus grande partie de la région traversée par la ligne est un ancien brûlé recouvert d'une nouvelle pousse de jeunes bouleaux, trembles, plaines, sapins, cyprès, et épinettes. Les lots 11, 12 et 13 sont très rocheux et de grandes savannes boisées en épinette noire occupent une partie des lots 9, 10 et 14. Le sol est en général pauvre et impropre à la culture.

Les différentes essences forestières que nous avons rencontrées durant le cours de notre arpentage sont : l'épinette noire et blanche, la plaine, le saule, le cormier et le cèdre. Ce dernier bois est assez rare ; nous n'en avons trouvé

que quelques bouquets isolés sur le lot 12, sur la grande île du lac Kie-na-wi-sik et sur la rive Sud-Est de ce dernier lac. Le bois dominant est l'épinette noire. A l'exception du tremble qui, en certains endroits, atteint des proportions énormes, toutes les essences énumérées plus haut sont d'une grosseur au-dessous de la moyenne.

Nous avons franchi la hauteur des terres sur le lot 12 et un coup d'œil jeté sur le pays environnant, du haut des montagnes, nous a fait voir, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une région relativement plane et boisée en épinette noire, tremble et bouleau. Ces différentes essences sont à peu près également réparties.

Les cours d'eau sont assez nombreux mais peu considérables. Le plus important est une petite rivière d'environ quarante pieds de largeur que nous avons rencontrée sur le lot 14. Ce cours d'eau se déverse dans le lac Askikwaj, à quatre ou cinq milles au nord de la ligne. Nous l'avons descendue jusqu'au lac et j'ai constaté qu'il y avait, dans la vallée de cette rivière, de fort belles épinettes de commerce et quantité de pin blanc.

Sur le lot 13, la ligne passe à quelques chaînes au sud d'un petit lac d'environ $\frac{1}{2}$ mille de longueur. Ce lac est peu profond et peu poissonneux. Je l'ai indiqué au pointillé bleu sur mon plan. Avant d'atteindre le lac Kie-na-wi-sik nous avons traversé sur le lot 15, un petit lac sans décharge apparente (voir plan). Le lac Kie-na-wi-sik que nous avons rencontré sur ce même lot est une belle nappe d'eau parsemée d'îles fort pittoresques. La plupart de ces îles sont bien boisées. Ce lac est peu profond et ses eaux ont une couleur blanchâtre causée par la nature argileuse du fond. Nous avons déterminé trigonométriquement sa largeur à l'endroit où la ligne le traverse. Cette largeur est de 434.43 chaînes, soit 5 milles 34 chaînes et 43 mailles.

J'ai fait un nivellement approximatif de la ligne et j'en ai dressé un profil sur mon plan. Entre la borne Rainboth, point de départ de mes opérations en 1904 et l'endroit où j'ai discontinué mes travaux, il y a une différence de niveau de 652 pieds, ce dernier point étant 652 pieds plus bas que le point de départ.

ALPHONSE BLOUIN

A. G.

Ayant repris mes opérations au point où je les avais abandonnées l'automne dernier, c'est-à-dire au poteau entre les lots 16 et 17, j'ai continué le tracé de la ligne entre les rangs 4 et 5 du Bloc A jusqu'à la limite Ouest du lot No 21, distance de 20 milles.

La plus grande partie de la ligne passe à travers une région basse et humide boisée en épinette noire et blanche, sapin, bouleau, tremble, cyprès, tamarac, plaine, cèdre, cormier, frêne et pin blanc. Le terrain, à l'exception de quelques côteaux rocheux, est plat et le sol est de qualité très inférieure. L'essence dominante est l'épinette noire qui constitue les trois quarts de la végétation forestière. Le pin blanc se rencontre en quantité appréciable sur le lot 17, à l'est du lac ; nous avons aussi vu quelques-uns de ces conifères sur le lot 20, au sud de la ligne. En général, le bois est d'une grosseur au-dessous de la moyenne et, dans les savannes, marais et endroits où le feu a passé autrefois, il est petit et rabougri. Le cèdre et le frêne sont les deux essences que l'on rencontre le plus rarement.

Sur le lot 17, la ligne coupe la partie méridionale d'un grand lac dont l'orientation est Nord et Sud. La largeur de ce lac, mesurée trigonométriquement est de 61.64 chaînes à l'endroit où la ligne le traverse. C'est une belle nappe d'eau qui se déverse dans le lac Kie-na-wi-sik par une forte rivière d'une largeur moyenne de 200 pieds. Cette rivière, que nous avons eu occasion de descendre et remonter plusieurs fois, se partage en trois branches que j'ai indiquées, en pointillé bleu, sur mon plan. Nous avons traversé un autre petit lac sur le lot 18 et passé non loin de deux autres sur les lots 19 et 20. J'ai indiqué la position et la grandeur approximatives de ces derniers sur mon plan.

Par suite de la sécheresse extraordinaire qui a régné durant l'été, presque tous les cours d'eau étaient à sec. Pendant que nous étions à l'ouvrage, un incendie probablement allumé par des étincelles échappées de la pipe de quelqu'un de mes hommes s'est déclaré sur la ligne, à $\frac{1}{2}$ mille à l'est du lac sur le lot 17. Tous mes efforts pour arrêter le feu ont été inutiles, en raison du fort vent qui soufflait. D'après mes estimations, la forêt a brûlé sur une longueur de quatre milles et une largeur d'un mille. Les pluies subséquentes ont éteint le feu.

Le nivellement approximatif de cette partie de la ligne nous a donné, au bout de 20 milles, une différence, en descendant, de 229.97 pieds soit en tout une différence de 881.97 pieds. C'est-à-dire que le point terminal de mes opérations (borne entre les lots 20 et 21) est à 881.97 pieds au-dessous du point de départ de mes opérations en 1904 (borne Rainboth).

J'aurais voulu me rendre jusqu'au terme de mon ouvrage, c'est-à-dire, jusqu'à la limite Est du lot No 23, mais le manque d'eau causé par la sécheresse et la fumée provenant des feux de forêts nous ont forcés de discontinuer nos opérations.

ALPHONSE BLOUIN

Rimouski, 4 octobre 1906.

A. G.

APPENDICE No 31.

EXTRAITS DU RAPPORT DE M. GAGNON, A. G., CONCERNANT CERTAINES PARTIES DES CANTONS LETELLIER ET ARNAUD, COMTÉ DE SAGUENAY (Côte-Nord)

CANTON LETELLIER (Sept-Iles).

Le travail fait dans le canton consiste dans le renouvellement de partie de l'arrière ligne du 1er rang, qui maintenant sert aussi de front aux lots du 2e rang, sur laquelle ligne se trouve deux séries de poteaux, l'une pour correspondre aux poteaux plantés sur le front du 1er rang (sur la rive du golfe), l'autre pour correspondre au piquetage fait par M. l'arpenteur Lefrançois, entre le rang 2 et le rang 3 projeté.

BOIS ET SOL

Cette partie arpentée du 2e rang offre assez de bois et sera d'un grand secours pour les résidents du village des Sept-Iles, soit pour bâtir, soit pour le bois de chauffage qui commence à devenir rare aux environs.

Un certain nombre de lots dans cette partie du dit rang offrirait des avantages pour la culture et le pâturage.

BRAS NORD-EST DE LA RIVIÈRE DES RAPIDES.—(CANTON LETELLIER).

J'ai fait le relevé d'une partie du Bras Nord-Est de la rivière des Rapides, depuis son embouchure au lac aux Outardes, jusqu'à la tête du grand lac des Rapides, y compris certains autres travaux qui ont été faits en rapport avec les pouvoirs hydrauliques, mines, etc. etc., sur la rivière des Rapides.

Depuis le lac aux Outardes jusqu'à la tête du dit lac des Rapides, le terrain est assez bien boisé en bois de commerce, tel que épinette, bouleau, etc., et d'une meilleure pousse au sud-ouest et au sud-est du dit Lac. Certains espaces seraient propres à la culture.

La truite est en abondance dans ces lacs, et d'une bonne qualité.

La chasse à l'outarde est très recherchée sur ces lacs, qui s'y trouve en abondance l'automne, de même que les autres gibiers.

LAC BROCHU.—(CANTON ARNAUD).

Quoique le lac Brochu soit relativement petit, il sera cependant d'un grand secours pour ceux qui en auraient besoin, soit pour l'usage domestique (l'eau étant d'une qualité supérieure) soit pour d'autres fins, à cause aussi du point élevé où il se trouve et sa proximité du hâvre.

A partir de 9 à 10 arpents de l'embouchure de la rivière Brochu, jusqu'au lac, les bois sont de bonne pousse, ainsi que dans les vallées des ruisseaux, sur une largeur d'un arpent et d'un arpent et demi. Autour du lac Brochu, les arbres sont petits ; ce sont des épinettes noires. Ce lac est entouré de caps et de rochers et ses alentours sont impropres à la culture.

De l'embouchure de la dite rivière Brochu jusqu'à 8 à 9 arpents les bois sont de 3 à 8 pouces de diamètre, en épinette, bouleau et sapin, laquelle rivière est en rapides jusqu'à la 3e station, puis en eau morte jusqu'à la 6e, où sa largeur est de 7 à 8 pieds.

Le petit ruisseau indiqué à la 2e station du relevé du lac Brochu se perd dans les savannes.

La charge du dit lac Brochu, entre les stations 4 et 5, provient de savanes.

La profondeur du lac est de 10 à 12 pieds.

CONCLUSION

Comme l'industrie du fer promet d'être dans l'avenir d'une grande importance pour le Canada, je crois devoir attirer, sur ce qui précède, l'attention du gouvernement.

L'emploi de l'électricité pour la réduction des minerais de fer, dont les gisements se trouvent en abondance dans les environs du hâvre des Sept-Iles, de même que les pouvoirs d'eau qui se trouvent dans les environs, et particulièrement les immenses pouvoirs hydrauliques que la rivière Moisie peut produire, étant relativement proches du dit hâvre, offrent des facilités incomparables, sous ces rapports.

Grâce à ces avantages, ces dépôts de minéral de fer peuvent devenir des sources de fortune nationale, et sont aussi des considérations qui doivent fixer l'attention de ceux qui sont intéressés à développer les ressources du pays.

Québec, 24 janvier, 1906.

GÉDÉON GAGNON

Arpenteur.

APPENDICE No 32

RAPPORT SUR L'ARPEMENTAGE DE L'AUGMENTATION DU CANTON McNIDER,
COMTÉ DE MATANE, PAR C. S. LEPAGE, A. G.

Le terrain est presque partout de qualité excellente au point de vue agricole. Il y a de la terre noire dans les cédrières et aux abords des lacs quand le terrain est très plat ; partout ailleurs, le sol est de terre jaune, quelquefois grise, mêlée à de l'argile en suffisante quantité. C'est un terrain un peu accidenté, mais qui sera partout d'une exploitation agricole facile. Il y a de l'eau en abondance, mais nulle part en excès. Il y a ici et là, quelques endroits rocheux mais pas assez pour nuire beaucoup à la culture.

Le sol fournira en abondance les fourrages, les grains et légumes que produit la partie est de la province de Québec. Vu la nature du sol et la conformation du terrain je crois pouvoir affirmer qu'en outre des petits fruits qu'on récolte généralement par ici, les pommes, les prunes et les cerises de France y pourront être cultivés avec succès et profits.

Les trois lacs indiqués sur mon plan sont d'une profondeur moyenne et un peu riches de quelques belles et grosses truites. Ils étaient autrefois très poissonneux, mais ils le sont beaucoup moins maintenant parce que depuis un grand nombre d'années on y fait la pêche en tout temps, sans merci et presque sans trêve.

L'eau de ces lacs et des rivières et cours d'eau qui s'y déchargent ou en découlent est très potable, douce, pure et tout à fait agréable à boire.

Les essences forestières sont le sapin, l'épinette de toutes sortes, le cèdre, le bouleau, le merisier, l'érable, le frêne, le cormier, le cerisier à grappes, l'aulne, le saule, quelques ormes ici et là, quelques peupliers et quelques pins.

L'épinette, le cèdre, le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable sont en grande quantité, de belle qualité, de longues dimensions, de belle venue et de large diamètre, spécialement dans la grande pointe où sont les trois lacs. Je ne crois pas avoir vu de plus belle forêt, en égard à son étendue, dans la vallée de la Matapédia. Cette partie de la forêt n'a pas été exploitée depuis plusieurs années, peut-être une trentaine d'années, et n'a pas été ravagée par le feu. Le bois y est d'une grande valeur, d'une exploitation facile et lucrative, vu la

proximité du chemin de fer Intercolonial, et aussi à cause des lacs et des cours d'eau flottables jusqu'au fleuve St-Laurent.

Messieurs Joseph Roy et Jos. Herménégilde Boulay, tous deux propriétaires de scieries, commerçants de bois et porteurs de licences pour la coupe de bois dans l'augmentation de McNider y ont dernièrement érigé des camps et y font des chantiers considérables, le premier surtout. M. Boulay y a aussi installé l'automne dernier, une scierie mue par la vapeur qui lui permet de manifacter le bardcau, les madriers, la planche, etc.

Le terrain dans l'augmentation de McNider est très convoité tant par les colons de bonne foi que par des colons de mauvaise foi, de prétendus colons qui sont plutôt des spéculateurs et des accapareurs du domaine public, et malheureusement, ces derniers sont le grand nombre.

C'est mon opinion qu'aussi longtemps qu'il n'y aura pas une route qui permettra de se rendre en été comme en hiver dans ce territoire, il ne pourra s'y faire de la véritable colonisation, et ceux qui y obtiendront des billets de location (permis) avant la confection de telle route et y abattront du bois en quantité pour le vendre aux commerçants de bois ou aux propriétaires de petits moulins, ainsi que la chose s'est pratiquée sur une grande échelle au cours de l'hiver dernier, par plusieurs personnes, sur les rangs supérieurs du canton McNider et les rangs avoisinants du canton Matane, ces gens-là, dis-je, ne seront que des spéculateurs, peut-être même des pillards de la forêt, et non des colons, c'est-à-dire des colons véritables et de bonne foi. C'est pourquoi je me permets ici de suggérer la construction immédiate d'une route reliant les trois rangs de l'augmentation de McNider au village de Sayabec, près de l'église, ou à quelque autre chemin, comme celui de St-Léandre ou la route de Sandy Bay, et quand telle route sera faite, et alors seulement, le gouvernement pourra espérer de la vraie colonisation.

C. S. LEPAGE

A. G.

Sanday Bay, 22 février 1906.

APPENDICE No 33

EXTRAITS DU RAPPORT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON ST-DENIS,
COMTÉ DE MATANE, PAR C. S. LEPAGE, A. G.

Tout le terrain que j'ai arpenté est très propre à la colonisation. Le sol est en général de terre jaune argileuse qui produira très bien toutes les céréales, tous les légumes, les fourrages et les fruits que peut produire la partie Est de la province. Les gelées n'y sont pas plus à appréhender qu'elles ne le sont dans la vallée Matapédia. L'eau est partout en abondance et sans excès.

Le terrain est généralement accidenté, mais pas pour nuire notablement à la culture du sol.

La forêt est formée de sapin, épinette blanche, jaune, grise, noire et rouge, de cèdre, bouleau, merisier, frêne, érable, plane, peuplier, tremble, cormier, etc. Le bois y atteint de très belles dimensions, et est très propre à une exploitation lucrative.

Il y a amplement de très bonnes terres dans les rangs supérieurs de St-Denis, comme dans ceux de Cherbourg, Dalibaire, Romieux, Cap-Chat et Tourelle, pour y établir de grandes paroisses dont les habitants deviendraient d'années en années plus prospères à mesure que progresserait l'œuvre de la colonisation. Ce qui empêche les colons d'ouvrir ce vaste territoire à la colonisation, c'est le manque de chemins, le manque de communications faciles. On fait ici et là des bouts de routes, dont la construction est trop souvent confiée à des incapables, à des gens qui n'y entendent rien, et ceci se pratique depuis vingt-cinq ans et plus. Aussi le résultat net de cette manière de construire les routes est qu'elles sont, pour la plupart, presque sans utilité. Ce qu'il faudrait c'est un grand chemin de colonisation partant de Matane et se dirigeant vers l'Est et qui traverserait les rangs supérieurs de ces cantons. Et quand tel chemin sera fait, on verra s'ouvrir et s'établir de nombreuses paroisses dans l'intérieur des terres, sur les rangs supérieurs des cantons échelonnés sur le fleuve St-Laurent, depuis Matane jusqu'au canton Tourelle inclusivement.

C. S. LEPAGE

A. G.

Sanday Bay, 1er avril 1906.

APPENDICE No 34.

EXTRAITS D'UN RAPPORT DE L'ARPENTAGE DU CANTON DE GUERIN, COMTÉ DE PONTIAC, PAR M. H. O'SULLIVAN, INSPECTEUR DES ARPENTAGES.

Lorette, 30 novembre 1906.

A l'honorable ADÉLARD TURGEON,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur,

Conformément aux instructions que m'a données votre département, en date du 2 d'août 1906, de faire l'inspection de l'arpentage d'une partie du canton de Guerin, dans le comté de Pontiac, arpentage fait par M. Simard, A. P.

TOPOGRAPHIE.

Le sol, dans tout le canton de Guerin, consiste généralement en une riche terre argileuse, partout où je me suis rendu. En certains endroits, le sol est un peu rocheux pour la culture, mais je dois dire que plus d'une moitié est sans pierres et que le reste ferait une bonne terre à pâturage.

Des moissons splendides ont été récoltées et de beaux troupeaux ont été élevés, pendant plusieurs années, sur les fermes de MM. Klock et Douglass, au lac des Quinze.

Dans les 1er et 2e rangs, il y a des lots splendides de pin rouge, dans le voisinage du chemin Klock, et il y a encore une bonne étendue de bois mêlé dans tout le canton, là où je me suis rendu, qui, vu sa proximité des splendides forces hydrauliques de la rivière des Quinze, donne encore une plus grande valeur et à la terre et au bois.

HENRY O'SULLIVAN, J. A.

APPENDICE No 35.

EXTRAITS DU RAPPORT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON PANET,
COMTÉ DE MONTMAGNY, PAR J. O. LACOURSIÈRE, A. G.

La partie du canton Panet, renouvelée par moi, consiste dans les 4e, 5e, 6e, 7e 8e, 9e, 10e et 11e rangs, y compris la ligne centrale et la ligne extérieure nord-ouest, jusqu'à une petite rivière qui la traverse à environ un mille en deçà du coin sud-ouest de ce canton.

Le canton Panet est généralement plan et assez propre à la colonisation, sauf la partie sud-ouest qui est savanneuse et humide.

Le sol est composé de terre jauné et grise de bonne qualité.

L'épinette, le sapin, le cèdre sont les essences forestières qui dominant.

J. O. LACOURSIÈRE,
A. G.

Batiscan, 3 janvier 1907.

APPENDICE No 36.

RAPPORT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON LAVERLOCHÈRE,
COMTÉ DE PONTIAC, PAR M. T. SIMARD, A. G.

Le terrain que je viens de diviser se trouve à faire partie du canton Laverlochère, et est borné au nord par le rang IX, à l'est par la ligne extérieure Est, au sud par du terrain non encore arpenté, et à l'ouest par le rang six de ce canton, et contient une superficie de 10,000 acres.

Ce terrain ressemble beaucoup à celui des rangs II, III et IV du canton Duhamel, sauf que les chaînes de montagnes y sont moins élevées et surtout moins continues, ce qui fait que la proportion de terre à culture y est plus grande.

Cette terre à culture toujours, comme dans toute la région du Témiscaming, est de première classe et se trouve très bien arrosée, par la rivière Petite Loutre, qui la traverse du Sud-Est au Nord-Ouest, par les deux lacs Clair et de la Loutre, et par plusieurs petits ruisseaux, tel que montré sur le plan.

Sur les 6 premiers lots des rangs X et XI, et les 2 premiers du rang XII, il paraît y avoir très peu de perte par les montagnes ; quant au rang XIII, n'ayant eu l'avantage de le traverser que sur sa ligne de front qui se trouve en grande partie sur le versant Nord d'une montagne, je ne puis vous informer que sur renseignements, de gens bien compétents par exemple, qu'il n'y a guère dans tous ce rang que la moitié de propre à la culture. Sur tout le parcours de la petite Loutre, il y a une moyenne de 3 lots de largeur qui ne laissent rien à désirer pour des fermes de première classe. A l'Est de la petite Loutre il n'y a guère qu'un tiers de propre à la culture, et sur la balance il y a environ $\frac{1}{3}$ de perte.

Il sera facile d'ouvrir un chemin sur la ligne de front du rang XI, à partir du lot 1 jusqu'à la Loutre, il n'y aura à faire que deux ou trois directions insignifiantes, il en est de même pour les 6 premiers lots sur la ligne de front du rang X et pour les 12 ou 13 premiers lots du rang XII.

Le chemin des Quinze actuellement existant, pour les premiers temps du moins, aidera beaucoup à l'ouverture des 15 premiers lots du rang X, de même que pour ceux le long de la petite Loutre vu qu'il y existe déjà un vieux chemin.

Il y a beaucoup de brochets et de dorés sur le lac de la Loutre ainsi que de la petite perchaude sur le lac Clair.

On rencontre encore quelques traces fraîches de castor et de loutre. Les loups ont tout détruit le chevreuil, mais en revanche il y reste beaucoup d'originaux.

Tout le bois de commerce y a été enlevé, mais il en reste en quantité suffisante pour les besoins du colon.

T. SIMARD,
A. G.

Ville-Marie, 25 février 1907.

APPENDICE No 37.

EXTRAITS DU RAPPORT D'ARMENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON ROLETTE,
COMTÉ DE MONTMAGNY, PAR J.-O. LACOURSIÈRE, A. G.

J'ai fait le renouvellement de toutes les lignes de ce canton, sauf la ligne extérieure entre le canton Panet et celle du 7e rang.

SOL.

Le sol de ce canton est composé de terre jaune et grise propre à la culture. La partie sud-ouest du 1er rang est montagneuse, de même qu'une partie du 5ème rang, le reste de cette région, bien qu'un peu accidenté en certains endroits, est tout à fait propre à la colonisation.

Les essences forestières sont : l'épinette, le sapin, le merisier, le bouleau, l'érable et le hêtre, on y voit aussi du frêne et du cèdre dans les parties basses et le long des ruisseaux.

La route des Commissaires, qui traverse le canton dans toute sa longueur, sera certainement un aide puissant au point de vue de la colonisation et facilitera le développement de cette vaste et importante région.

J.-O. LACOURSIÈRE, A. G.

Batiscan, 6 avril 1907.

APPENDICE No 38.

RAPPORT DE M. L'ARPEUTEUR DE COURVAL, CONCERNANT CERTAINS TRIBUTAIRES
DE LA RIVIÈRE VALIN, COMTÉ DE SAGUENAY.

J'ai l'honneur de faire rapport du lever des tributaires de la rivière Valin et de la rivière Brûlée, comté de Chicoutimi.

Il y a beaucoup de bois à pulpe le long des rivières et des lacs et de l'épinette à billots dans les montagnes, le reste du bois est du bouleau.

Le terrain n'est pas avantageux pour la culture, car il est savanneux, montagneux et rocheux.

Le climat est froid et il tombe beaucoup de neige.

Il y a beaucoup de truites dans les lacs.

La hauteur de chaque chute et rapide est mentionnée dans les notes et sur les plans.

Les tributaires que j'ai relevés ne sont pas assez considérables pour pouvoir utiliser les chutes, excepté pour de petits moulins pour scier le bois de ces tributaires.

Ces rivières sont si petites que je n'ai pas cru nécessaire d'en faire le jaugeage.

L.-P. DE COURVAL A. G.

Québec, 15 juin 1907.

APPENDICE No 39.

EXTRAIT DU RAPPORT D'ARPENTAGE DU CANTON PATTON, COMTÉ DE MONTMAGNY, PAR J.-O. LACOURSIÈRE, A. G.

Le canton Patton est généralement ondulé et propre à la colonisation, le sol est composé de terre jaune et grise couvert d'une riche couche d'humus, et bien qu'un peu rocheux, est assez cultivable partout. Les essences forestières qui dominant sont : le sapin, l'épinette, le merisier et l'érable.

J.-O. LACOURSIÈRE, A. G.

Batiscan, 10 juillet 1907.

APPENDICE 'No 40

PREMIER RAPPORT DE HENRY O'SULLIVAN, A. P., INSPECTEUR DES ARPENTAGES ET TOPOGRAPHE PROVINCIAL, SUR L'ARPENTAGE DU BLOC A DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR, DES BASSINS ABITIBI ET HARRICANA.

JEUNE LORETTE, 11 juillet, 1907.

À l'Honorable ADÉLARD TURGEON,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec le présent, mon plan en duplicata ainsi que mes notes et mes calculs pour le mesurage d'une ligne de base (parallèle de latitude), entre les rangs 5 et 6 du bloc A et de lignes méridiennes dans l'Ottawa supérieur, les bassins de l'Abitibi et de l'Harricana, et de vous soumettre le présent rapport conformément aux instructions que j'ai reçues de votre département, à Québec, le 10 de janvier, 1906.

Comme j'ai déjà envoyé des rapports de mes travaux, qui se trouvent parmi les archives de votre département, et fait rapport verbalement à M. E. E. Taché, S. M., et à M. Gauvin, Surintendant des arpentages, il est inutile d'allonger ce rapport en traitant de nouveau des mêmes questions, étant donné surtout qu'on peut référer en tout temps aux plans et aux notes d'arpentage qui les accompagnent, pour obtenir de plus amples détails au sujet des opérations et sur la topographie de cette partie de la province, etc.

Immédiatement après avoir reçu les instructions susdites, je me suis d'abord rendu à Mattawa, via le C. P. R., où M. Colin Rankin, ancien agent de la compagnie de la baie d'Hudson, avait déjà engagé pour moi quelques-uns des hommes qui devaient m'accompagner. De là, j'ai passé via Témiscamingue et le lac des Quinze, où nous avons loué l'"Alligator" de M. Klock pour transporter tout le parti, avec bagage et approvisionnements, au portage du lac Barrière, pour, de là, avec cinq grands canots, avoir tout ce qui était nécessaire pour exécuter tous les travaux poursuivis jusqu'à la hauteur des terres.

En continuant mon voyage en ce sens, j'ai inspecté l'arpentage du canton Guerin fait par M. Simard, A. P., tel qu'indiqué dans le rapport précédent.

Tout alla bien tant que nous pouvions voyager en canots, mais quand il nous fallut transporter nos approvisionnements par paquets à travers la contrée, les hommes de Mattawa refusèrent de travailler. Il y avait eu une telle poussée vers les mines dans cette région qu'il était presque impossible de se procurer des hommes ou même de garder ceux que l'on avait amenés avec soi à grands frais, car ils s'apercevaient qu'il y avait une demande considérable d'hommes dans la région de Cobalt et ils étaient toujours sûrs de trouver un emploi, avec un salaire plus élevé et un ouvrage plus facile que celui de transporter des approvisionnements à travers la forêt. Conséquemment, je dus abandonner l'idée de continuer l'arpentage de la ligne de base, après avoir dépensé plusieurs centaines de piastres en entreprenant de le faire. Les gages les moins élevés que je payai étaient de \$50.00 par mois, y compris la pension et toutes autres dépenses. J'ai payé au-delà de \$60.00 par mois pour quelques-uns des hommes.

Heureusement, quelques bons hommes restèrent avec moi et nous fîmes une quantité considérable d'explorations et de vérifications d'arpentage des lacs et des cours d'eau, tel que j'en ai déjà fait rapport.

En janvier dernier, nous partîmes avec une nouvelle équipe d'hommes et tout alla bien avec eux, tant que je payais leurs frais de transport, dépenses d'hôtel, tout en étant en outre obligé de faire certaines avances à leurs familles avant leur départ. Ayant déjà été la victime d'individus de ce genre, tel que je l'ai dit plus haut, je pris la précaution de leur faire signer un écrit en vertu duquel ils devaient rester à l'ouvrage aussi longtemps que j'aurais besoin d'eux et, s'ils désobéissaient à mes ordres, ils perdaient tout droit à leur salaire. Malgré toutes ces précautions, justement comme nous atteignions de nouveau notre point de départ, neuf d'entre eux nous quittèrent d'un seul coup.

Je vous ai déjà appris que je dus retourner à Québec, pour me procurer d'autres hommes, et que les nouvelles que quelques-uns de mes employés avaient été perdus et gelés étaient fausses ; je mentionne simplement ces faits pour faire comprendre à votre département les difficultés que l'on rencontre maintenant, comparées à celles d'autrefois, à se procurer et à garder une bonne équipe de travailleurs pour un arpentage. Le fait est que, depuis la fièvre de Cobalt et depuis que le personnel des ingénieurs du chemin de fer Transcontinental pénétrèrent dans cette partie de la province, ainsi qu'un bon nombre de membres de clubs et de sportmen, il est presque impossible d'obtenir un homme pour faire une bonne journée d'ouvrage, à un arpentage, et rester longtemps à sa besogne.

Cependant, nous nous sommes rendus à destination et nous avons commencé par mesurer 8 chaînes, 98 chaînons vers le nord, à partir du poteau du

50e mille sur la ligne frontière d'Ontario et de Québec, où nous avons posé une borne en pierre, avec des morceaux de verre dessous, et un bon poteau carré en avant bien marqué des lettres " R. 5 et R. 6 ". Comme le temps était nuageux, nous avons commencé notre ligne en prenant un angle de $89^{\circ} 59'$ à l'est de la ligne frontière qui est une véritable ligne méridienne, et nous avons continué notre ligne environ un mille à l'est, où nous avons fait une observation de l'étoile polaire et constaté que notre ligne *courait* exactement franc est.

Nous avons continué notre arpentage de cette manière, en tournant environ une minute au nord à chaque mille, quand nous ne pouvions pas prendre d'observation, et alors il était possible de vérifier l'ouvrage par des observations. Si l'on constatait quelque déviation au nord ou au sud, on faisait une inflexion *compensatrice* dans la direction opposée, en tenant toujours la ligne comme parallèle de latitude d'une extrémité à l'autre par doubles visées, et en prenant la moyenne ou point milieu entre ceux ainsi déterminés, pour continuer la ligne.

Tous les piquets de station furent placés en se servant du théodolite et la plus grande partie de la ligne a été chaînée deux fois, et même trois fois par divers chaîneurs quand on trouvait quelque différence, afin de laisser le moins de doute possible sur l'exactitude du mesurage des distances. Tout le chaînage a été fait à la chaîne d'acier et un ruban d'acier, et l'on avait apporté un autre ruban d'acier, de Chesterman, pour vérifier tous les autres.

Un peu à ma suggestion, on avait inséré dans mes instructions de poser des bornes en pierre à chaque mille et sur les sommets éminents. C'est ce que nous n'avons pas pu faire en hiver, et de fait, c'est une chose qu'il serait difficile de faire même en été, car les endroits où l'on peut se procurer de la pierre sont si restreints en comparaison de l'étendue des vastes plaines argileuses, qu'il faut parcourir une grande distance pour en trouver. Par exemple, la borne frontière en pierre plantée à l'intersection des lignes méridiennes avec la ligne de base, a dû être emportée de quatre milles et demi, d'une île du lac Kewagama.

Pour y suppléer, j'avais fait tailler des plaques de cuivre de deux à trois pouces carrés et avec des poinçons je les ai fait percer et clouer solidement sur les poteaux de mille et mieux encore sur les arbres marqués à chaque mille, quand ces arbres étaient suffisamment rapprochés de chaque côté. Je transmets avec le présent rapport des échantillons de ces plaques de cuivre et je prends la liberté de suggérer de les garder au département afin de s'en servir comme de témoins au cas où une discussion s'élèverait plus tard au sujet des

poteaux angulaires ou de frontières disparues. Ce n'est pas une nouvelle manière de marquer les angles ; c'est ce que faisait le département des Terres de la Couronne, il y a plus d'un siècle. Le soussigné a eu l'occasion de retracer quelques-unes des anciennes lignes de rang ou des grandes lignes des cantons de Stoneham et de Tewkesbury tirées par M. Jeremiah McCarthy, A. P., en 1792, et la découverte de quelques-unes de ces anciennes marques de fer blanc était une preuve concluante du passage des premiers explorateurs. On leur a substitué d'autres marques : des poteaux de fer, par exemple, et des buttes de pierre ou de terre, etc., etc. Celles-ci sont bonnes sans doute, mais c'est chose plus facile à dire qu'à faire, excepté dans les prairies du Nord-Ouest. Dans toute cette région en question, où sur des milles et des milles, l'on ne peut trouver une pierre, où le terrain est si épaissement boisé, et dans ce sol d'argile épaisse où les racines des arbres s'étendent si loin à la surface, on ne peut parler de faire de ces monticules, surtout en hiver quand la terre est gelée et couverte de neige. Quant aux poteaux de fer, la plupart de ceux que j'ai vu employer par les arpenteurs étaient des bouts de tuyaux de fer ordinaire d'un pouce ou d'un pouce et quart. C'est loin d'être aussi bon qu'un simple poteau de cèdre, car, sauf en cas de feu, le poteau de cèdre durera plus longtemps que tout tube de fer forgé de cette dimension, et en outre si c'est dans un endroit bien fréquenté par les sauvages, les chasseurs, les explorateurs, les prospecteurs, etc., ces gens-là ou même les premiers colons peuvent trouver ces tubes de fer utilisables à d'autres fins, et on les enlève facilement. Mais les plaques de cuivre clouées sur les arbres debout sont des choses qui dureront ; car, dans deux ou trois ans, elles seront recouvertes par la croissance de l'arbre et on ne pourra les enlever sans entailler le bois, et comme elles ne sont d'aucun usage pour personne excepté pour remplir la fin pour laquelle elles ont été placées là, ce sont des bornes qui restent en permanence.

Ces plaques de cuivre, bien numérotées, sont placées à chaque mille sur la ligne de base, et aussi à chaque mille sur la ligne méridienne en allant au nord de la ligne de base, jusqu'au-delà de la ligne du chemin de fer Transcontinental. Sur la ligne méridienne en allant au sud, à partir de la ligne de base jusqu'à la ligne du 4e et du 5e rangs, il n'y a pas de plaques de cuivre, parce qu'on se servait des poinçons sur la ligne de base tandis que nous tirions cette ligne du sud, mais chaque mille est bien marqué au fer sur les arbres *plaqués*. Mes instructions n'exigeaient pas de mettre des bornes à chaque mille des lignes méridiennes, mais j'ai cru qu'il valait mieux en mettre pour l'avantage des arpenteurs et des prospecteurs qui peuvent désirer *localiser* des *claims* dans ces endroits. Toutes les bornes en pierre qui ont été posées sont indiquées sur la carte, et nous en aurions mis plus si nous avions pu nous en procurer. Je me propose d'en poser d'autres quand j'y retournerai, là où cela serait possible.

Cependant, il n'y a pas de danger dans tous les cas que la ligne se perde d'ici à un siècle ; car j'ai fait flamber (*plaquer* comme on dit ordinairement) tous les arbres, petits et grands, qui croissent dans les trois pieds de la ligne ; et à la traverso de tout cours d'eau important ou sur le nord des lacs, j'ai fait marquer au fer sur les arbres les distances à partir du point de départ. Et même si une grande conflagration dévastait la région, il restera toujours assez d'endroits humides, marécageux, où les arbres dans les dépressions de ces plaines argileuses, ne pourront brûler, et rendront la ligne visible pour des siècles à venir.

En partie à ma suggestion, on m'avait demandé de relever le profil du terrain traversé par ces lignes ; mais j'ai trouvé le terrain si uni, qu'à moins d'exagérer au-delà de toute proportion ordinaire le rapport entre les échelles horizontale et verticale du dessin, le plan de comparaison et la surface du sol ne paraîtraient que comme deux lignes parallèles. Le fait est que la différence de niveau entre les lacs et les terrains qui les entourent de chaque côté, soit dans le bassin de l'Ottawa soit dans celui de la baie James, est si faible, en proportion de la distance qui les sépare, qu'elle ne pourrait être déterminée avec le baromètre anéroïde ou avec un simple petit niveau à réflecteur (*hand level*) : et en faire un relevé exact au niveau à lunette, coûterait plus cher que n'en justifierait l'utilité.

Par exemple, sur la ligne méridienne, allant au nord, le faite de partage des eaux de l'Ottawa et de celles de la baie James est indiqué comme étant à 63 pieds au-dessus des marais de chaque côté, mais si la ligne eut passé à un demi-mille plus à l'Ouest, ce faite de partage des eaux lui-même se serait trouvé dans un marais de niveau.

Je pourrais parler de l'usage que l'on pourrait faire des routes fluviales pour la navigation et même au point de vue des forces hydrauliques, etc. etc. Mais il me sera plus facile de faire un rapport à ce sujet quand mes explorations des lacs et des rivières seront terminées et cartographiées.

J'ai fait plusieurs observations pour relever la latitude, etc, mais je préfère en vérifier quelques-unes avant d'en indiquer les résultats sur la carte. La variation magnétique était d'environ 10° ouest à la frontière d'Ontario, et environ 12° ouest dans le voisinage du lac Spirit, en augmentant régulièrement à mesure que nous gagnions vers le nord-est, et ce n'est qu'entre les 5e et 6e milles en allant au sud sur la ligne méridienne, comme on le voit aux pages 93 et 94 des notes d'arpentage ci-jointes, que j'ai remarqué une attraction locale importante.

CHASSE ET PÊCHE.

Les gelées de l'hiver dernier ont été si fortes dans toute la partie nord-est du Canada, que percer des trous dans une glace solide de trois et quatre pieds d'épaisseur était une tâche que peu d'hommes voulaient entreprendre pour le plaisir de la chose, mais je leur ai demandé d'essayer de temps à autre, et il me fait peine de dire que nous n'avons jamais eu grand succès. Il n'y a pas de doute qu'il s'y trouve beaucoup de poisson. On trouve du brochet, du doré, etc., dans les eaux de l'Ottawa, et ce même poisson ainsi que de l'éturgeon se trouve aussi dans la Harricana, mais nous voyons peu de poisson à pêcher comme nous en avons dans les eaux du Saint-Laurent et du Saguenay, excepté dans le bassin du lac *Island* et du lac *Abitibi*, où l'on trouve en abondance l'achigan alerte.

Il y avait beaucoup d'originaux dans la région montueuse qui borde la ligne frontière d'Ontario, et nous y avons vu aussi des pistes de caribou ; mais les traces de chevreuil étaient rares et très-espacées. Nous avons vu aussi des pistes d'original le long de la ligne méridienne, et nous avons vu un endroit où un chevreuil avait été tué et en partie dévoré par des loups sur la Harricana en amont du lac *Seal's Home*.

Les ours semblent rares dans cette région ; c'est dû probablement aux étendues relativement restreintes de forêts brûlées, qu'ils fréquentent généralement pour chercher leur nourriture. La perdrix et le lièvre étaient aussi rares et les sauvages que nous avons rencontrés disent qu'on n'en voit en abondance que tous les sept ans, et que leur nombre diminue graduellement à un minimum tous les trois ou quatre ans ensuite, et puis il augmente encore jusqu'à la septième année. Quelques-uns des hommes de la baie d'Hudson disent la même chose.

Toutefois, je pourrai faire un rapport plus complet à ce sujet lorsque le travail de l'été sera terminé.

HENRY O'SULLIVAN,
Inspecteur des arpentages et topographe provincial.

APPENDICE No 41

SECOND RAPPORT DE M. H. O'SULLIVAN, A. G., INSPECTEUR DES ARPENTAGES
 ET TOPOGRAPHE PROVINCIAL, CONCERNANT CERTAINES OPÉRATIONS
 D'ARPENTAGE FAITES DANS LE BLOC A, BASSIN DE L'OTTAWA
 SUPÉRIEUR, DE L'ABITIBI ET DE L'HARRICANA.

19 mai 1908.

A l'honorable ADÉLARD TURGEON,
 Ministre des Terres et Forêts,
 Québec.

Monsieur,

Pour faire suite à mon rapport sur les relevés topographiques exécutés dans les régions de l'Ottawa Supérieur, Abitibi et Harricana, en vertu d'instructions de votre département à la date du 10 août 1906 et à celle du 22 juin 1907, j'ai l'honneur de vous soumettre la description suivante de la région qui s'étend au sud de ma ligne de base, entre les rangs 5 et 6 du bloc A, ainsi que la carte ci-jointe sur une échelle d'un mille au pouce.

Dans un rapport précédent, je vous ai fait savoir que j'avais levé sur la glace, le printemps dernier, une partie du lac "Seals' Home" et du bras principal de la rivière Harricana supérieure jusqu'au lac Kienawasik, ainsi que le contour de ce lac, et j'ai envoyé un tracé au crayon de mon travail; je disais aussi que, comme la plus grande partie de la rivière était libre de glaces, ce qui nous obligeait de chaîner dans les broussailles le long de la rive, je n'étais pas tout à fait sûr de mes distances, dont le résultat accusait une plus grande profondeur entre ma ligne de base, pour les rangs 5 et 6, et la ligne de M. Blouin, entre les rangs 4 et 5, qu'elle ne devait être d'après ce que j'ai trouvé sur ma ligne méridienne entre les deux mêmes parallèles de la ligne frontière, entre les lots ou les concessions 12 et 13.

Donc, après avoir terminé le levé du lac "Seals Home", et de quelques uns de ses tributaires, comme l'indique la carte, j'ai vérifié mon cheminement de la rivière, de là au lac Kienawasik et à travers ce lac jusqu'à rencontre avec la ligne de M. Blouin, et j'ai trouvé que la distance entre les dits deux parallèles n'était que de neuf milles et 68 chaînes, juste environ trois quarts de chaîne de moins que je n'ai trouvé sur la ligne méridienne entre les lots 12 et 13 susdits.

De là nous avons continué à remonter le débouché principal du lac Kicnawasik, qui, de fait est la continuation du lac, ayant un quart de mille à un demi mille de largeur. A deux milles et demi plus haut ou au sud du corps principal du lac, nous arrivons à une bifurcation, où une large baie nous conduit à l'ouest, et à environ un mille et demi de là, la bifurcation se rétrécit et prend l'aspect d'une rivière.

Nous avons remonté cette rivière et nous avons vu qu'elle s'élargissait de nouveau pour former un lac de contour irrégulier, de plus de deux milles et demi de longueur sur un quart de mille à un demi mille de largeur, bordé dans sa plus grande partie de terres basses et marécageuses.

Près de son extrémité occidentale, un bon ruisseau flottable arrive de l'ouest, et nous l'avons suivi sur une distance d'environ quatre milles, jusqu'à un portage sur le côté sud, d'une longueur de 17.50 chaînes, rachetant de cascades et des rapides qui donnent une chute totale de quinze pieds. D'après le mesurage approximatif que j'ai fait du débit de la rivière en cet endroit, la chute de 15 pieds, donnerait environ quatre cents chevaux de force, mais il peut n'y en avoir que la moitié dans les temps de sécheresse.

Cependant, ce pouvoir hydraulique peut être développé avec profit, et l'on peut y maintenir un débit constant en utilisant comme réservoir le grand lac qui se trouve en amont.

Sur un parcours excessivement sinueux de deux milles et demi, la rivière, d'une largeur d'une demie chaîne à une chaîne, nous amène de la tête du portage au lac. Les terrains de chaque côté sont bas et marécageux ; en plusieurs endroits, le long de ce parcours, sur le bord de la rivière, mais sans s'étendre loin dans l'intérieur, le terrain semble s'élever un peu, et le sol se compose d'une riche argile bleue sans roches.

LE LAC KAMOCKAKWITIC OU LAC DE L'EAU HAUTE.

C'est une belle pièce d'eau de forme presque circulaire, mesurant quatre milles et demi de longueur, de l'est à l'ouest, et environ quatre milles du nord au sud, et son pourtour mesure dix-sept milles. Il est parsemé jusqu'à son centre de plusieurs îles, ce qui indique son peu de profondeur, et tout alentour le terrain s'élève en pente douce, excepté le long de la décharge, et à son extrémité occidentale, où un affluent d'un volume considérable se fraye un passage à travers une vallée basse et marécageuse, couverte de joncs et de prés à castors qui s'étendent aussi loin que nous avons pu voir du bord du lac.

Une partie de la région a été ravagée par le feu, il y a des années, et elle est actuellement épaissement couverte d'une seconde végétation, surtout de

peupliers, d'épinettes, de sapins et de bouleaux, avec ici et là du mélèze ou épinette rouge sèche dans les terres basses, et quelques pins isolés sur les hauteurs. La formation de rocher est huronienne. Un chemin d'hiver d'Ottawa à la cache du lac "Seals' Home", passe dans ce lac.

Retournant à la bifurcation ci-dessus en dernier lieu mentionnée, nous avons continué notre levé à partir de ce point en allant au sud, dans l'intention de compléter celui du lac Long et du lac Wikwaskapank, mais nous avons été retenus par des vents contraires. Il est impossible de traverser le lac Long quand le vent souffle un peu fort du sud. Pendant que j'attendais, mes guides sauvages m'ont conseillé de prendre une route plus à l'est et meilleure que celle qu'indiquaient mes instructions pour atteindre la rivière Ottawa.

Ils m'ont dit que la route via Wikwaskapank n'était bonne que pour les petits canots ; qu'il y avait de longs portages à faire qu'il serait très difficile de franchir avec nos gros canots, et qu'il n'y avait pas assez d'eau pour faire flotter des canots chargés, excepté durant les dégels du printemps ; tandis que dans la route de l'est, les portages étaient courts et qu'il y avait beaucoup d'eau en toutes saisons. Ils m'ont dit aussi que celle de l'est était la principale route canotière que suivaient les gens de la compagnie de la baie d'Hudson quand leurs postes, dans toute cette région, se ravitaillaient à Moose Factory, sur la baie James, avant la construction des chemins de fer dans les vallées du Saint-Laurent et de l'Ottawa : c'était la route la plus facile et la plus directe entre Abitibi et Grand Lac Victoria, leurs principaux points de distribution.

Comme il n'avait jamais été fait de levé du plan de cette route de l'est, tandis que nous avons déjà un plan de celle que j'avais instruction de suivre, j'ai cru qu'il vaudrait mieux suivre la première, ce qui fournirait l'occasion d'obtenir de nouvelles données topographiques.

Lors de notre retour au lac Keewawoosik, le vent soufflait en tempête, et c'est avec difficulté que nous avons pu atteindre la grande île que traverse la ligne de M. Blouin, et là, nous avons été retenus par le vent durant toute une journée.

Quand nous avons relevé ce lac, le printemps dernier, nous avons vérifié le chaînage d'une partie de la ligne de M. Blouin, vu la grande différence qu'il y a dans la position du lac telle que donnée par M. Blouin d'une part et M. Bignell de l'autre. Nous avons trouvé que la distance du bord oriental du lac au poteau du 4e mille de M. Blouin est de 70.83 chaînes, et la distance à travers l'île, de 46 chaînes.

Il y a une île splendide contenant plus de 300 acres d'excellents terrains argileux, unis ou légèrement ondulés, et bien boisés d'épinette, de sapin, de bouleau, de peuplier et de cyprès. Il y a, dans ce lac, plusieurs autres îles bien boisées, dont la plus grande est située à mi-chemin environ entre la ligne de M. Blouin et la rive nord, et contient environ quarante acres de superficie.

Toutes les îles, ainsi que la région d'alentour, sont d'un sol riche et argileux, et apparemment sans roches, et généralement bien couvertes d'épinette blanche et grise, de sapins, de peuplier, de bouleau et de cyprès; mais au sud et au sud-ouest; la région a été ravagée par le feu, il y a plusieurs années, et elle est maintenant couverte d'une abondante végétation de peupliers. J'ai trouvé par l'observation astronomique que la latitude du point A, sur le côté nord du lac, est de 48° 10' 21".

Retournant à la bifurcation qui se trouve située à environ un demi-mille au nord du lac, nous avons continué à remonter le bras principal de la rivière sur une distance de six milles, jusqu'à un lac ou un élargissement d'environ un mille et quart de longueur, et de dix à quarante chaînes de largeur. Sur toute la longueur du dernier parcours de six milles, qui se trouve à peu près franc est et ouest, la rivière est large, calme et profonde, et d'un cours lent; il y a sur l'une et l'autre rive plusieurs petites baies ou évasements, et elle reçoit le tribut des eaux de plusieurs ruisseaux flottables, trois du nord et deux du sud.

Le sol, argileux, est excellent; il est épaissement boisé de grande futaie d'épinette, de sapin, de peuplier et de cyprès, sauf dans les endroits qui ont été ravagés par les incendies de forêt, il y a plusieurs années, et que recouvre maintenant une abondante deuxième végétation de peupliers.

Immédiatement au sud du dernier lac ou évasement mentionné, il y a un autre lac d'environ un mille de longueur, et d'un demi-mille de largeur, qui s'y décharge au nord; et là, le bras principal de la rivière se dirige vers le nord-est sur une distance de deux milles après quoi il s'élargit et forme un grand lac, de plus de huit milles de longueur sur un demi-mille à un mille de largeur, que l'on appelle lac Pakitamika ou lac des Bancs. Il s'étend au sud plus d'un mille et demi au-delà de la ligne de M. Blouin, comme l'indique la carte.

Le terrain tout alentour est d'un bon sol argileux, généralement ondulé, et épaissement boisé de grand bois mêlé, surtout d'épinette et de peuplier.

Tout à l'extrémité nord de ce lac, se jette une rivière d'un beau volume venant de l'est; nous l'avons remontée sur une distance d'environ un mille

jusqu'à un endroit où elle s'élargit et forme un beau grand lac appelé Kapikamik ou lac Bourbeux, nappe d'eau de deux milles de longueur sur un mille et demi de largeur, bordé de versants argileux en pente douce bien boisés d'épinette grise et noire, de peuplier, de bouleau, etc., particulièrement sur le côté sud, où l'épinette grise prédomine sur toutes les autres essences.

Retournant au lac Pakitamika, nous avons remonté le bras principal de la rivière qui se jette dans le lac à environ un mille de son extrémité nord.

La rivière se dirige au sud-est sur un parcours d'environ deux milles et demi, et dans ce parcours, il y a un élargissement d'environ trente chaînes de largeur sur cinquante de longueur, que la rivière ne fait qu'effleurer à son côté sud-ouest.

Puis, la rivière se dirige franc est encore sur une distance de deux milles et demi, et près de l'extrémité de ce parcours il y a un autre ruisseau d'un beau volume qui s'y jette en venant du nord-est. Nous avons remonté ce dernier cours d'eau sur environ trois milles, jusqu'à un endroit où il s'élargit pour former un lac, d'environ un mille de longueur sur à peu près soixante chaînes de largeur. Le terrain tout alentour est ondulé, et boisé surtout d'épinette grise et noire, de peuplier, de sapin et de bouleau.

Retournant au bras principal de la rivière, nous l'avons remonté dans une direction presque franc sud, sur une distance de quatre milles et demi, et là nous avons de nouveau croisé la ligne tirée par M. l'Arpenteur Blouin. Nous avons vérifié son azimut en plusieurs endroits et nous avons trouvé qu'elle a partout la direction voulue, c'est-à-dire la direction est-ouest.

Plus loin, ou au sud de la ligne de M. Blouin, la rivière principale se dirige dans un cours tortueux vers le sud-ouest sur une distance d'environ quatre milles, et puis tourne brusquement au sud-est sur environ cinquante chaînes et puis nous arrivons au premier portage.

On peut appeler ce portage la tête de la navigation ; et c'est une merveilleuse suite de rivières et de lacs navigables, mesurant plus de quarante milles par le chenal le plus court pour les bateaux à vapeur, à partir de ma ligne de base, et si nous prenons le contour des lacs et des cours d'eau de chaque côté, qui sont tous au même niveau, nous avons plus de quatre-vingts milles de navigation libre d'obstruction sur ce cours d'eau seulement.

Maintenant, si nous prenons l'autre bras qui passe par le lac Kienawasik et le lac Long,—que l'on peut appeler un lac, presque jusqu'au bord du bassin de l'Harricana, nous avons au moins encore trente milles d'eaux navigables assez profondes pour faire flotter un bateau à vapeur de n'importe

quelle dimension nécessaire pour la colonisation et le développement de cette région, et, comme il est dit dans un rapport précédent, les eaux du même niveau s'étendent depuis ma ligne de base vers le nord jusqu'au-delà de la ligne du chemin de fer Transcontinental.

Entre la ligne de M. Blouin et le premier portage, il y a trois ruisseaux flottables ; deux venant de l'ouest et l'un du sud-est. Le premier est la décharge d'un lac, de soixante chaînes de longueur sur environ quarante-cinq chaînes de largeur, et le suivant au-dessus, venant de l'ouest ou du côté opposé, reçoit les eaux d'un autre petit lac, comme l'indique la carte.

Le portage est dans la direction franc est, portage bien battu, de onze chaînes de longueur, à main droite ou du côté sud, évitant deux courts rapides qui donnent une chute totale de neuf pieds. En amont de la tête du portage, il y a de petits rapides d'environ six pouces de différence de niveau, mais le courant y est très rapide ; et à environ un quart de mille plus haut, nous arrivons à une cascade qui donne quatre pieds, et que nous avons remontée à la perche avec des canots à demi chargés ; et environ vingt chaînes encore plus haut, nous arrivons à un autre portage, de quatre chaînes de longueur, sur le côté est ou à main gauche, évitant une chute de quatorze pieds. Là j'ai trouvé par l'observation du soleil à son passage au méridien que la latitude était de $48^{\circ} 6' 15''$, comme la carte l'indique.

Environ trois quarts de mille au-dessus du portage en dernier lieu mentionné, nous arrivons à un petit rapide donnant une élévation d'un pied et que nous avons remonté à la perche ; et à un quart de mille plus loin, nous arrivons à un autre portage à main droite ou sur la rive ouest, qui a cinq chaînes de longueur ; chute de la rivière, quatre pieds.

Le terrain partout ici, sur ce parcours, après que nous avons passé le premier portage, est d'un sol richement argileux et ondulé, épaissement boisé de belle grosse épinette blanche, de sapin, de peuplier, etc. Généralement, par ici, là où le drainage est bon, on trouve en abondance de la grosse épinette blanche, avec du sapin, du peuplier et du bouleau ; mais sur les terrains argileux bas et unis, l'épinette noire et le mélèze sec dominant.

Au-dessus du dernier portage mentionné, la rivière se dirige franc-est sur un parcours d'environ un demi mille jusqu'à un autre portage à main droite ou sur la rive sud, de 6.50 chaînes de longueur, rachetant des cascades et des rapides qui donnent une chute totale de 7 pieds ; juste avant d'arriver à ce portage, il y a un petit rapide avec deux pieds de chute que nous avons remonté à la perche.

Quelques chaînes au-dessus du portage en dernier lieu mentionné, la rivière tourne brusquement vers le sud sur un parcours encore de 20 chaînes, et puis se dirige au sud-ouest pendant un demi-mille, jusqu'à ce que nous arrivions à un autre portage, à main gauche ou sur la rive est, de 9,30 chaînes de longueur, rachetant deux chutes qui donnent une différence totale de niveau de trente pieds. Ici, on peut obtenir un assez bon pouvoir hydraulique, mais sans doute comme nous approchons maintenant de la hauteur des terres, le volume des eaux durant les saisons sèches serait limité, et vu la grande étendue de terrains bas et unis qui se trouvent immédiatement en amont, la tête de chute ne peut pas être augmentée sans que l'on cause beaucoup de dommage aux terres. Cependant, on pourrait régulariser le débit de la rivière en utilisant comme réservoir le grand lac Whitefish dont nous parlerons plus tard.

A partir de ce dernier portage, la rivière se dirige au sud-ouest sur une distance de deux milles et demi, jusqu'à la bifurcation où la route canotière quitte le bras principal de la rivière et remonte un petit cours d'eau tortueux appelé ruisseau Whitefish.

Dans la partie inférieure de cette dernière course, le terrain est onduleux et bien boisé de grosse épinette blanche, mais en approchant de la bifurcation le terrain paraît bas et marécageux.

Nous avons remonté le bras principal de la rivière, et à trois milles et demi au dessus de la bifurcation, nous sommes arrivés à un portage, à main droite ou sur le côté ouest, de 4.50 chaînes de longueur, rachetant une élévation de cinq pieds. La partie inférieure de ce parcours est basse et marécageuse ; de fait, il y a partout là plus ou moins de marécages, et le grand bois est en grande partie de l'épinette noire et du mélèze, mais partout où le terrain est suffisamment élevé, il est bien couvert d'épinette blanche.

A un demi-mille au-dessus du portage, nous atteignons un lac étroit d'un mille et quart de longueur sur environ quinze chaînes de largeur, et puis, c'est une autre course de la rivière sur un parcours d'environ vingt chaînes jusqu'à un endroit où elle s'élargit et devient un beau grand lac d'environ un mille et demi de longueur sur plus d'un demi mille de largeur. Le terrain tout à l'entour est encore bas et marécageux et boisé d'épinette noire, de merisier, de peuplier et de bouleau.

Le principal tributaire se jette à son extrémité sud, c'est encore un cours d'eau d'un bon volume de plus d'une demi chaîne de largeur, que nous avons remonté sur une distance d'environ trois quarts de mille, et puis nous sommes

retournés à la bifurcation pour compléter le levé de la route canotière vers le sud.

A partir de la bifurcation, nous avons remonté un cours d'eau excessivement tortueux, d'une demi chaîne de largeur, qui se dirige vers le sud-est sur une distance d'environ trois milles et nous sommes arrivés à une autre bifurcation. A celle-ci j'ai trouvé, par l'observation du soleil, la latitude de $48^{\circ} 2' 15''$ nord.

Nous suivons maintenant le plus petit des deux bras qui se dirige à peu près franc-nord sur une distance de cinq milles, jusqu'au lac Atikamik ou Whitefish. Sur ce parcours, il y a deux portages ; le premier, à environ deux milles de la bifurcation, de huit chaînes de longueur sur le côté est, évitant des rapides de cinq pieds d'élévation ; et le second à environ un mille et demi plus haut, sur le côté ouest de douze chaînes de longueur rachetant une chute de trente-six pieds.

Bien que le cours d'eau soit petit, n'ayant pas plus qu'un quart de chaîne de largeur, il débitait cependant un fort volume d'eau, vu les pluies continues ; naturellement il est tombé beaucoup d'eau dans cette localité près du sommet ; mais, quoiqu'il en soit, on pourrait obtenir ici un assez bon pouvoir hydraulique en barrant la rivière à la tête des rapides. On peut obtenir près de 40 pieds de chute, ce qui ferait du lac Atikamik, un grand réservoir dont la superficie seule couvre 7,600 acres outre une vaste étendue de terrain marécageux dans son voisinage. Cela servirait aussi à régulariser le débit des pouvoirs hydrauliques susmentionnés sur le bras principal de la rivière en aval.

LAC ATIKAMIK.

C'est une magnifique nappe d'eau de forme presque ovale, mesurant environ cinq milles de longueur sur environ trois milles de largeur, et qui renferme seulement trois petites îles près de sa rive orientale, de sorte que le corps principal du lac est libre à la vue de chaque côté.

La formation du rocher ici, ainsi que le long de sa décharge jusqu'au bras principal, est huronnière, et il y a des indices de minéraux d'une valeur économique. La déclinaison magnétique normale ici devrait être environ $12^{\circ} 20'$, mais j'ai trouvé qu'elle variait de 9° à 18° , ouest.

Le terrain sur le côté ouest est généralement uni et semble être bien boisé d'épinette, de sapin, de peuplier, de cyprès et de bouleau ; mais sur le côté est, la plus grande partie du terrain a été ravagée par le feu, il y a des années, et est maintenant un brûlé découvert.

Laissant le lac Atikamik, nous traversons par un portage facile, sec et bien battu, de 132 chaînes, dans une direction sud-est, jusqu'à un petit lac ou marais, et de là par un court portage bien battu, d'une longueur de onze chaînes, à un autre petit lac d'environ trente-cinq chaînes de longueur sur vingt chaînes de largeur. Dans le portage, sur le côté sud de ce lac, j'ai fait une observation du soleil à son passage au méridien et j'ai trouvé que la latitude de $47^{\circ} 55' 35''$.

Le terrain tout autour a été ravagé par le feu, il y a plusieurs années, et est maintenant couvert d'une épaisse végétation de peuplier et de bouleau de cinq à dix pouces de diamètre. A partir de ce dernier lac, un portage bien battu de 48.50 chaînes de longueur conduit dans une direction presque sud à un autre lac de 44 chaînes de longueur sur environ vingt de largeur, situé presque franc nord et sud.

D'ici, un bon portage sec, bien battu, de 49.50 chaînes de longueur, dans une plaine sèche, sablonneuse et brûlée, nous conduit sur la hauteur des terres entre les eaux de l'Ottawa et de la Baie James. Le sommet est à peine perceptible. Près de l'extrémité sud de ce portage, nous avons croisé une ligne d'essai tracée par les ingénieurs du Transcontinental, et j'ai trouvé par l'observation du soleil que sa vraie direction était de $98^{\circ}5$ allant à l'est et de $278^{\circ}5$ allant à l'ouest ; nous l'avons mesurée sur une distance suffisante pour pouvoir la mettre correctement sur notre carte.

Nous sommes maintenant lancés sur les eaux de l'Ottawa sans remarquer aucune différence d'élévation,—et un autre mille dans une direction sud-est, en partie par deux petits lacs et un cours d'eau qui les réunit, et deux petits portages nous amènent au lac à l'Esturgeon.

Ce lac se trouve dans une direction presque nord-est et sud-ouest et se décharge à son extrémité nord. Il a deux milles et quart de longueur sur près d'un mille de largeur dans sa partie la plus large, et il est bordé tout autour d'une forêt basse et uni d'épinette noire, excepté au côté sud-ouest où le terrain a été dépouillé par le feu.

En descendant la décharge, cours d'eau tortueux, de 40 chaînes de largeur, coulant dans une direction est-quart-sud-est, nous arrivons à une bifurcation, et à partir de là la rivière est plus large et moins tortueuse ; environ deux milles plus bas, nous arrivons à un petit lac. Il y a une épaisse forêt d'épinette grise et noire tout le long de ce cours d'eau. A un mille et demi en aval du petit lac, nous arrivons à un portage sur la rive droite. Longueur 17.50 chaînes, chute dix pieds.

La première moitié de ces rapides peut être franchie avec de légers canots, mais la partie inférieure est trop rocailleuse pour être navigable à moins que l'eau n'y soit très haute. On peut avoir ici une force hydraulique limitée.

A seize chaînes du pied du portage, nous arrivons à la rivière Ottawa,— beau cours d'eau d'environ dix chaînes de largeur, profond et d'un cours rapide. Nous avons campé ici pour la nuit, et en comparant le plan de la route que je venais de parcourir avec les copies des plans que j'avais prises au département, je constatai que je ne pouvais pas être très loin du lac Wapooosinan ; ainsi, je décidai de laisser mon fils continuer le levé en descendant la rivière, tandis que je la remonterais et ferais le levé du plan de ce dernier lac, et de là, par le portage inférieur, je raccorderais ces dernières opérations à mon travail de 1893—4 sur le grand lac Victoria.

A un mille et demi en remontant le cours d'eau, nous arrivâmes à un brusque détour où se dévoile à notre vue la grande nappe d'eau du lac Wapooosinan ; et sur la rive ouest de la rivière, en cet endroit, nous avons croisé de nouveau la ligne du Transcontinental, qui court astronomiquement 143° ou 323° .

A la décharge du lac, il y a un petit rapide qui donne une chute de six pieds et que l'on évite par un portage de dix chaînes de longueur sur le côté gauche. Ce rapide est divisé en deux par une île de 25 chaînes de longueur. Le chenal principal se trouve à gauche ou au côté sud-ouest.

Après avoir traversé le lac et ses nombreuses baies inextricables, nous avons essayé de traverser par le portage qui m'avait été signalé par les sauvages Papati du Grand Lac ; et que l'on trouve indiqué sur la carte que M. Bell a faite du bassin de la Nottaway, comme partant de la baie la plus orientale du lac Wapooosinan. Après avoir remonté le petit cours d'eau tortueux qui conduit au portage, tel qu'indiqué sur la carte ci-jointe, nous avons constaté qu'il était impossible d'y faire aucun raccord sûr. Ce n'est qu'un sentier d'hiver, et l'on s'en sert rarement en été, sauf des chasseurs écartés avec des canots d'une brasse et demie.

Nous sommes revenus au lac, et comme je trouvais une différence remarquable entre mon plan et celui du lac tel que donné par M. Russell, je poursuivis l'exploration au sud avec l'intention de rejoindre mon ancien arpentage à la décharge du lac Victoria. Lorsque nous eûmes parcouru environ cinq milles dans cette direction, le temps changea et il souffla un fort vent de sud-ouest, et comme nos provisions commençaient à se faire rares, les hommes perdirent patience et m'engagèrent vivement à renoncer à mon projet. Voyant que nous avions encore environ seize milles à faire en suivant la rivière pour

atteindre le lac, avec des portages et des rapides à franchir, bien que j'aimasse à faire le raccord, le risque était trop grand pour me permettre de continuer dans ces conditions atmosphériques : et notre garde-manger était trop pauvre, car j'avais calculé pouvoir faire le raccordement par le portage ci-dessus mentionné, et voilà pourquoi je n'avais pris qu'une quantité limitée de provisions pour faire le trajet. Je voulais aussi faire une observation pour la latitude, mais l'inclémence de la température m'en a empêché.

Le lac Wapoosein, ou lac au Lapin, mesure $9\frac{1}{2}$ milles de longueur depuis les rapides à sa décharge jusqu'à la passe où il y a un courant rapide d'environ un mille où nous avons retourné. Sa largeur est très irrégulière, mesurant près de quatre milles depuis son extrémité orientale à Portage Bay jusqu'à la rive ouest. Il est parsemé de plusieurs petites îles, mais il n'y en a aucune qui paraisse avoir beaucoup de valeur.

Le terrain à l'est du lac est très montueux et accidenté, mais sur le côté ouest il est plus invitant : il s'élève en pentes douces, il est moins rocailleux et mieux boisé d'épinette, de sapin, de peupliers, de cyprès et de quelques pins blancs par ci par là. Ici nous entrons dans la formation granitique qui s'étend jusqu'au delà de la hauteur des terres, et vers l'est jusqu'au delà de la Gatineau ; quand une fois nous avons passé la décharge et descendons la rivière, nous entrons dans la formation huronnière, et il peut se faire que l'on trouve des minéraux d'une valeur économique dans cette direction.

Si l'on descend le bras principal de la rivière depuis l'endroit où nous l'avons atteint, en traversant du Bassin de la Harricana, on constate qu'elle coule au sud-ouest sur une distance de deux milles jusqu'à l'endroit où elle fait un brusque détour à gauche, et coule nord-est-quart-nord-est sur un demi mille, et puis se dirige encore au sud-ouest sur une distance de cinq milles. Dans le petit détour susmentionné de la rivière, il y a de petits rapides, donnant une chute de deux pieds et demi, et que nous avons passés avec des canots à demi chargés.

Comme le sol et le bois sont indiqués sur la carte, de chaque côté, il n'est pas nécessaire d'allonger ce rapport d'une description détaillée du pays tel qu'on l'aperçoit de la rivière. De l'extrémité du parcours de cinq milles en dernier lieu mentionné, la rivière serpente dans une direction générale franc ouest sur une distance de trois milles mesurés dans les détours du courant, mais il n'y a que deux milles en droite ligne, jusqu'à ce que nous arrivions à un portage à droite, de onze chaînes de longueur : chute 11 pieds. Ici on peut avoir un bon pouvoir hydraulique, car en amont les berges sont hautes, et l'on peut probablement avoir une chute de 15 à 16 pieds sans causer grand dommage aux terrains.

Sans doute, l'eau était haute quand nous avons passé par là, et en prenant la moyenne de deux jaugeages approximatifs, le débit serait de 500,000 pieds cubes par minute, ce qui, avec une chute de 15 pieds, donnerait environ 14,648 chevaux vapeur ; mais au niveau d'eau ordinaire de l'été ce ne serait pas plus que la moitié de cela.

A partir du pied des rapides, la rivière coule à peu près sud-ouest-quart-sud-ouest durant cinq milles et demi jusqu'à un endroit où elle tourne brusquement franc ouest ; et ici une baie se dirige franc sud sur une distance d'un mille et demi, et elle a plus d'un quart de mille de largeur à son extrémité inférieure ; le terrain autour de cette baie est marécageux et boisé d'épinette noire et d'épinette rouge sèche. A partir de l'embouchure de cette baie, la rivière court franc ouest sur une distance de trois quarts de mille, et court ensuite franc nord sur une distance de deux milles, jusqu'à ce que nous arrivions à un portage sur la rive gauche de sept chaînes de longueur, chute 6 pieds. Ce rapide ou cette cascade est divisée en deux par une île ; le chenal de gauche est droit et étroit et des canotiers d'expérience peuvent facilement y passer. Ce chenal semble avoir été creusé artificiellement comme un bief de moulin.

En aval de ce rapide, la rivière court encore franc nord sur une distance de trois milles, et puis tourne franc ouest. A ce détour, bien que nous ayons fait un tour de onze milles et demi par la rivière, nous ne sommes qu'à deux milles sur une ligne franc est du pied du portage au premier pouvoir hydraulique susdécrit, où la chute était de 11 pieds comme l'indique la carte.

La langue de terre que forme ce détour extraordinaire de la rivière semble être d'une excellente terre à culture, riche sol argileux, sans cailloux, et épaisément boisé d'épinette grise et noire, de sapin, de peuplier et de bouleau. Puis, la rivière serpente dans une direction générale ouest sur une distance de sept milles ; mais il n'y a que quatre milles et demi en ligne directe à l'embouchure de la baie Otonabi, et ici l'aspect du pays change considérablement. Il y a encore des fonds argileux et riches le long de la rivière, mais en général le terrain est plus accidenté et plus montueux.

Les eaux s'élargissent pour former des lacs, des baies, des lagunes, et l'on voit à l'ouest de la baie Otonabi des collines rocailleuses de 100 à 200 pieds de hauteur ; deux grandes îles divisent la rivière en deux chenaux distincts, avec des lacs, des marais et des marécages sur l'une et l'autre rive. A l'extrémité ouest du lac inférieur, l'observation du soleil m'a donné pour latitude $47^{\circ} 48' 15''$, comme l'indique la carte.

En amont de la dernière file susmentionnée, nous arrivons à un portage de neuf chaînes de longueur sur la rive droite, donnant huit pieds de chute et à un demi mille plus bas, nous arrivons à un rapide qui donne 4 pieds de chute et que l'on peut franchir dans de légers canots. Au-dessous de ces rapides, la rivière s'élargit à plus de trois quarts de mille de largeur et coule dans une direction sud-est sur une distance de deux milles. Le terrain de chaque côté est plus invitant ; c'est un bon sol argileux, d'une surface plus unie, épaissement couvert d'épinette, de sapin, de cèdre, de peuplier, de cyprès et par ci par là de quelques pins blancs.

La rivière se dirige maintenant franc ouest sur un parcours de trois milles et sur ce parcours il y a deux rapides ou cascades ; la première donnant une chute de huit pieds que l'on évite par un portage sur les rochers à droite, et l'autre donnant cinq pieds de chute, que l'on franchit par un portage aussi à droite. Puis la rivière se dirige au sud-ouest sur un parcours de trois milles et quart, et le terrain de chaque côté est uni ou légèrement ondulé, d'un sol richement argileux et bien boisé de bois mêlé.

Nous sommes maintenant arrivés à une étendue remarquable d'eau où la rivière coule dans la direction est-quart-sud-est, presque en droite ligne durant 13 milles ; et c'est presque tout un lac s'élargissant en certains endroits à presque un mille de largeur. A un mille en amont du coude, il y a une large baie qui s'étend à un mille et demi vers le sud-ouest ; et six milles plus bas, il y a une autre baie de près de trois milles de profondeur qui s'étend dans la même direction. Six milles plus bas, elle s'élargit en baies et en bras des deux côtés, et le terrain devient plus montueux et plus accidenté, et l'aspect en général est plus pauvre. On voit quelques pins rouges et quelques pins blancs çà et là, mais le grand bois est surtout de l'épinette et du peuplier. On voit ici tout le long de la rivière des affleurements de gneiss et de granit fortement imprégné de mica.

Puis, la rivière se dirige au sud-ouest, direction générale qu'elle garde jusqu'au bout de l'arpentage actuel, distance de plus de trente et un milles par la rivière, mais de vingt et un milles et trois quarts seulement en droite ligne.

Sur les premiers deux milles, c'est encore un lac de plus d'un demi mille de largeur, et à l'extrémité ouest de cet élargissement, un bras long et étroit s'étend vers l'ouest ; il a quatre milles de longueur et de un quart de mille à quelques chaînes de largeur. Une bonne partie de cette région, surtout sur le côté est, a été ravagée par le feu il y a plusieurs années, et est maintenant couverte d'une deuxième végétation de peuplier et de bouleau.]

A deux milles en amont du bras occidental sus décrit, nous arrivons à l'entrée de la baie Lilly. C'est une remarquable nappe d'eau faisant à peu près angle droit avec la direction générale de la rivière.

Elle mesure six milles et trois quarts de profondeur dans une direction est-quart-sud-est, et sauf un bout d'environ un millé et demi à mi-chemin en remontant la baie, où la largeur est d'environ un demi-mille, c'est plutôt une rivière qu'une baie, surtout la partie supérieure qui n'est qu'une gorge entre les montagnes. Toute cette région a été dépouillée par le feu et est maintenant couverte d'une seconde végétation.

Au-dessous de l'embouchure de la baie, le bras principal de la rivière continue pendant deux milles dans la même course sud-ouest prenant plus d'un demi-mille de largeur, avec un bras s'étendant près d'un mille à l'ouest. Au bout de cette course, la rivière tourne brusquement au sud-est, et à 60 chaînes nous arrivons à un portage à gauche de cinq chaînes et demie de longueur en passant une cascade et des rapides qui donnent une chute de 15 pieds.

Cette chute, avec le débit pris approximativement à l'époque du mesurage, donnerait environ une force de quinze mille chevaux-vapeur, mais l'eau était encore haute,—certainement c'était presque au double du débit au niveau ordinaire de l'été. A un quart de mille en amont du portage, la rivière tourne encore à droite et coule dans une direction sud-quart-sud-ouest sur une distance d'un mille et demi, et puis se dirige vers le nord-quart-nord-est sur un autre mille, elle fait alors un angle aigu et coule au sud-est sur une distance d'un quart de mille et nous arrivons à un portage à droite, de 7.50 chaînes de longueur, chute 8 pieds.

A partir du pied du portage, la direction générale est sud-ouest pendant un mille et demi, et dans ce parcours deux ruisseaux flottables affluent du sud-ouest, et nous les avons chaînés en remontant à une courte distance, comme l'indique la carte.

La région offre maintenant un meilleur aspect : de chaque côté, les berges sont d'une argile riche, le terrain est plan ou légèrement ondulé, bien couvert d'épinettes, de peupliers, de sapins, de cyprès et il y a quelques pins. La rivière coule maintenant presque franc-nord sur un autre mille et demi, jusqu'à un endroit où elle tourne encore brusquement au sud-ouest; et juste au coude viennent se jeter deux ruisseaux flottables, l'un venant de l'est et l'autre du nord-ouest, comme la carte l'indique.

La direction générale est maintenant ouest-sud-ouest sur un parcours de deux milles et trois quarts jusqu'à un endroit où la rivière tourne encore

brusquement vers le nord ; et dans ce parcours elle reçoit les eaux de deux autres ruisseaux flottables qui viennent du sud, que nous avons mesurés en remontant à une petite distance, comme la carte l'indique. La direction est maintenant franc-nord pendant deux milles, et à un demi-mille du coude, il y a de petits rapides qui donnent un pied de chute.

Il y aurait ici un site splendide pour un pont, à l'endroit où la rivière se resserre à deux chaînes de largeur. Près de l'extrémité de cette course, nous arrivons à un portage à droite, de 12 chaînes de longueur, chute 6 pieds. Comme les berges sont élevées, on peut avoir ici une chute de 10 à 12 pieds sans faire beaucoup de dommages au terrain. Du pied du portage, la direction générale est maintenant nord-ouest sur une distance d'environ sept milles ; et dans ce parcours, deux ruisseaux flottables viennent du nord se jeter dans la rivière, comme l'indique la carte. Le terrain est gracieusement ondulé de chaque côté, et bien couvert d'épinette, de sapin et de peuplier, et se compose d'un sol riche en argile propre à la culture.

À partir de l'extrémité de ce parcours, la rivière coule au sud-ouest sur une distance de trois quarts de mille, jusqu'à l'endroit où un ruisseau d'un volume mesurant presque une chaîne de largeur, vient du sud s'y jeter ; nous l'avons exploré sur une distance d'environ deux milles, comme cela est indiqué sur la carte. À partir de l'embouchure de ce ruisseau, la rivière coule au nord-ouest sur une distance de trois quarts de mille, et puis au sud-ouest environ un mille jusqu'à l'embouchure d'un autre ruisseau, d'une largeur d'une demi-chaîne, que nous avons arpenté dans la direction du sud sur une distance d'un mille et demi.

De l'embouchure de ce dernier ruisseau, la direction du bras principal de la rivière est franc nord pendant un mille et trois quarts, jusqu'à l'endroit où nous avons raccordé avec la ligne de base de mon frère, John O'Sullivan, entre les rangs 2 et 3, bloc A, tirée en 1832.

Le reste de la rivière Ottawa depuis ici jusqu'au lac Expanse a été décrit dans mon rapport sur les arpentages de la région de l'Ottawa supérieur, en date du 12 décembre 1906, et publié dans le rapport de l'honorable ministre des Terres et Forêts pour 1907.

GÉOLOGIE.

Comme la plus grande partie de la formation rocheuse de la région sus-décrite est huronnière ou sub-huronnière, et partout apparaissent des intrusions de gneis et de granit, les rochers sont tellement imprégnés de mica, qu'il y a lieu d'espérer que si cette région doit être inondée de prospecteurs comme

l'Ontario a été inondé depuis quelques années, il pourra s'y faire aussi de bonnes découvertes.

Sans doute, l'on comprendra qu'un homme dans ma position, avec un personnel nombreux, payé le double de ce que l'on payait comme gages autrefois, m'efforçant de faire le travail essentiel pour arpenter et cartographier la région, en restant dans les limites du coût ordinaire, ne pouvait pas consacrer beaucoup de temps à la prospection. Parmi les îles et à quelques endroits dans la partie sud du lac "Seal's Home" et aussi sur le lac "Whitefish", j'ai constaté assez d'attraction locale, ce qui indique l'existence d'un fer magnétique, particulièrement sur le premier lac.

POISSON.

Que ce soit à cause des grandes pluies, qui ont tenu les eaux bourbeuses et hautes au-dessus de leur niveau ordinaire, ou à cause de la rareté du poisson, je ne saurais dire, mais le fait est que nous avons trouvé très peu d'amusement au sport de la pêche durant toute la saison.

Sans doute, il y a de l'esturgeon, du brochet, du brocheton ou du doré, et du poisson blanc dans les eaux de la Harricana; et l'on trouve aussi ces espèces dans les eaux de l'Ottawa supérieur, en y ajoutant l'achigan noir, que l'on trouve aussi dans les eaux de l'Abitibi; mais d'une manière ou de l'autre, la pêche n'y est pas aussi belle que dans les tributaires du Saint-Laurent, autour et au-dessus de Québec. Les engins de pêche les plus sûrs des pêcheurs dans cette région sont le filet, la ligne au dévidoir et la lance ou le harpon.

GIBIER.

Il y a beaucoup d'orignaux, d'ours et de chevreuils dans la région, mais très peu de caribous. J'ai beaucoup entendu parler des loups, mais je n'en ai jamais rencontré ni n'ai pu relever quelques signes de leur présence.

La perdrix était très rare et le lièvre aussi. Les sauvages disent que cela était dû au printemps tardif et froid. Les petits ont dû périr. Les canards, à l'exception du harle (*anas tadorna*) étaient aussi très rares; et une autre chose que j'ai remarquée, c'est qu'il n'y a presque pas de huards,—ce qui semble étrange dans une région où il y a tant de lacs, petits et grands.

Dans les eaux du Saguenay, de la Nottaway et de la rivière Rupert, on ne trouve presque pas de lac où il n'y ait pas une ou deux familles de huards.

On voyait ici et là des pistes de lynx, de marte, de loutre et de renard; mais nous n'avons pas vu de traces de castor sur ce versant de la hauteur des terres. Il est probable qu'il en reste dans les petits cours d'eau dans les districts moins fréquentés.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

D'après la description qui précède et la carte ci-jointe, on peut voir que la plus grande partie du pays comprise entre les limites de la présente exploration est propre à la culture, surtout sur le versant septentrional ; tandis que dans le bassin de l'Ottawa, le lac Wapoosein peut être considéré à peu près comme le méridien qui sépare les terres cultivables de celles qui devraient être toujours conservées en réserves forestières.

Entre les années 1891 et 1896, j'ai exploré la plus grande partie de l'Ottawa supérieur, à partir de la décharge du Grand lac Victoria, en allant vers l'est, et plusieurs de ses tributaires en gagnant vers le nord jusqu'à la hauteur des terres, et au sud jusqu'aux sources des rivières Dumoine, Coulonge et Gatineau ; et je n'hésite pas à dire que tout ce territoire devrait être constamment gardé comme réserve permanente ; tandis que l'ouest du méridien du Wapoosein pourra tôt ou tard être ouvert à la colonisation.

Le grand inconvénient, j'oserais dire, ce qui s'oppose au développement de l'industrie forestière, à l'est du Wapoosein, c'est l'énorme distance sur laquelle il faut traîner le bois, à partir de là, jusqu'aux scieries et manufactures d'Ottawa et de Hull ; mais maintenant que le chemin de fer C. P. R. pousse sa ligne d'embranchement à l'ouest de Nominungue à Maniwaki,—il n'y a pas de doute que lorsqu'on sera rendu là, on continuera à remonter la vallée du désert, et finalement on atteindra l'Ottawa à quelque point au-dessus du Grand lac Victoria, et l'on contrôlera tout le commerce de bois de cette région.

Mais la première et la meilleure entreprise pour eux, tant dans leur propre intérêt que dans l'intérêt de la province de Québec, ce serait de continuer leur embranchement vers le nord, viâ Ville-Marie, et traverser l'Ottawa près de la décharge du lac Expanse, où l'on peut avoir une traverse très facile. Il y a un très bon pouvoir hydraulique sur la rivière Ottawa, à une couple de mille au-dessus du lac Expanse, mentionné dans l'un de mes rapports de 1906.

Des fabriques de pulpe, de papier et autres, surgiraient bientôt ici, et tout le bois de l'Ottawa supérieur, à l'ouest du Grand lac Victoria, et de l'immense bassin du Kienojevis, pourrait facilement être transporté à ce point et fabriqué sur les lieux. Plus loin, il n'y a aucune difficulté à étendre le chemin de fer au nord pour atteindre la ligne du Transcontinental dans le bassin de la Harricana ; il n'y a pas de difficulté non plus à construire un chemin de fer aussi au nord que je suis allé l'été dernier, c'est-à-dire, en chiffres ronds, à 150 milles au nord de la ligne de chemin de fer en dernier lieu mentionnée.

HENRY O'SULLIVAN,

Insp. des arpentages.

Jeune Lorette, 19 mai 1908.

APPENDICE N^o 42

**RAPPORT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON ROBINSON, COMTÉ DE
TÉMISCOUATA, PAR EUGÈNE FAFARD, A. G.**

En vous transmettant aujourd'hui le plan et le carnet d'opérations du renouvellement d'arpentage d'une partie du canton Robinson, dans le comté de Témiscouata, je dois vous dire que cette partie du canton est tout à fait propice à la culture.

Un bon sol de terre jaune, tempéré par un climat des plus agréables, ne pourra qu'être avantageux aux colons qui iront dans l'avenir, ouvrir les terres de la partie du canton Robinson dont je viens de renouveler l'arpentage, et dont mon plan et mon carnet d'opérations vous fournissent par ailleurs toutes les données qui pourraient être utiles à votre département.

Rivière du Loup, 22 juillet 1907.

EUGÈNE FAFARD, A. G.

APPENDICE N^o 43

RAPPORT D'ARPENTAGE DU VILLAGE DE NATASHQUAN (Côte-Nord), COMTÉ DE SAGUENAY, PAR M. C.-E. LEMOINE, A. G.

LE VILLAGE DE NATASHQUAN.

QUÉBEC, 4 décembre 1907.

Le village situé du côté ouest de la rivière est nommé le village Joncas.

Il se compose de onze familles résidentes dont les occupations se limitent à la pêche durant l'été et à la chasse durant l'hiver.

Leurs revenus annuels sont à peu près de \$500.00.

Tous ont de petits jardins où ils récoltent les légumes pour l'usage de la famille.

Richard Joncas, D. Landry, Charles Vignault, Alphonse Collard ont chacun une vache.

Tous ont de bonnes maisons et hangars valant en moyenne \$800,00; ils ont aussi de bons agrès de pêche et semblent satisfaits de leur sort.

M. R. Joncas tient un magasin général et s'occupe du commerce de fourrures.

Alphonse Collard a une licence pour la pêche au saumon, dans la baie à l'est de la rivière, il prend en moyenne trente quarts par année.

Le village du côté est de la rivière se compose de vingt-sept familles, qui, comme celles du côté ouest, s'occupent de la pêche à la morue et au saumon.

L'hiver, tous s'occupent de chasse.

Leurs maisons sont grandes, bien construites et très propres. Tous ont de beaux et fertiles jardins.

Plusieurs d'entre eux ont des bêtes à cornes et des chevaux.

Leurs revenus varient entre cinq à sept cents piastres.

APPENDICE No 43

RAPPORT D'ARPENTAGE DU VILLAGE DE NATASHQUAN (Côte-Nord), COMTÉ DE
SAGUENAY, PAR M. C.-E. LEMOINE, A. G.

LE VILLAGE DE NATASHQUAN.

QUÉBEC, 4 décembre 1907.

Le village situé du côté ouest de la rivière est nommé le village Joncas.

Il se compose de onze familles résidentes dont les occupations se limitent à la pêche durant l'été et à la chasse durant l'hiver.

Leurs revenus annuels sont à peu près de \$500.00.

Tous ont de petits jardins où ils récoltent les légumes pour l'usage de la famille.

Richard Joncas, D. Landry, Charles Vignault, Alphonse Collard ont chacun une vache.

Tous ont de bonnes maisons et hangars valant en moyenne \$800,00; ils ont aussi de bons agrès de pêche et semblent satisfaits de leur sort.

M. R. Joncas tient un magasin général et s'occupe du commerce de fourrures.

Alphonse Collard a une licence pour la pêche au saumon, dans la baie à l'est de la rivière, il prend en moyenne trente quarts par année.

Le village du côté est de la rivière se compose de vingt-sept familles, qui, comme celles du côté ouest, s'occupent de la pêche à la morue et au saumon.

L'hiver, tous s'occupent de chasse.

Leurs maisons sont grandes, bien construites et très propres. Tous ont de beaux et fertiles jardins.

Plusieurs d'entre eux ont des bêtes à cornes et des chevaux.

Leurs revenus varient entre cinq à sept cents piastres.

Ils ont une des plus belles et plus grandes églises de la côte, desservie par deux pères Eudistes, un bureau de télégraphe, un bureau de poste et deux magasins.

Les bateaux des MM. Holliday et celui des MM. Gagnon y font escale deux fois par mois.

Cette année la pêche à la morue a été exceptionnellement bonne.

C'est sans doute le village qui promet le plus de la côte.

Le port assez bon, mais peu profond n'ayant que cinq brasses au maximum.

C.-E. LEMOINE, A. P.

APPENDICE No 44

RAPPORT CONCERNANT LE TERRITOIRE ARROSÉ PAR LES RIVIÈRES DES AULNETS,
A L'OURS, DES BROCHETS, BLANCHE, ETC., COMTÉ DE CHICOUTIMI,
PAR WM. TREMBLAY. A.-G.

CHICOUTIMI, 7 décembre 1907.

La rivière des Aulnets coule d'un courant peu rapide et ne contient qu'un petit rapide de peu de longueur et de pente, et à partir de la 250^{ième} station jusqu'au lac, elle coule dans une savane ; sa largeur varie de cinquante mailles à une chaîne.

Il y a un peu de bonne terre à culture chaque côté jusqu'à cinq ou six milles en haut de sa jonction avec la rivière à Raphaël.

La rivière à Raphaël s'élève à une plus grande hauteur que la rivière des Habitants, et son cours est un peu plus rapide, cependant elle n'a pas de chute sérieuse, elle a aussi un peu de terre à culture sur une partie de son parcours, sa largeur varie de vingt-cinq à soixante et quinze mailles.

Tel que le montre le plan, le bois est brûlé sur une partie du cours de ces deux rivières, ainsi que sur presque tout le parcours de la rivière à l'Ours, de la rivière du Banc de Sable et de la rivière des Brochets, le reste est boisé en bouleau, sapin, épinette noire et blanche, cette dernière variété étant représentée seulement par de petits arbres, les gros arbres ayant été enlevés par les marchands de bois.

La largeur de la rivière à l'Ours, dans la partie que j'ai relevée, varie de vingt-cinq à soixante et quinze mailles, et elle ne contient que quelques petits rapides. Il y a très peu de terre propre à la culture sur ces rives, à part dans le rang trois du canton Bégin, et le bois y est presque tout brûlé.

La rivière Blanche est très rapide, depuis le lac Tshitagama, jusqu'au lac de Travers, et c'est la seule qui contienne des chutes dans toute cette série de rivières, mais son débit est si peu considérable, et ces chutes sont tellement éloignées, qu'elles n'ont pas de valeur actuelle, j'en ai fait un profil qui accompagne mon rapport.

La rivière du Banc de Sable est bornée à l'Ouest par une savane dénudée jusqu'à environ deux milles du lac des Brochets, et à l'Est la montagne à Cyrille en est éloignée de dix à quinze chaînes.

La rivière Blanche et la rivière à Cléophe sont boisées principalement en bouleau et en épinette noire, le bouleau ayant la prééminence sur toutes les autres variétés de bois.

Ayant constaté que le relevé déjà fait du lac Tshitagama ne s'accordait pas avec le relevé d'une partie de ce lac, que j'avais fait pour relier entre eux les différents relevés de rivières, que j'y avais fait, j'en ai fait le contour complet.

Ayant rejoint l'ouvrage fait par l'arpenteur Jean Maltais, sur le lac des Iles de la rivière Boiteuse, et ayant constaté que ce monsieur n'avait pas fait le relevé des Iles de ce lac, j'ai fait ce relevé.

Tout le terrain situé le long des rivières du Banc de Sable, des Aulnets, le côté est de la rivière à l'Ours, et le côté sud du lac des Brochets est plat, le long de la rivière Blanche et du lac Tshitagama, le terrain est très montagneux, cette dernière étant encaissée dans des montagnes de cinq à huit cents pieds de hauteur, depuis le lac Tshitagama jusqu'au lac de Travers.

Je n'ai pas constaté la présence d'aucun minerai et la variation de l'aiguille magnétique est presque toujours la même, à part sur la rive est du grand lac à l'Ours, où j'ai trouvé une différence de variation de 7° avec ce que j'ai trouvé ailleurs, la variation à cet endroit étant seulement de 13° degrés ouest, durant qu'elle était de 20° ailleurs.

Lorsque j'ai fait le levé des rivières des Aulnets, des Habitants, de Raphaël, du Banc de Sable et à l'Ours l'hiver dernier, la quantité d'eau qu'elles contenaient était très petite, une dizaine de pouces d'épaisseur sur vingt à trente pieds de largeur.

Le dix de juillet dernier, j'ai trouvé que le débit de la rivière Blanche était de cinq à six mille pieds à la minute, la rivière des Aulnets et ses tributaires, Blanche et à Cléophe, sont peuplées d'une truite de petite variété, celle des rivières Blanche et à Cléophe ne dépasse pas sept pouces de longueur et est très abondante.

La rivière à l'Ours contient de la truite assez belle, sa longueur allant jusqu'à dix-huit pouces. Le lac des Brochets au contraire renferme de la truite de cinq à six livres de pesanteur et un peu de brochet.

Les lacs des Pedneaud, à Léandre et Creuse foisonnent de truites de dix à douze pouces de longueur.

Dans le lac Tshitagama, on trouve de la ouananiche, du brochet et de la magouche, poisson de la grosseur de la ouananiche, et dont la chair blanche a le goût de la truite ; ce mot magouche signifie grosse truite en langue montagnaise.

WILLIAM TREMBLAY, A. G.

Chicoutimi, 7 décembre 1907.

APPENDICE No 45

RAPPORT D'UN LEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA RÉGION AU NORD DE LA
LIGNE DE BASE ENTRE LES RANGS 5 ET 6 DU BLOC A, COMTÉ DE
PONTIAC, PAR M. HY. O'SULLIVAN

Rapport d'un arpentage topographique d'une partie de la région qui s'étend au nord du parallèle de latitude ou de la ligne de base, entre les rangs 5 et 6 du bloc A, dans le comté de Pontiac, district d'Abitibi, s'étendant vers le nord jusqu'à 49° 40' de latitude nord,—d'après les instructions reçues du département des Terres et Forêts, en date du 10 août, 1906 et 1907.

Cette ligne principale et ce parallèle de latitude ont été tracés par le sous-signé, l'hiver dernier, à partir d'un point qui se trouve à 8 chaînes, 98 chaînes au nord de la borne du 50e mille, sur la ligne frontière entre Québec et Ontario, et court franc est sur une distance de 84 milles, 23 chaînes. Elle a déjà fait le sujet d'un rapport.

Elle coupe plusieurs baies du lac *Island* et traverse le défilé central à environ deux milles au-dessus ou au sud de la décharge. Après avoir posé une grosse pierre en guise de borne avec des morceaux de verre en dessous, et un poteau carré en avant, à quatre milles et seize chaînes franc est de la ligne frontière interprovinciale, sur la rive ouest ou gauche du lac, dans la dite ligne principale, ou de base, comme l'indique la carte,—nous avons commencé notre exploration à partir de là en allant vers le nord.

Au nord de ce défilé, le lac s'élargit et forme des baies de chaque côté,—de sorte que sur une ligne est et ouest, à environ vingt chaînes au nord de la ligne de base, la largeur est d'à peu près deux milles, d'une extrémité à l'autre,—et puis le lac se rétrécit dans une direction nord-est jusqu'aux premiers rapides au pied de la décharge, où se trouve un bon portage de neuf chaînes de longueur environ sur la rive droite. La chute du rapide est ici d'environ cinq pieds.

La rivière fait alors un long détour à l'ouest, et puis se redresse dans la direction du nord-est jusqu'à un deuxième portage, de neuf chaînes de longueur sur la rive gauche, rachetant une chute totale de dix pieds.

A environ un demi-mille plus bas, nous arrivons à un autre portage, sur la droite, de huit chaînes de longueur, où la rivière offre une chute d'environ

quinze pieds. La partie supérieure de ce rapide peut être franchie, mais la partie inférieure se compose de chutes et de cascades. On peut développer ici une bonne force hydraulique, car le lit de la rivière se trouve encaissé dans une gorge, les berges étant hautes et abruptes de chaque côté. On pourrait facilement y construire un barrage de vingt pieds de hauteur,—et la distance du sommet d'une rive à l'autre ne dépasse pas deux cents pieds,—et cela donnerait une chute d'environ trente-cinq pieds, en faisant refluer les eaux jusqu'au lac *Island*, et cette grande pièce d'eau pittoresque formerait un réservoir où l'on puiserait durant les temps de sécheresse.

En aval de ces rapides, la rivière coule doucement dans une direction nord-quart-nord-est sur un parcours d'environ six milles jusqu'au dernier portage,—qui n'a que $2\frac{1}{2}$ chaînes de longueur, sur la rive droite, rachetant une chute de six pieds. A environ un mille au sud de ce portage,—j'ai constaté par l'observation du soleil à son passage au méridien, que la latitude était de $48^{\circ} 22' 35''$.

Sur tout le parcours, à partir du lac *Island* jusqu'ici, le pays semble être un peu accidenté et coupé de collines de 50 à 150 pieds de hauteur, couvertes surtout d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau et de cyprès. Au-dessous du portage en dernier lieu mentionné, la rivière coule tranquillement encore dans une direction nord-est, sur une distance d'environ six milles, jusqu'à l'endroit où elle s'élargit pour former le lac *Dry Bone*. Le terrain le long de ce dernier parcours est bas et plus uni,—et l'on voit ici et là, de chaque côté, du frêne, de l'orme et du cèdre.

LE LAC DRY BONE

Cette pièce d'eau est un vrai labyrinthe, formant des bras et des baies, et parsémeé d'environ cent cinquante îles, dont la plupart ne sont que des escarpements rocaillieux couverts de bluets. Sur l'île, près de la rive ouest, à environ mi-chemin en descendant sur le lac, il y a une maison de sauvage avec un défriché assez grand. La longueur du lac, de la tête à la décharge, ou du sud au nord, est d'environ sept milles et demi, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, d'environ huit milles,—et les sinuosités de ses baies tortueuses sont telles que son périmètre a plus de soixante milles.

Le terrain sur le côté ouest semble accidenté et rocaillieux, avec des collines qui ont de cent à trois cents pieds d'élévation,—mais sur le côté est, les pentes sont plus douces,—et le sol et le bois sont des plus invitants. Les montagnes que l'on aperçoit du milieu du lac sont les “Swinging Mountains” qui apparaissent au loin dans le sud ; et une autre crête bleue, à peu près à la même distance vers le nord-est ; vers le nord, le terrain est uni ou légèrement ondulé,

et le sol est de qualité supérieure, épaissement boisé d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau, avec du pin et du cyprès sur les monticules, où le sol est plus sec.

A environ un mille et demi en aval du lac, nous arrivons au portage "de la danse", qui a 4 chaînes de longueur, sur le côté droit, rachetant une chute d'environ cinq pieds. L'abord à la partie inférieure de ce portage est difficile, car la rive, à pic, entourée de rochers, s'élève abruptement du bord de l'eau. Pendant que les hommes transportaient les canots et les bagages, j'ai essayé de pêcher en cet endroit en jetant l'hameçon dans le courant au pied des cascades,—et en le ramenant dans le tourbillon, j'ai pris du très beau doré.

Environ un mille et quart au-dessus du portage, j'ai fait une observation pour prendre la latitude que j'ai trouvée de $48^{\circ} 33' 50''$ nord comme l'indique la carte. A partir de là, la rivière coule presque franc nord dans un terrain uni et argileux, sur une distance d'environ cinq milles et demi, jusqu'à Neonaga, s'élargissant en certains endroits à plus de trente chaînes.

La pointe Neonaga est l'extrémité sud-est du lac Abitibi, et les canots y sont souvent retardés durant des journées entières lorsque le vent souffle du nord-ouest sur le lac.

On peut appeler le lac Abitibi une mer intérieure d'eau douce :—la plus grande partie du lac se trouve dans la province d'Ontario, mais depuis l'extrémité est jusqu'à la ligne frontière de la province,—la distance est d'environ douze milles ; et le développement de la partie de ses rives qui se trouve dans notre province a plus de soixante-deux milles de longueur. Immédiatement à l'est de la dite ligne frontière, du côté de Québec, il y a une grande île, dont le contour mesure environ dix-sept milles ; et environ cent cinquante autres îles de moindre importance sont éparpillées partout sur le lac. La plupart des îles et le terrain tout autour du lac semblent propres à la culture, c'est un sol argileux très riche,—uni ou légèrement ondulé, sans roches et bien boisé d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau et d'épinette rouge.

Sur une péninsule qui s'avance dans le lac, immédiatement au nord de l'entrée, se trouvent des postes de traite de la Compagnie de la baie d'Hudson et de Révillon et Frères. Le premier, établissement important construit il y a environ deux siècles, comprend une grande maison bien divisée et de spacieux magasins et dépendances, qui, avec les nombreuses tentes blanches des sauvages dressées autour de la chapelle catholique,—sur le terrain qui remonte immédiatement à l'est du poste,—offrent, du lac, un aspect fort agréable.

L'établissement Révillon et Frères situé à un tiers de mille environ au sud-est de celui-ci, n'est pas tout à fait aussi spacieux ; mais la construction d'une nouvelle bâtisse était bien avancée l'été dernier, et quand elle sera terminée, elle ajoutera beaucoup à l'apparence de ce groupe.

Le terrain tout autour du lac est uni ou légèrement ondulé ; le sol est richement argileux, propre à la culture, et il est généralement bien boisé d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau et d'épinette rouge avec un peu de cèdres et de frênes dans les terrains bas. Le climat ne diffère pas beaucoup de celui de la vallée du St-Laurent, entre Montréal et Québec.

M. Robert Skene, l'agent de la compagnie de la baie d'Hudson, qui pendant plusieurs années avait été préposé aux postes de Cie B. H. dans le district de Saint-Maurice, et a été ensuite transféré à l'Abitibi, me disait en 1899, qu'il trouvait le climat de ce dernier endroit beaucoup plus salubre et plus propre à l'agriculture que celui de Weymontaching ou de Coucou-cache. L'agent de la Cie de la baie d'Hudson, M. Dreaver, avait un jardin bien cultivé dans lequel malgré le mauvais temps qui a régné sur toute la partie orientale du Canada, tout paraissait en fleur.

L'observation astronomique m'a donné ici latitude $43^{\circ} 40'$ nord. M. Dreaver et ses gens de la Cie de la baie d'Hudson ainsi que M. Blais, agent de Révillon & Frères, nous ont fait une bien cordiale réception.

Ce dernier établissement m'a fourni la plus grande partie de mes provisions pour mes travaux de l'été. J'ai coutume de traiter généralement avec les gens de la Cie de la baie d'Hudson, mais les Révillon ayant un poste à la hauteur des terres, et comme ils m'avaient fourni la plupart de mes provisions pour l'arpentage de la ligne de base, j'ai continué avec eux, et tous les articles qu'ils n'avaient pas en magasin m'ont été obligeamment fournis par la compagnie de la baie d'Hudson. Mais ils ne donnent pas leurs marchandises pour rien : \$10 le minot, c'était le plus bas prix pour les fèves, et pour les victuailles pesantes, en proportion. Cela peut paraître un peu exorbitant, mais quand nous considérons que deux minots de fèves font la charge ordinaire d'un homme, et qu'un voyageur ordinaire prend plus que deux semaines à parcourir la distance entre le terminus du chemin de fer, à New Liskeard, aller et retour, ce n'est pas un trafic bien payant que de vendre des fèves, de la farine ou tout autre article faisant partie de l'approvisionnement ordinaire d'un arpenteur, ou de son outillage, en cet endroit, même à ce prix apparemment exorbitant.

Il n'y a pas de doute, maintenant que le chemin de fer Temiscaming & Northern Ontario est construit jusqu'à la chute McDougall, que l'on pourrait

y avoir des provisions à moins de la moitié de ce qu'il fallait payer autrefois. Je mentionne ces détails pour faire voir seulement que tant que l'on n'aura pas de communications suffisantes par chemin de fer, il sera bien difficile d'essayer de coloniser cette section fertile de notre province; et que toute compagnie de bonne foi ayant l'intention de construire des embranchements de chemin de fer dans cette section, devrait recevoir autant d'encouragement que possible de la part du gouvernement.

Après avoir complété l'arpentage de toute cette partie du lac Abitibi qui se trouve dans les limites de la province de Québec,—j'avais l'intention de remonter la rivière Okikodosek et de traverser de là au bras occidental de la Harricana, par une chaîne de lacs et de portages, et de descendre ce bras de rivière jusqu'à son embouchure, et de revenir par le bras principal de la Harricana. Dans ce but, j'avais engagé au poste, deux guides indiens, et acheté tous mes approvisionnements et attirails pour les travaux de tout l'été; mais précisément quand tout a été prêt pour le départ, ces guides ont commencé à hésiter,—donnant des excuses,—et finalement se sont mis à bouder, et ont absolument refusé d'aller plus loin.

Les agents de la compagnie de la baie d'Hudson et de Révillon & Frères, qui parlent la langue de ces guides, ont essayé de les convaincre de respecter leur engagement,—mais ce fut inutile, bien que je les eusse engagés pour le trajet à \$90 par mois chacun avec toutes dépenses payées.

Comme il était un peu tard dans la saison pour tenter d'entreprendre ce trajet sans qu'aucun du parti connût la route, on pouvait prendre des journées entières à chercher les portages, et d'autres obstacles pouvaient nous retarder assez pour que nous fussions pris dans les glaces avant de pouvoir revenir à la hauteur des terres,—nous décidâmes d'abandonner la route de la Okikodosek, de remonter la rivière White Fish, et traverser de là à la Harricana.

La rivière Whitefish ou Amikitik, est un beau cours d'eau profond, au cours paisible, serpentant doucement dans une plaine argileuse unie, depuis la première chute jusqu'à son embouchure, à l'extrémité est du lac Abitibi. Sa largeur moyenne est de trois à quatre chaînes, et je ne crois pas que dans aucune de ses parties elle ait moins de quinze à vingt pieds de profondeur au milieu du chenal, depuis son embouchure jusqu'à près de la première chute; du moins, elle avait plus que cette profondeur à chacun des endroits où j'ai fait des sondages. Mais comme l'eau en est bourbeuse et a la couleur du café, surtout après une pluie ou un grand vent, il était difficile de dire quelle pouvait en être la profondeur en certains endroits; ce dont je suis certain,

c'est qu'il y aura suffisamment d'eau pour faire flotter tout steamer nécessaire à la navigation du lac Abitibi.

La forêt, aussi loin que nous y sommes allés, de chaque côté, se compose surtout d'une deuxième haute futaie de peuplier, de dix à quinze pouces de diamètre,—le sol est une riche argile bleue, tirant sur le brun, couverte d'une couche épaisse de terreau végétal et sans roches. Les peupliers ont poussé si denses qu'il y a très peu d'arbrisseaux ; et j'ai été surpris de voir partout dans les bois une abondance de belles grosses fraises.

L'aubépine blanche semble être originaire de la région du lac Abitibi, et dans une partie du bassin de la Harricana, mais je ne me rappelle pas en avoir vu croître dans le bassin de la rivière Nottaway ou de la rivière Rupert, et de fait elle semble être exotique dans le bassin du Saint-Laurent, à l'est de Montréal.

La ligne du chemin de fer Transcontinental traverse la rivière Whitefish à environ huit milles au-dessus de son embouchure, et il n'y a pas de doute que lorsque le chemin de fer sera ouvert au trafic, et qu'une ligne de petits bateaux à vapeur fera le service entre cet endroit et le lac Abitibi,—les terres fertiles qui se trouvent le long de la rivière Whitefish seront bientôt colonisées. A environ deux milles au-dessus de la traverse projetée du chemin de fer, au confluent de la rivière Whitefish et de celle qu'il appelle " Rivière Calamité " ; —M. Moberly, l'ingénieur de la division, a établi sa demeure. J'ai été surpris de voir un si beau jardin de plantes, de fleurs, de légumes de presque toutes les sortes. Mr et Mde Moberly nous ont reçus avec la plus grande cordialité.

A un endroit un peu en amont du confluent, une observation astronomique soignée m'a donné pour latitude $48^{\circ} 49' 29''$, ainsi que la carte l'indique. M. Moberly exprima l'intention d'acquérir une étendue de terrain autour de son établissement, voyant qu'il avait fait amplement d'améliorations pour avoir droit d'acheter le terrain qu'il lui fallait,—tant par l'étendue du défrichement que par les constructions érigées sur le terrain,—en outre, il avait fait préparer tout le bois nécessaire, rendu sur les lieux pour construire une grande maison, et il avait fait venir plusieurs charpentiers de Saint-André Avellin, qui y travaillaient alors.

J'ai posé une borne en pierre que j'ai apportée d'une île du lac Abitibi, car nous n'aurions pas pu en trouver nulle part le long de la rivière,—et j'ai planté un poteau carré en avant avec des morceaux de verre en dessous pour en témoigner. Cette borne de pierre, de 17 pouces de longueur, est placée un peu au-dessus de la ligne des plus hautes eaux sur la rive de la rivière Whitefish, à peu près au milieu du défrichement de M. Moberly, pour servir de

point de départ pour la délimitation de tout morceau de terrain dont M. Moberly pourrait demander l'arpentage, avant que les lignes principales de la subdivision régulière de ce district soient établies.

Cette même après-midi, j'ai exploré le bras ouest que M. Moberly appelle rivière "Calamité", en le remontant sur un parcours d'environ quatre milles, et j'ai trouvé partout le même terrain argileux, uni, épaissement boisé d'épinette noire et grise, d'épinette rouge, etc. Sur ce parcours, la rivière reçoit le tribut des eaux de cinq ruisseaux assez volumineux, ayant d'une demi-chaîne à une chaîne de largeur à leurs embouchures, cours d'eau apparemment tous flottables. J'ai demandé à M. Moberly pourquoi il donnait ce nom bizarre, à cette rivière, et il me dit que c'était à cause des mécomptes et des malheurs qu'il avait éprouvés sur cette rivière, lors des études préliminaires faites pour le chemin de fer : canots renversés, provisions et bagage perdus etc., etc.

A environ un mille et demi au-dessus de l'établissement Moberly, nous arrivons à la première chute de la rivière Whitefish, que l'on franchit à l'aide d'un bon portage, de trois chaînes de longueur, à l'est de la rivière. La chute ici est de huit pieds et demi. Pendant que j'explorais cette partie, mon fils avec une autre équipe explora la grande île qui se trouve juste en aval du confluent, et traversa une rivière d'un assez beau volume qui vient s'y jeter au sud-ouest, juste à l'extrémité inférieure de l'île.

Il a exploré cette dernière rivière sur un parcours d'environ trois milles en remontant de son embouchure, et il a trouvé le même terrain argileux, sans roches, uni, épaissement couvert d'épinette et d'autres bois mous. Dans certaines parties qui bordent la rivière, il a remarqué une glaise jaune ou sableuse ; et en certains endroits, le cyprès a remplacé l'épinette ; mais là où il a terminé son exploration, c'était exclusivement de l'épinette de bonne qualité et de bonne grosseur.

En continuant sur le bras principal de la rivière Whitefish, environ trois quarts de milles au-dessus de la chute en dernier lieu mentionnée, nous arrivons à un petit rapide qui donne deux pieds de tête, que nous avons pu remonter en hâlant nos canots chargés, et environ trente chaînes plus haut, nous arrivons à une autre chute qui donne 8 pieds et 4 pouces de différence de niveau et que nous franchissons par un portage de quatre chaînes de longueur sur le côté est. Ici, les rives sont élevées de chaque côté et l'on peut développer une assez grande force hydraulique en barrant la rivière à la tête de la chute.

A environ un tiers de mille au-dessus de cette chute, une assez grosse rivière, d'environ une chaîne de largeur, afflue du nord-ouest ; et environ dix

chaînes au-dessus de son embouchure, nous traversons une autre ligne de chemin de fer tracée il y a environ deux ans ; dans la direction N. 85° E. et S. 85° O., que nous avons relevée sur une distance suffisante de chaque côté, pour pouvoir la bien orienter sur notre carte. Environ un quart de mille plus loin, nous avons croisé une autre ligne d'exploration du chemin de fer Transcontinental courant presque franc nord et sud ; et environ trente chaînes plus loin, est le portage de neuf milles qui nous conduit au nord à la branche orientale de la Harricana. Le même terrain argileux et uni, couvert d'épinette, de peuplier et de cyprès, s'étend partout jusqu'ici avec, ici et là, quelques massifs d'épinette rouge.

Environ un mille au-delà du dernier portage mentionné, nous traversons un autre tracé du chemin de fer Transcontinental ; et à un demi-mille plus haut, il y a un tombeau sauvage au nord de la rivière, comme l'indique la carte. Environ un mille au-dessus du tombeau sauvage, il y a des chutes et des rapides qui donnent une dénivellation totale de 18 pieds que l'on franchit par un portage bien battu sur la côte nord de la rivière.

A partir de là, la rivière coule dans une direction presque est et ouest, dans un terrain richement argileux, sur un parcours d'environ trois milles, jusqu'à un endroit où se trouvent une couple de petits rapides donnant une chute totale de cinq pieds. Le premier donne une chute de trois pieds et est franchi par un portage de quatre chaînes de longueur, sur le côté nord : le second, environ huit chaînes plus haut, ne donne que deux pieds de chute, et nous l'avons passé à la perche avec nos canots chargés ; un demi-mille plus haut, nous avons rencontré un autre tracé de chemin de fer, courant franc est. Environ un mille au-delà des rapides en dernier lieu mentionnés, j'ai constaté par l'observation du passage du soleil au méridien, que la latitude était de 48° 51' Nord, comme la carte l'indique.

De là, la rivière coule franc est sur un parcours d'environ un mille et demi, à travers un terrain argileux, bas et couvert de joncs, jusqu'au confluent du bras Na-ni-Satana qui forme la route de canots jusqu'aux sources des bras principaux de la rivière Harricana. Ici, nous avons fait halte, et divisé nos bagages et nos provisions ; mon fils s'en allant avec une équipe continuer l'exploration de la rivière Whitefish et du lac Makamik, et continuer de là par une chaîne de rivières, de lacs et de portages, pour rejoindre ma ligne méridienne où j'avais posé un poteau et une borne de pierre au nord du lac Spirit : tandis que moi, avec une autre équipe, je gagnais le nord vers le lac Otter, comme il est dit dans le rapport suivant.

rapides qui donnent une chute de 20 pieds. A partir du pied des rapides en dernier lieu mentionnés, il y a un portage d'un peu plus d'un mille qui conduit au premier mentionné, par lequel, en suivant les sinuosités du courant, la distance est de plus de trois milles.

Environ deux milles plus bas, en allant encore vers le nord-est, nous rencontrons une autre rivière qui vient du sud-est, ayant environ une chaîne de largeur, ou à peu près le même volume que celle que nous avons descendue ; et quinze chaînes plus loin, les eaux réunies coulent tranquillement dans le lac Otter. Aussi loin que nous avons pu voir de la rivière, de chaque côté, le terrain se compose d'une riche argile, et est épaissement boisé d'épinette, de peuplier, de pin gris ou de cyprès, d'épinette rouge, et l'on n'y voit presque pas de roches.

Le lac Otter est une belle nappe d'eau de cinq milles et demi de longueur sur un demi mille à trois milles de largeur, et parsemée de plusieurs magnifiques îles. Il se décharge vers l'ouest par son extrémité nord-ouest. Nous avons suivi sa décharge sur un parcours de cinq milles jusqu'à un portage, sur la rive droite, de 16 chaînes de longueur ; et à la tête de ce portage, j'ai fait flamber un cyprès et y ai marqué mon nom et la date, " août 21, 1907." De là, la rivière coule vers le nord-ouest,—c'est un cours d'eau tranquille d'environ deux chaînes de largeur, eau profonde et courant lent, bordé de rives d'argile épaisse de chaque côté. Retournant au lac Otter, nous en avons fait le tour ; et nous avons eu la chance d'y rencontrer un sauvage avec sa femme et ses deux enfants.

Lorsque nous sommes arrivés au lac, le premier jour, le sauvage n'y était pas, il n'y avait que sa femme avec ses papous, s'en venant le long de la berge du lac dans un canot d'écorce. La pauvre femme a été effrayée à notre vue, avec nos pavillons et nos instruments ; elle gagna les bois avec ses petits enfants, laissant là le canot et le camp, et alla se cacher tout le reste de la journée, et ce n'est qu'en tirant des coups de feu et en la cherchant avec des flambeaux que son mari put la retrouver dans la soirée. Sur une pointe, au côté sud du lac, il y a un cimetière indien bien clôturé de cèdres fendus en deux, d'environ une chaîne de longueur sur une demi-chaîne de largeur. A l'extrémité est du lac, il y a une maison ou camp de sauvages, qui m'a-t-on dit, a été occupée par les gens de Révillon et Frères, comme poste de trafic, mais qui maintenant est abandonnée.

Nous avons eu de la chance de rencontrer ce sauvage sur le lac, car il connaissait tout le pays alentour, et j'ai réussi à l'engager dans notre parti pour qu'il nous indiquât les portages d'ici au bras principal de la Harricana :

mais il ne voulait pas venir sans sa femme et ses enfants. Cependant, la timidité de sa femme a disparu merveilleusement vite une fois qu'elle eut goûté à nos vivres et qu'elle et ses enfants eurent accès aux restes de notre office ou garde-manger.

Quittant le lac Otter, la route remonte un cours d'eau sinueux sur une distance d'environ quatre milles dans des rives argileuses et basses de chaque côté jusqu'à ce que nous arrivions à un portage sur la rive est. Ce portage a deux milles et trois quarts de longueur, et sa direction générale est environ nord 65° est, et le terrain est plus brisé, entrecoupé d'endroits arides et rocailleux, alternant avec de riches vallées de bonne argile. A soixante chaînes de son extrémité nord, il est traversé par une arête de rochers huroniens ; mais partout ailleurs, tout autour du lac Otter, la formation est surtout de gneiss et de granite. Le principal grand bois est l'épinette noire.

De l'extrémité du portage, nous descendons un ruisseau tortueux, d'environ une chaîne de largeur sur lequel se trouve toute une série de barrages et de huttes de castors. Une après-midi, il nous a fallu passer à travers sept barrages dont quelques uns avaient trois à quatre pieds d'épaisseur.

Après avoir continué environ quatre milles, nous arrivons à un portage, à gauche, de quatre-vingt-quatre chaînes de longueur, à peu près dans la direction N. 40° E., et à un demi mille plus bas, nous arrivons à un autre portage à gauche, d'environ vingt chaînes de longueur, et de fait, il serait plus long de passer les autres rapides immédiatement en aval. Il y a une chute d'environ dix pieds à l'extrémité nord du portage, — et au-dessous, il y a plusieurs rapides pierreux qu'il est difficile de franchir avec des canots un peu grands. Environ trente chaînes en aval du portage en dernier lieu mentionné, nous arrivons à une bifurcation où une rivière plus considérable que celle que nous avons descendue, afflue du sud-est, et leurs eaux réunies forment un beau cours d'eau. Environ deux milles et demi en aval de la bifurcation, il y a un petit rapide qui donne une chute d'environ un pied et demi : et j'ai constaté par l'observation astronomique que la latitude était de 49° 9' nord. Environ un mille plus bas, il y a un autre faible rapide où la rivière forme un coude ou une sorte d'S, — et là s'y jette un bon ruisseau flottable, d'environ un quart de chaîne de largeur.

De là, la rivière coule nord-quart-nord-est dans une splendide vallée d'un excellent terrain d'argile, sur une distance de plus de trois milles, jusqu'à un autre rapide qui donne deux pieds de chute : une bonne partie de cette dernière étendue a été dévastée par le feu, il y a quelques années, et il en a encore brûlé l'année dernière. Environ un mille au-dessous des rapides en dernier lieu mentionné, il y a une étendue considérable de terrain brûlé à

droite, et de là la rivière coule environ franc nord, sur un autre mille, jusqu'à la tête d'une chaîne de rapides et de cascades qui donnent une chute totale de douze pieds.

On évite ces cascades et ces rapides par un portage à gauche, de trente-deux chaînes de longueur. On pourrait avoir ici une chute d'environ 16 pieds en éclusant la rivière ; mais on ne pourrait pas l'élever plus haut sans inonder les terrains argileux et bas qui s'étendent au loin de chaque côté au-dessus de ces rapides. Du pied de ce dernier portage, la rivière continue à peu près franc nord sur environ trois milles ; et pour la dernière moitié de cette étendue, la rivière encercle un cap rocheux qui s'élève abruptement de cent à cent cinquante pieds. Ce rocher, vu de la rivière, semble être à moitié de quartz. Nous sommes allés à terre et nous avons mesuré plusieurs veines de quartz blanc pur, de plus de quatre pieds d'épaisseur.

En certains endroits, les veines ou les couches de gneiss et de quartz sont verticales et la rivière les coupe à angle droit. C'est un endroit qui se recommande à l'attention des *prospecteurs*. J'aurais bien fait un examen plus minutieux, mais comme c'était durant un après-midi chaud, après une nuit pluvieuse et chaude, les mouches étaient tout simplement insupportables.

C'est une section de pays digne de l'attention des mineurs et des *prospecteurs*. Nous avons continué notre exploration de la rivière en descendant vers le nord, sur une distance d'environ quatre milles, et nous avons campé pour la nuit.

Il n'y a rien de bien remarquable dans cette partie ; c'est encore un bon sol argileux de chaque côté, les berges s'élevant de 6 à 25 pieds, généralement épaissément boisées d'épinette et d'autres bois mous, avec ici et là alternativement des morceaux de terrain brûlé. La journée avait été chaude et suffoquante, avec quelques ondées. C'était le 27 août, et cette nuit-là le thermomètre tomba de 80 à 31 au-dessus de zéro, et le lendemain matin, nous remarquons comme une gelée grise sur le feuillage et le gazon ; mais le froid n'était pas assez fort pour former la moindre apparence de glace, ou pour causer quelque dommage à la vie végétale. C'était le premier signe de gelée que nous ayons vu dans le bassin de la Harricana, et ce ne fut que bien après le milieu de septembre que nous vîmes de nouveau le thermomètre tomber au degré de congélation. Descendant le cours d'eau à partir de notre dernier campement mentionné, sur une distance de deux milles et demi, à travers un terrain du même niveau, nous arrivâmes à un faible rapide donnant environ deux pieds de chute que nous avons passé avec nos canots chargés, et après cela ce fut une suite de petits rapides qui se termine par un rapide un peu fort donnant environ quatre pieds de chute, que nous avons aussi passé mais avec des canots

vides. Ces rapides s'évitent par un portage à gauche. La chute totale est d'environ sept pieds.

Nous sommes maintenant lancés sur une rivière d'un beau cours d'environ deux chaînes de largeur, et une profondeur moyenne de dix pieds au milieu du chenal, d'une eau limpide et d'un cours uniforme et lent, que nous avons descendu sur une distance d'un peu plus de deux milles jusqu'au confluent de la rivière Wawagosik "sibi" ou rivière "Croche"; cours d'eau aussi considérable que celui que nous avons descendu, coulant tranquillement en venant du nord-est.

Nous avons suivi leurs eaux réunies pendant un mille et demi, belle rivière, de trois à quatre chaînes de largeur, bordée de chaque côté de riches berges d'argile, et l'on n'y voit pas une roche. Assurément, c'est une région invitante pour la colonisation, si l'on pouvait y avoir accès; mais tant que l'on n'aura pas de communications par chemin de fer, il est inutile de parler d'y faire aucun développement agricole quelconque.

Au point marqué B sur la carte, j'ai fait *plaquer* un sapin vert, sur une surface d'environ six pouces carrés où j'ai inscrit mon nom et la date, "28 août 1907." Le sapin ainsi marqué se trouve à dix pieds au sud-est d'une grosse épinette grise qui mesurait sept pieds dix pouces de circonférence à trois pieds du sol. Il est malheureux qu'une grande partie de cette section du pays ait été ravagée par le feu; on voit de tous côtés d'immenses étendues de forêt desséchée. Par la grosseur apparente de la deuxième végétation, le feu a dû passer par là, il y a environ cinq ans; mais alors il n'a pas été aussi dévastateur que dans d'autres sections du pays. La conflagration a dû avoir lieu de bonne heure au printemps, avant que le sol fut dégelé, car en plusieurs endroits, nous voyons des massifs de grosses épinettes vertes qui ressemblent à des îles dans cette mer de forêt desséchée; et ici et là, l'on voit aussi une grosse épinette verte et isolée, et d'autres arbres sur pied. Par conséquent le feu a dû passer avant que le sol fût dégelé. Le même feu de forêt s'est étendu vers l'est jusqu'à une faible distance du lac Wawagosic, soit une distance de dix milles par notre route arpentée.

Retournant au confluent, nous avons remonté la rivière Wawagosic ou Croche, ainsi nommée par les sauvages, et elle n'est certainement pas mal nommée, mais nous ne sommes pas allés bien loin avant d'avoir à nous arrêter, à cause des éboulis qui avaient complètement bloqué la rivière et retenu les bois flottants, ce qui ne nous donna pas peu de travail pour nous frayer un passage.

Environ deux milles plus haut, il y a quelques petits rapides que l'on doit éviter par des portages quand les eaux sont basses, mais le temps pluvieux que nous avons eu depuis près de deux semaines avait assez fait monter les eaux pour nous permettre de haler tout le long nos canots sans avoir à les décharger. Les portages sont sur le côté ouest et il est difficile d'y passer à cause des grands bois tombés qui les jonchent depuis le feu de forêt.

En amont de ces rapides, la rivière courbe au sud-est environ deux milles et demi jusqu'à l'endroit où nous prenons le portage pour suivre et remonter le bras Wawagosis. Ce portage a soixante-dix-huit chaînes de longueur, et traverse un brûlé uni ressemblant presque à une prairie. Je crois que si un autre feu semblable se produisait aujourd'hui, cela deviendrait une vraie prairie : le sol est d'argile et il n'y a pas de roches. Ce portage est sur le côté nord-est, et c'est pour éviter un rapide aux eaux peu profondes qui donne une chute d'environ vingt-cinq pieds. On ne voit de montagnes nulle part, excepté les deux que nous avons remarquées du lac Otter ; la plus haute dans la direction 238° de l'extrémité sud du portage.

Au-dessus de ce portage, nous suivons et remontons un petit cours d'eau étroit et tortueux dans lequel nous avons peine à virer avec nos grands canots, mais il n'y a qu'un seul portage d'environ trois chaînes de longueur, et puis le cours d'eau s'élargit jusqu'à près d'une demi chaîne sur un parcours d'environ un mille ou jusqu'à ce que nous arrivions au lac Wawagosis. La limite nord-est du district brûlé n'est qu'à quelques chaînes au-dessus du dernier portage mentionné.

Le lac Wawagosis est une belle nappe d'eau de près de trois milles de longueur, sur environ un mille et demi de largeur dans la partie la plus large, il est bordé tout autour d'un bon terrain argileux, plat ou légèrement ondulé. On pourrait l'appeler le lac des joncs, car une grande partie de ses bords sont couverts de joncs, et c'est un bon endroit pour la chasse au canard et autres gibiers aquatiques. A partir du lac Wawagosis, nous gagnons vers le nord par un portage de 212 chaînes de longueur jusqu'à un autre lac plus grand que l'on appelle chez les sauvages (Mistawak ou Grand Lac), belle nappe d'eau s'étendant presque dans la direction nord et sud, et mesurant plus de six milles de longueur sur environ un mille et demi de largeur, sans une seule île ou autre obstruction, de sorte que l'on peut en avoir une vue complète d'une extrémité à l'autre ; et contrairement au lac Wawagosis, il n'y a pas, pour la peine d'en parler, de mauvaises herbes ni de joncs. Le terrain tout autour semble des plus invitants, de beaux côteaux de terre fortement argileuse, bien boisés d'épinette, de peuplier, etc. A environ un mille de cette extrémité nord, sa décharge gagne à l'ouest dans un terrain uni semé d'épi-

nette, beau cours d'eau d'environ une chaîne de largeur, que les sauvages appellent Nikwiska, ou La Rivière aux Herbes. Nous l'avons descendue ; au bout de deux milles, nous avons rencontré une autre rivière à peu près aussi considérable, et nous avons suivi leurs eaux réunies jusqu'à environ six milles plus loin, où nous sommes arrivés à un lac ou élargissement d'environ deux milles et demi de longueur sur environ un mille et demi de largeur dans sa partie la plus large. A son extrémité nord-ouest, ce n'est qu'un parc à castors à travers lequel les eaux s'écoulent en différents petits chenaux. Quatre ruisseaux assez considérables viennent s'y jeter, ce qui, avec celui que nous avons descendu, forme un beau cours d'eau large qui coule dans la direction du nord-ouest à travers un terrain bas, herbeux, à moitié prairie, d'après ce que nous avons pu voir de notre dernière station.

Le terrain autour d'ici se compose encore d'un bon sol argileux, mais il est un peu bas et un peu marécageux pour la culture. En revenant, nous avons remonté le bras sud-ouest susmentionné sur environ cinq milles jusqu'à un endroit où nous avons été arrêtés par la rencontre de plusieurs digues de castors. Les sauvages disent qu'il y a un autre lac, du même volume à peu près que celui dont nous venons de parler, à environ un mille de l'endroit où nous avons retourné.

En revenant à notre camp sur le grand lac ci-dessus mentionné, nous avons traversé à l'est par un portage d'une longueur de deux cent cinq chaînes qui se trouve dans la direction à peu près franc est et ouest, et qui nous a menés à une belle grande rivière coulant vers le nord, bras de la Harricana principale.

Le portage en dernier lieu mentionné est un peu difficile, bien qu'il se trouve sur un terrain à peu près uni, en partie marécageux et en partie d'une excellente terre argiluse, bien boisée d'épinette avec ici et là des cyprès secs sur les hauteurs ; mais il était si encombré d'arbres tombés, et les joncs y poussent si abondants que nous avons eu beaucoup de difficultés à y faire passer nos gros canots, après beaucoup de travail de bûchage et de déblaiement.

Ici s'est terminée, pour un temps, notre misère d'avoir à faire des portages, une fois que nous avons atteint cette belle rivière. Nous l'avons remontée dans la direction du sud sur une distance d'environ cinq milles, c'est une belle rivière au cours sinueux mais aux eaux tranquilles et profondes, d'environ deux chaînes et demie à trois chaînes de largeur, bordée de chaque côté, de berges composées d'une riche argile, qui s'élèvent de cinq à dix pieds au-dessus du niveau de l'eau, et sont partiellement couvertes d'une deuxième végétation d'épinette et de peuplier, et partiellement consistant en morceaux de terrain qui ressemblent à une prairie.

Environ deux milles et demi en amont de ce portage afflue du sud-ouest un bras de rivière considérable, de plus d'une chaîne de largeur, aux eaux profondes et au courant régulier, et cependant le bras principal semble conserver sa même largeur d'environ deux chaînes et demie, jusqu'à l'endroit où nous avons retourné, environ cinq milles au-dessus du portage susdit, et il semble continuer à serpenter sans obstacle dans un terrain plat et argileux aussi loin dans le sud-ouest que l'œil peut voir.

Revenant au portage, nous avons exploré la rivière en descendant ou en allant vers le nord jusqu'à son embouchure,—une distance d'environ vingt-cinq milles par les sinuosités de la rivière, mais pas plus de la moitié de cette distance en ligne droite. C'est un magnifique cours d'eau pour la navigation en canot, il n'y a qu'un petit rapide dans un parcours de trente milles, et on l'évite par un portage, à gauche d'une longueur de cinq chaînes; et en améliorant un peu le chenal il n'y aurait pas besoin de portage du tout. Tel qu'il est, nous passons nos canots à moitié chargés. Avec les petites améliorations suggérées à ce rapide, cette rivière est navigable pour toute espèce de bateaux à vapeur, nécessaire à la navigation intérieure, sur une distance de trente milles que nous avons explorée,—et probablement encore plusieurs milles au sud de l'endroit où nous avons retourné.

Le terrain de chaque côté se compose d'un sol richement argileux; mais le bois de construction a été en grande partie détruit par des incendies de forêts répétés,—et une petite seconde végétation d'épinette, de peuplier et de cyprès, avec alternativement des morceaux de terrains gazounés s'offrent à la vue aussi loin que l'on peut voir de la rivière. Là où la forêt primitive a pu échapper à l'incendie, le terrain est épaisément boisé d'épinette noire; on voit en plusieurs endroits de la belle épinette blanche, d'un diamètre de deux à deux pieds et demi. Plusieurs ruisseaux assez considérables affluent à cette rivière entre le portage et son embouchure, sur le chenal principal de la Harricana, augmentant sa largeur de trois à quatre chaînes, dans la partie inférieure en approchant de son confluent avec la rivière principale.

A environ cinq milles de son embouchure, nous entrons dans le district incendié où tout a été ravagé par le feu, il y a environ sept ou huit ans, un découvert jusqu'au chenal principal de la Harricana, et ce n'est plus qu'un désert grisâtre jonché de corps morts, avec une très faible deuxième végétation de quelque espèce qui puisse reposer la vue quelque part.

Le bras principal de la Harricana est une belle rivière. A son confluent avec le bras que nous avons descendu, elle a près d'un quart de mille de largeur, et elle semble conserver cette largeur dans un cours régulier et paisible en se dirigeant vers le nord à travers un terrain uni et argileux aussi loin que l'on pouvait voir de notre station à la latitude de 49° 38' 45".

RAPPORT DE L'EXPLORATION DU BRAS PRINCIPAL DE LA RIVIÈRE HARRICANA
 DEPUIS SA BIFURCATION A LA LATITUDE NORD 49-37'-30'' ET ALLANT
 VERS LE SUD, JUSQU'À SON INTERSECTION AVEC LA LIGNE
 DE BASE ENTRE LES RANGS 5 ET 6 DU BLOC A, A
 LA LATITUDE 48° 17' 15'' SUR LE LAC
 "SEAL'S HOME".

Environ un demi mille en amont de la jonction, nous arrivons à une île d'un mille et trois quarts de longueur, et ayant en moyenne un quart de mille de largeur ; le chenal de l'est semble être un peu plus grand que l'autre, et en amont de l'île, la rivière coule dans une direction sud-quart-sud-ouest sur environ deux milles et trois quarts, jusqu'à un endroit où elle tourne brusquement à gauche, courant franc sud-est,—et dans cette course elle se trouve encore sur une ligne presque directe sur plus de seize milles de distance.

A un endroit à environ trois quarts de mille en amont du coude susmentionné de la rivière, j'ai trouvé par observation astronomique 49° 33' 20'' de latitude nord. A droite ou sur le côté ouest de la rivière, le pays a été ravagé par le feu sur toute cette étendue comprise entre le bras occidental que nous avons descendu et le bras principal de la rivière : mais sur le côté est, le terrain est bien boisé d'épinette, de peuplier, de bouleau, etc., etc. Le sol est d'une qualité supérieure sur les deux rives,—c'est une riche argile bleue grisâtre avec un sous-sol ou substratum de terreau végétal noir, et l'on ne voit pas une roche nulle part.

Avant de continuer le rapport sur l'exploration de cette rivière, je prends la liberté de faire remarquer que pour éviter toute confusion, je dois m'écarter de la règle générale à propos de la droite et de la gauche. Il est généralement entendu dans le langage géographique, que les mots "droite" et "gauche," sont employés comme si l'on supposait toujours que l'on descend le courant, et cela devient incommode et embarrassant quand on remonte un cours d'eau :—et pour cette raison, comme cette grande rivière coule presque du sud au nord, et comme nous remontions le courant, la rive gauche était à notre droite, et la rive droite à notre gauche. Il est plus sûr et mieux de dire toujours : l'est pour la rive droite, et l'ouest pour la gauche.

Dans ce dernier parcours de seize milles susmentionné, le terrain est uni sur les deux rives, à l'exception de deux coteaux sur la rive est, environ cinq milles au-dessus du coude. Environ dix milles au-dessus du coude, il y a un faible rapide,—si l'on peut appeler cela un rapide,—la différence totale de niveau sur un quart de mille étant seulement de neuf pouces. Il y a suffisamment d'eau au milieu du chenal pour faire flotter un bateau à vapeur

de toute dimension que l'on pourrait jamais avoir à faire naviguer sur ces eaux et le courant le plus rapide ici, ne dépasse pas cinq milles à l'heure.

Au pied de ces rapides ou de ce courant violent, l'observation du soleil à son passage au méridien m'a donné $49^{\circ} 29'$ de latitude nord. On voit ici des rochers huroniens de chaque côté de la rivière,—et à environ un mille au-dessus de mon point d'observation, un ruisseau flottable assez considérable, d'une largeur d'une demi-chaîne, afflue du sud-est ; et deux milles plus haut, un autre cours d'eau beaucoup plus considérable, ayant en moyenne à peu près une chaîne de largeur, vient de l'est, et nous l'avons remonté sur une distance d'environ un mille. Les rives de chaque côté sont d'un sol richement argileux, et il n'y a pas de roches, le terrain est bien boisé de peuplier, d'épinette, de sapin et de bouleau, etc., etc.

A peine un mille au-dessus de ce dernier affluent, un autre ruisseau flottable, d'un quart de chaîne de largeur, vient de l'ouest, et à deux milles, nous arrivons à une grande île de près d'un mille de longueur sur une largeur d'un demi mille ; et immédiatement en amont il y a une autre île de plus d'un mille de longueur sur environ dix chaînes de largeur. Le sol d'alluvion de ces îles est de la plus riche qualité, et elles sont admirablement boisées d'une haute futaie de peupliers, avec par ci par là du sapin, de l'épinette et du bouleau.

Au-dessus de ces îles, la rivière tourne vers le sud-est sur une couple de milles et puis tourne ensuite vers le sud-ouest. Juste au coude se trouve l'extrémité nord d'une grande étendue de brûlé qui longe la rivière sur une distance de deux milles et demi, et aussi loin que l'on pouvait voir dans l'intérieur de chaque côté.

A un demi-mille au-dessus du coude, j'ai trouvé pour latitude $49^{\circ} 24'$. A deux milles et demi en amont de mon point d'observation, il y a une large baie et un parc à castors sur le côté est, d'une étendue de près d'un mille ; et à un demi-mille plus haut nous arrivons à une autre, magnifique île de plus d'un mille de longueur, et un tiers de mille de largeur, épaissement boisée d'élégants bouleaux blancs, avec quelques peupliers et quelques épinettes. Le terrain ici, tant sur l'île que sur les rives principales, est d'une excellente qualité, uni ou légèrement ondulé aussi loin que l'œil pouvait atteindre.

D'ici la rivière tourne encore vers le sud-est sur trois milles encore, puis nous arrivons à une autre grande île de plus d'un mille et demi de longueur. A mi-chemin environ entre ces deux îles en dernier lieu mentionnés, sur le côté est de la rivière, réside Antoine Shi-shi-shi, chasseur et traiteur sauvage,

qui possède une résidence de belles dimensions et un magasin. Il venait justement d'arriver avec un assortiment considérable de provisions, de porc, de farine, de sucre, de thé etc, etc, etc. Nous avons eu de lui, du lard et de la farine. Il y avait une demi-douzaine de personnes chez lui, et un gros graphophone qui a joué plusieurs airs durant toute la journée au grand amusement des femmes et des enfants. Il avait des amas de panaches de caribous et d'orignaux, dont quelques-uns excessivement grands. J'ai pris une photographie des sauvages et des alentours, mais comme le temps était humide ce n'a pas été un succès.

A une courte distance au-dessus de la tête de cette île, un portage nous conduit à l'est aux eaux de la Nottaway, probablement quelque tributaire du lac Matagami. Juste au-dessus de ce portage, j'ai trouvé pour latitude 49° 17' 24".

Dans les derniers six ou sept milles en bas d'ici, la rivière a en moyenne un quart de mille de largeur, mais immédiatement en amont de mon poste d'observation, elle se rétrécit et coule dans une gorge entre des murs de rocher huronien où sur plusieurs chaînes de longueur, la largeur moyenne ne dépasse pas deux à trois chaînes, mais le chenal doit être très profond, car il n'y a qu'un courant rapide que nous avons remonté à l'aviron avec nos canots chargés. Cet endroit serait un site splendide pour un pont.

D'ici, la rivière se dirige au sud sur un parcours de plus d'un mille, encore étroite et d'un courant rapide, avec une petite cascade donnant environ six pouces de chute, à un demi mille au-dessus de laquelle la rivière principale retourne vers le sud-est et au coude reçoit les eaux d'un bon ruisseau flottable d'environ une demi chaîne de largeur, qui vient du sud, et que nous avons remonté sur une distance d'environ un demi mille. De chaque côté, le terrain est égal et argileux, d'une qualité supérieure, et il est boisé en plus grande partie d'épinette et de peuplier.

Revenant à la rivière principale, et en la remontant pendant environ deux milles, nous arrivons à un brusque détour au nord, puis à l'est, et nous revenons encore pendant un autre mille. Il y a quelques courants rapides dans ce dernier parcours, mais rien de plus qu'environ quatre milles à l'heure.

La rivière se dirige maintenant franc sud sur une distance d'environ quatre milles, large et majestueuse, avec une largeur moyenne de huit à dix chaînes, et une profondeur au milieu du chenal d'environ 30 pieds. La moyenne de vitesse du courant est d'environ deux milles à l'heure. A mi-chemin de ce parcours, un bon ruisseau flottable, d'une demi chaîne de largeur, afflue du sud-ouest, et nous en avons exploré une partie. Les ruisseaux

qui égouttent cette vaste plaine argileuse sont généralement très profonds en proportion de leur largeur ; chaque rive s'affaisse jusqu'au milieu du courant à un angle de 30 à 45 degrés, ce qui donne à la section transversale de la rivière la forme de la lettre V.

J'ai vu à plusieurs reprises des cours d'eau comme ceux-là, en basses eaux, dont la largeur alors n'atteignait pas plus que de cinq à six pieds, et cependant il y avait encore assez d'eau pour porter des canots chargés ; les rives sont d'argile solide et libres de chaque côté, s'élevant tout abruptes du niveau de l'eau, généralement à un angle de 30 à 40 degrés jusqu'à la ligne ordinaire des hautes eaux. De l'extrémité de ce dernier tronçon, le bras principal de la rivière se dirige vers le sud-est, sur un parcours d'environ un mille et demi, et ensuite franc sud encore un autre mille et demi, et franc ouest, environ un mille.

Il y a quelques petits rapides dans ces dernières courses, mais la chute totale dans les quatre milles n'excéderait pas trois à quatre pieds ; et l'on voit encore le même bon terrain argileux et nivelé tout le long des deux côtés, et le bois semble plus grand, surtout l'épinette et le peuplier que dans la plupart des autres endroits le long de la rivière.

Vers le milieu du dernier mille, en allant à l'ouest, il y a un cimetière indien clôturé, sur une éminence de la rive nord, dominant l'embouchure d'un beau cours d'eau qui afflue du sud sur le côté opposé. Nous avons remonté ce cours d'eau sur une certaine distance comme l'indique le plan, et nous avons trouvé les terrains de chaque côté aussi riches et aussi invitants que l'on peut en trouver dans n'importe quelle partie du Canada : les berges bordant le cours d'eau étaient battues comme une cour par les pieds des originaux. Les ours étaient aussi nombreux dans le voisinage, comme nous avons pu le constater aux troncs fraîchement pelés des arbres.

De l'extrémité du dernier tronçon mentionné, la rivière principale se dirige encore vers le sud sur un parcours d'environ quatre milles, et puis, vers le sud-ouest-quart-ouest, encore environ quatre milles et demi.

Au coude, une rivière de plus d'une chaîne de largeur vient s'y jeter de l'est. Le terrain tout alentour est des plus invitants, terre argileuse et de niveau, grande futaie d'épinette, de sapin, de peuplier et de bouleau, avec buissons de cerisiers nains, de noisetiers, de groseilliers, de gadeliers, etc., etc. A environ un mille et demi du coude en dernier lieu mentionné, j'ai trouvé par l'observation du soleil à son passage au méridien, que la latitude était de 49°05' comme l'indique la carte ci-jointe.

A l'extrémité de ce dernier tronçon, une belle grande rivière d'une chaîne et demie de largeur, d'une eau profonde et d'un cours rapide, vient de

l'ouest ; nous l'avons remontée sur une distance d'environ un mille. J'ai appelé cette rivière Antoine, en honneur du traiteur indien Antoine, Shi-shi-shi, ci-dessus mentionné, parce qu'il m'en avait fait la description comme partie de la route de canot pour aller au lac Abitibi et à l'embranchement Kinojevis de la rivière Ottawa. En revenant à la rivière principale, nous remontons dans une direction sud-est-quart-sud, sur une distance d'un demi mille, encore à travers un beau terrain égal, boisé en grande partie d'épinette, de sapin, de peuplier et d'épinette rouge ; la formation géologique du rocher est huronienne avec ici et là des intrusions de granite.

Nous nous sommes ensuite dirigés au sud-ouest-quart-sud sur un parcours d'environ trois milles dans le même terrain argileux, mais plus accidenté de chaînes de collines,—et l'on peut dire qu'ici finit la longue suite d'eaux paisibles et navigables ; car aussitôt que nous eûmes pris notre course sud-ouest, nous passâmes par une ouverture étroite, où la rivière n'a que deux chaînes de largeur, avec un courant paisible. A un demi-mille plus haut, nous arrivons à une cascade qui donne quatre pieds de chute, que nous franchissons en faisant un portage sur les rochers du côté de l'est ; et immédiatement au-dessus de là, la rivière s'élargit en formant des rapides peu profonds, qui, avec la cascade de quatre pieds susmentionnée, donnent une chute totale de neuf pieds.

L'ouverture ou la gorge susmentionnée, peut être considérée comme la tête naturelle de la navigation sur cette grande rivière, que nous avons suivie jusque là depuis soixante milles sans aucune obstruction,—ce qui, avec les vingt-sept milles que nous avons parcourus en descendant le bras du sud-ouest donne un total de 87 milles de voie fluviale navigable continue, à travers cette zone argileuse fertile, sans aucun obstacle à la navigation, sauf quelques cailloux à enlever dans les petits rapides de la branche susdite :—et je ne sais pas combien il peut y avoir encore de milles de navigation possible au sud de l'endroit où nous avons terminé notre exploration dans ce bras de rivière, ni sur combien de milles au nord on peut parcourir la rivière principale sans rencontrer de chutes ou de rapides ; mais d'après l'apparence non accidentée du terrain, j'ose dire que l'on peut avoir plus de cent milles de navigation.

Comme vous le verrez sur la carte, il y a un évasement dans la rivière principale, juste au-dessous de la gorge susmentionnée comme étant la tête naturelle de la navigation, qui offrirait amplement d'espace pour tous les vaisseaux naviguant dans ces eaux pour la commodité des colons ; mais en construisant un barrage avec une écluse de dix pieds de hauteur, la rivière serait tout à fait navigable sur neuf milles plus haut, car, au-dessus des derniers rapides dont j'ai parlé, la rivière roule large et profonde, ayant en

moyenne huit chaînes de largeur, avec un courant lent et régulier, et elle est bordée d'un excellent terrain argileux de chaque côté. A environ deux milles avant d'arriver à l'extrémité du dernier parcours de niveau, un grand ruisseau ou une rivière vient de l'ouest ; il a bien une chaîne et quart de largeur. Nous l'avons remonté sur une certaine distance, et nous avons trouvé le même terrain argileux et uni de chaque côté.

Juste à l'endroit où la rivière tourne vers l'est, à un mille et trois quarts au-dessus du dernier tributaire que j'ai nommé, un autre bon cours d'eau flottable, de trois quarts de chaîne de largeur, vient du sud-ouest, et à soixante chaînes en amont, nous arrivons à un rapide qui donne une chute de quatre pieds.

Nous entrons maintenant dans une série de rapides et de cascades, qui, tout en n'étant pas très forts, entravent la navigation sur plus d'un mille, et comme nous ne pouvons pas trouver de portages, nous les avons passés, ces rapides, en soulevant nos canots pour les faire passer pardessus les rochers, puis, en les hâlant et les poussant à la perche quand cela était praticable. Après avoir passé ces rapides, il y a une île à un demi mille plus haut, où j'ai trouvé par la hauteur du soleil au méridien que la latitude était de $48^{\circ}54'45''$.

A deux milles et demi au-dessus de mon dernier point d'observation, la région avait été récemment ravagée par le feu. Dans ce terrain d'une argile épaisse, en général fortement boisé d'épinette noire, dont les racines ne pénètrent rarement à plus de six pouces à un pied dans le sol, ces racines s'étendent dans la couche de matières végétales à la surface, et aussitôt que le feu y passe, il ne reste plus rien pour tenir les arbres, que la moindre tempête renverse, ce qui rend le passage presque impossible en plusieurs endroits. A un demi mille au-dessus de mon point d'observation, nous arrivons à une cascade qui donne une chute de cinq pieds, et que l'on évite par un portage de deux chaînes dans un brusque détour sur la rive est.

Nous voilà maintenant dans une série de rapides, de chutes et de cascades qui donnent une chute totale d'environ cinquante pieds sur un parcours sinueux de rivière d'environ un mille et demi, sa direction générale étant sud-ouest-sud-est. On peut trouver dans ce parcours une couple de bonnes forces hydrauliques. Il y a cinq portages : le premier du côté de l'est, de deux chaînes, franchissant un rapide de cinq pieds de chute ; le second, à l'ouest, dix chaînes de longueur, passant des cascades et des rapides de dix pieds de chute ; le troisième à l'ouest, deux chaînes, cinq pieds de chute ; puis un portage par dessus les rochers, une chaîne, sur la rive ouest, dix pieds de chute, et un dernier ou un cinquième portage, à l'est, cinq chaînes, huit pieds de chute ; puis environ un quart de mille de rivière calme où nous campons

pour la nuit. C'était le 10 septembre, et nous venions de finir l'installation du camp lorsque la pluie commença à tomber. Il a plu toute la nuit et le jour suivant, une sorte de bruine lente, mais le soir, ce fut une averse. Nous avons placé nos provisions à environ six pieds au-dessus de l'eau, et nous les avons bien couvertes de toiles cirées, et nous avons renversé nos canots par-dessus; et comme je savais que le terrain était plat et qu'il y avait plusieurs lacs à la tête de la rivière, je ne craignais pas une crue soudaine des eaux de la rivière, au moins avant une autre journée ou deux, et comme nous étions campés sur un beau monticule sec, je dormais confortablement lorsque je fus réveillé par des cris. Les hommes qui avaient campé dans un petit vallon, en bas de moi, avaient été tirés de leur sommeil, un peu après minuit, par les eaux de pluie qui dégouлинаient du coteau, et ce fut une permission de la Providence qu'ils aient été ainsi dérangés dans leur sommeil, car s'ils avaient dormi jusqu'au matin, c'eût été désastreux.

Courant au bord de la rivière, ils trouvèrent les canots à flot, et les vagues déchaînées de la rivière, (car nous étions au pied d'une cascade), venaient battre contre nos provisions. Une heure de plus et nous restions sans canots, nous perdions provisions et tout; et nous n'aurions pas eu autre chose à faire que de faire à pied une trentaine de milles dans un bois presque impraticable pour nous rendre à la cache la plus proche du Transcontinental. Si je n'avais pas connu aussi bien la région supérieure, je ne me serais pas laissé prendre à dormir ainsi; je ne pouvais pas comprendre comment l'eau pouvait monter aussi soudainement dans une région semblable, mais j'ai découvert le secret le lendemain.

Environ cinq milles en amont de l'endroit où j'avais campé, une grande rivière de deux chaînes de largeur vient s'y jeter de l'est, et les terrains qu'elle traverse sont plus montueux que le long de la rivière principale, et bien avant d'arriver à son embouchure, nous croyions approcher d'une chute de la rivière principale, car elle était encore couverte d'écume. Ce qui causait toute cette agitation, c'était le courant considérable de ce tributaire de l'est, assez impétueux pour charrier son écume et ses débris tout droit à travers la rivière principale. Je prenais toujours soin de voir à ce que mes provisions fussent placées en lieu sûr, car, en général, les manœuvres ne prennent jamais assez de soin pour préparer une bonne place où garder les provisions au sec et hors du danger d'être inondées, à moins que vous ne les surveilliez, et que vous ne fassiez faire ces choses-là immédiatement en arrivant au campement.

Juste au-dessus de notre campement inondé, il nous fallait traverser un portage de trois chaînes de longueur sur le côté est pour éviter une cascade qui donne une chute de six pieds. Il est probable qu'à l'étiage le portage se

fait sur les rochers ; et plus haut il y a une belle étendue de rivière d'environ un mille et demi, où l'eau est calme, s'élargissant jusqu'à vingt et trente chaînes. La direction de cette dernière course est nord-est-quart-est, jusqu'à un portage sur le côté nord, rachetant des rapides et une cascade qui donnent une chute de neuf pieds. Cette partie de la rivière ne semble pas beaucoup fréquentée par les sauvages, et quand ils passent par ici, ils portent par-dessus les rochers ; mais quand les eaux sont hautes, comme elles l'étaient alors, nous avons été obligés de faire un portage de 18 chaînes de longueur.

La formation du rocher partout ici est huronienne, et au pied du portage j'ai remarqué de grandes veines de quartz blanc. Puis la rivière prend la direction est-quart-nord-est, sur une distance d'un mille et demi, tournant vers le sud-est, en approchant du portage, de trois chaînes de longueur sur la rive est, qui rachète un rapide et une cascade donnant six pieds de chute ; et à un mille et demi au-dessus du dernier portage mentionné, nous arrivons à l'embouchure de la rivière impétueuse susmentionnée. A environ trois quarts de mille au-delà de l'embouchure de la rivière débordée nous rencontrons un bon ruisseau flottable venant du nord-ouest, d'une demi chaîne de largeur ; et à un mille plus haut, il y a un autre ruisseau, du même volume à peu près et qui vient aussi de l'ouest.

A un demi-mille au-delà de l'embouchure du dernier cours d'eau mentionné, nous rencontrons une autre grande rivière, qui a bien deux chaînes de largeur, venant du sud-ouest ; mais la récente grosse pluie ne semble pas avoir augmenté le débit de cette rivière. De fait, l'inondation qui y existait semblait plutôt due au refoulement des eaux par l'immense crue de la rivière qui afflue de l'est un peu plus bas, comme je l'ai dit : et en amont, la rivière principale ne semble pas avoir plus qu'un pied au-dessus de son niveau ordinaire l'été.

La rivière se dirige maintenant vers le sud-est sur un parcours de six milles, en une belle masse d'eau courante de dix à quinze chaînes de largeur, jusqu'à l'endroit où elle s'évase pour former ce que l'on appelle le grand lac Obalski, du nom de l'ingénieur des mines, qui est venu ici de la cache Harricana, il y a environ deux ans. A environ un mille au-dessous ou à l'est de la décharge du lac, j'ai trouvé par l'observation du soleil au méridien que la latitude était de $48^{\circ} 46' 55''$. A environ mi-chemin de ce parcours, deux bons ruisseaux flottables viennent se jeter dans la rivière presque vis-à-vis l'un de l'autre : l'un venant du sud-ouest, ayant environ un quart de chaîne de largeur, et l'autre venant du nord-est, un peu plus large, soit environ un tiers de chaîne de largeur. Ici se termine le brûlé qui commence à environ un demi mille en aval de la rivière débordée. Cette étendue a été incendiée il y

a deux ans, et semble faire suite au brûlé le long de la ligne du chemin de fer Transcontinental mentionné dans un rapport antérieur.

Le lac Obalski est une belle pièce d'eau de six milles de longueur sur un demi-mille à près de deux milles de largeur. Près de son extrémité septentrionale, arrive de l'est une rivière assez considérable, d'une largeur d'environ une chaîne et quart. Le terrain aux alentours est plat et argileux, et assez bien boisé d'épinette, de sapin, de peuplier, etc., etc. A environ un mille et demi au nord-ouest de l'entrée, le terrain semble brisé et montueux, un pic surgissant abruptement à 400 pieds au-dessus du niveau du lac.

En amont du lac, la rivière se dirige au sud-quart-sud ouest sur une distance d'environ six milles, et coule à travers des terrains unis, bas et argileux, s'élargissant en baies et en marais, elle paraît plus large qu'à trente milles plus bas. Il y a, le long de la rivière ici, de la belle épinette grise et noire.

Après avoir passé par une gorge étroite, où la rivière n'a pas plus que deux chaînes de largeur, la course générale est sud-ouest sur une distance de sept milles, et nous arrivons à la cache du chemin de fer à Harricana. A environ un mille en amont de la gorge étroite que je viens de mentionner, un beau gros cours d'eau, d'une chaîne environ de largeur, afflue du sud, avec plusieurs tributaires, de vingt à quarante chaînons de largeur, qui arrivent de chaque côté un peu plus haut. Il y a de bonnes forêts d'épinette grise et d'épinette noire, entrecoupées de brûlés dont la plupart ont été incendiés depuis que les travailleurs du chemin de fer ont passé par là.

Sur tout le parcours entre le lac Obalski et la cache du chemin de fer Transcontinental, distance de quatorze milles, il n'y a que trois petits rapides, et l'on peut tous les franchir à la perche ou à la cordelle. La différence totale de niveau n'excéderait pas quinze pieds. La formation du rocher est surtout huronienne, et le sol, d'une argile riche, gris-bleuâtre sans roches. Il n'y a pas de doute qu'aussitôt que le chemin de fer sera construit dans cette section, les terrains de chaque côté seront bientôt pris.

A la cache Harricana, j'ai rencontré mon fils, avec quelques-uns de ses hommes, qui, après avoir traversé la route par le lac Makamik et le lac Lois, franchi la hauteur des terres et descendu le bras nord de la Kinojevis, ont fait le raccord et terminé leur travail à la borne de pierre que j'ai plantée dans la ligne méridienne, au côté nord du lac Spirit,—comme je l'ai dit dans un rapport précédent. Ayant complété ce travail, il a continué de descendre le Kinojevis, et de là a remonté le lac Kewagama ou Turnback, prenant les niveaux des rapides en remontant.

Arrivés au lac Kewagama, quelques-uns de ses hommes de Lorette, qui voyageaient depuis le commencement du printemps, commencèrent à souffrir de nostalgie, feignirent quelque maladie, et demandèrent à s'en aller ; ainsi, mon fils les a payés et est venu me rejoindre avec le reste de ses hommes, comme je viens de le dire. J'ai trouvé par une observation du soleil au méridien que la latitude était $48^{\circ} 34' 43''$, et la variation ou déclinaison magnétique était de $12^{\circ} 30'$, comme l'indique la carte.

A environ un demi mille au sud de la cache, nous avons traversé la ligne Transcontinentale, appelée "Tracé Davies". De fait, nous avons croisé plusieurs lignes d'essai, et l'assistant-ingénieur m'a dit qu'ils faisaient un autre tracé, qui cependant, ne différera pas beaucoup de celui de M. Davies.

Au-dessus de la ligne du chemin de fer, la rivière coule dans une direction franc sud sur quatre milles, jusqu'à ce qu'elle s'évase en un lac d'environ deux milles de longueur sur un mille et demi de largeur dans sa partie la plus large.

Dans ce parcours, plusieurs gros ruisseaux affluent de chaque côté ; surtout le ruisseau Spirit venant de l'ouest, et le ruisseau Peter Brown, venant de l'est, que j'avais instruction d'explorer l'un et l'autre.

Nous avons remonté le premier sur un mille environ, mais nous l'avons trouvé si tortueux et si encombré de bois morts, que nous l'avons abandonné. Sur la carte qui accompagne mes instructions, on donne le cours d'eau comme étant la décharge du lac Spirit, mais il ne se rapporte pas à celui-ci : je pense que sa source est le cours d'eau traversé par ma ligne méridienne à environ un mille au sud du lac Spirit. La décharge de ce dernier lac se trouvant à son extrémité nord-ouest, se jetant dans la rivière Harricana plusieurs milles en aval de la ligne du chemin de fer. Nous avons exploré une bonne partie du ruisseau Peter Brown, qui est un cours d'eau beaucoup plus considérable, mais la partie supérieure était si tortueuse que nous l'avons abandonnée aussi.

Il n'y a aucune utilité à relever, à moins de raisons particulières, ces cours d'eau étroits et tortueux qui serpentent dans ces terrains bas et argileux. S'il faut lever le plan de semblables ruisseaux, il vaut mieux faire ce travail sur la glace.

A la pointe sur la rive sud, près de l'extrémité sud du lac ou de l'évasement de la rivière principale dont j'ai parlé j'ai trouvé par la hauteur méridienne du soleil que la latitude était de $48^{\circ} 29' 15''$, le terrain argileux tout alentour s'élevant doucement, et étant épaisément boisé d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau et d'épinette rouge.

A partir de ce dernier point d'observation, le lac se retrécit, et forme une large rivière coulant paisiblement dans la direction du sud-ouest sur un mille et demi, et puis tourne brusquement vers l'est et s'élargit en formant des baies et des lagunes, qui ne sont que la continuation septentrionale du lac Seal's Home.

En suivant ce parcours dans une direction sud-est sur quatre milles environ, nous arrivons au corps principal de l'élargissement septentrional du lac Seal's Home. C'est une belle nappe d'eau mesurant cinq milles de longueur sur près de trois mille de largeur dans sa partie la plus large, entourée de rives bien boisées qui s'élèvent en pente douce : c'est généralement un terrain richement argileux que couvre une épaisse couche de terreau végétal. Les principales essences forestières sont l'épinette, le sapin, le peuplier, le bouleau et l'épinette avec, ici et là, quelques cèdres dans les dépressions de terrain.

Au-dessus ou au sud de ce grand évasement, les eaux sont resserrées à environ un quart de mille, et elles se dirigent au sud-ouest sur un parcours d'environ un mille, jusqu'à un endroit où un gros ruisseau flottable d'une demi chaîne de largeur, affluc du nord-ouest ; nous l'avons remonté un demi mille ; le terrain est uni et argileux sur les deux rives, et couvert d'épinette, de sapin, de peuplier, etc. A partir de l'embouchure de ce ruisseau, la direction de la rivière est sud-quart-sud-ouest sur plus de deux milles, et sa largeur est en moyenne d'un demi-mille à un mille. Sur une pointe de la rive ouest, à l'extrémité de cette course, la hauteur méridienne du soleil m'a donné pour latitude $48^{\circ} 20' 29''$.

A partir de ce point d'observation, la direction de la rive ouest du lac est presque franc sud, pendant trois milles et cinquante-cinq chaînes, jusqu'à sa rencontre avec la ligne de base ou le parallèle de latitude entre les rangs 5 et 6 du bloc A, à la latitude $48^{\circ} 17' 15''$ nord. La première moitié de ce tronçon se dirige sud-quart-sud-est, ayant en moyenne un demi-mille à un mille de largeur, et de là vers le sud-sud-quart-sud-ouest, pour le reste de la distance. Au coude, le lac s'étend sur deux milles et demi vers le nord-est, et puis la rive est se dirige vers le sud-ouest environ un mille et demi, et puis franc sud, un autre mille, jusqu'à son intersection, aussi avec la dite ligne de base.

Vers le milieu de ce vaste élargissement, il y a un groupe d'îles,—en tout six,—dont la plus grande a à peu près un demi mille de longueur. Le terrain partout autour est d'un sol riche d'argile, sans roches, et généralement boisé d'une épaisse forêt d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau et d'épinette

rouge ; et partout autour il semble s'élever lentement au loin, sans qu'on n'aperçoive une seule montagne dans aucune direction.

On voit une couple de têtes bleues dans le lointain au nord, qui ressemblent à des montagnes ; mais quoi qu'il en soit, vous pouvez passer sans les apercevoir ; ce ne sont que les points culminants des hauteurs ou des versants. Du centre d'une nappe d'eau aussi large, lorsque les terrains qui la bordent ne sont pas trop plats ni trop montueux, on peut avoir une belle vue d'ensemble du pays tout autour ; et d'après l'expérience que nous avons acquise en tirant des lignes de base et méridiennes dans une région semblable, on peut dire avec sûreté qu'aussitôt que des communications par chemin de fer y seront établies, la colonisation suivra rapidement.

Sans doute, tant qu'il y aura l'attrait de notre Nord-Ouest où il suffit de s'atteler à la charrue pour établir une ferme, il sera toujours difficile d'engager les colons à venir affronter la forêt et à s'y tailler une demeure. Mais à tout prendre, nous avons bien tout autant d'avantages à leur offrir. Prenez, par exemple, cette étendue de pays depuis la ligne du chemin de fer Transcontinental, en allant vers le sud jusqu'à ma ligne de base, —vingt-quatre milles d'eaux navigables, sans interruption,—où les plus gros vaisseaux employés à la navigation intérieure peuvent circuler en toute sûreté à n'importe quel état des eaux,—et s'il m'est permis d'anticiper sur ce que j'aurai à dire dans un prochain rapport sur la région au sud de ma ligne de base, où au moins soixante milles encore d'eaux paisibles, profondes, navigables s'avancent presque jusqu'au bord du bassin de la Harricana, recevant plusieurs ruisseaux flottables,—et égouttant des terrains relativement unis et bien boisés —ce qui assure en abondance du bois de construction et du bois de chauffage avec un bon sol arable,—je pense, qu'après tout, notre pays est aussi invitant que le grand Nord-Ouest. Si les eaux du versant septentrional ne sont pas aussi claires que nos courants cristallins de la vallée du Saint-Laurent, elles ne sont point alcalines, et elles sont convenablement distribuées dans toute la région.

Le reste de ce lac, (Seal's Home) ainsi que plusieurs autres grands lacs, au sud et au sud-est, feront le sujet d'un rapport aussitôt que la section 3 de la carte sera complétée.

La section entre le lac Seal's Home et le lac Kewagama a déjà été l'objet d'un rapport ; et il ne reste maintenant qu'à continuer le rapport à partir de l'endroit où nous avons laissé, au défilé entre les lacs Newagama et Kewagama dont j'ai parlé dans mon rapport sur la ligne de base. Le point de départ actuel de ce défilé est indiqué au point C sur la carte ci-jointe, section 2.

Le défilé continue dans une direction sud-ouest sur presque un mille, et puis s'élargit graduellement pour former une baie du lac Kewagama. Cette baie s'étend franc nord sur environ deux milles et demi de distance, jusqu'à l'endroit où elle s'ouvre sur le corps principal du lac. Nous avons continué l'exploration de ce grand lac vers le sud jusqu'à l'endroit où nous avons terminé sur la glace le printemps dernier, et vers le nord jusqu'à la décharge. La direction de la partie méridionale de ce bras du lac est nord-est-quart-nord, sur environ quatre milles, et puis elle tourne au nord-ouest-quart-ouest, sur environ trois milles. Il a environ un mille de largeur dans la partie la plus étroite à deux milles et demi dans la partie la plus large.

Les terrains tout alentour semblent être bien propres à la culture : riche sol d'argile, généralement bien boisé d'épinette, de sapin, de peuplier, de bouleau et de cyprès sur les hauteurs plus sèches. Il y a de la belle épinette grise sur le côté est du lac.

J'ai traversé à pied la péninsule au nord de la baie dont j'ai parlé en premier lieu, et j'ai été surpris de voir un aussi grand nombre de belles grandes épinettes dégagées et saines, mesurant de deux à deux pieds et demi à la souche ; et des buissons de noisetiers et autres arbrisseaux du même genre indiquent que le sol est riche et fertile.

Il y a de bons indices de minéraux autour du lac ; et en descendant la décharge, j'ai remarqué plusieurs " Claims " réservés,—quelques-uns des mineurs étaient à l'ouvrage lorsque nous y avons passé. A l'extrémité occidentale du bras nord-ouest susmentionné, un portage de trente-huit chaînes dans une direction ouest-quart-nord-ouest, nous conduit à une baie du bras occidental ou de la tête du lac. C'est probablement pour cela qu'on l'appelle " Turn Back Lake ", car l'on peut monter en canot à l'extrémité de ce portage, et en faisant un détour de dix-neuf milles, revenir au point de départ.

Dans une baie à droite en entrant dans la décharge du Kewagama, vient de l'est se jeter un gros ruisseau flottable. Nous avons cru d'abord que ce n'était qu'un chenal, mais après l'avoir remonté environ trois milles, nous avons constaté qu'il se dirigeait vers le nord et qu'il devenait impassable à cause des arbres renversés et du bois dérivé—avec un fort courant se précipitant vers le lac. En descendant la décharge, nous arrivons bientôt à un rapide que l'on passe au moyen de portages de chaque côté. Le portage du côté gauche a dix-sept chaînes cinquante de longueur, et a été récemment ouvert pour un chemin de voiture l'hiver, afin de transporter les provisions à la cache 9. Il coupe une pointe autour de laquelle la rivière serpente en rapides et en cascades donnant une chute de neuf pieds : puis il y a un quart de mille d'eau paisible, et nous arrivons à un autre rapide donnant une chute de quatre

pieds dans environ deux chaînes, ce qui fait, à partir du lac Kewagama jusqu'au pied de ce rapide, une chute totale de 13 pieds.

Ici les rives sont élevées de chaque côté,—la rivière coule dans une espèce de gorge, et l'on pourrait facilement construire un barrage pour refouler les eaux jusqu'au lac, et même pour relever le niveau du lac de deux à trois pieds, ce qui pourrait se faire sans beaucoup de dommages ; et ainsi l'on pourrait avoir ici une tête de chute de 15 à 16 pieds, avec la grande surface du lac Kewagama comme réservoir pour les temps de sécheresse.

Nous n'avons fait aucun mesurage pour nous assurer du débit possible, car cela eut été inutile. Quand j'ai passé là, c'était durant les inondations du printemps, et quand mon fils y a pris les niveaux en septembre, c'était durant un dégel, l'eau se trouvant à quatre pieds au-dessus de son niveau ordinaire d'été.

L'ancien portage qui faisait partie de la route de la compagnie de la baie d'Hudson entre le lac Victoria et l'Abitibi, passe sur le côté droit, et commence à la tête du premier rapide ; il a trente-cinq chaînes de longueur, atteignant la rivière au pied du deuxième rapide, comme la carte l'indique. Sans doute, il serait difficile de dire quel pourrait être le débit des eaux en temps de sécheresse, mais d'après l'apparence de la rivière, et les nombreux cours d'eau, quelques-uns d'un volume considérable, qui alimentent le lac Kewagama, je croirais qu'à l'aide d'un barrage comme je le suggérais ci-dessus, on pourrait compter sur un débit constant de 30,000 pieds cubes par minute, ce qui, avec une différence de niveau de 15 pieds, donnerait environ 750 chevaux-vapeur. Je suis sûr qu'un jaugeage bien fait à l'époque où nous nous y trouvions, aurait donné au moins 7,000 chevaux-vapeur.

A partir d'ici, la rivière coule dans une direction nord-quart-nord-est presque en droite ligne, sur environ quatre milles, jusqu'au confluent de la rivière Kinojevis. A mi-chemin environ de ce parcours, il y a un autre rapide qui donne une chute de cinq pieds, que nous avons franchi par un portage de deux chaînes seulement de longueur, sur la rive droite. A certains niveaux de l'eau, ce rapide peut être facilement sauté, mais quand la rivière Kinojevis est plus basse que le Kewagama, il est dangcreux d'essayer de le franchir. Les terrains de chaque côté de la rivière semblent être bien propres à la culture partout : bon sol argileux légèrement ondulé, et sans roches. Le bois est surtout de l'épinette, du sapin et du cyprès.

RAPPORT DE L'EXPLORATION DE LA RIVIÈRE KINOJEVIS DEPUIS LA BIFUR-
CATION DE LA KEWAGAMA EN DESCENDANT JUSQU'À LA LIGNE DE
BASE ENTRE LES RANGS 4 ET 5 DU BLOC A.

A environ trois quarts de mille en aval du confluent, une belle rivière d'environ huit chaînes de largeur afflue du nord ; et de là elle court au sud-ouest sur une distance d'un mille environ, après quoi elle coule tranquillement dans une direction presque ouest-quart-sud-ouest pendant à peu près sept milles, jusqu'à ce que nous arrivions au premier rapide qui donne une chute d'environ deux pieds. Vers le milieu de ce parcours, il y a une falaise rocheuse au sud ou sur le côté gauche, qui s'élève à environ cent pieds au-dessus du niveau de l'eau. A part cela, le terrain de chaque côté, est bas, uni et argilieux, bien propre à la culture, excepté peut-être quelques endroits déprimés le long de la rivière qui pourraient être un peu trop marécageux.

A environ trois quarts de mille en amont des rapides, un beau ruisseau flottable d'une demi chaîne de largeur vient du sud.

Au-dessous des rapides, il y a une île, et à un quart de mille plus bas, nous entrons dans le district récemment incendié.

Nous passons maintenant continuellement dans une région dépouillée par le feu sur une distance de sept milles et demi. Tout n'est pas récemment brûlé, car il y a plusieurs endroits qui accusent une deuxième végétation vieille de cinq à vingt ans, entresuivie de lopins brûlés depuis un an ou deux seulement. A environ deux milles et demi plus bas que l'endroit où nous sommes entrés dans le district brûlé, j'ai trouvé pour latitude, $48^{\circ} 26' 45''$, comme l'indique la carte.

A un demi mille au-dessous de mon point d'observation, nous avons passé dans deux petits rapides donnant chacun à peu près un pied de chute. Juste à mi-chemin entre ces deux petits rapides, un beau ruisseau flottable vient du sud-ouest, et à un quart de mille plus bas, nous arrivons à un portage sur la gauche, de 22 chaînes de longueur, à travers un brûlé presque ouvert, évitant des chutes et des rapides qui donnent un total de 18 pieds de différence de niveau. On peut développer ici une bonne force hydraulique de vingt pieds de chute.

Comme sur la Kewagama, il était inutile d'essayer de mesurer le débit de la rivière, vu que c'était pendant les crues du printemps ; mais il n'y a pas de doute que la Kinojevis ici doit avoir une capacité d'au moins mille pieds cubes par minute à l'étiage ordinaire. A l'extrémité inférieure

du portage, nous tombons dans un petit chenal, d'un courant rapide, qui nous conduit autour d'une île dans le bras principal de la rivière. De l'extrémité inférieure de l'île, la rivière coule tranquillement presque en droite ligne dans une direction ouest-quart-sud-ouest pendant quatre milles.

Le terrain ici semble plus montueux et plus aride, et vers le nord-ouest, on voit de hautes collines ou des versants de montagnes, à quatre ou cinq cents pieds au-dessus du niveau de la rivière, et à une distance de trois à six milles. La rivière tourne ensuite brusquement au sud-est, et nous entrons de nouveau immédiatement dans la forêt primitive; et au coude une belle rivière, de près d'une chaîne de largeur, arrive du nord-ouest. Cette rivière décharge plusieurs lacs, et nous avons exploré deux de ces lacs comme l'indique la carte.

A un demi-mille en aval de l'embouchure de la dernière rivière ou dernier ruisseau mentionné—la rivière principale tourne encore au sud-ouest, et coule tranquillement sur trois milles dans des rives basses et argileuses, boisées d'ormes, de frênes, de sapins, d'épinettes, de peupliers, etc.;—et puis débouche dans des baies et des évasements dans la direction du sud sur une distance de deux milles et demi, ce qui nous amène à un portage. A l'extrémité inférieure de ces élargissements, il y a une presqu'île, et immédiatement en arrière, arrive du sud une belle large rivière au cours paisible, que nous avons remontée, sur un mille, jusqu'à un endroit où elle s'élargit pour former un beau lac, d'un mille de largeur sur près de deux milles de longueur, et à son extrémité sud se jette un beau gros ruisseau flottable. C'est un bel endroit pour la chasse à l'orignal, à cause des berges basses et gazonnées tout autour, surtout entre ce lac et les élargissements, et des terrains bas et marécageux dont j'ai parlé ci-dessus.

Tandis que nous explorions la rive du lac, une belle femelle d'orignal vint brouter à une demi-portée de fusil de nous, et elle est restée là nous regardant sans bouger, pendant une bonne demi-heure. Il est probable qu'elle avait des petits avec elle, mais nous ne pouvions pas les apercevoir dans les joncs élevés.

Revenant au portage, nous l'avons arpenté, en descendant, et nous avons trouvé qu'il avait 43 chaînes de longueur, et que sa direction moyenne était de 315° , et la différence de niveau de la tête au pied du rapide était de 14 pieds. On peut développer ici encore une bonne force hydraulique, mais la hauteur de chute ne peut pas être beaucoup augmentée, à cause de la grande étendue de riche terrain bas et argileux immédiatement en amont qui se trouverait submergée si les eaux étaient élevées seulement de quelques pieds.

Au-dessous de ce portage, la rivière coule franc ouest sur une distance d'un demi-mille jusqu'à un endroit où un beau ruisseau flottable vient s'y jeter du sud, et ensuite la rivière principale coule dans une direction nord-ouest-quart-ouest, pendant deux milles et demi; et à environ un mille au-dessous du dit ruisseau, il y a une île qui offre un excellent emplacement pour un pont, le chenal du côté gauche n'ayant que deux chaînes de largeur, et celui de droite, pas plus d'une demi chaîne. Nous sommes encore entrés dans une belle zone de terrains unis et argileux.

A l'extrémité de la dernière course mentionnée, la rivière détourne brusquement et coule presque franc sud sur une distance d'environ un mille, et ensuite elle court dans la direction nord-ouest-quart-ouest sur environ deux milles, encore dans un excellent sol argileux, bien boisé de grande futaie d'épinette, de sapin, de peuplier et de bouleau, avec ici et là de l'épinette rouge dans les fonds. A l'extrémité de ce parcours, j'ai trouvé par la hauteur méridienne du soleil, latitude: $48^{\circ} 23' 35''$. La rivière tourne ensuite de nouveau au sud-ouest, sur environ un mille et demi, et puis au sud-est-quart-sud un autre mille.

Dans ce dernier parcours, se jette de l'ouest la décharge du lac Kajakanikamak, un beau cours d'eau qui fournit une route canotière pour aller au lac Abitibi. Juste vis-à-vis de son embouchure, un beau ruisseau flottable, d'un tiers de chaîne de largeur, vient s'y jeter de l'est.

Puis la rivière tourne encore au sud-ouest, et à un demi-mille plus bas, nous arrivons à un rapide qui donne une chute de trois pieds, et que nous avons passé en portageant sur les rochers de la rive droite. Ce rapide peut être franchi à l'eau basse ou au niveau moyen des eaux, mais au temps où nous nous y sommes trouvés, il était trop risqué d'essayer de le sauter, à cause des tourbillons dangereux qui se forment toujours au pied de ces rapides quand les eaux sont hautes.

A environ un quart de mille, nous arrivons à un autre rapide beaucoup plus fort, donnant une chute de cinq pieds, que l'on passe par un portage, de cinq chaînes de longueur sur la rive droite. Ce portage et les bois adjacents de chaque côté ont été dévastés par un ouragan en 1906, et il n'est pas resté un seul arbre debout sur son passage, qui semble avoir fait une trouée régulière d'une largeur d'environ cent verges taillée aussi bien et aussi nette dans le bois debout, que si on avait abattu le bois avec une machine à faucher, il semble avoir passé comme un coup de balai du sud-ouest au nord-est. On peut avoir ici 10 à 12 pieds de chute sans causer beaucoup de dommage aux terrains.

A environ trente chaînes en aval des rapides, un ruisseau flottable d'un quart de chaîne de largeur, vient du sud-est. A un demi-mille en aval du ruisseau, il y a une île, et à partir de là la rivière coule à l'ouest sur un autre demi-mille, puis elle reçoit un autre ruisseau flottable d'une largeur approximative d'un tiers de chaîne et qui vient du nord. De là, la rivière principale se dirige vers le sud-quart-sud-ouest encore un mille et demi, jusqu'à un endroit où se forme une large baie et un ruisseau afflue de l'est.

La rivière ensuite se dirige au sud-est sur trois milles, jusqu'à un endroit où j'ai pris la hauteur méridienne du soleil et constaté que la latitude était de $48^{\circ} 19' 5''$, comme l'indique la carte. Au premier mille sur ce dernier parcours, un gros ruisseau d'une demi chaîne de largeur vient de l'ouest, et juste au-dessus de mon point d'observation, un autre ruisseau flottable d'un tiers de chaîne de largeur vient aussi de l'ouest. Le terrain est plus accidenté dans ce dernier parcours, mais le sol est excellent, avec de la grosse épinette sur le flanc des côteaux, et du mélèze, de l'orme, du frêne, du peuplier et du bouleau dans les fonds le long de la rivière.

A un demi-mille au-dessous de mon point d'observation, un bon ruisseau flottable vient du nord-est, et de là la rivière principale détourne vers le sud-ouest sur une distance de trois quarts de mille, jusqu'à l'endroit où nous traversons la ligne tracée pour le chemin de fer Transcontinental, quand on a essayé de passer au sud du lac Abitibi. Vers le milieu de ce dernier parcours, il y avait des gens occupés à miner sur le côteau indiqué à gauche ou au sud de la rivière. Nous avons relevé une partie de cette ligne de chemin de fer, afin de la mettre exactement sur notre carte.

Continuant à descendre la rivière dans une direction presque franc sud, à partir de l'intersection de la ligne de chemin de fer sus mentionnée, à une distance de 110 chaînes, nous arrivons à notre ligne de base ou parallèle de latitude entre les rangs 5 et 6 du bloc A. Ici, j'ai planté une borne en pierre, de 2 pieds de longueur, marquée R. 6 au nord, et R. 5 au sud, avec des morceaux de verre en-dessous, et un poteau d'épinette, de neuf pouces carrés, en avant, planté dans la dite ligne de base sur la rive droite, à environ cinq pieds au-dessus de la ligne des eaux hautes. Sur ce poteau on a inscrit : R. 6 au nord, "Henry O'Sullivan, P. L. S." à l'est, R. 5 et "June 4th 1907," au sud, et "29 milles 52.80 chaînes à l'ouest"; avec des arbres de repère : un sapin *plaqué* $4\frac{1}{2}$ pieds au sud, et un gros peuplier aussi *plaqué*, à 15 pieds au S. quart S. O., tous deux marqués B. T.

Comme on avait constaté une petite différence dans la distance entre ma ligne de base et celle tirée par M. Blouin, A.-G., entre les rangs 4 et 5, en mesurant sur ma ligne méridienne, comme l'atteste un rapport précédent, j'ai

continué le levé de la rivière en descendant pour me rattacher à mes opérations de l'automne dernier, puis de là à la ligne de M. Blouin.

En aval de ma ligne de base, la rivière coule dans la direction sud-est-quart-sud, sur une distance d'environ un mille, et puis tourne au sud-ouest-quart-sud sur environ deux milles, jusqu'à l'endroit où elle débouche dans le lac Rush. Sur le côté ouest du lac Rush arrive la décharge du lac *Island* des eaux de l'Ottawa.

Nous avons remonté cette décharge environ trente chaînes, jusqu'au confluent formé par la décharge d'une autre chaîne de lacs, dont nous avons exploré l'un comme l'indique la carte. Après avoir continué de remonter la décharge du lac *Island*, à environ un demi mille du confluent nous avons dû abandonner, à cause des nombreux obstacles, arbres tombés, bois morts, etc., Revenant à la rivière principale, nous avons descendu le lac Rush, et de sa décharge la course générale est franc est sur une distance d'environ deux milles et demi, dans un bon terrain argileux bien boisé d'épinette, de sapin, de peuplier et de bouleau.

De l'extrémité de ce parcours, la rivière coule franc sud-est environ trois quarts de mille, jusqu'à l'endroit où un gros ruisseau vient s'y jeter du nord-est, et nous en avons exploré une partie comme il est indiqué sur la carte. De l'embouchure de ce ruisseau, la rivière principale coule au sud-ouest-quart-sud, presque en droite ligne, sur plus de deux milles et demi, jusqu'à ce qu'elle débouche dans un autre lac d'environ un mille et demi de longueur, sur un quart à trois quarts de mille de largeur. Il y a une petite île dans ce lac ; juste vis à vis de sa décharge, la rivière coule franc sud durant environ un mille dans un autre évasement d'environ trente chaînes de largeur, et puis se retrécit jusqu'au "Cran Serré", où toute la rivière passe dans une gorge qui n'a pas plus que cinquante pieds de largeur.

Ce serait un site splendide pour un pont. Quand nous l'avons visité, à l'eau basse, en 1906, ce n'était qu'un courant rapide mais doux ; mais quand nous sommes descendus en juin, il était déchaîné et dangereux : des tourbillons pouvant engloutir un canot, causés par l'eau comprimée dégorgée dans toute direction, en font un endroit où l'on fait bien de gagner la rive durant les crues du printemps. C'est ici que j'ai raccordé mes opérations avec celles faites dans l'automne de 1906, comme l'indique la carte, mais afin d'avoir un contrôle plus complet, j'ai continué mon levé (distance d'un mille et demi) jusqu'à la ligne de M. Blouin.

J'ai trouvé que la distance mesurée sur une ligne franc sud, entre les deux lignes de base, c'est-à-dire la profondeur du 5e rang du bloc A, est exacte-

ment de dix milles, ce qui me convainc d'autant plus que le mesurage doit avoir été un peu court sur la ligne frontière interprovinciale.

On doit considérer que la partie de la ligne frontière interprovinciale, entre les dites lignes de base, est celle où se trouve la ligne de faite ou de partage des eaux, et, partant, la partie où le terrain est le plus accidenté, et à moins que l'on apporte la plus grande précaution et une attention absolue au chaînage, les distances se trouvent toujours trop courtes quand on les compare avec les mesurages faits sur le terrain plan. Théoriquement, la distance entre les deux lignes de base, devrait être de dix milles, 8 chaînes et 98 chaînons.

Dans le rapport précédent et sur la carte qui l'accompagnait, j'ai essayé de donner la hauteur de chaque chute, cascade ou rapide, mais non pas l'altitude de chaque bassin de lac et de rivière comme j'avais coutume de faire jusqu'à présent, sur d'autres cartes semblables d'explorations,—pour cette raison qu'il y a beaucoup trop de différence entre les niveaux donnés par M. Lindsay Russell, sur son profil de la première exploration de l'Ottawa,—et les altitudes données par M. James White, du département de l'Intérieur,—et aussi entre celles-ci et les élévations données par les ingénieurs du chemin de fer Transcontinental.

Si j'ai l'occasion de vérifier la vraie différence de niveau entre le lac Témiscamingue et le lac des Quinze, je pense que mes autres données sont suffisamment exactes pour toutes fins pratiques; et je pourrai, dans un prochain rapport, donner la hauteur de chaque point important au-dessus du niveau de la mer. Quand nous avons croisé des lignes de chemins de fer, nous avons essayé autant que possible de les relever sur une certaine distance de chaque côté, afin de pouvoir les mettre correctement sur notre carte, d'après les instructions que j'avais reçues.

L'exploration du reste du lac Seal's Home et de la route canotière pour franchir la hauteur des terres, ainsi que de la descente de l'Ottawa, comprenant quelques grands lacs et rivières jusqu'à présent inconnus du département, fera le sujet d'un autre rapport.

HENRY O'SULLIVAN,

Insp. des Arp. et Topographe Provincial.

Jeune Lorette, 29 février 1908.

APPENDICE N^o 46RAPPORT CONCERNANT "LES DERNIÈRES CASCADES DE LA RIVIÈRE
AUX OUTARDES".

QUÉBEC, 25 avril 1908.

A l'honorable A. TURGEON,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai cru devoir profiter du voyage que j'ai fait à Manicouagan sur la Côte nord du Saint Laurent, comté de Saguenay, au mois d'avril 1907, pour examiner, tout près de là, le groupe important de chutes et de rapides que j'appelle ici *Les dernières cascades de la rivière aux Outardes*. C'est ce groupe de chutes et de rapides, constituant une force hydraulique très importante, qui fut offert à bail emphytéotique aux enchères du 21 juin 1906 et qu'on désigna alors sous le nom de "Principales chutes de la rivière aux Outardes".

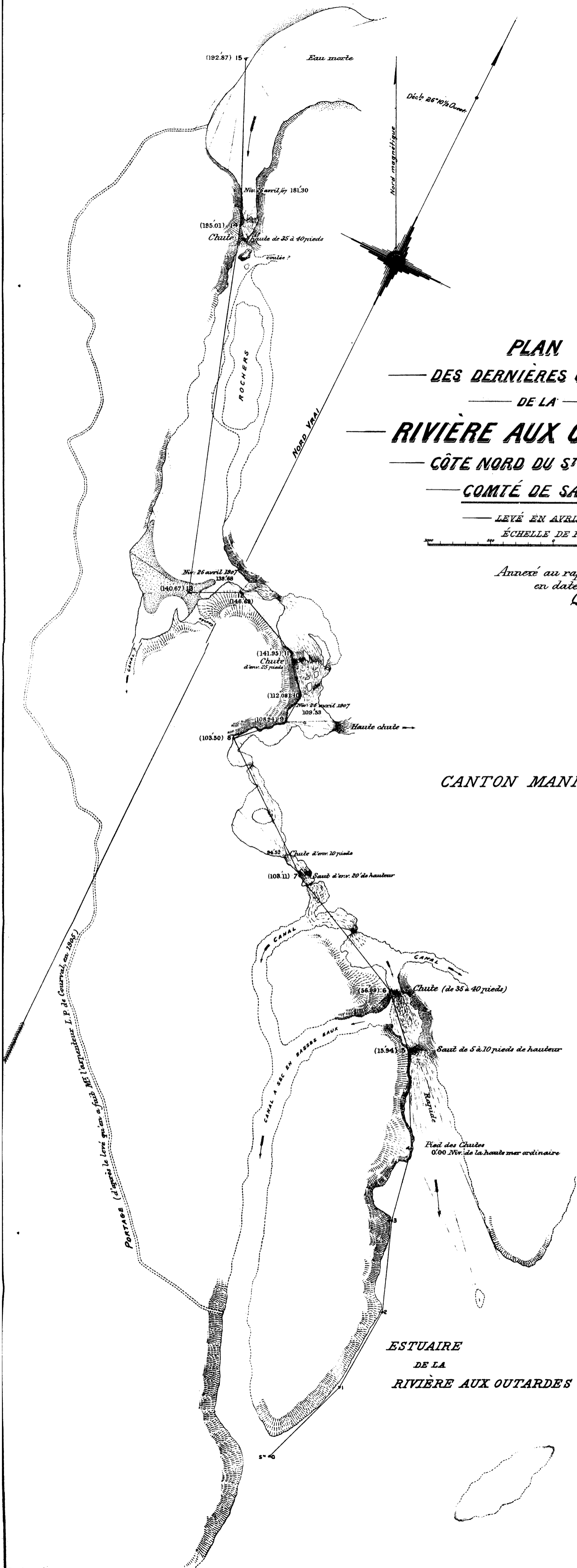
DÉBIT DE LA RIVIÈRE.

Dès le 18 avril, afin de profiter de la glace, qui était encore bonne sur la rivière aux Outardes, je suspendis mon travail à Manicouagan pour aller faire le jaugeage de celle-ci, opération que je fis ce jour-là même, dans d'excellentes conditions à tous les points de vue ; aussi ai-je tout lieu de croire à l'exactitude du résultat que j'en ai obtenu. La rivière était, à ce moment, on peut dire, à son plus bas niveau, car jusque là le dégel s'était à peine fait sentir et ne pouvait avoir eu, par conséquent, qu'une influence insignifiante sur le débit des cours d'eau, dans toute cette région du nord.

Le jaugeage a été fait à quelque distance (un mille environ) en amont du groupe de chutes et de rapides dont il s'agit.

La vitesse du courant a été mesurée au moulinet, en 48 points différents de la section transversale de la rivière, et voici le résumé de l'opération du jaugeage :

Largeur utile de la rivière, au plan d'eau : 168 pieds et demi ;
Profondeur moyenne, sous la glace : environ 5'.83 ;
Surface utile de la section (sous la glace) : 983 pieds carrés ;



PLAN
 — **DES DERNIERES CASCADES** —
 — **DE LA** —
 — **RIVIERE AUX OUTARDES** —
 — **CÔTE NORD DU ST LAURENT** —
 — **COMTÉ DE SAGUENAY** —

— **LEVÉ EN AVRIL 1907** —
 — **ÉCHELLE DE PIEDS** —

*Annexé au rapport du soussigné
 en date de ce jour.
 Québec, 25 avril, 1908.*

F. H. Fournier
 Ingénieur F.H.

CANTON MANICOUAGAN

**ESTUAIRE
 DE LA
 RIVIERE AUX OUTARDES**

Vitesse moyenne dans cette section : 2'94 par seconde ;
Débit total : 2,884 pieds cubes par seconde.

D'après les meilleures cartes que nous ayons du pays arrosé par la rivière aux Outardes, la superficie du bassin de cette rivière serait d'environ 7,600 milles carrés, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de celle qu'a le bassin du grand cours d'eau voisin, la Manicouagan.

Le débit par mille carré, de la rivière aux Outardes était donc, à la date précitée (18 avril 1907), de 0.38 de pied cube par seconde, chiffre qui concorde exactement avec celui que j'ai obtenu sur la Manicouagan, deux jours seulement auparavant, et absolument dans les mêmes conditions.

Pour faire voir comme ce chiffre (0.38) tombe bien d'accord avec les résultats de jaugeages d'autres cours d'eau que j'ai effectués dans la saison des basses eaux, voici quelques-uns de ces résultats :

- 0.41 pour l'Ottawa, à Mattawa, le 30 mars 1901 ;
- 0.40 pour la même rivière, à la Roche Capitaine, le 15 mars 1901 ;
- 0.36 pour la rivière des Quinze, le 19 mars 1902.

Nous sommes donc maintenant fixés, et cela d'une manière très satisfaisante, je crois, sur le débit minimum de la rivière aux Outardes ; et le débit minimum est toujours, comme on le sait, celui qui intéresse le plus, au point de vue de l'utilisation ou de l'exploitation des chutes d'eau. Quant au débit moyen de cette rivière, il n'est guère, suivant toute probabilité, que de 8,000 à 8,500 pieds cubes par seconde.

HAUTEUR DES CHUTES.

J'ai regretté de n'avoir pu compléter le levé du plan de toute cette partie mouvementée (la partie où se trouve le *groupe* des dernières cascades) de la rivière aux Outardes, mais les progrès rapides du dégel rendaient la chose absolument impossible : il y avait encore trop de glace pour passer d'une rive à l'autre en canot, et cependant on ne pouvait pas marcher sûrement sur cette glace. Heureusement, j'ai pu lever le plan du "canal principal de droite de la rivière", et aussi mesurer la hauteur totale du groupe de chutes et rapides en question, hauteur sur laquelle d'ailleurs on n'était pas du tout fixé : la Commission Géologique du Canada (plan de J. Richardson, 1869), donnant au groupe des dernières chutes de la Manicouagan, une hauteur totale de 162 pieds quand celle-ci n'est en réalité que de 86 pieds ou environ, il était assez naturel dès lors de supposer que la hauteur de 221 pieds attribuée par cette Commission au groupe de chutes et de rapides qui font le sujet du présent rapport pouvait être quelque peu exagérée.

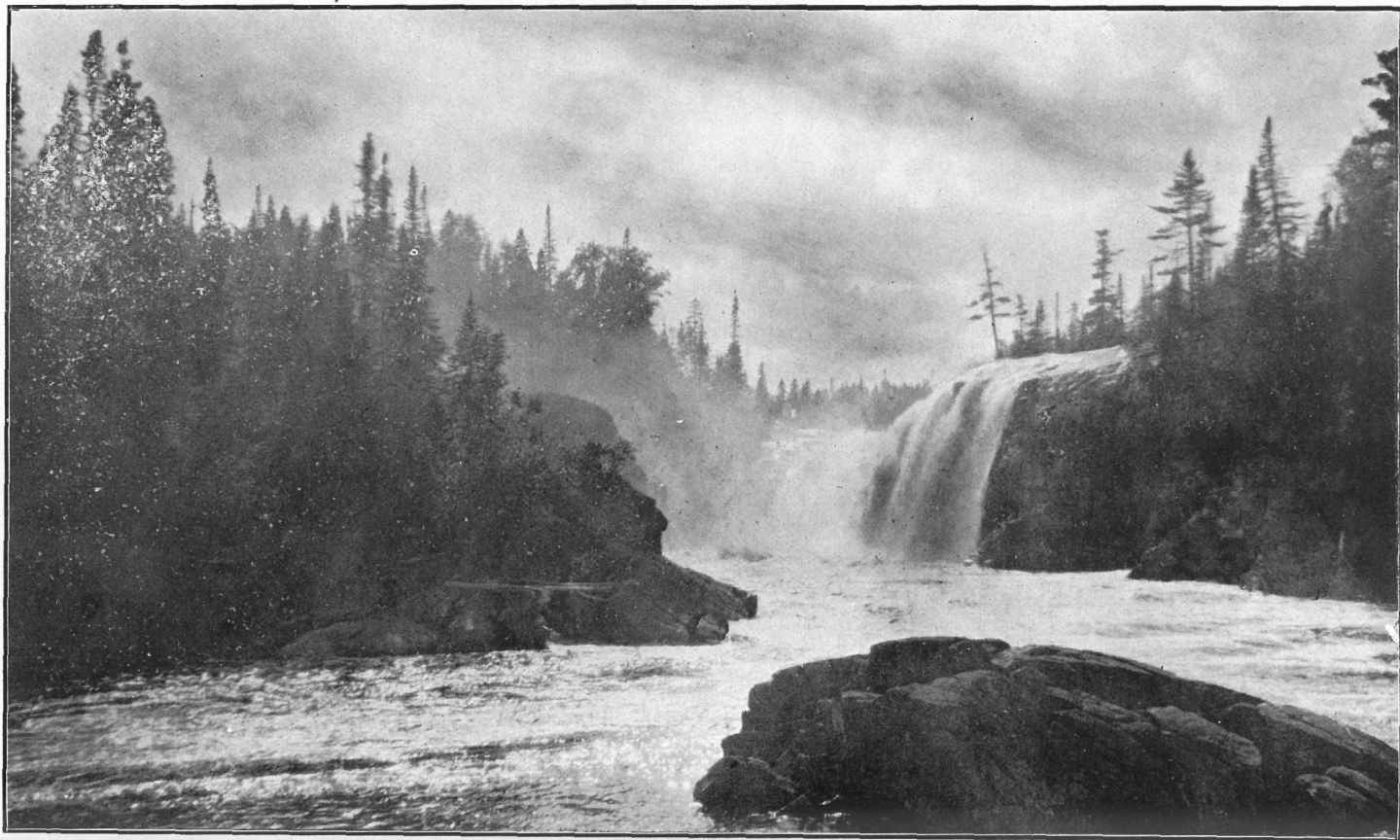
J'ai trouvé la hauteur totale du dit groupe de chutes et rapides égale à 181'.30, soit 181 pieds en chiffres ronds, hauteur qui a été vérifiée d'une manière satisfaisante, je crois, et voici comment : Il y a bien 1 pied ou à peu près de dénivellation entre la surface de la rivière aux Outardes, à la tête même des chutes en question et la surface de cette rivière à l'endroit où débouche le *portage* qui la relie à la tête des " Premières Chutes de la Manicouagan ". Ainsi, ce dernier point de la surface de la rivière aux Outardes serait donc, en chiffres ronds, à 182 pieds au-dessus du niveau de la haute mer ordinaire. Or j'ai trouvé, par nivellement tachéométrique, que la tête des " Premières Chutes " de la Manicouagan est à 86 pieds, à très peu de chose près, au-dessus du même niveau (ce dernier chiffre concorde presque parfaitement. peut-on dire, avec la hauteur donné par les ingénieurs de M. de Lorimier ; voir appendice no 70, page 290, du " Rapport du Ministre des Terres et Forêts de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin (1907), et comme l'extrémité est du portage dont je viens de parler est à un demi-mille à peu près en amont de cette tête des " Premières Chutes " de la Manicouagan, nous pouvons admettre, sans nous éloigner beaucoup de la vérité, que la Manicouagan, à cette extrémité du dit portage, est à 87 pieds au-dessus du niveau de la haute mer ordinaire. Maintenant, la moyenne de deux nivellements barométriques, effectués dans de très bonnes conditions, sur le portage qui relie, au point où elles sont le plus rapprochées, les deux rivières Manicouagan et aux Outardes, m'a donné 95 pieds comme hauteur de celle-ci au-dessus de la Manicouagan. Or 87 pieds, hauteur de la Manicouagan à l'extrémité du dit portage, et 95 de hauteur additionnelle de là à l'autre extrémité du portage, sur la rivière aux Outardes, donnent précisément 182 pieds, c'est-à-dire la différence de hauteur que j'ai trouvée entre ce dernier point et le niveau de la haute mer ordinaire, par un nivellement direct, absolument indépendant des deux autres.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, la hauteur totale des " dernières cascades de la rivière aux Outardes " proprement dite est de 181 pieds.

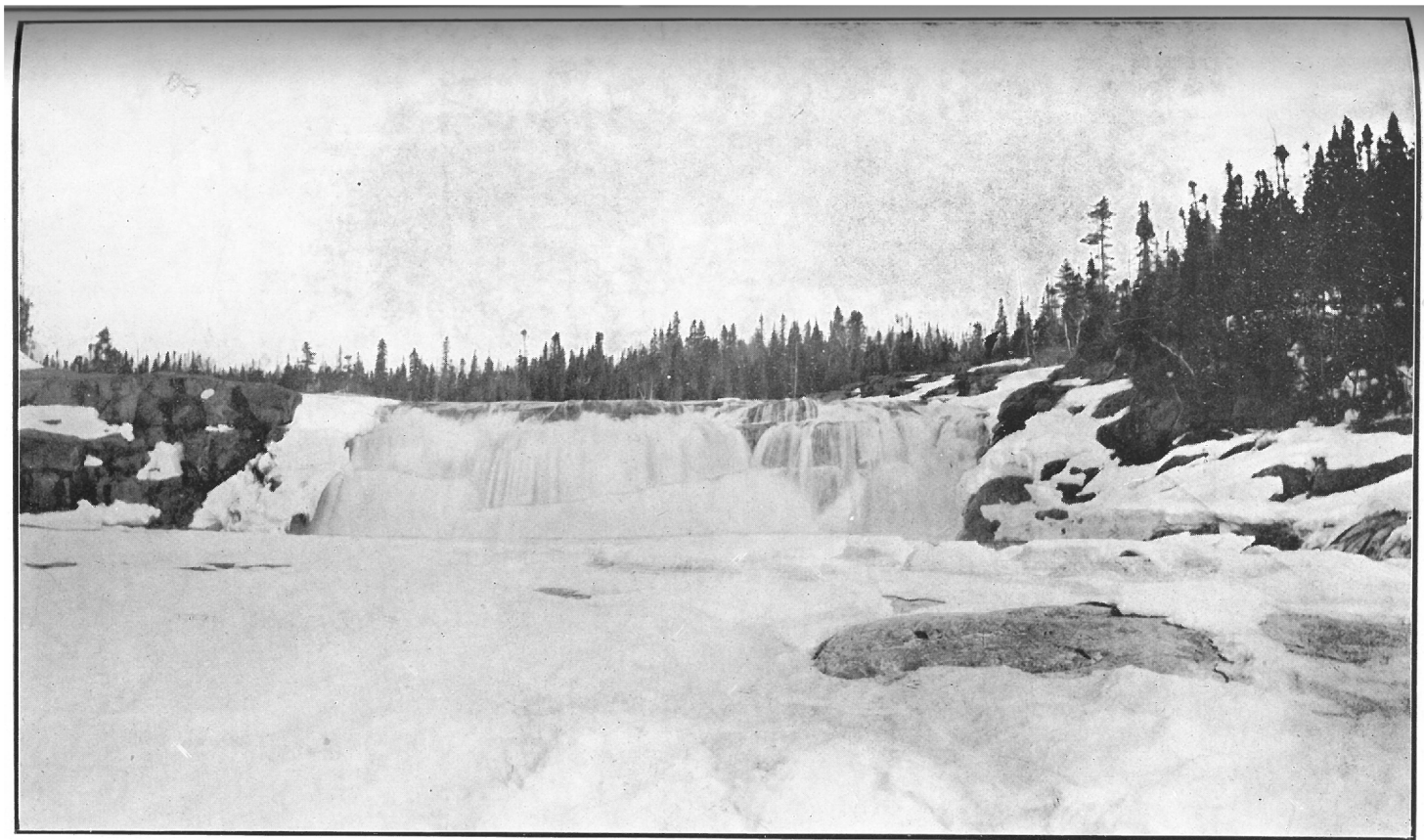
LONGUEUR DES CHUTES.

La longueur développée de ce que j'ai appelé le canal principal de droite de la rivière, d'une extrémité à l'autre des dites cascades, est de 1 mille et 7/10 environ. Le portage qui longe en quelque sorte ce groupe de chutes et de rapides, sur la rive droite, a une longueur de deux milles, à très peu de chose près, et je l'ai indiqué sur le plan ci-joint d'après les données de M. l'arpenteur de Courval, qui l'a relevé en 1905.

Je comprends facilement aujourd'hui pourquoi les arpenteurs qui sont passés par là ont toujours indiqué un peu vaguement cette partie de la rivière



Tête du groupe des dernières cascades de la rivière aux Outardes, comté de Saguenay.



Pied du groupe des dernières cascades de la rivière aux Outardes, comté de Saguenay. (Vue prise en hiver.)

aux Outardes, comme ils l'ont fait d'ailleurs pour la partie correspondante de la rivière Manicouagan. C'est qu'il faut dire qu'il est très difficile de passer dans ces parties de rivières, et qu'il était autrefois (il y a 30 ou 40 ans encore) presque impossible de les relever, à moins d'y consacrer un temps très considérable, alors que l'on devait avoir recours au chaînage pour la mesure des longueurs ou distances. Par l'application de la tachéométrie, cette énorme difficulté disparaît complètement, et les opérations de planimétrie et de nivellement deviennent, matériellement du moins, beaucoup plus faciles.

DESCRIPTION DES CHUTES.

A la tête des chutes, la rivière a de cinq à six cents pieds de largeur ; à 600 pieds en aval de la tête du portage (celui des "Dernières Cascades") elle se rétrécit subitement, et à 1000 pieds du même point se trouve une chute de 35 à 40 pieds de hauteur, la première du groupe en question. Au bas de cette chute, la rivière s'élargit de nouveau, et sur une longueur d'un demi-mille environ, elle n'offre rien de bien remarquable. A la cote 138',68, nouveau rétrécissement, et là commence une suite ininterrompue de cascades et de rapides jusqu'à l'estuaire.

A peu près à mi-chemin entre la tête et le pied de la partie de la rivière qui nous occupe, il y a une chute de 25 pieds de hauteur environ, au bas de laquelle se trouve un petit bassin ou remous presque circulaire, d'où une partie des eaux de la rivière s'échappe sur la gauche, c'est-à-dire à l'Est, par un canal relativement étroit qui s'ouvre à la tête de ce qui m'a semblé être une très haute chute, que malheureusement je n'ai pas pu visiter.

De ce bassin, cours rapide qui rachète, dans une longueur d'un quart de mille à peu près, une différence de niveau de 15 pieds en chiffres ronds, c'est-à-dire celle qu'il y a entre les cotes 109',53 et 94',52 inscrites sur le plan ci-joint.

De là, continuant à descendre, nous rencontrons successivement une petite chute de 10 pieds, un saut d'une vingtaine de pieds, puis une belle cascade de 35 à 40 pieds de hauteur, dont j'annexe ici une photographie, et enfin un saut de 5 à 10 pieds de haut suivi du dernier rapide.

PUISSANCE DES CHUTES.

En basses eaux, c'est-à-dire avec un débit de 2884 pieds cubes par seconde, chaque pied de chute représente une puissance absolue de 327 chevaux-vapeur, ce qui donne pour l'ensemble du groupe de chutes et rapides en question, une puissance totale de 59,187 (59,000 en chiffres ronds) chevaux-vapeur ; et c'est là, on peut dire, le minimum de la puissance de ces chutes

Lorsque la rivière aux Outardes atteint son débit moyen, de 8,000 à 8,500 pieds cubes par seconde probablement, la puissance absolue totale des dites chutes est de 170,000 chevaux-vapeur ou environ.

DÉVELOPPEMENT.

Malheureusement, les renseignements incomplets que je possède sur ces chutes de la rivière aux Outardes, ne me permettent pas de me prononcer sur la question du développement de ces importantes forces hydrauliques. Toutefois, ce que j'en ai vu me permet de corroborer dans une certaine mesure, ce que dit à ce sujet M. J.-C. Langelier dans son intéressant rapport sur " La Région des rivières Manicouagan et aux Outardes " : " ..le lit de la rivière est rempli d'îlots de roc solide, qui faciliteraient la construction de barrages et l'établissement de prises d'eau ". (Voir " Rapport du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1901 ").

Ce rapport de M. Langelier contient de nombreux et précieux renseignements, non seulement sur les chutes dont il s'agit, mais aussi sur toute la région arrosée par la rivière aux Outardes et la Manicouagan.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre.

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS.-ED. GAUVIN,
I. F. H.

ETAT indiquant les forces hydrauliques vendues ou affermées par la Province, du 1er juillet 1907 au 30 juin 1908.

LOCALITÉS ET DESCRIPTIONS	Nombre approximatif de chevaux- vapeur utilisables	A qui vendu ou affermé	Date de la vente ou de l'affermage	Prix et conditions des ventes ou des affermages	Puissance utilisée jusqu'à cette date Chevaux-vapeur	Montant payé comp- tant ou en acompte sur prix de vente ou d'affermage	Observations
<i>Rivière Shawinigan.</i> Paroisse Ste-Flore, comté de Champlain. La partie du lit de la rivière Shawinigan, située entre les marques des hautes eaux de la rivière depuis le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 626 et 627 du cadastre de la paroisse de Ste-Flore, jusqu'au prolongement de la limite sud du dit lot No 627; aussi les flots qui ne sont pas concédés, les rochers, battures, rapides, pouvoirs d'eau, etc., qui se trouvent dans les limites décrites ci-dessus. Superficie 8 arpents carrés, plus ou moins.	300	Vendu à "The Shawinigan Hydro-Electric Co." Limited.	11 oct. 1907.	1,000 00	1,000 00	Octroi par lettres-patentes.
<i>Rivières Rocheuse et Fourchue.</i> Canton Parke, comté de Kamouraska. Le lit de chacun des lacs Crescence Camille et celui des rivières Rocheuse et Fourchue, comprises dans les limites du bloc "X" du canton Parke.	132	Vendu à J. Camille Pouliot, avocat, Rivière-du-Loup.	14 oct. 1907.	100 00	100 00	Octroi par lettres-patentes.
<i>Rivière à Beause.</i> Canton Malhiot, comté de Champlain. Le lit de la rivière "A Beause," qui traverse les lots Nos 60, 61, 62, 63, 64 et 65 du 1er rang du canton Malhiot.	24	Vendu à Robert R. Swezey, de Québec.	15 oct. 1907.	150 00	150 00	Octroi par lettres-patentes.
<i>Rivière Madeleine.</i> Canton Denoue, comté de Gaspé. Les forces hydrauliques de la rivière Madeleine, dans le canton Denoue, et le contrôle de celle-ci et de ses tributaires sur les terres vacantes de la Couronne, avec 1,200 acres de terrain devant comprendre l'étendue nécessaire pour une voie ferrée, des chutes au golfe St-Laurent.	6,000	Vendu à Chas W. Mullen, Bangor Maine.	Promesse de vente de ces forces hydrauliques avait été consentie le 26 juin 1902; mais la vente n'a été complétée qu'en mai 1908.	22,700 00	22,700 00	Octroi par lettres-patentes du 5 mai 1908.
<i>Rivière Sawga.</i> Canton Montigny, comté d'Ottawa. La partie du lit de la rivière Sawga, sur toute la largeur du lot No 7 du 1er rang du canton Montigny.	50	Vendu à A. C. Miquelon, Danville, P. Q.	13 mai 1908.	80 25	80 25	Octroi par lettres-patentes.
<i>Rivière "Petite Bostonnais"</i> Canton Malhiot, comté de Champlain. Le lit de la rivière Petite Bostonnais, sur les lots Nos 48, 49, 50 et 51 du 1er rang du canton Malhiot. Partie du grand lac Wayagamack et de sa décharge. Les trois chutes suivantes de la Petite Bostonnais : 1re chute, de 10 pieds de hauteur. 2e " 10 " " 3e " 50 " " plus ou moins, situées respectivement à 1/2 mille 1/2 et 2 milles environ en aval du grand lac Wayagamack.	430	Loué à Alcide, Etienne Goyette, Grand'Mère, P. Q., pour 99 ans.	21 janvier 1908.	Rente annuelle de \$90.	90 00	
<i>Lac Chibougamou, décharges Est et Ouest.</i> Canton Roy, district Abitibi. 1. La décharge Ouest du lac Chibougamou et les parties des lacs Doré et Chibougamou, comprises en front du bloc "F" du canton Roy, ayant pour limite Nord une ligne Est astronomique, à partir de l'extrémité Nord du dit bloc "F" et pour limite Sud une ligne courant N. 75° E. astronomique, à partir de l'extrémité Sud du même bloc "F". Contenance 15 acres, plus au moins. 2. La décharge Est du lac Chibougamou et les parties des lacs Chibougamou et Doré, limitées au Nord par une ligne Est astronomique, ou prolongement de la limite Nord du bloc "G" du canton Roy, à l'Ouest par une ligne Sud astr.; partant de l'extrémité Ouest de la limite Nord du dit bloc "G". Contenance 22 acres, plus ou moins. La concession comprend aussi les pouvoirs d'eau, îles, rochers, etc., qui se trouvent dans les limites indiquées plus haut.	640 160	Peter McKenzie, Montréal, P. Q.	30 oct. 1907.	5,000 00	5,000 00	Octroyé par lettres-patentes.

CHS-ED. GAUVIN,

Ingénieur F. H.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1908.

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 48.

LISTE DES CANTONS INSPECTÉS EN VUE DE LA CLASSIFICATION DES TERRES
AVEC LES NOMS DES INSPECTEURS NOMMÉS A CET EFFET, DEPUIS
LE 1^{ER} JUILLET 1907 AU 30 JUIN 1908.

M. Godfroy Bédard a transmis le rapport d'inspection de tout le canton Lessard et des rangs 4, 5, 6, et 7, N. E. et 7, S. O. de Chavigny ;

M. V. O. Morissette a transmis le rapport d'inspection d'une partie du canton Lepage, rang I, A, 2, N. E. 2, S. O. 3 N. E. 3, S. O. 4 N. E. 4 S. O. et aussi celui d'une partie du canton Pinault : rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 ;

M. Cyrille Leclerc a transmis le rapport d'inspection d'une partie du canton Raudot, savoir : rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6 A. et B.

M. André Caron a transmis le rapport d'inspection d'une partie du canton Adstock, savoir : rangs 1 à 7 inclusivement ;

Pohénégamook : rangs 1 à 4 inclusivement ;

Hackett : Partie du canton.

Standon : tout le canton.

M. James Hamilton a transmis le rapport d'inspection d'une partie du canton Lafontaine : rang 5.

Ashford : rangs 1 à 7 ;

Garneau : tout le canton.

Bourdages : rangs 4, 5, 6, et 7.

M. Michel Franceur a transmis le rapport d'inspection d'une partie des rangs du canton Arago : rangs 1, 2, et 3.

Beaubien : tout le canton.

M. J. A. DeRoy a transmis le rapport d'inspection d'une partie du canton St-Denis, savoir : rangs 7 et 8 ;

M. J. B. Morin a transmis le rapport d'inspection de tout le canton Panet et des rangs 1 à 7 du canton Patton.

M. L. J. Turgeon a transmis le rapport d'inspection de tout le canton Bellechasse.

APPENDICE No 49.

LISTE DES CANTONS DONT LES TERRES ONT ÉTÉ CLASSIFIÉES PAR ORDRE EN
CONSEIL, DEPUIS LE 1ER JUILLET 1907 JUSQU'AU 30 JUIN 1908.

Packington (rangs 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13). Cabano (tout le canton).
Albanel (rangs A. B. 1, 2, 3, 4, 5). Lafontaine (5e rang): Raudot (1, 2, 3, 4,
5, 6, A. B.). Ashburton (tout le canton). Humqui (tout le canton). Fleuriault
(tout le canton). Lepage (tout le canton). Arago (rangs 1, 2, 3). Montminy
(tout le canton). Sydenham (rangs 1, 2, 3). Adstock (rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7).
Lessard (tout le canton). Chavigny (rangs 4, 5, 6, 7, N. E.). Panet (tout le
canton). Painchaud (rangs A. B. 1, 2). Ashford (tout le canton). Casgrain
(rangs 1, 2, 3, 4). Hope (rangs 2, 3, 4, 5, 6, 7). Dionne (rangs A, 1, 2, 3, 4).
Rolette (rangs 1, 2, 3, 4, 5). Demers (tout le canton). Dalibaire (rangs 1, 2,
3, 4). Buguay (rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6). Pinault (rangs 1 à 7 inclusivement).
Awantjish (rangs 1 à 8 inclusivement). Tourelle (rangs 1, 2, 3). St-Denis
(rangs 7 et 8). Robidoux (rang 1). Daaquam (rangs A. B. 1, 2). Patton
(rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7). Neigette (rangs 1 à 8 inclusivement). Park (tout le
canton). Bellechasse (tout le canton).

APPENDICE No 50.

ETAT indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux biens des Jésuites pour les dix dernières années.

ANNÉE.	RECETTES.	DÉPENSES.
1899....	\$ 6,679 14	\$ 2,410 82
1900....	11,025 68.....	1,417 93
1901....	3,733 17.....	1,335 56
1902....	8,089 76.....	1,709 01
1903....	3,061 20.....	1,833 75
1904....	2,923 28.....	1,475 00
1905....	2,584 27.....	1,475 00
1906....	4,642 29.....	2,855 50
1907....	11,069 55.....	2,722 20
1908....	9,284 21.....	2,642 00
	—————	—————
	Total. \$ 63,092 55..	Total... \$ 19,876 77
	Moyenne. \$ 6,309 25.....	Moyenne \$ 1,987 67

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 51.

ÉTAT indiquant le Revenu et la dépense se rattachant à la seigneurie Lauzon pour les dix dernières années.

ANNÉE.	RECETTES.	DÉPENSES.
1899....	\$ 3,344 89.....	\$ 914 31
1900....	3,218 97.....	898 53
1901....	3,449 22.....	885 30
1902....	2,353 92.....	861 12
1903....	2,583 76.....	866 28
1904....	4,457 39.....	910 58
1905....	1,739 92.....	802 13
1906....	2,563 09.....	967 14
1907....	4,027 53.....	983 67
1908....	1,617 17.....	957 93
	Total \$ 29,355 86,.....	Total...\$ 9,046 99
	Moyenne..\$2,935 58.....	Moyenne.. \$ 904 69

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 52.

ETAT indiquant le travail exécuté dans le département des Terres et Forêts,
durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1908.

BUREAU DU RÉGISTRAIRE

Nombre de lettres reçues, enregistrées et indexées..... 20,009

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

J.-E. SAMSON,
Régistrare.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

BRANCHE DES COMPTES

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	2,736
do do écrites et expédiées.....	179
do d'accusés de réception de lettres renfermant des sommes d'argent.....	1,433
do de chèques préparés.....	3,504
do do pour primes aux parents de douze enfants.....	15
do de reçus préparés pour accompagner les chèques expédiés....	2,913
do de certificats relatifs aux dépenses contingentes.....	496
do d'états préparés.....	215
do d'ordres en Conseil et du ministre copiées.....	15
do de reçus faits pour argents payés au bureau.....	165
do de réquisitions pour chèques.....	20
do de dépôts enregistrés, <i>re</i> : vente de terres.....	109
do de dépôts faits en banque....	284
do de rôles de paie préparés.....	38
do do do copiés.....	14

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 52.—*Suite*

BRANCHE DES BOIS ET FORÊTS

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	4,987
do Lettres écrites et expédiées.....	1,620
do Circulaires expédiées.....	1,511
do Transports et <i>pledges</i> enregistrés.....	67
do Licences de mesureurs de bois émises.....	86
do Réquisitions pour chèques.....	405
do Rapports mensuels, trimestriels et annuels.....	1,014
do Plans préparés.....	76
do Etats relatifs aux opérations de coupe de bois des proprié- taires de concessions forestières.....	192

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,
Surintendant de la Section des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 52—*Suite*

BRANCHE DES ARPENTAGES

Lettres reçues et enregistrées.....	1,232
Lettres écrites et expédiées.....	471
Descriptions de paroisses et cantons.....	30
Instructions aux arpenteurs.....	46
Mémoires.....	42
Examens de plans et de carnets d'opérations.....	82
Copies de plans.....	362
Calculs de superficies.....	124
Compilations de plans.....	74
Copies de plans (au bleu).....	481
Spécifications.....	36
Réductions de plans.....	148
Etudes de dossiers relatifs aux questions de bornage, etc.....	183
Vérifications de comptes d'arpenteurs.....	13
Lettres-patentes collationnées.....	1314
Recherches.....	235
Visites et vérifications d'arpentages à l'extérieur.....	12
Confections de plans.....	164

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre

CHS-ED. GAUVIN,
Surintendant de la branche des Arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 52—*Suite*

BRANCHE DES VENTES

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	15,152
do do écrites et expédiées.....	18,784
do de ventes de terres de la Couronne.....	2,961
do do do du clergé.....	1
do d'octrois gratuits sur chemins de colonisation.....	5
do do do pour fins de culte.....	6
do de comptes rendus par les agents.....	419
do de copies de comptes rendus.....	419
do de bordereaux ou "scraps".....	219
do de copies de bordereaux ou "scraps".....	219
do de dépôts.....	109
do de réquisitions pour chèques.....	223
do de renvois pour lettres-patentes.....	1,401
do de lettres-patentes émises.....	1,314
do d'adjudications de coupe de bois.....	76
do do appliquées.....	41
do de rapports, mémoires et adjudications.....	329
do do pour ordres en conseil.....	103
do d'arrêtés en conseil.....	103
do de ventes annoncées pour cancellation.....	641
do de lots compris dans ces ventes.....	708
do d'acres contenus dans ces lots.....	67,100
do de ventes révoquées.....	766
do de lots compris dans ces révocations.....	877
do d'acres compris dans ces lots.....	86,431
do do remis à la Couronne.....	86,431
do de listes de révocations.....	269
do de transports enregistrés.....	464
do de ventes de lots de grève et de pouvoirs hydrauliques.....	27
do d'acres de terres de la Couronne et du clergé vendus.....	292,479
Montant de ces ventes.....	\$99,099.80
do de perceptions à compte terres de la Couronne et du clergé.....	89,914.11

E.-E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

C.-O. LAVOIE,
Surintendant de la branche des Ventes.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1908.

APPENDICE No 53

RAPPORT SUR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE FAITE EN CETTE PROVINCE, EN
DEHORS DES TERRITOIRES SOUS LICENCE.

Il appert d'un relevé des rapports d'exploitation forestière des porteurs de licences, en 1906-07, qu'ils ont acheté une grande quantité de bois provenant de terrains hors de leurs limites.

Le chiffre de cette quantité est incomplet, vu l'absence de renseignements dans certains cas, mais il atteint 100,000,000 pieds de bois mesure de planche.

Une petite partie de ce bois provient de seigneuries et, partant, est soustraite aux droits de la Couronne.

La plus grande partie provient de lots patentés ou dans les conditions voulues pour être patentés. Ce bois est encore exempt de droits.

Le reste provient de lots sous billet de location, et ici il faut distinguer.

Ou bien ce bois a été coupé dans le défrichement fait de bonne foi, c'est-à-dire, dans les dix acres pour cent que le colon est obligé de mettre en culture pour obtenir ses lettres patentés; et, dans ce cas, il est exempt de droits.

Ou bien, il a été coupé en dehors de ces conditions, et ce bois est alors considéré comme coupé illégalement.

Dans ce dernier cas, l'usage est de percevoir double droit, ou encore simple droit, lorsqu'il y a sur le lot des améliorations démontrant la bonne foi de l'occupant.

Ce double ou simple droit est perçu, non sans quelque difficulté, par l'entremise du porteur de licence, grâce aux pièces justificatives qu'il est obligé de produire, sous forme d'affidavit de chaque personne dont il achète le bois, indiquant sa provenance et les circonstances dans lesquelles il a été coupé.

Cependant, malgré la vigilance du bureau central, vu le peu d'efficacité de notre service extérieur, en général, vu le nombre incalculable de lots sur lesquels il se fait du bois et qui sont disséminés partout, nous perdons du revenu sur beaucoup de ce bois :

a. Soit parcequ'il est faussement déclaré provenir de seigneuries ou de lots patentés ;

b. Soit qu'on le déclare faussement coupé dans le défrichement.

Au surplus, si l'on observe qu'un grand nombre de lots pourvus de lettres patentes ne l'ont été qu'à la faveur d'un simulacre d'établissement agricole, et que les détenteurs de milliers de lots patentés s'occupent surtout d'y faire l'exploitation forestière, on peut se faire quelque idée de la somme de revenu que la Couronne perd, en droits de coupe, au moyen de cette exploitation anormale de la forêt que, sous le couvert de la colonisation, on retire des territoires sous licence, à raison de 400 à 500 milles carrés par année.

Et pour peu que cette course aux lots, que l'on appelle mouvement colonisateur, s'accroisse davantage, il est aisé de prévoir que, dans dix ans, l'étendue de notre territoire sous licence aura considérablement diminué, et notre revenu en proportion.

Maintenant, outre le bois acheté par les porteurs de licences, une quantité beaucoup plus considérable est acquise par des personnes n'ayant pas de licences, c'est-à-dire par les innombrables propriétaires de scieries et commerçants de bois répandus dans toute la province.

Je ne m'aventure pas à estimer la quantité de ce bois. Ici tout échappe pratiquement à notre contrôle : la statistique, comme les droits qui pourraient être exigibles. La statistique, parce que les propriétaires de scieries et les commerçants de bois ne nous font pas rapport ; les droits, pour les raisons déjà données au sujet du bois acheté par les porteurs de licences, et parce que ces propriétaires de scieries et commerçants s'évertuent à éluder les atteintes de nos officiers.

Nous ne réussissons à percevoir quelques bribes de nos droits, que dans les rares localités où nous avons un officier très intelligent, actif et zélé. Et, encore là, dans bien des cas, nos efforts se heurtent fatalement à diverses influences.

On dit qu'il se coupe ainsi, pour alimenter le commerce des particuliers, dans les seules divisions de St-François, Arthabaska, Chaudière, Montmagny, Matapédia, Rimouski, Bonaventure et Gaspé, plus de 200,000,000 de pieds de bois par année, sur des lots patentés ou sous billet de location. Je le crois sans peine.

Sans doute, la plus grande partie de ce bois est exempte de droits, parce que la plupart des lots sont patentés ; mais les remarques faites plus haut à propos du bois acheté par les porteurs de licences s'appliquent ici ; c'est-à-dire que nos terres, vendues et patentées pour la culture, servent surtout à l'exploitation forestière, pour la ruine de nos forêts et sans donner de revenu au trésor.

Nous avons affaire sur presque toute la ligne à des colons commerçants de bois, non à des colons cultivateurs.

L'ordre des choses est renversé.

Pourtant, aux 2,000 ou 3,000 porteurs de billets de location que nous disséminons tous les ans dans toutes les directions, demandez compte de leur travail : ils vous répondront qu'ils coupent le bois pour le défrichement ; et vous êtes assuré d'avoir tort, si vous prétendez le contraire.

Respectueusement soumis.

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

Québec, 10 février 1909.

APPENDICE No 54

PERMIS DE COUPE DE BOIS DE CONSTRUCTION, ÉMIS POUR DES TERRITOIRES
SOUS LICENCE, JUSQU'AU 16 FÉVRIER 1909, EN VERTU DE
L'ARTICLE 1343B.

Herménégilde Leclaire, de St-Antonin, comté de Témiscouata, cultivateur.

Jérémie Bérubé, de St-Modeste, comté de Témiscouata, cultivateur.

Abdon Beaulieu, cultivateur, de St-Denis, comté de Kamouraska.

Jean Dechsne, cultivateur, de St-Bruno, comté de Kamouraska.

Etienne Pelletier, cultivateur, de St-Denis, comté de Kamouraska.

Philéas Giasson, de l'Islet.

Amédée Théberge, de St-Eugène, comté de l'Islet.

Alfred Cloutier, de St-Eugène, comté de l'Islet.

Philius Bernier, cultivateur, de l'Islet.

Arthur Lachance, de St-François, comté de Montmagny.

Auguste Langelier, cultivateur et colon, de St-Paschal, comté de Kamouraska.

Polydore Raymond, cultivateur et colon, de St-Louis de Kamouraska.

Alphonse Dumais, cultivateur et colon, de St-Germain, comté de Kamouraska.

Alphonse Michaud, cultivateur et colon, de St-Germain, comté de Kamouraska.

Joseph Lemieux, d'Armagh, comté de Bellechasse.

Wilfrid Lemieux, d'Armagh, comté de Bellechasse.

Thomas Dufour, de Mont Carmel, comté de Kamouraska.

PAUL BLOUIN,

Surintendant des Bois et Forêts.

Québec, 15 février 1909.

APPENDICE No 55

PERMIS DE COUPE DE BOIS ACCORDÉS SUR DES TERRAINS NON SOUS LICENCE,
DEPUIS 1905 JUSQU'À CE JOUR, EN VERTU DE L'ARTICLE 1343B.

Pétitionnaires.	Localité.	Agents.	Quantités.
1905			
Ephrem Savard.	Lot vacant.		
Chs. Baillargeon.	Caron.	Vézina.	
Ant. Duchaine.	Dufferin.		2400 pds. d'épinette.
Emery Julien.	Parent.		2250 " "
Jos. Giguère.	"		2400 " "
"	"		200 perches d'épinettes.
Narcisse Picard.	Normandin.		2160 pds. d'épinette.
Alex. Rivet.	Chertsey.	Martin.	10000 " "
Art. Godère et R. Hébert.	Parent.		450 " "
" "	"		4500 " "
Honoré Genest.	"		6080 " "
Jos. Duguay.	"		5100 " "
Henry Simard.	"		40 cordes "
Delphis Mailhot.	"		10000 pds. "
D. Lamontagne.	Winslow.	Picard.	3000 " " dues \$1 95
Ls. Trottier.	Normandin.		12000 " "
Alex. Sauvageau.	"		6000 " "
Zoël Turgeon.	"		6000 " "
A. Verreault.	Parent.		800 perches d'épinette rouge.
M. Lachance.	Armagh.	Leclerc.	
J. Bédard.	Parent.		10200 pds. bois constructio n.
Geo. Lemieux.	"		15 cds. bois chauffage.
Alf. Fortier.	Dufferin.		9000 B. M. const.nction.
Jno. Gibson.	Aylwin.	Synek.	10000 " "
Jos. Duguay.	Parent.		3000 " 200 pchs- 10 pcs. bouleau.
Jos. Coulombe.	Dufferin.		300 billots 8 x 12.

APPENDICE No 55.—*Suite.*

Pétitionnaires.	Localité.	Agents.	Quantités.
Joseph Coulombe...	Dufferin		500 billots 8 x 10.
Frank Ray.....	Whitton	Milier	
Aug. Dufour.....	Parent		100 " d'épinette 12 x 8.
Eug. Bélisle.....	Wotton	Lemieux	25 cds. bois chauffage & 15,000 pds. construction.
Rév. St-Gelais.....	Dufferin		800 billots épinette, etc.
1906			
Raoul Hébert.....	Parent		210 billots 12 x 8 5040 pieds.
W. Painchaud.....	"		225 " 12 x 7.
Art. Codin.....	"		210 " 12 x 8 5040 pieds.
Elz. Genest.....	"		200 " 6800 "
Wm. Savard.....	"		425 " 12 x 9 14450 "
Aug. Potvin.....	Demeules		300 " 12 x 9 10200 "
Pitre Tremblay.....	"		} chacun 150 billots 12 x 9 5,100 pds. M. P.
Gilbert Dufresne.....	"		
Wm. Tremblay.....	"		
J. Bédard.....	Parent		225 b. 12 x 9 7650 pieds.
Placide Jalbert.....	Demeules		350 " 12 x 8 8400 "
C. Gagnon.....	"		75 " 25 x 20 32775 "
Chs. White.....	"		150 " 12 x 8 3600 "
H. Lachance.....	Dufferin		300 " 12 x 8 5400 "
Alex. St-Germain.....	Parent		100 " 12 x 9 3400 "
Chs. Ouellet.....	Demeules		75 " 12 x 20 32775 "
Jos. Gauthier.....	Boucher		} 5000 pieds \$6.50 5000 " "
J. St-Jean.....	"	R. G. M. Gendron	
Dr A. Synek, J. Atchisson.....		Synek	1000 pds. bois construction.
Carruthers.....	Hincks		
Pierre Bouchard.....	Dufferin		125 billots épinette.
F. X. Boutin.....	Normandin		100 " "
Alfred Tremblay.....	Demeules	Poliquin	500 billots épinette.

APPFNDICE No 55.—*Suite.*

Pétitionnaires.	Localité.	Agents.	Quantités.
Jac. Bédard.....	Parent.....	Poliquin.....	200 billots épinette.
Jos. Marcil.....	Girard.....	“.....	300 “ “
Jos. Potvin.....	Demeules.....	“.....	300 “ “
Phil. Tremblay.....	Dufferin.....	“.....	300 “ “
Ls. Dallaire.....	“.....	“.....	400 “ “
Art. Aubé.....	Parent.....	“.....	200 “ “
Paul Levesque.....	Girard.....	“.....	30 “ “
Zoël Turgeon.....	Normandin.....	“.....	150 “ “
Elz. Fortin.....	Parent.....	“.....	9 ods. bois chauffage.
Thos. Tremblay.....	Demeules.....	“.....	300 billots épinette.
Adolphe Dubois.....	“.....	“.....
Thos. Tremblay.....	“.....	“.....	250 billots épinette.
Wenceslas Fournier.....	Girard.....	“.....	200 “ “
Narcisse Picard.....	Normandin.....	“.....	200 “ “
1907			
Joseph Giguère.....	Parent.....	“.....	75 billots épinette.
A. Murray.....	Dufferin.....	“.....	150 “ “
L. Tremblay.....	“.....	“.....	200 “ “
Phydime Tremblay.....	“.....	“.....	150 “ “
Alfred Dufour, fils.....	Demeules.....	“.....	200 “ “
Rév. O. Martin.....	Ixworth.....	Lebel.....	200 “ “
Jos. Laprise.....	Demeules.....	Poliquin.....	200 “ “
Raoul Hébert.....	Parent.....	“.....	200 “ “
Henri Tremblay.....	Dufferin.....	“.....	200 “ “
Genzage Tremblay.....	“.....	“.....	200 “ “
M. C. Ouellet.....	“.....	“.....	200 billots cyprés.
Art. Dallaire.....	“.....	“.....	400 “ “
Emile Bouchard.....	“.....	“.....	200 “ “
Eloi Genest.....	Parent.....	“.....	225 “ “

APPENDICE No 55.—*Suite.*

Pétitionnaires.	Localité.	Agents.	Quantités.
Omer Baril.....	Albanel.....	Poliquin.....	225 billots cyprés.
Ls. Allaire.....	Demeules.....	“.....	60 “ “
Ls. Naud.....	Dufferin.....	“.....	500 “ “
Henri Savard.....	“.....	“.....	250 “ “
“.....	“.....	“.....	50 “ “
Mag. Lepage.....	Demeules.....	“.....	25 cds. ois chauffage.
Paul Levesque.....	Girard.....	“.....	300 billots épinette.
Dme Nap, Pagé.....	Demeules.....	“.....	60 “ “
Jos. Beaudoin.....	Parent.....	“.....	200 pchs. clôture, 2 pes. 25 x 6.
Z. Vallée.....	Dufferin.....	“.....	300 billots.
J. Potvin.....	Demeules.....	“.....	200 “
X. Potvin.....	Dufferin.....	“.....	300 “
Hilaire Dumas.....	Demeules.....	“.....	150 billots, 200 pchs. de 12 pchs. et autre bois.
Chs. Blouin.....	Parent.....	“.....	25 cds. bois chauffage.
David Tremblay.....	“.....	“.....	25 “ “
Chs. Pilote.....	Dufferin.....	“.....	200 billots.
Honoré St-Gilais.....	“.....	“.....	200 “
E. Pilote.....	“.....	“.....	200 “
L. Bélanger.....	“.....	“.....	200 “
Eric Sauvageau.....	Normandin.....	“.....	200 “
Art. Tessier.....	Dufferin.....	“.....	300 “
“.....	“.....	“.....	300 “
Noël Tremblay.....	Demeules.....	“.....	300 “
Jos. Potvin.....	“.....	“.....	100 “
Amédée Bernard.....	Girard.....	“.....	200 “
Thos. Tremblay.....	Demeules.....	“.....	200 “
Théo. Ménard.....	“.....	“.....	300 “
Eusèbe Boivin.....	Parent.....	“.....	15 cds. bois chauffage.
M. Pagé.....	Demeules.....	“.....	40 billots.

APPENDICE No 55.—*Suite.*

Pétitionnaires.	Localité.	Agents.	Quantité.
1908			
Omer Baril	Albanel	Poliquin	325 billots épinette.
Alfred Dufour	Dufferin	“	250 “ “
M. Pagé	Demeules	“	25 “ “
Nérée Tremblay	“	“	2,200 pieds
E. Savard	“	“	1,200 “
Jos. Tremblay	“	“
“	“	“	200 billots épinette et 600 perches.
Noël Tremblay	“	“	300 “ “
Jos. Tremblay	“	“	250 “ “
Henri Girard	“	“	250 “ “
Jos. Lopointe	“	“	250 “ “
Oné. Mailhot	Ile-aux-Outardes.	“	30 cordes de bois de chauffage
L. Cahouette	Dufferin	“	300 billots épinette.
Avila Noël	Girard	“	300 “ “
Jos. Potvin	Demeules	“	200 “ “
J. Tremblay	“	“	300 “ “
1909			
Célestin Boivin	Girard	“	300 “ “

Québec, 15 février 1909.

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.